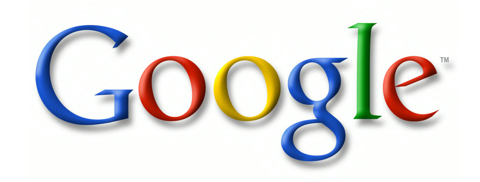


[illegible]



71 [illegible] Janvier [illegible]

Description [illegible] la

Haute [illegible]

2° [illegible]

[illegible]

43. Carte de [illegible]
par [illegible]

"pas suite aux Condé. Le grand père de Marivaux
" était frère cadet &c ...

Tout ce soulignement est très exact car la branche
aînée des Villiers de l'Isle Adam dans la personne
du grand maître mort à Malte en 1534 était
seigneur de Champagne. C'est donc à tort que
M. de Marivaux avoit fait mettre dans sa note
dernier des l'Isle Adam, il était le dernier de sa
Race, [illegible] de la race la plus ancienne
sous le rapport de la seigneurie de l'Isle adam
mais non de la plus illustre. + cet

+ cet. Revu cette note, Jeudi, 11 7bre 1867.

renvoi de ce volume Page 205.

ge 205. des l'Isle Adam. notre extrait
mémoires du Duc de St Simon. Année 1709 Page
V. Paris Tome Septième. édition de 1829
rivaux Lieutenant Général mourut. Son nom était
l'Isle, de la seigneurie de l'Isle qu'ils possédaient
la Chatellenie de Pontoise, dès l'an 1069
Adam I seigneur de l'Isle, signa avec les ...
couronne, en cette année la charte de confirmation que
... I fit à Pontoise de la fondation de Saint Martin
St Germain de Pontoise. Ce même Adam de l'Isle
batir la forteresse et le Bourg appellé de son nom
l'Adam, qu'Isabelle héritière de l'ainé de ses enfans
... de Jean Seigneur de Luzarches, de Jouy
... à sa fille veuve du seigneur de Joigny, laquelle
... l'Isle Adam en 1364 à Pierre de Villiers
... de Mary, souverain maître d'hotel grand maître
... bisaieul du célèbre Philippe de Villiers
l'Isle Adam et premier grand maître de Malte
mourut en 1534. Marivaux dont ...
... descendoit en ligne ... de cet Adam I
... l'Isle Adam, qui ensuite de la ... de ...
Villiers de 1364 passa aux Montmorency et

[illegible]

[illegible] 220.

[illegible] 166

[illegible] 225. Lundi 1/11 184[illegible]

HISTOIRE
DU DIOCESE
DE PARIS,

Contenant la suite des Paroisses du Doyenné de Montmorency.

TOME QUATRIÉME.

Avec un détail circonstancié de leur Territoire, & le dénombrement de toutes celles qui y sont comprises, ensemble quelques remarques sur le Temporel desdits lieux.

Par M. l'Abbé Lebeuf, *de l'Academie des Inscriptions & Belles-Lettres.*

A PARIS;
Chez Prault Pere, Quai de Gêvres au Paradis.

M. D C C. LV.

Avec Approbation & Privilege du Roi.

APPROBATION.

J'Ai lu par ordre de Monſeigneur le Chancelier un Manuſcrit intitulé : *Hiſtoire de la Ville de Paris & de tout le Diocèſe, par M. l'Abbé le Bœuf, de l'Academie des Belles Lettres*, & je n'y ai rien trouvé qui puiſſe en empêcher l'impreſſion. On trouvera dans cet Ouvrage un grand nombre de Recherches curieuſes & utiles ſur les Egliſes & ſur les Paroiſſes de Paris, & une Deſcription exacte de tous les lieux qui compoſent le Diocèſe. Fait à Paris ce premier de Décembre 1752. SECOUSSE.

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A nos amés & féaux Conſeillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conſeil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra ; SALUT. Notre amé L'ABBÉ LE BEUF, de *Notre Acadamie des Belles Lettres*, Nous a fait expoſer qu'il deſireroit faire imprimer & donner au Public un Ouvrage qui a pour titre : *Hiſtoire de la Ville & de tout le Diocèſe de Paris*, s'il Nous plaiſoit lui accorder nos Lettres de Privilége pour ce néceſſaires. A CES CAUSES : voulant favorablement traiter l'Expoſant, Nous lui avons permis & permettons par ces Préſentes, de faire imprimer leſdit Ouvrage autant de fois que bon lui ſemblera, & de le faire vendre & débiter par tout notre Royaume *pendant le tems de quinze années conſécutives*, à compter du jour de la datte des Préſentes.

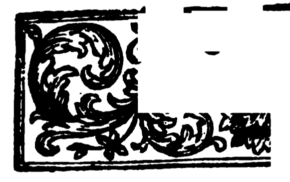
Faisons défenses à tous Imprimeurs, Libraires & autres personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangére, dans aucun lieu de notre obéissance, comme aussi d'imprimer ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire ledit Ouvrage, ni d'en faire aucun Extrait, sous quelque prétexte que ce puisse être, sans la permission expresse & par écrit dudit Exposant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, & l'autre tiers audit Exposant, ou à celui qui aura droit de lui, & de tous dépens, dommages & intérêts : à la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long, sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la datte d'icelles, que l'Impression dudit Ouwrage sera faite dans notre Royaume, & non ailleurs, en bon papier & beaux caractéres, conformément à la feuille imprimée, attachée pour modéle sous le contre-scel des Présentes; que l'Impétrant se conformera en tout aux Réglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril 1725; qu'avant de les exposer en en vente, le Manuscrit qui aura servi de copie à l'impression dndit Ouvrage, sera remis dans le mêmuſétat où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier, Chancelier de France, le Sieur DE LAMOIGNON, & qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliothéque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, un da ns celle de notre très-cher & féal Chevalier Chancelier de France, le Sieur DE LAMOIGNON, & un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier Garde des Sceaux de France, le Sieur DE MACHAULT, Commandeur de nos

Ordres, le tout à peine de nullité des Présentes : Du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Exposant & ses ayant causes, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie des Présentes, qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, soit tenue pour dûement signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conseillers-Secretaires, foi soit ajoûtée comme à l'Original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles tous actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant clameur de Haro, Charte Normande & Lettres à ce contraires : Car tel est notre plaisir. DONNE' à Versailles le neuviéme jour du mois de Décembre, l'an de grace mil sept cent cinquante-trois, & de notre Regne le cinte-neuviéme. Par le Roi en son Conseil.

Signé, PERRIN.

JE soussigné cede & transporte le présent Privilége à Mr. Prault pere, Imprimeur-Libraire, suivant les conventions passées entre nous. Fait à Paris le neuviéme Janvier mil sept cent cinquante-quatre. LEBEUF.

Regiſtré, ensemble la cession, sur le Regiſtre XIII. de la Chambre Royale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N°. 270. F°. 214. conformément aux anciens Reglemens, confirmés par celui du 28 Février 1723. A Paris le 11 Janvier 1754. Signé, BRUNET, Adjoint.



HISTOIRE
DU DIOCESE
DE PARIS.

QUATRIE'ME PARTIE.

Suite de l'Histoire des Paroisses & Terres du Doyenné de Montmorency.

ARGENTUEIL.



DEUX choses ont rendu Argentueil mémorable; premierement un Monastere de l'Ordre de Saint Benoît, recommandable par son antiquité, & par les Reliques qui y sont conservées; en second lieu le Territoire du pays, célébre par la bonté de son vin. Si on vouloit ajouter foi aux traditions populaires, & suivre les idées que les noms des lieux font naître, on s'imagineroit que celui d'Argentueil viendroit de quelque mine d'argent qu'on auroit apperçu sous la montagne voisine: mais il y a tant de lieux en France & ailleurs

dans le nom desquels le mot *Argent* se trouve; tels que *Argental*, *Argentan*, *Argentelles*, *Argentenay*, *Argentieres*, *Argentine*, *Argentolle*, *Argenton*, *Argentré*, *&c.* sans qu'il y ait aucun vestige de ces sortes de mines, que sans hésiter on doit prendre le parti de croire que le terme *Argent* dans tous ces noms est un terme Celtique ou plûtôt que ce sont deux syllabes de cette Langue *Arg* & *Ant* ou *And*, que l'usage a fait adoucir, ensorte qu'au lieu de dire *Argant* on dit *Argent*. L'on a dans les Itinéraires Romains à l'article des Gaules *Argantomagus*, *Argentuaria*: ce qui prouve que le mot *Argant* est très-ancien, & qu'il n'est point derivé du latin dans les noms de lieu. Ainsi, croye qui voudra avec le peuple, que les mines où les trésors d'argent sont sous la montagne aux environs du Château de May ou Mail situé sur le territoire d'Argentueil vers le Nord, & que *euil* signifioit autrefois montagne, ensorte qu'Argentueil voudroit dire *Montagne d'Or*; ce n'est point à ceux qui recherchent la vérité avec droiture à se repaître de ces fables. Ils doivent se contenter de sçavoir que dans les premiers titres ce lieu a été appellé *Argentoïalum*, puis *Argentoilum*, *Argentogilum*, & enfin *Argentolium*.

De la Roque dit en son Traité de l'origine des noms, que ce lieu d'Argentueil est un de ceux qui sont tirés des métaux. pag. 18.

Arg. in Gloss. Cang.

ETATS DIVERS DU MONASTERE.

Annal. Bened. T. 6. p. 174.

Argentueil étoit peut-être un lieu inculte, & la montagne voisine étoit probablement couverte de broussailles lorsque ce nom lui fut donné. Quoiqu'il en soit, un riche Seigneur François nommé Ermenric & Nummane son épouse y fonderent au VII siécle un Monastere de Filles, dont le Roy Clotaire III approuva l'établissement vers l'an 665. Les Fondateurs le soumirent dèslors à l'Abbaye de S. Denis; car les grands Monasteres d'Hommes avoient quelquefois alors des Monasteres de Filles de leur dépendance. Un Diplome par

el Childebert III donna à cette nouvelle *Ibid. p. 656.*
son l'an 697, ce que le Fisc avoit dans la
êt voisine appellée en latin *Cormoletus*, mar-
que l'Abbesse s'appelloit Leudesinde, &
l'Abbaye étoit sous le Titre de la Sainte
ge, Saint Pierre & Saint Paul. Lorsque
Roy Pepin donna au Monastere de Saint
is une grande partie de la Forêt d'Iveline
768, il en excepta ce qu'il avoit déja donné
autres Eglises comme à Notre-Dame du
nastere d'Argentueil. Carloman son fils &
e de Charlemagne, approuvant les Chartes
es prédécesseurs Rois en faveur de ce Mo-
ere l'an 770, spécifie qu'alors il avoit pour
esse Ailine. Le gouvernement de cette Ab-
e de Filles étoit entre les mains de l'Abbé
Saint-Denis, dont le Monastere n'en est
gné que d'une lieue & demie, lorsque Char-
agne l'obtint de lui pour le peupler d'au-
Religieuses qui seroient gouvernées par
odrade sa sœur, avec promesse de le lui
ettre dans la suite. Théodrade gouvernoit *Diplomatic. p. 515.*
Maison l'an 824, auquel elle fit un échan-
vec un Abbé Einhard; & encore l'an 828,
el temps elle obtint des Princes Louis le
onnaire & Lothaire une Charte par laquelle
oit permis à l'Abbaye de Saint Denis d'en
endre le gouvernement après sa mort, ou *Gall. Chr. T. 7. Instrum. col. 8.*
is qu'elle allât demeurer dans un autre Mo-
ere. Ce Diplome rappelle les Titres pri-
liaux du VII siécle, & marque l'intention
Fondateurs. Nonobstant ces Diplomes, la
ution n'en fut point faite à Saint-Denis.
a preuve que ce Monastere étoit rempli
eligieuses de la Famille Royale, & de celles
toient protegées par les Princes, & cela fut
jusqu'aux guerres des Normans, auquel
s elles furent obligées de s'enfuir. Alors
Ionastere, auquel la Princesse Berte fille

de Charlemagne avoit fait présent d'un grand terrain pour se mettre plus au large; loin d'en profiter, alla en décadence le reste du siécle. Ode étoit Abbesse dans le temps des premieres courses de Normans; & depuis elle, on n'en trouve plus aucune.

Après un siécle & demi la Reine Adelaïde, mere du Roy Robert, entreprit de rétablir le Monastere d'Argentueil que les Normans avoient détruit. Son fils entra dans ses vûes, & y accorda beaucoup de terres, commençant par ce que le Roy Hugues Capet son pere avoit possédé à Argentueil même, y ajoutant le droit de marché, celui du passage des voitures par terre, & le droit du *tensement* de vin. Son Diplome est de l'an 1003. Ce qui fit dire à Helgaud en la vie de ce pieux Prince, qu'il avoit bâti ce Monastere, & qu'il y avoit placé un grand nombre de Religieuses Bénédictines; quoique dans le vrai il n'en fût avec sa mere que le restaurateur. On n'a le nom d'aucunes des Prieures ou Supérieures de cette Maison depuis sa restauration, si ce n'est celui d'Heloïse, l'amie d'Abailard, qui l'étoit six-vingt ans après son rétablissement.

Hist. Eccl. Par. T. p. 631.

Duchêne T. 1.

Ce fut alors, c'est-à-dire l'an 1129, qu'en vertu d'une Ordonnance du Concile tenu à Saint-Germain des Prez, où présidoit le Légat Matthieu, Evêque d'Albane, le Monastere d'Argentueil rentra sous la dépendance de l'Abbaye de Saint Denis, par les mouvemens que l'Abbé Suger se donna pour cela; & non seulement l'Abbaye en reprit le gouvernement, mais même on y mit des Religieux de la Maison après qu'on eut dispersé une partie des Religieuses à Malenoue, & envoyé les autres au Paraclet, Diocèse de Troyes, avec Heloïse. L'arrangement qui s'étoit fait alors, déplut au bout de trente ans à Maurice de Sully,

ne de Paris. Comme depuis le rétabliſſe-
, fait par le Roi Robert ce Monaſtere de
s avoit été ſous la Juriſdiction de l'Ordinai-
e Prélat demanda en 1163 qu'on y remît des
s, ou qu'il en nomma le Prieur ou l'Abbé,
eſtoit dans la nature de Monaſtere d'Hom-
Odon, Abbé de Saint Denis, & lui, mi-
cette affaire en arbitrage : la décision fut
l'union du Prieuré d'Argentueil à l'Abbaye
aint Denis tiendroit pendant trois ans; au
desquels l'Evêque pourroit reprendre le
ès. Maurice reſta tranquille le reſte de ſon
copat: mais Eudes de Sully ſon ſucceſ-
renouvella cette affaire, qui ne fut ter-
e qu'en 1207 par un accord. L'Evêque
Chapitre de Paris promirent de ne plus
pour rétablir un Abbé ou une Abbeſſe à
entueil, mais d'en laiſſer la jouiſſance libre
bbaye de Saint Denis en qualité de Prieu-
moyennant que l'Evêque auroit par cha-
année deux procurations * à Argentueil,
rchidiacre tout autant; que l'Evêque joui-
de ſes droits Epiſcopaux, & que l'Ab-
de Saint Denis n'obtiendroit aucuns Pri-
es au ſujet de cette Egliſe d'Argentueil
e l'Evêque ni contre le Chapitre; deſorte
i l'Evêque jettoit un interdit deſſus, les Re-
ix l'obſerveroient : & enfin il fut conve-
ne certaine redevance de bled, que l'Ab-
de Saint Denis payeroit aux Evêques de
chaque année à la Saint Remi.
I reſte lorſque les Moines de Saint Denis
nt demeurer dans ce Prieuré, la Regle
déja beaucoup déchûe de ſon ancienne
ité, & ce qui regardoit la nourriture des
ieux faiſoit une des plus importantes af-
de ce Monaſtere. On voit par une charte
in 1200 que la fonction de Chef de Cui-
toit dans ce Couvent un Office hérédi-

Gall. Chr. T. 7. Inſtrum. col. 86.

* C'eſt-à-dire deux repas.

Gloſſ. Cangii voce Coquus.

taire, dont Hugues, Abbé de Saint Denis, régla alors les droits conjointement avec Hugues Prieur du lieu. Le Reglement parle de Pitances de chair pour le Couvent. Le Queux ou Cuisinier étoit tenu de cuire dans sa maison tous les oiseaux que les Moines achetoient de quelque espece qu'ils fussent, & moyennant le droit de pain & vin Conventuel que le Convent lui accorda & à ses héritiers, il fit la remise des queues de tous les poissons qui lui étoient dues, & de quelques rentes assises sur des vignes à Orgemont. Il reste encore dans l'Abbaye de l'Essay en Basse-Normandie un exemple d'Office de Queux du Monastere qui est héréditaire & même féodal. C'est ce que les nouveaux Editeurs du Glossaire observent après avoir inseré en entier dans leur ouvrage la charte qui regarde celui d'Argentueil. Il y a apparence que ce furent les Pelerins de conséquence attirés par la relique de la sainte Robe dont je parlerai ci-après, & ausquels on ne pouvoit refuser l'hospitalité, qui rendirent l'usage du gras plus commun dans le Monastere d'Argentueil. (a)

Ibidem.

PRIEURS.

Gall. Chr. T. 7. col. 510. & seq.

Nous avons dans le nouveau Gallia Christiana un Catalogue des Prieurs d'Argentueil depuis leur origine, à commencer par Hugues & Odon qui le furent sous Suger Abbé de Saint Denis. Voici quelques faits notables de leur temps, suivis de quelques remarques nouvelles. Sous le Prieur Geoffroy en 1152, le Roy Louis VII. accorda la Mairie d'Argentueil à la même Abbaye. Sous le Prieur Ansolde ou Aleaume en l'an 1156 fut décou-

Duchêne T. 1. p. 28.

(a) Je ne parle point de Rigord, Médecin de Philippe-Auguste, qui raconte l'Observation Astronomique qu'il y fit l'an 1188. Sa résidence à l'Abbaye de Saint Denis pouvoit le mettre à portée d'aller souvent à Argentueil.

verte la Relique que l'on appelle la Robe de Notre Seigneur. Nicolas de Boissy, Prieur sur la fin du regne de S. Louis, fut lié d'amitié avec Pierre de Condé, Chapelain de ce saint Roy à la Terre sainte. Il reste des lettres que ce Chapelain lui a écrites sur la Croisade. Il m'a paru que Philippe de Dampierre, que l'on compte pour le troisiéme Prieur Commendataire en 1523, étoit de quelque Ordre religieux. J'ai trouvé que le 9 Juin 1526 Hugues de Montchanin fut nommé Prieur par l'Evêque de Paris à cause de l'incapacité de Frere Philippe de Dampierre, & qu'ensuite le Prieuré fut conferé par le même à Guillaume Josse, Docteur en Théologie de l'Ordre de Cluny. L'incapacité de Frere Philippe n'étoit autre que son mauvais gouvernement: Il avoit dissipé les biens de la maison & en avoit vendu les cloches. Jaques Foüin ou Foing, Chanoine de Paris, qui fut Prieur de ce lieu dès l'an 1573, fit dresser un Procès verbal de l'incendie de l'Eglise & des maisons, causé par les Calvinistes. Sous Pierre de Serres, aussi Chanoine de Paris & Prieur Commendataire, Louis de Lorraine, Abbé de Saint-Denis, statua en 1609, que dans la suite il y auroit dans ce Prieuré quatre Religieux-Prêtres & deux Novices. Enfin l'an 1646 la Congrégation de saint Maury fut introduite; depuis lequel temps cette Maison a eu deux Illustres Prieurs Commendataires, qui sont M. du Cambout de Coislin, Evêque d'Orleans, décédé en 1706, & M. Claude Fleury, qui avoit été sous-Précepteur des trois Princes Petits-Fils de Louis XIV, & fameux par son Histoire Ecclésiastique, mort en 1723.

Spicil. T.

Reg. Ep. Par.

Reg. Ep. Par.

EGLISE E RELIQUE PROCE' SUR L'A*GELUS.*

L'Eglise du Prieuré n'a rien que de fort simple dans sa construction, tant par le dehors que par le dedans; comme elle a été reblanchie,

il n'y a que le dehors des cintres des vitrages qui peuvent faire voir que ce qui reste est du XII siécle. Il consiste en une nef nue & sans aîles ou bas côtés.

On y a pratiqué un Chœur pour les Religieux en place de l'ancien qui fut détruit par la chûte du clocher arrivée le 21 Janvier 1699. Lorsque l'Eglise eut été ainsi racourcie & refaite, elle fut benie de nouveau le 6 Novembre 1701. Le Cloître qui est au côté méridional est d'un travail très-délicat, & formé de petites colomnes qui ont cinq ou six cent ans.

Rob. de Monte chron. ad an. 1156.

Mattheus Paris.

On conserve dans cette Eglise une Relique que quelques anciens Historiens appellent *Cappa Salvatoris Nostri inconsutilis*, & d'autres *Tunica Salvatoris inconsutilis*. La découverte y en fut faite miraculeusement l'an 1156, suivant les Auteurs; ausquels il faut ajouter le témoignage de Hugues, Archevêque de Roüen, qui déclare qu'alors en présence de plusieurs Evêques & du Roy Louis le Jeune, il la tira du Trésor & l'exposa à la vénération des Fidéles, la qualifiant *Cappam pueri Domini Jesu*. Le premier Historien qui étoit contemporain assure qu'on avoit trouvé avec ce vêtement des lettres qui marquoient que c'étoit la Robe que sa glorieuse mere lui avoit fait lorsqu'il étoit encore enfant. On ajoute que les Evêques présens, compris celui de Paris, accorderent des Indulgences à ceux qui visiteroient cette Relique: mais c'est un fait dont les Historiens du temps ne disent rien, & la Charte peut avoir été augmentée de quelques additions. L'Abbé Chastelain, Chanoine de Paris, écrit qu'il vit la Relique le Jeudi 28 Juillet 1672 dans une châsse de bois, celle qui étoit d'argent ayant été prise par les Huguenots: que cette Robe paroît comme un gros crespe usé, ou plûtôt

Gall. Chr. T. 7. col. 510.

Ibid. col. 66. ex charta apud Pomeraye p. 149.

Voyages manuscrits.

un canevas fin d'une couleur de rose
une, & que c'est une Robe d'Enfant.
lu Mont, Auteur du XII siécle, assure
étoit *coloris subrufi*. On prétend que
lique avoit été donnée à ce Monastere
rlemagne en même temps que le corps
hristine apporté d'Italie, lorsque sa fille
ide se renferma en ce Couvent avec
Dames de la Cour. Ainsi il faut croire
Religieuses qui prirent la fuite à l'ar-
s Normans, avoient caché en quelque
-secret & fort sec toutes ces Reliques,
le les emporter avec elles : car on ne
de raison pour laquelle depuis le ré-
ient du Monastere par le Roy Robert
ssent été cachées ; & d'ailleurs il n'y
l'un siécle & demi d'écoulé jusqu'à l'an
e qui n'avoit pas suffi pour que la Charte
année-là pût mettre *ab antiquis tem-*
On juge par un ancien Graduel où
: en l'honneur de la Relique du Sau-
rouve entre la S. Laurent & l'Assomp-
ue la Translation avoit été faite le 12
d'Août.

surprenant au reste qu'à la fin du XIII
Religieux d'Argentueil eussent fait ve-
ome des Indulgences pour ceux qui visi-
leur Eglise aux Fêtes de l'Annoncia-
Nativité, Purification & Assomption de
ge, & à la Fête de Ste Christine Mar- *Gall. Chr. T. 7. col. 120.*
ins faire aucune mention de la Robe de
eigneur, ni de sa Fête. Il n'en est pas
rai qu'en 1486 Jean Fardonas, Prieur,
qu'on tint une lampe allumée devant
s de Notre Seigneur & la sainte Robe. Differt. de Gerberon sur la Ste Robe. chap. 12.
galement certain que la châsse où elle
nfermée fut portée en procession d'Ar-
à Saint Denis le premier Mai 1529,
une autre à Paris en 1534 avec la vraye Differt. sur la Ste. Tuni-

que par Gaumont p. 13 & 58. Cérémonial François T. 2. p. 941.

MSS. Prioratûs.

Croix & autres Reliques de la sainte Chapelle. Ce fut aussi sans doute la même Relique qui attira à Argentueil plusieurs Prélats & plusieurs Princes& Princesses en différens temps, ainsi que je l'ai insinué ci-dessus. Entre les Archevêques de Sens, Gautier Cornu l'an 1236, Gilon Cornu en 1254, Henry Cornu en 1255, Pierre de Charny en 1268, Odon de Tuscule, Légat en France, en 1245, les Evêques de Paris Guillaume d'Auvergne & Gautier de Château-Thierry en 1246 & 1250. Saint Louis s'y rendit durant le Carême de l'an 1255, & au mois de Janvier 1260. Henry III y vint vénérer la sainte Robe, & donna une coupe de dix arpens de bois pour rétablir l'Eglise. Louis XIII y vint trois fois. Marie de Medicis sa mere y est aussi venue, Anne d'Autriche, femme de Louis XIII, & la pieuse Reine d'Angleterre, femme de Jacques II, aussi-bien que le Cardinal de Richelieu. Mademoiselle de Guise ne pouvant souffrir que cette Relique fût dans une châsse de bois, en fit faire une magnifique dans laquelle on la transfera le 22 Octobre 1680. Alors elle obtint une parcelle de cette Relique.

Charta illic data in Diplomatica p. 433.

Gerberon chap. 15.

Dom Gerberon rapporte que quelques années avant qu'il publiât le livre qu'il a composé sur ce sujet, on avoit fait des informations juridiques touchant les anciens titres qui regardoient ce précieux monument. Que le Sieur Duchêne, Procureur de Ville, avoit déposé en Justice qu'il avoit vu parmi les papiers de l'Eglise Paroissiale un titre latin d'écriture fort ancienne sur parchemin où il avoit lû ces mots, *Tunica inconsutilis*, & ceux-ci *una hora*: ce qui lui avoit fait croire que ce titre regardoit la sainte Robe, parce qu'on tient de tradition qu'elle étoit arrivée à Argentueil à une heure après midi lorsque Charlemagne

l'envoya, & même que depuis on y sonnoit tous les jours une cloche à la même heure : que ce titre avoit deux sceaux, sur chacun desquels il avoit lû le mot *Episcopus*. Que le Syndic d'alors avoit déposé qu'il avoit tenu un titre écrit en françois, dont la date étoit de huit cent & tant d'années (c'étoit apparemment une traduction de l'autre) & qu'il y étoit dit que Constantin, fils d'Irene Impératrice, fit donner la sainte Robbe à Charlemagne, qui la fit apporter à Argentueil avec solemnité, y étant présent avec douze Evêques & les Seigneurs de la Cour: qu'elle y arriva à une heure après midi; en mémoire de quoi on sonne tous les jours à la même heure trois coups de cloche, & qu'enfin ce Prince la donna à Théodráde sa fille, Religieuse du lieu. Le sçavant Bénédictin ajoute que ces titres ne se trouvoient plus lorsqu'il imprima son livre. Ce qu'il cite ensuite touchant la singularité de la sonnerie demande à être developpé.

On avoit toujours été exact à sonner à la Paroisse à une heure après midi pour conserver le souvenir de l'arrivée de la Relique qui fut à la même heure : mais vers l'an 1666 quelques particuliers croyant que cet usage n'avoit commencé qu'avec l'établissement de l'*Angelus* à midi, entreprirent de l'empêcher. C'est pourquoi, il y eut Sentence du Bailly d'Argentueil au mois de Décembre 1667, par laquelle celui qui avoit voulu abolir cette coutume, fut condamné à la rétablir, & ordre aux Marguilliers de faire sonner, à peine d'amende. Dès le mois de Janvier précédent l'Archevêque de Paris avoit ordonné la même chose. Quelques-uns ayant usé de violence contre ceux qui sonnoient à une heure, il y eut décret de prise de corps contre un d'entre eux. Sur de nouvelles représentations l'Archevêque donna ordre au Curé le

Reg. Archiep. Par. 10 *Jan.* 1667.

27 Mai 1667 de tenir la main à ce que l'ancienne coutume ne fût point changée. On y obéit pendant sa vie. A sa mort on cessa : Nouvelles plaintes furent portées au successeur, qui ordonna la même chose, & son Ordonnance fut signifiée aux Marguilliers. Dom Gerberon ajoute que depuis on y a toujours obéi. l'Abbé Châstelain, Chanoine de Paris, qui observoit toutes les particularités de chaque lieu, remarqua dans le voyage qu'il fit à Argentueil en 1672, que l'usage étoit à la Paroisse de ne sonner l'*Angelus* qu'à une heure au lieu de midi. Mais cet usage étoit encore combattu par le Sacristain nommé Jean Morin, ainsi qu'il se voit par un Factum, qui fut presenté à la Cour du Parlement ; & l'affaire n'étoit pas encore terminée en 1678. Il paroît par le Memoire imprimé en 1719, page 17, que cette affaire étoit assoupie. Il resteroit à examiner sur quel fondement on a pû chanter autrefois à la Messe en l'Eglise de ce Prieuré, que cet Habit sans couture avoit été joint à la Croix, *Comes quoque fuit Crucis.* Seroit-ce que Charlemagne auroit donné en même temps quelque morceau de la vraye Croix ? ou seroit-ce qu'un morceau de la Croix auroit été renfermé dans une grande Croix de matiere précieuse dont le Christ auroit été quelquefois couvert de cette Tunique, Robe ou Chappe ? quoiqu'il en soit, on lit que vers la fin du dernier siécle, un morceau de la vraye Croix fut placé au-dessus de la Chasse de la Robe de Notre Seigneur.

Factum de 1719. p. 11.

On voit encore dans l'Eglise de ce Prieuré le tombeau du Chevalier de Hautepierre, décédé en 1298, qu'on dit avoir été frappé de maladie subite, pour en avoir voulu faire couper une partie de cette Relique par son domestique, afin de l'emporter par dévotion.

Dissert. de Gaumont p. 55.

Il y avoit dans ce même Prieuré, ainsi qu'il

été dit ci-dessus, une dévotion particuliere
ivers Ste Christine, Martyre du Lac de Bolne en Italie, & cela par rapport à son Corps
ue l'on y possédoit. Ces Reliques furent mises
n 1711 dans une Châsse nouvelle, où l'on
nferma l'ancien titre qui en faisoit mention,
aussi-bien que quelques Reliques de S. Eugene,
Martyr, dont le Corps avoit été transporté autrefois de Dueil à S. Denis. Il est visible que c'étoit
Abbaye qui avoit donné à Argentueil ce qu'on
a de ce saint Eugene. On y conserve aussi
'autres Reliques, dont je ne parlerai que dans
es propres termes de l'Abbé Chastelain.

» On voit, dit-il, à Argentueil dans le » Prieuré, des Corporaux de S. Denis. Ce » sont des linges, qu'on faisoit toucher dès » la premiere antiquité au tombeau de ce Saint, » & depuis à son cercueil d'argent, & qu'on » envoyoit ensuite à ceux qui ne pouvoient y » venir en pélérinage, au lieu d'envoyer de ses » Reliques, de la même maniere qu'on faisoit » à Rome à l'égard du tombeau de S. Pierre, » comme on voit par S. Gregoire Pape dans » ses lettres. On a cru dans les siécles d'igno» rance que c'étoit des Corporaux dont S. Denis » s'étoit servi à la Messe : mais ils tirent leur » nom de Corporal, non du Corps de Notre » Seigneur, mais de celui de S. Denis, S. » Pierre, &c.

CHAPELLES DU PRIEURE'.

Le Monastere d'Argentueil comprenoit anciennement quelques Chapelles situées dans l'Eglise, & dans l'étendue de l'enclos, & ces Chapelles étoient des Bénéfices en titre. J'ai trouvé à l'année 1502 une permutation de la Chapelle de S. Maurice qui y est dite située : & en 1558 le visa d'une Chapelle de S. Pierre qui étoit proche l'Eglise. On a découvert en effet dans le siécle dernier, que ce qui sert de jardin est rempli de quantité d'anciens fondemens, & que

Reg. Ep. Par. 30 Jul.

Ibid. 5 Mars.

Dissert. Gaumont p. 48.

ce qui sert de Cour étoit autrefois un Cloître ou un Cimetiere. La Chapelle de saint Pierre subsiste encore, devant le portail de l'Eglise, la place entre deux : sa construction est de la fin du XIII siécle, ou du siécle suivant: quelques-uns assurent qu'elle a servi de Paroisse durant quelque temps. Mais la Chapelle de saint Jean, qui est séparée de la nef par une ruelle du côté du septentrion, est d'un travail qui semble être du X siécle : elle est presque en forme quarrée & soutenue de petits piliers. Au côté septentrional est incrustée dans le mur l'épitaphe d'un nommé Addalaldus, Diacre, qui enseignoit le chant aux Religieuses dans le X ou XI siécle: comme elle est gravée & figurée avec ses lettres entrelacées dans le troisiéme Tome de l'Histoire de Paris, par Felibien page 24, je me contente d'en rapporter ici la teneur : *Sub hoc titulo conditum est corpus Addalaldi indigni Diaconi, qui fuit in isto Monasterio Magister arte musicâ. Qui legit ora pro ipso : & est depositus XV Spb.* Je pense que cette pierre étoit primitivement hors cette Chapelle sur le mur septentrional, & que c'est le corps de ce Diacre qui a été trouvé par dehors au même lieu dans un cercueil de pierre en 1736.

Le Prieuré d'Argentueil étoit autrefois à la nomination de l'Abbé de Saint Denis. Depuis la réunion de l'Abbaye au Monastere des Dames de saint Cyr, le Roy y nomme. Le revenu est de cinq à six mille livres.

On ne trouve point la raison pour laquelle depuis quelques siécles ce Monastere a été appellé le Prieuré de l'Humilité de Notre-Dame, ou de Notre-Dame de l'Humilité: ce ne peut être que relativement au troisiéme Verset du Cantique *Magnificat*.

On voit à l'entrée de cette Eglise à main droite de même que dans celle de l'Abbaye de

Denis une pierre dans laquelle ſont tail-
les cavités rondes pour ſervir de regles aux
res du lieu.

n'y a qu'une Paroiſſe dans Argentueil. EGLISE PAROISSIALE
liſe eſt ſous l'invocation de S. Denis. On
aſſez que les Abbés du fameux Monaſtere
ı étant chargés du gouvernement des pre-
es Filles qui furent miſes dans l'Abbaye
gentueil, veillerent à ce que les Habitans
'établirent en ce lieu pour en faire valoir
ens, euſſent une Egliſe particuliere, & que
ennant des linges du tombeau de ce Saint
: facile de dédier une Chapelle ou Baſili-
ſous ſon invocation. Il peut donc y avoir
é une Paroiſſe de Saint Denis à Argen-
dès le VIII ou IX ſiécle ; mais alors elle
fort petite. Elle aura ſans doute été dé-
e par les Normans ainſi que celles qui
ouvoient ſur les bords de la Seine :
puis elle aura été rebâtie à diverſes fois.
y a rien dans l'édifice que l'on voit au-
l'hui qui puiſſe remonter au-delà du XIII
e. Cette Egliſe a été conſtruite à pluſieurs
ſes, on y voit du genre de ſtructure du
[, XIV, XV & XVI ſiécles, & preſque
n'y eſt régulier. Le Chœur eſt de biais :
ôté ſeptentrional il y a double aîle avec
Chapelles, & du côté du midi il n'y a
ne aîle toute ſeule. Il y a au fond une
pelle en eſpece de rotonde : les piliers qui
ortent le clocher par dedans l'Egliſe ſont
XIII ſiécle, avec quelques autres. Le reſte
t les chapiteaux ſont en volutes eſt beau-
p plus moderne. Le grand Autel eſt ſous
voute en forme de calotte, qui paroît être
addition récente. Dans le côté ſepten-
ıal proche le mur de la nef ſe lit cette
ription en lettres gothiques :

La mort toujours présente aux périlleux faits d'arme
Voyant de Chambellan le laurier sur le front
Combattre vaillamment ès plaines de Piedmont,
Sous le grand Roy François entre ses preux Gens d'A
mes :

Le sauva des hazards courus en faits d'alarmes,
Par tout à main hardie & le courage pront,
Pour n'estranger ses os qui à jamais seront
Honorez en ce lieu de copieuses larmes.

Car tu sçais, Argentueil, qu'ayant fait de son cor
Un boulevert pour toy & dedans & dehors,
Il a fondé les murs dont l'accint t'environne.

Pourtant garde icy son tombeau de meschef,
Comme assure là haut il porte sur le chef
Des Anges bienheureux l'immortelle Couronne.

» David de Chambellan, Ecuyer, cy - gisa
» décéda le dernier jour de Décembre 154
» Et Damoiselle Margueritie de Brette sa fe
» me, gisante en même lieu, décéda l'
» 1559.

» Frere Jerosme de Chambellan leur fil
» Grand - Prieur de Saint Denis en Franc
» leur a consacré ce monument.

Dans le côté méridional est en gothique l'
pitaphe suivante : *Cy-devant gist Noble Dam*
selle Catherine de Rueil, veuve de feu Nol
Homme M. Jehan Ruzé, Chancelier des feu R
& Reine de Navarre : laquelle décéda en sa ma
son d'Argentueil le xj d'Aoust 1577, laquel
défunte a donné à l'Eglise de céans pour une fo
payer la somme de cent livres pour être par
cipante aux prieres des gens de bien.

Dans la nef à un pilier vers l'orgue : *C*
devant gist Honorable Homme Macé Girardi
Marchand Laboureur demeurant à Argentueil
Marguillier de céans : & à la poursuite de ce

Eglise a été recourbé par les Hugueneaux, & est mort le 14 Décembre 1580.

A un pilier du Chœur; sur la pierre: *Cy gist Jacques le Peultre, Sieur du Plessis Trappe, lequel est décédé en ce Bourg d'Argenteuil le XV Aoust M VI... XV...*

Dans les côtés du nord, est l'épitaphe en marbre de Toussaint Fauvette, Laboureur, demeurant en ce lieu, qui mourant sans héritiers légue sa maison à Gens d'Eglise qui voudront vivre en Congrégation sous l'obéissance de M. le Curé. Le Contrat fut passé par-devant du Mas, Notaire au Chastelet le 18 Septembre 1627. Il mourut le 29 Octobre suivant, & Martine Potheron sa femme le 18 Mars 1645.

Au même côté sur marbre noir taillé en rond, *Cy gist Catherine de Mory, Dame de la Mote Lamyre, morte le* 25 *Septembre* 1651.

Dans un épitaphe de marbre noir proche l'entrée du Chœur, & de l'an 1655, Argenteuil est qualifié Ville: aussi-bien que dans celle de Jacques d'Homel, Chevalier de l'Ordre de S. Louis, décédé en 1729. (marbre blanc.)

Enfin près de la porte méridionale est le mausolée en marbre blanc de Jacob d'Elbach, Baron *Spictcensis*, converti du Calvinisme, & décédé le 29 Octobre 1694.

La Cure est marquée à la nomination de l'Evêque de Paris dans tous les Pouillés du Diocése, à commencer par celui du XIII siécle, & c'est lui qui y nomme en effet. Le Pouillé du XV siécle lui donne soixante-dix livres de revenu; ce qui étoit beaucoup alors, rélativement aux autres Cures. Le plus ancien Curé qui soit fourni par les titres que j'ai vû, est *Balduinus Presbyter Argentolii*, témoin en 1186 dans une Charte de l'Evêque de Paris Maurice de Sully. Dans le siécle suivant cette Paroisse eut quelque temps pour Curé Jacques

Chartul. Dion. Reg.

de Vitry, qui paſſe pour en avoir été originaire, & qui devint par la ſuite Cardinal Evêque en Italie, auteur aſſez célébre principalement par ſon Hiſtoire des Croiſades. Il mourut en 1244. André Hoïus, Profeſſeur à Douai, a fait autrefois ſon éloge en vers hexametres, où on lit :

Hiſt. Univ. Pariſ. T. 3. p. 691.

Natales Argentolei Puer editus auras
Sequana quam liquidis argenteus alluit undis.

Mais d'autres croyent qu'il étoit natif de Vitry-ſur Seine, au-deſſus de Paris.

Reg. Ep. Par. 12 Jun. 1474. *Reg. Ep. Par.*

Sur la fin du XV ſiécle cette Cure fut poſſédée par Nicolas d'Argouges, puis par Artur de Vaudetar, Official de Paris, qui la réſigna en 1483, à Martin Ruzé, Conſeiller du Roy, après la démiſſion duquel en 1484 elle fut conferée à Jean Guy, Doyen d'Orleans, le 6 Aouſt. Il ne faut point douter qu'elle n'ait été ſouvent gouvernée par d'illuſtres Curés. Je voudrois pouvoir me diſpenſer de parler de Jerôme Pillegrain, qui fut accuſé & convaincu de faux en ſon miniſtere dans l'année 1597, & qui fut chaſſé. M. Thiers en ſon Traité des Superſtitions fait mention de M. de Rex Curé de ce lieu, pour y avoir aboli l'uſage de dire ſur le corps des femmes qui étoient mortes en couche, les Prieres de relevailles avant que de les enterrer. Ce fut en 1690 le 11 Avril du temps du même Curé, que le Parlement donna un Arrêt pour régler la maniere d'élire les Marguilliers. Ce fait me rappelle qu'en 1402 l'Evêque de Paris & le Prieur du lieu y avoient aſſiſté, l'Evêque préſidant auſſi-bien qu'à l'audition des Comptes. Il y avoit eu quatre ans auparavant un Arrêt rendu le 10 Mars au ſujet de la reddition de ces Comptes.

Ibid. 26 Jun. Mem. de 1729 p. 13. Code des Curés T. 2. p. 324. Inv. Spirit. Ep. n. 19 & 20.

On montre dans cette Egliſe un Ornement

de velours couleur de pourpre, que l'on dit avoir été donné par le Roy Louis XIII, à la priere de M. de Blondis, Curé natif du lieu, chez lequel ce Prince venoit souvent se reposer au retour de la chasse.

En 1612 on avoit érigé en la même Eglise une Confrérie de la Trinité, de sainte Geneviéve & saint Adrien; l'Evêque de Paris l'adprouva le 20 Janvier, & accorda des Indulgences à ceux qui visiteroient la Chapelle de S. Michel du charnier au cimetiere. *Ibid.*

Les Pouillés depuis celui du XV siécle font mention de deux Chapelles situées dans cette Eglise, dont la nomination appartient à l'Evêque, sçavoir une de Notre-Dame, & une autre du titre de S. Thomas de Cantorbery. J'ai vû des collations de cette derniere du 5 Janvier 1486 & 12 Aoust 1516. Il y en a une troisiéme du titre de S. Pierre, qui est à la nomination du Prieur, la même peut-être dont j'ai parlé ci-dessus page 13. Il existoit aussi autrefois sur le territoire d'Argentueil une Chapelle que l'on appelloit saint Jean des Lombards. *Sancti Joannis Lombardorum.* On en trouve un acte de permutation du 6 May 1491. Cette Chapelle a subsisté tant que les Religieuses Bernardines, & après elles les Ursulines ont occupé la maison dite *le Fief des Lombards:* mais elle ne subsiste plus, depuis que les Religieuses se sont retirées en d'autres endroits du Bourg, parce qu'elles se trouvoient trop resserrées dans cette maison. *Lib. rej sert. Arch. Paris. 16[illegible] & 1697.* *Reg. E Paris.*

Je remets à parler des quatre nouvelles Communautés qu'on a vû à Argentueil après que j'aurai dit ce que l'on sçait sur le Bourg & sur les Habitans.

Argentueil est regardé par quelques Auteurs comme situé à 2 lieües seulement de Paris. D'autres Ecrivains en marquent trois. Le plus sûr est HISTOI[RE] CIVI[LE] D'ARG[EN]TUEIL.

de dire qu'il y a deux lieües & demie en passant même par le plus court chemin qui est celui du Bac d'Anieres. On est aussi fort peu d'accord sur la quantité des Habitans & feux qui y sont de nos jours. Le premier Dénombrement de l'Election de Paris y comptoit 1020 feux ; ce que le Dictionnaire Universel de la France évalue à 3800 Habitans ou ames. Le Sr. Piganiol marque tout au long qu'il y a environ mille huit cent feux. Le Dictionnaire de la Martiniere se contente de dire environ mille feux, & le Sieur Doisy en sa Déscription du Royaume n'y en marque que 863. On doit, ce semble, s'en tenir au calcul le plus bas, ou à ceux qui les excédent de peu, & ne pas s'arrêter à celui du Sieur Piganiol. Je ne déciderai point non plus si Argentueil est Ville ou Bourg. Les anciennes inscriptions qui sont dans l'Eglise Paroissiale le qualifient de Bourg, les nouvelles lui donnent le titre de Ville. Les Auteurs modernes sont aussi partagés là-dessus. Amelot de la Houssaye a fait de ce lieu une Déscription qui porteroit à lui donner le nom de Ville comme a fait Corneille. De la Martiniere convient qu'il mérite le titre de Ville mieux que quantité d'autres lieux, & ajoute que cependant ce n'est qu'un Bourg, mais peut-être le plus beau Bourg de l'Europe. Il est entouré, ajoutent ces Auteurs, de murailles flanquées de tours défendues par un fossé ; & cette enceinte a trois quarts de lieüe de circuit. Il y a seize portes ; huit le long du port, & huit du côté de la campagne. On le trouve figuré en profil dans la Topographie de France du Sieur Chastillon, gravée vers l'an 1610. fol. 13.

Mémoires Amelot T.

Au reste, quoiqu'il n'y ait aujourd'hui qu'environ mille feux dans Argentueil, il faut avoüer qu'il est bien changé de ce qu'il étoit sous le

Roy Jean, puisqu'on n'y comptoit alors que 117 feux. Le Continuateur de Nangis qui a marqué ce fait à l'an 1363, regardoit ce nombre comme considérable : car voulant faire comprendre combien la mortalité qui avoit couru durant l'Eté de cette année, avoit enlevé de monde à la campagne, il choisit Argenteuil pour exemple ; & il dit qu'au lieu qu'on y avoit vû 117 feux, on n'en compta plus après la mortalité de l'an 1363, que quarante ou cinquante. Quatre ans auparavant Charles Régent de France, apprehendant que les Anglois ne se logeassent en divers forts de ces quartiers-là, ordonna par lettres du mois de Juillet 1359, à Regnaud de Gouillons, Capitaine de Paris, de faire détruire entre autres le Fort du Prieuré d'Argentueil.

Spicileg. T. 11 in fol. p. 130. L'Editeur a oublié le chiffre C, & n'a mis que XVII.

Ce lieu eut aussi fort à souffrir en 1411 lors de la guerre des Armagnacs & Bourguignons. Comme il n'étoit pas fermé de murs les troupes y entrerent à discrétion : c'étoit dans le temps que le parti d'Orleans avoit formé le blocus devant Paris vers la Toussaint : la fureur de ce parti & de leurs adjoints étoit telle, que passant par Argentueil ils y pillerent la Châsse, foulerent les Reliques aux pieds, & que sortant du Prieuré ils se repentoient de n'y avoir pas tout mis en cendre, & de s'être contenté d'avoir mis le feu à la tour du clocher où les paysans s'étoient rétirés. La Paroisse subit le même sort, les vases sacrés furent enlevés, les Fonts baptismaux brisés, de maniere qu'il fallut porter à Saint Denis un enfant pour le baptiser. Depuis cet événement le nombre des feux diminua ; ensorte qu'en l'an 1470 on n'y comptoit plus que cent feux.

Histoire de Charles VI. du Moine de Saint Denis par le Labour. p. 785-786.

Reg. visit.

Afin d'éviter dans la suite ces anciens malheurs, les Habitans obtinrent de François I au mois de Novembre 1544 des lettres qui

Repertoire

leur permettoient de clorre le Bourg de murailles, le fortifier de tours, portes & fossés, ensemble de se munir de poudres & bâtons à feu. On a vû dans l'épitaphe de David Chambellan, ci-dessus rapportée, que ce fut par ses soins que les fondemens en furent jettés tout aussi-tôt. Ces fortifications n'empêcherent pas les Huguenots de se rendre maîtres de ce Bourg vingt ans après. Tout ce que j'en ai lû dans le Journal de M. Brulart, est qu'ils le prirent le 12 Octobre 1565, & qu'ils mirent le feu à l'Eglise du Prieuré. Mais cet Auteur pourroit bien avoir été trompé pour l'année, parce que la Popeliniere rapporte la prise d'Argentueil au mois d'Octobre 1567. Il dit que le Capitaine Boury mena alors son Regiment de Fantassins à la prise de ce lieu, qu'il qualifie de » petite Villette, fermée de legeres murailles, » mal pourvûe de défenses, sans fossés, sans » remparts que la Seine qu'on passe au bac, » gardée de quelques soldats qui se servoient » des Habitans. Boury résolut de la prendre par ruse au changement de garde à la pointe du jour. Sur ce il fut conclu qu'on en approcheroit par les vignes & par les mazures voisines. Les uns tacherent de monter avec leurs picques & halebardes aux plus foibles endroits des murailles. Les autres s'efforcerent de rompre les portes; & quelques-uns percerent les murs. EnfinRouvray, suivi de quelques-uns des siens y entra aux dépens d'un coup d'halebarde qu'il y reçut. Il paroît par le délay qu'apporta Jacques Foüin, Prieur Commendataire, à faire dresser un état des dégats causés par ces Calvinistes, qu'ils en furent les maîtres durant plusieurs années. L'épitaphe de Macé Girardin rapportée ci-dessus fortifie cette pensée. (a)

[Marginal notes: des Bann. du Châtelet p. 735. — Page 16. — *Cod. MS. D. Bouhier Divion. Praesid.* Mem. de Condé T. 1. — La Popeliniere liv. 12 p. 25. — Il est de 1584. — Page 15.]

(a) L'ouvrage de l'Antiquité des Villes qu'on at-

is le Parti Catholiqne reprit depuis ce Bourg.
lit que le Roy Henry IV vint à Argentueil
l'avis de Pierre de Gondi, Evêque de Paris, Gall. Chr. T.
ns le temps qu'il songea à obtenir de Rome 7. p. 158.
réconciliation.

Je réünirai ici en peu de mots ce que j'ai ouvé sur le temporel & la Justice de ce lieu nt le Prieur est Seigneur. L'Abbé de Saint enis y avoit en 1110 un Avoüé *Advocatum*, pellé Richard, qui fit régler par le Roi Louis Gros la même année le différend qu'il avoit ec l'Abbé. Cette Avoüerie fait voir qu'avant ger l'Abbaye avoit eu des droits en ce lieu 'elle pouvoit avoir aliéné. Je soupçonne que Richard est le même que Richard de Bandu que l'on ne fait vivre que cent ans après, quel temps on dit qu'il vendit cette Avoüerie Argentueil, & tout ce qu'il y possedoit à Guilame de Garlande. On trouve dans les Regises du Parlement, que le Prevôt de Paris ayant eclamé un faux monnoyeur, que le Prieur 'Argentueil avoit fait arrêter, le Prieur fut aintenu, & l'empêchement du Prévôt levé. n y lit aussi les poursuites que Guillaume du ois fit en 1378 contre l'Abbaye de Saint Des, pour lui avoir ôté le Tabellionage d'Arentueil qu'il avoit à vie. Item le 24 Mars 1563 enregistra en Parlement les Lettres obtenues 19 Février par François de Rabodanges, rieur, par lesquelles il étoit déclaré qu'il n'y ra à Argentueil qu'un Bailly qui connoîtra toutes les Causes ressortissantes au Parleent: & que les Prevôts, Présidens & Conillers tenans les Grands-jours à Argentueil, établis par le Prieur, demeureront éteints.

Histoire de Montmorenci preuv. p. 34.

Hist. des Gr. Off. T. 6. p. 22.

Reg. Parl. Jun. 1304.

Reg. Parl. 22 *Fév.* 1378.

Tables de Blanchard. *Regist. Parl. ibid.*

buc à Duchêne, met, en parlant d'Argentueil, e dans les derniers troubles, la Robe de Notre Seieur étant en ce lieu, fut la fable & le joüet de l'imété.

Reg. Parl. 29 Janv. Derechef il y eut en 1593 des Lettres du Roy qui supprimoient en ce Bourg un degré de Jurisdiction. Les Appels du Bailliage de ce lieu vont droit au Parlement.

COMMUNAUTE'S. On ne voit point qu'il y ait eu de Leproserie à Argentueil, parce que celle de Franconville lui en servoit, & à tout le voisinage. *Lib. Visit. Leprof. Diœc. Paris. an. 1351.* Mais il y avoit sûrement au XIV siécle une Maison-Dieu : le livre du Visiteur des Leproseries de l'an 1351 en fait mention. *Ibid.* On la trouve aussi nommée dans l'Acte d'une donation qui lui fut faite en 1475 par un Habitant de ce lieu, & que l'Evêque approuva. *Sauval T. 3. p. 217.* Les biens des Maladeries de Franconville, Cormeilles & de Saint-Leu-Taverny y furent réünis par Lettres Patentes de l'an 1697. Et en conséquence *Reg. Archiep. 25 Mars.* M. l'Archevêque de Paris donna l'an 1703 la permission aux Curés de ces Paroisses d'y célébrer, & le Corps de ces Communautés en general a droit de placer un malade. La Maladrerie de Franconville en particulier jouissoit encore dans l'avant-dernier siécle d'une petite dixme de bled & de vin à Argentueil, qui fut affermée vingt-trois livres en 1535. *Reg. Ep. in Spir. f. 171.*

Les Bénédictins du Prieuré furent pendant long-temps les seuls Religieux habitans dans Argentueil. Les premiers qu'on vit s'y établir depuis eux furent les Freres de la Charité Notre-Dame, espeçe d'Hospitaliers qui commencerent en France dans la Champagne sur la fin du XIII siécle, & qu'on appella les Billettes à Paris. Ils y furent reçus au gouvernement d'un Hôpital pour les Pelerins & pauvres passans. Comme cet Ordre étoit sur son déclin il y a cent ans, ces Billettes d'Argentueil avec le consentement du Prieur d'Argentueil & des habitans cedérent cet Hôpital l'an 1629 aux Augustins Déchaussés qui l'administrerent jusqu'en 1672, que le Roy ayant uni les biens *Reg. Archiep. Par. 29 Nov. 1629.*

de

tous les Ordres Hospitaliers de son Royaume à l'Ordre de Notre-Dame de Mont-Carmel & de S. Lazare, ils en firent cession à cet Ordre.

Les Augustins déchaussés ne quitterent point pour cela Argentueil. Claude Viole, Seigneur du Chemin, & Maître des Comptes à Paris, conjointement avec Marie Pouffepin son épouse, leur fit bâtir une autre Eglise, & un Couvent. La premiere pierre de l'Eglise fut posée au nom de Jean-François de Gondi, Archevêque de Paris, par Dominique Seguier, Evêque d'Auxerre, le 6 Juin 1632, & la nouvelle Eglise fut consacrée le 5 Aoust 1657, par François Faure, Evêque d'Amiens. Neuf ans après Olivier Blondis, Curé de ce lieu, obtint un réglement de l'Archevêque sur l'heure de leurs Sermons. Ils sont placés à l'extrêmité de la Ville le long des murs du côté du nord. Un ruisseau d'eau-vive dont la source est un peu au-delà des murs & du fossé, traverse le jardin, y forme un petit étang dont l'eau fait aller ensuite un moulin qui est dans la Ville.

L'Ordre de Citeaux a aussi eu dans le siécle dernier un Couvent de Filles à Argentueil. Denis Desnault, natif d'Argentueil même, Aumônier de la Reine-mere de Louis XIV, Curé de Colombe, étoit Seigneur du Fief de Robiolles, dit *les Lombards*, dans le cœur de la Ville d'Argentueil. Il eut la dévotion d'y fonder du produit de ses Bénéfices un Couvent de Filles de l'Ordre de Citeaux, sous la direction de Catherine le Roy, Abbesse de la Virginité, Diocèse du Mans. L'Archevêque de Paris lui permit le 13 Février 1635 d'établir ce Couvent sur son Fief, qu'il céda à cet effet avec d'autres biens, se retenant le droit de présenter trois Religieuses qui seroient reçûes gratis de son vivant, & après sa mort une par

Voy. ci-dess. la Chapelle des Lombards p. 19.

Reg. Archiep. Par.

l'Archevêque & deux par le plus ancien des parens du Fondateur, lequel les prendroit natives d'Argentueil, les parentes toujours préférées. Dès le 29 Juin suivant l'Eglise étoit achevée, & elle fut bénite par l'Archevêque. On appella depuis ces Dames du nom de Bernardines, suivant l'usage de France. Mais ce Prieuré qu'on disoit fort nombreux en Religieuses, s'est ressenti de la circonstance des derniers temps, & ayant été réuni à la Communauté de Pentemont, située dans Paris, par un Décret de M. l'Archevêque, & en vertu de Lettres Patentes, on a vû affiché en cette Ville en 1747 au mois de Novembre, que le terrain d'Argentueil, où étoit cette Communauté, consistant en six arpens d'étendue, étoit à vendre, soit pour loger une autre Communauté, soit pour tout autre employ.

Antiq. de Paris T. 1. p. 726.

Reg. Archiep Par.

Traité du 31 Oct. 1647

Les Ursulines qui sont à Argentueil ont commencé par une petite colonie de quatre Religieuses, qui y vinrent du Couvent de Saint Denis le 26 Juillet 1646, s'il en faut croire Sauval. Mais je trouve que la permission de s'y établir ne fut donnée par l'Archevêque de Paris que le 17 Juillet 1647. Un Mémoire imprimé en ces temps-là, marque que la Supérieure traittant avec Olivier Blondis, Curé du lieu, s'engagea de faire offrir à la Messe Paroissiale, chaque année le jour de S. Denis, un cierge d'une livre, auquel seroit attaché un écu d'or. Ces Religieuses se trouvant trop à l'étroit en ce lieu qu'elles avoient acquis des Bernardines, elles obtinrent une nouvelle permission du Prélat du 15 Janvier 1658, pour se transplanter dans l'endroit de la Ville où elles sont aujourd'hui. Elles y ont fait bâtir une Eglise du titre de S. Anne, que l'Abbé Chastelain en 1672 trouva très-belle, quoique petite. Le portail étoit selon lui d'arcihtecture

grecque. On lit dans un Dictionnaire que cette Communauté est composée de cent Religieuses, & d'un nombre presque pareil de Pensionnaires ; que l'enclos en est spacieux, & que la Maison est aussi bien bâtie que l'Eglise.

Dict. de la Martiniere 1739.

TERRIT. EN VIGNOBLE.

Les Vignes forment presque tout le revenu des Habitans d'Argentueil. Aussi la Dixme de vin étoit-elle d'un produit considérable à l'Abbaye de Saint Denis. Un nommé Ferry le Verd lui restitua vers le commencement du XIII siécle ce qu'il en avoit usurpé, dont le Pape Innocent III donna une Bulle de confirmation l'an 1217. On ignore de quel endroit étoit venu à l'Eglise de Saint Martin des Champs la portion qu'elle avoit en cette Dixme de vin : on sçait seulement qu'elle en fit l'échange avec celle de Saint Denis pour une quantité fixe de vin en 1193. Le payement de cette Dixme de vin par les Habitans au Monastere de Saint Denis, après avoir été sujet à quelques variations, il fut enfin prononcé par Arrest du Grand Conseil le 27 Septembre 1673, qu'ils continueroient à payer cette Dixme à l'Abbé de Saint Denis, à raison de deux sols six deniers par chaque arpent. Le Vignoble est grand, & le vin en est estimé. On a soutenu une fois dans une These publique des Ecoles de Medecine de Paris, que les Vins d'Argentueil devoient avoir la préférence sur ceux de Bourgogne & de Champagne. Un Comte de Boulogne, nommé Regnaud, y avoit des vignes en 1200. Philippe-Auguste étant devenu possesseur de ces vignes, en fit présent l'an 1215 à Guerin, Evêque de Senlis, son Chancelier, & à ses successeurs, ajoutant dans sa Charte : *Et hoc fecimus in augmentum Regalium nostrorum de Silvanectis.* Les Chartreux de Paris regarderent comme un legs considérable celui que Jean Boileau, Vicaire de

Tab. S. Dion.

Hist. S. Mart. p. 188. Reg. Parl. 30 Aug. 1437.

Chartulare Phil. Aug fol. 18.

Dat. Paris. m. Aug.

l'Eglise de Paris, leur fit d'une vigne, située à Argentueil, sous le regne de Philippe le Bel. Etant décédé le 26 Juillet 1304, ils l'inhumerent dans leur grand Cloître.

Necrol, Cartus. Paris.

Les Habitans d'Argentueil regarderent en 1562 comme un fleau de Dieu les divers insectes qui gâtoient leurs vignes dans le Printems: l'Evêque de Paris ordonna qu'ils feroient des prieres publiques pour la diminution de ces insectes, & où ils seroient nommés, & qu'on y joindroit des exorcismes sans sortir de l'Eglise. L'Ordonnance les appelle *besianos seu diablotinos, luysetas, becardos*. On lit dans le Dictionnaire des Arrêts, au mot *Novales* pag. 625, que dans le siécle dernier les Habitans d'Argentueil ont été maintenus dans la possession de ne payer pour la Dixme que deux sols six deniers par arpent.

Reg. Ep. Par. 8 Maii.

On recueille aussi quelques grains sur ce territoire, & des petits fruits de primeur qui ont un très-bon goût. Dans les environs d'Argentueil il y a quantité de carrieres de plâtre, dont on fait commerce; on en enleve beaucoup en pierres dans de grands batteaux pour la Normandie & l'Angleterre.

FIEFS.

Les Religieux de Saint Denis & d'Argentueil ont donné quelques biens de leurs Seigneuries à fief & hommage. C'est pour cela qu'on trouve que vers l'an 1200 Gautier de Saint Denis reconnut tenir de l'Abbé Henry une Dixme de bled à Argentueil. C'est peut-être aussi pour la même raison que quelques militaires de ces cantons-là prirent autrefois le surnom d'Argentueil; comme un Thibaud d'Argentueil, *Armiger*, sous Philippe le Hardi, dont le fils, Jean d'Argentueil, est mentionné à l'an 1288 comme Bienfacteur de l'Abbaye du Val. Ne faudroit-il point aussi compter parmi les descendans de ces anciens Cheva-

Chartul. S. Dion. Reg. p. 212.

Tab. de Valle p. 313.

liers, surnommés d'Argentueil, un Thomas d'Argentueil, Prevôt de l'Eglise d'Arras; qui fut tué le 2 Juin 1226 dans sa Cathédrale? *Gall. Chr. nova T. 3.*

Voici les noms de quelques lieux remarquables situés sur la Paroisse d'Argentueil, tels que les Titres les fournissent.

Le Fief de BONNE MINE; dont en 1421 Guillaume Boursier, Prieur, reçut l'hommage rendu par un Seigneur de Sartrouville. *Catal. MS. Prior. Argent.*

Le CLOS L'ABBE', où Etienne Martin Curé, fut maintenu par Arrêt du Parlement du 25 Mai 1425, de recevoir du bled & du vin. Il étoit de dix arpens suivant l'acte d'abandon que l'Abbé de Saint Denis en fit au Sr Pilegrain, Curé, le 24 Février 1597. Arrêt sur la Dixme de Vin 1673 p. 10 & 14.

LE MARAIS est une dépendance du Prieuré; ce lieu est marécageux & entouré de fossés pleins d'eau au lieu de murailles, avec une Chapelle de Sainte Magdelaine. Le 2 Octobre 1448 l'Abbaye de Saint Denis fit bail à Simon de Neuville & ses hoirs de l'Hôtel du *Marais*, & de plusieurs terres & vignes, à condition que les vignes payeroient pour droit de tossement huit pintes de vin par arpent. Arrest de p. 8. M. de Valois a conjecturé que ce lieu, dit le Marais, situé entre Argentueil & Besons sur le bord de la Seine, pouvoit être le *Limariacum* où a été battue une monnoye de nos Rois de la premiere race. Mais il n'y a pas d'apparence: on voit par ce que je viens de dire d'où lui vient ce nom. Henri Ruzé, Chevalier, s'en disoit Seigneur en 1651. *Notit. Gall p. 421 col. 1.* Perm. d'Ora Dom. 17 Jul

CHALUCE' ou CHALUCET est une maison, située sur la même Paroisse, qui en 1659 appartenoit à Etienne Pelet, Elû de Paris, & en 1698, au Sieur le Roy, Gentilhomme servant chez le Roi. J'en fais la remarque, à cause du nom propre. Perm. d'Ora. Domest. 28. Mars 23 Juin.

ROBIOL, Fief, ci-devant possédé par M.

Proult, Lieutenant particulier au Châtelet de Paris.

Le MONT TROUILLET, situé au nord, est de la Paroisse d'Argentueil, d'un côté, & de celle de Çannoy, de l'autre.

Le CHATEAU DE MAY, dont on voit les ruines qui consistent en deux ou trois pans de murailles épaisses de trois à quatre pieds, & les terres qui en dépendent sont aussi de la Paroisse d'Argentueil, & appartiennent au Grand Prieur de France. Ces ruines sont entourées de vignes, & l'on en a même planté dessus.

Je ne parle pas du Fief de Montubois, que le Mémoire sur le Prieuré d'Argentueil de 1719, Pag. 7. dit être assis à Argentueil-même, & que les Religieux l'inféoderent à un Gentilhomme, des mains duquel les Célestins de Paris l'eurent. Le possesseur en 1494 étoit tenu de porter aux Processions solemnelles la verge du Prieur. Il y a au-dessus de Taverni un autre Montubois, dont il sera parlé en son lieu.

BEZONS.

Quoique M. de Valois fournisse une pensée qui peut faire remonter bien haut l'antiquité de Bezons, en avançant que le lieu dit le Marais qui en est tout proche, est peut-être le *Limariacum*, où nous voyons que quelques Monnoyes de nos anciens Rois ont été frappées, je me ne fonderai aucunement sur son opinion, pour établir l'antiquité de ce lieu; parce que pour insinuer sa pensée il veut qu'on écrive *Lemarais* en un seul mot, & il prétend que c'est par corruption qu'on l'écrit en deux mots, le Marais; ce qui n'est probable. Je n'excluerai point cependant Bezons du nombre des lieux où lon ait battu monnoye à la suite de nos Rois de la premiere race, puisqu'en effet il se trouve des pieces de ce temps-là, sur lesquelles M. le Blanc bon connoisseur, assure qu'on lit VEZONNO VICO. On ne peut gueres trouver de nom françois qui ait plus de ressemblance avec le latin *Vesunnum*, que celui de Bezons.

Not. Gall. p. 421. *col.* 2.

Traité de Monnoyes p. 67.

Ce Village est à deux lieues ou un peu plus de Paris. L'Eglise est petite & l'on n'y voit rien qui puisse en dénoter l'antiquité. Elle reconnoît S. Martin pour son premier Patron, & S. Fiacre pour le second. La Dédicace en fut faite durant l'été de l'année 1507 par un Evêque différent de celui de Paris, & qui n'est point nommé dans la permission qui fut accordée aux habitans. C'est le Dimanche d'après la Fête de S. Fiacre, marquée au 30 Aoust, qu'il y a en ce Village un grand concours de Parisiens, qui je croi avoir été occasionné par l'Anniversaire de cette Dédicace. Peut-être y

Reg. Ep.

a-t'il eu auſſi une Chapelle du titre de S. Fiacre ; ſéparée de l'Egliſe Paroiſſiale. Au moins l'on trouve qu'en 1309 Maître Thomas-Martin de Colombes, Prêtre, laiſſa du bien pour fonder l'Anniverſaire de ſon décès en la Chapelle ſituée à Bezons. La nomination de la Cure a toujours appartenue & appartient à l'Evêque de Paris. Le territoire de Bezons eſt un Vignoble. Etienne, Tréſorier de l'Abbaye de S. Denis, du temps de l'Abbé Suger, céda aux Habitans il y a ſix cent ans un terrain entre Bezons & Carrieres pour y planter des vignes. En 1470 il n'y avoit que douze maiſons. Le dénombrement de l'Election de Paris compte à Bezons 82 feux ; ce que le Dictionnaire univerſel a évalué à 500 habitans. En 1381 les habitans plaidoient contre Jean de Meudon, Capitaine de S. Germain-en-Laye, demandant d'être dechargés du guet qu'ils devoient au Château du même S. Germain. En 1404 le Roi Charles VI les exempta de priſes, c'eſt-à-dire de fournir les choſes néceſſaires à la Cour, moyennant qu'ils ameneroient chaque année à l'Hôtel du Roi à Paris quatre charettes de feurre ou paille.

Chartul. min. Ep. Par. fol. 108.

Doublet p. 865.

Reg. Viſit.

Hiſt. des Gr. Off. T. 8 p. 686.

Tréſ. des Chart. Reg. 159 Piece 13.

C'eſt principalement dans l'Hiſtoire de la Maiſon de Montmorenci, que ſe voyent les Titres qui nous apprennent touchant Bezons les faits les plus certains. Ils ſont tirés des archives de Saint Martin des Champs & de Saint Denis, dont les Religieux eurent du bien ſur cette Paroiſſe dès le XII ſiécle. Burchard de Montmorenci nous dit dans ſes Lettres données environ l'an 1285, que Froger, Chambrier du Roi, & Alix ſon épouſe, avoient laiſſé au Prieuré de Saint Martin de Paris la Dixme dont ils jouiſſoient à Bezons (*apud Bezuns*) c'eſt ainſi qu'il eſt écrit dans le Titre : ce qui prouve que la maniere dont ce nom

Ce Burchard y dit que cette Dixme eſt de ſon Fief.

Preuv. de Montmor. p. 60.

avoit été autrefois latinisé, étoit dans l'oubli, & qui nous rapproche du *Vesunno* de ci-dessus. Le Pouillé de Paris du XIII siécle, qui met en latin presque tous les noms des Paroisses, n'écrit point non plus la Paroisse dont il s'agit autrement que *Bezuns*. Cependant quelques Ecrivains avoient commencé à latiniser ce nom dès les premieres années de ce siécle. Un Chevalier de Besons, témoin dans une Charte de l'Evêque de Paris Maurice de Sully de l'an 1186, est à la vérité désigné sous le nom de *Petrus de Bezons*, mais dans un autre Titre de sept ans après où il est comme arbitre choisi par Matthieu de Montmorenci, il est appellé *Petrus de Besunsio miles*. Un autre Chevalier nommé Guillaume de Besons est dit vers le même temps avoir des biens à Vitry.

Cartul. S. Dion. in Bibl. Reg. p. 211.

Preuv. de Mon mor. p. 74 *ad an.* 1193.

Necr. Eccl. Par. III Id. Sept.

En 1196 Hugues Foucault, Abbé de saint Denis, fit acquisition du Port de ce lieu que lui vendit Hugues de Meulan, Prévôt de Paris, & en l'an 1301 ce Couvent fut maintenu par une Sentence arbitrale dans le droit de Justice en ce port. En 1214 la même Abbaye acheta d'Adam Heugot, Chevalier, une Isle qui lui appartenoit, située devant le port *de Bezuns usque ad duos arpennos*, laquelle Isle Adam déclara tenir en Fief de Richard de Banterlu, de même que Richard la tenoit de Matthieu de Montmorenci. Outre ces biens situés à Bezons appartenans au Monastere de saint Denis; cette Abbaye avoit au XIII siécle quelques Dixmes en deux cantons de cette Paroisse, sçavoir Prunay & Perrosel. Dom Felibien fait mention d'un acte de l'an 1206, par lequel Adam de Clasei reconnut qu'il n'avoit aucun droit sur ces Dixmes.

Hist. de S. Denis p. 212

Tab. S. Dion.

Preuve de Montmor. p. 81.

Hist. de S. Denis p. 116.

Matthieu, Seigneur de Roissy en France, n'avoit pas moins de bien à Bezons que les Moines de Saint Denis. Il avoit disposé vers

l'an 1241 de la grande & petite Dixme qu'il y possedoit, comme aussi d'une vigne située au port du même lieu, pour la fondation d'une Chapellenie à Roissy. Ce que Bouchard de Montmorenci duquel tous ces biens étoient mouvans approuva & confirma, & Jean de Montmorenci depuis lui. Ce Fief situé à Bezons s'appelloit *le Fief de Roissy.*

Preuv. de Montmor. p. 99 & 106. *ex Cartul. S. Genov. Par.*

Ibid. p. 99.

Je n'ai point eu connoissance de Seigneurs plus anciens de la Terre de Bezons, que les Sieurs Chanterel qui l'ont transmise dans la famille des Bazin. Un des derniers Seigneurs mort en 1733, âgé de 85 ans, étoit Jacques Bazin, Maréchal de France, dont le bisayeul avoit épousé Marie Chanterel, Dame de Bezons. Cette Terre a depuis été possédée par Louis Gabriel Bazin, Gouverneur de la Ville & Citadelle de Cambray, qu'on appelle le Comte de Bezons.

Hist. des G. Off. T. 7.

Les Filles-Dieu de Paris possédoient anciennement une ferme à Bezons; mais dans le temps des guerres de la Religion elles l'alliénerent suivant la permission qui leur fut accordée le 9 Juin 1578. Ce bien leur avoit occasionné quelques difficultés avec le Curé, sur lesquelles il y eut un accord, que l'Evêque approuva le 23 Janvier 1515.

Reg. Ep.

Quelques Cartes des environs de Paris marquent proche Bezons vers le couchant d'hyver un Château nommé ARGENVILLE, dont je n'ai pû apprendre autre chose sinon qu'il a appartenu autrefois à M. Dezallier, fameux Libraire, puis à son fils, Secrétaire du Roy & Maître des Comptes, connu dans la République des Lettres, qui l'a vendu à M. Taboureau des Reaux, ancien Maître des Eaux & Forêts.

CHATOU.

SUr la fin du siécle dernier quelques sçavans ont crû pouvoir assurer que ce Village est le *Captunacum*, où ont residé quelques-uns de nos Rois, & d'où ils ont daté quelques Chartes: je souhaiterois que ce sentiment pût être soutenu : mais ce qui m'empêche de l'adopter, est que si de *Captunacum* on faisoit Chatou; on éclipseroit entierement la syllabe *nac* contre la maniere ordinaire de procéder dans les analogies des noms. On peut voir ce que je dis là-dessus assez au long en parlant du Village de Cernoy. M. de Valois Dom Michel Germain.

Le Chartrier d'où l'on pourroit tirer plus de circonstances concernant le Village de Chatou, est celui de l'Abbaye de Coulombes au Diocèse de Chartres, à laquelle appartient la présentation à la Cure accordée par un Evêque de Paris. Mais je n'ai pas été à portée de le voir pour être en état de nommer cet Evêque. Le Pouillé de Paris dressé au XIII siécle appelle cette Cure simplement *Chato*, ce qui revient au nom de Chatou: & qui prouve qu'on ignoroit dèslors comment ce nom se devoit dire en latin. Le Pouillé écrit vers 1450 met aussi Chatou sans latiniser. Les Catalogues des Cures, donnés, soit par du Breul soit par d'autres, mettent *Cura de Chatone*, ou de Chatoüe. J'ai vû des provisions du 11 Janvier 1473, où il y a *Cura B. Mariæ de Cathone*.

L'Eglise est sous le titre de la Sainte Vierge. On reconnoît encore dans le Choeur & dans les Chapelles des côtés quelques restes d'édifices du XIII siécle. La tour ou clocher est

le plus ancien morceau, d'autant qu'elle paroît être au plus tard de la fin du XII. On lit dans le côté septentrional du Chœur une inscription de l'an 1623 qui porte que Thomas le Pileur, Seigneur Chastelain de Chatou & du Fief de Mallenoüe, & Anne Portail, sa femme, ont fait beaucoup de reparations & embellissemens à cette Eglise en 1622.

Dans la nef est une autre inscription de l'an 1683, qui apprend que Gaspar de Marcy, Recteur des Academies Royales de Peinture & Sculpture, a legué à la même Eglise une somme pour l'entretien d'une lampe & pour faire travailler à cette même nef. Les armoiries des le Pileur sont au frontispice.

On ne comptoit à Chatou en 1470 que 30 habitans. Aujourd'hui ce Village a plus de cent feux: les livres imprimés des Elections en comptent 160 ou 152; ce que le Dictionnaire universel de la France évalue à 682 Communians. C'est un pays de bled & de vin. Le Seigneur est M. Dallard, ancien Ecuyer du Roy, qui jouit aussi de la Seigneurie de Montesson. On lit dans l'Arrêt du Parlement sur la Dixme d'Argentueil de l'an 1673 pag. 5, que celle de vin à Chatou se paye au Seigneur sur le pied de quatre pintes par muid, mesure de S. Denis.

Il faut placer avant tous ces Seigneurs, à raison de l'époque du temps, l'Abbaye de Malenoüe qui eut une Seigneurie & une Dixme à Chatou dès l'an 1182. Elle lui fut donnée par Odeline, veuve d'un nommé Parmen, du consentement de ses fils & filles, lorsque trois de ses filles Aveline, Alix & Heloize se firent Religieuses dans cette Abbaye; le prix de la vente fut la somme de trente-cinq livres, que Dame Odeline reçut des Religieuses: la Terre & la Dixme étoient mouvantes d'Adam, Sei-

Du Breüil liv. 4 sur Malenoüe.

gneur de l'Isle-Adam. L'acte de cet achat est imprimé dans du Breül.

Le Prieuré de Jardies, membre dépendant de l'Abbaye de Tiron, & situé sur le chemin de Versailles à saint Cloud, pouvoit avoir eu du bien à Chatou avant l'Abbaye de Malenoüe. Ce qu'il y possedoit étoit considérable, & étoit chargé de payer à l'Abbé de saint Denis une redevance de cens, d'orge & de chapons. Gervais, Abbé de Tiron, fit en 1249 un échange de tout ce que le Prieuré de Jardies avoit à Chatou pour des terres situées proche Jardies, que l'Abbaye de saint Denis lui donna. Le revenu qu'avoit le Monastere de saint Denis à Chatou dans le XIII siécle, est encore connu par un autre enseignement: Son Historien Doublet fait mention d'un Arrêt entre ce Monastere & Guillaume Escuancol, Chevalier Seigneur à Chatou, par lequel il est dit que les Religieux auront toute Justice & saisines à eux appartenantes en la Ville de Chatou, & que le Chevalier aura le reste, & aussi la voyerie. Cet Arrêt est du mois de Février 1295.

Chartul. S. Dion. Reg. p. 493.

Hist. de S. Denis p. 937.

On peut compter pour l'un des plus anciens Seigneurs séculiers de Chatou qui soient connus ce Guillaume Escuancol: ensuite Gilles Malet, qui l'étoit avec Nicole de Chambly, sa femme, en 1379, & donnerent du bien à l'Abbaye du Val.

Tab. Vallis.

Depuis lui je n'ai trouvé que Colart de Mailly qui l'étoit entre 1423 & 1427, selon un compte de ces temps-là.

Sauval T. 3. p. 326.

Thomas le Pileur, Secrétaire du Roi, Controlleur de la Chancellerie de Paris, étoit Seigneur de Chatou en 1577, & acquit le 22 Juillet des Religieuses de Malenoüe les droits & revenus qu'elles y avoient: ce qui fut homologué au Secrétariat de l'Evêché le 15 Février 1586. Ce même Seigneur est nommé dans le

Reg. Ep. Par.

Procès verbal de la Coûtume de Paris de l'an 1580, & il y est qualifié Conseiller au Parlement.

Thomas le Pileur, fils du précédent, étoit Seigneur en 1609. Il est dit Secrétaire du Roi & Audiencier en la Chancellerie. Il vivoit encore en 1622, ainsi qu'on a vû ci-dessus.

Histoire de la Chancellerie p. 307.

Voici quelques autres titres où il est fait mention de Chatou. Dans le Cartulaire de saint Denis, Pierre, Seigneur de Marly, déclarant l'an 1234 ce qu'il tenoit de cette Abbaye, met parmi l'une de ses restrictions la moitié de la haute Falaise qui est située devant Chatou, comme étant de son Domaine particulier : *In dominio meo est medietas altæ falesiæ quæ sita est ante Chatou.* On a mis *Chautou* dans le Glossaire de Ducange. On peut voir dans le même livre que *falesia* signifie une éminence de terre ou de rocher au bord d'une riviere.

Hist. de Montmor. Preuves p. 407.

L'ancien Nécrologe de l'Abbaye de Sainte Geneviéve de Paris, parlant du legs d'une vigne située à Chatou, met : *Obiit Landericus Canonicus, qui dedit .... vineam de Cato ad Stationem.*

Necrol. S. Genov. 26 Febr.

Il n'y a pas toujours eu de Pont à Chatou. Au milieu de l'avant-dernier siécle il n'y avoit encore qu'un bac. Le Roi donna en 1560 le produit du bac aux Religieuses de Malnoüe.

Table de la Chamb. des Comptes T. 4. Ogier p. 24.

Je n'ai pû trouver en quel temps précisément le pont fut bâti vis-à-vis ce Village.

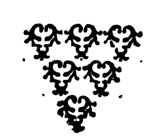
En 1726 le 14 Aoust le Parlement enregistra des Lettres par lesquelles on apprend que le premier Président Portail & Dame Rose, son épouse, avoient cedé au Roi en 1723 par forme d'échange, le pont de Chatou, Droit & Maitrise de ce pont, au lieu de quoi le Roi constitua à la Dame Portail une Rente noble & féodale de 6500 liv., à prendre sur

Reg. Parl. T. 57. Ogier vol. 117.

l'état des bois de la Généralité de Rouen, laquelle Rente le Roi unit & attache pour toujours à la Châtellenie de Vaudreüil, appartenante à ladite Dame Portail, pour être par elle & ses ayant-cause tenus en Fief sans en rien reserver que le ressort & la souveraineté. Les Habitans de Chatou s'étant opposés à cet échange de crainte qu'on n'exigeât d'eux pour leur passage de plus grands droits qu'auparavant : mais le Roi leur accorda qu'ils ne payeroient pas davantage que lorsqu'il n'y avoit qu'un bac.

Le premier jour de Juin 1739 mourut à Chatou Henriette Fits-James, fille du Maréchal de Barwik, Dame du Palais de la Reine, épouse de J. B. Louis de Clermont d'Amboise, Marquis de Renel, &c. Mercure de Fr. Juin 1739. I vol.

Outre Chatou, Diocèse de Paris, il y a un Chatou au pays de Beaujollois.



CROICY *ou* CROISSY.

Not. Gall. p. 416.

ON lit dans M. de Valois que le nom de Croicy peut venir de ce que ç'auroit été un lieu propre à produire beaucoup de Saffran, ou de ce qu'un ancien Seigneur auroit porté le nom de Crocus, d'autant que c'étoit un nom propre d'homme chez les Gaulois & les Francs, aussi-bien parmi les Allemans. Quoiqu'il en soit de la premiere étymologie, le terrain n'y produit aujourd'hui que des légumes. Sa situation est à trois lieües de Paris sur le rivage droit de la Seine à l'opposite de l'ancien Charlevanne, & d'un autre endroit appellé la Malmaison, nom rélatif au séjour des Normans en ce lieu au IX siécle, comme l'est celui de *malus Portus*, dont je parlerai cy-après.

Ecclesiam de Crociaco.

Pierre de Nemours, Evêque de Paris, donna en 1211 l'Eglise de Croicy à Boson, Prieur de saint Léonard de Noblat en Limosin. On ignore par quelle raison il choisit des Religieux si éloignés de Paris. L'acte de cet établissement déclare qu'ils devoient être deux Chanoines Reguliers en cette Eglise (ce qui formoit un Prieuré) & que s'il arrivoit au Prieur de Noblat de changer ce Prieur, celui qu'il lui substitueroit seroit tenu de prêter serment de fidélité & d'obéïssance à l'Evêque de Paris. Adam, Archidiacre de Paris, consentit à cette donation, sauf ses droits & ceux du Doyen rural.

Cart. Ep. Paris. in Bibl. Regiâ fol. 94. & du Bois Hist. Eccles. Par. T. 2 p. 248.

On trouve un acte de 1224, qui fait mention du Prieuré de Croicy & de ses biens. Une Isle de la Seine est nommée *Insula Prioris de Crociaco*: Pierre, Seigneur de Marly, prétendoit qu'elle étoit sur son Domaine. Par un autre

Cartul. S. Dion. in Prob. Hist. Montmor. p. 407.

autre acte de l'an 1247, Guillaume, Evêque de Paris, attesta que Burchard, Seigneur du même Marly, avoit vendu à l'Abbaye de saint Denis, du consentement d'Agnès, son épouse, un moulin appellé *de malo Portu*, situé dans la censive du Prieur de Croicy, *subtus Villam Crociacum*. C'est précisement l'un des endroits par où les Normans avoient autrefois mis pied à terre pour ravager le pays. Ainsi le lieu étoit nommé avec raison Malport, comme l'appelle Duchêne, fondé sur la denomination latine portée dans ce Titre. *Ibid. p. 410.* 410. En 845 ou 846.

Saint Martin étoit alors regardé comme le seul Patron de l'Eglise de Croicy : mais on ne tarda pas à y voir établir le culte de S. Léonard du Pays Limosin, par la raison que les Religieux venus de la maison de son nom y solemniserent sa Fête en ayant apporté des Reliques avec eux. Dès le regne de Philippe le Hardi il y avoit un grand pélerinage à Croicy, & on nommoit ce lieu simplement *Saint-Léonard*. Ce concours est marqué dans le recueil des Miracles de S. Louis, composé par Guillaume Cordelier vers l'an 1280. On peut se convaincre par la multitude des tableaux votifs qu'on a vû en cette Eglise, que la devotion envers ce saint étoit grande. L'auteur de la Concordance des Breviaires de Rome & de Paris, assure au 6 Novembre que ce saint y est sur-tout reclamé pour les enfans en chartre ; ailleurs on l'invoque pour les captifs ou prisonniers. A Croicy sa fête est chommée. On verra ci-après des provisions de la Cure où il est nommé avant S. Martin. *Bolland. T. V. Augusti pag. 639.*

Le bâtiment de l'Eglise que l'on voit aujourd'hui est le même qui avoit été construit lors du nouvel établissement des Chanoines de Noblat, & il y a encore une partie des vitrages de ce temps-là.

Il peut avoir eu des Collateraux ou bas côtés: mais il n'en paroît plus maintenant ; ensorte que cela forme un vaisseau de figure longue & étroite, & que pour empêcher l'écart de la voute, il a été besoin d'y mettre un grand nombre de barres de fer traversantes, que la Reine-Mere donna en conséquence d'un vœu qu'elle vint exécuter dans cette Eglise. Les deux Statues qu'on voit au fond de chaque côté paroissent d'un gout de sculpture de quatre cent ans ou approchant, malgré la peinture dont on les a rafraichies. Du côté du nord est celle de S. Leonard, vêtu d'une dalmatique ou tunique, dont les orfrois sont ornés de figures en forme d'entraves & de chaînes. L'autre statue en face de celle de S. Léonard représente S. Louis. Le tableau du grand Autel a été donné par la Reine-Mere ; c'est un Crucifix peint par Simon Voüet.

Ex relat. D. Prioris. 1740.

Le Poüillé de Paris écrit au XIII siécle, marque la Cure de Croicy comme étant à la pleine collation de l'Evêque de Paris. Ce qui est suivi par celui de 1648, qui la dit être de droit à l'Archevêque, & la qualifie néanmoins *Prieuré-Cure*. Elle ne se trouve point dans le Poüillé du XV siécle, ni dans celui du XVI, non plus que dans le Poüillé imprimé en 1626. On la connoissoit cependant fort bien dans le XV siécle, puisqu'il existe un acte de présentation faite le 2 Août 1459 par Etienne Tixier, Prieur de saint Léonard, & qu'on trouve dans les Registres de l'Evêché au 28 Mai 1474, une commission pour desservir *Ecclesiam parochialem sancti Leonardi propè Catou propter absentiam Fratris Petri Le Gay Curati*. Cent ans après on la regardoit encore comme une Cure Reguliere, mais on ignoroit de quel Ordre. Un Religieux de l'Ordre de Cîteaux en fut pourvû par l'Evêque de Paris. Le 24 Mai 1584

Reg. Ep. in Spir.

furent expédiées des provisions *Prioratus Curati SS. Leonardi & Martini de Croissiaco Ordinis Cisterciensis, Fratri Joanni Huon, Monacho Vallis B. Mariæ ejusdem Ordinis.*

Le Pelletier assure dans son Pouillé de 1692, que c'est un Bénéfice régulier, & que le Prieur de saint Léonard en Limosin y présente. Entre plusieurs Réguliers de différentes Congrégations qui ont possédé ce Prieuré & regi la Cure, l'un des plus célébres est le fameux Abbé de Vertot, qui en prit possession lorsqu'il étoit Chanoine régulier de l'Ordre de Prémontré, & qui sçut allier aux devoirs d'un Pasteur zélé l'étude des Belles-Lettres & de l'Histoire. Ce fut dans ce lieu qu'il composa l'Histoire de la Conjuration de Portugal qu'il fit imprimer en 1689, & qui a été connue depuis sous le titre de Revolutions. Il permuta ensuite la Cure de Croicy pour une autre du pays de Caux. Cette Cure est gouvernée depuis environ quarante ans par des Réligieux de S. Antoine, reconnus Chanoines réguliers par un Arrêt du grand Conseil. Le premier a été le P. Mortier; le second, le P. Chanot, célébre Prédicateur.

Eloge de M. de Vertot Memb. de l'Acad. des belles Let. 1735.

En l'an 1470 Croicy ne contenoit que deux habitans. Selon le dénombrement des Elections il y a en ce siécle 33 feux, & selon le Dictionnaire universel 153 habitans : on assure qu'il s'y en trouve un peu plus aujourd'hui.

Cette Terre releve de Montmorenci.

Le plus ancien Seigneur que j'aye découvert, est un Robert de Croicy, lequel donna à l'Abbaye de saint Denis en 1206 tout le Domaine qu'il avoit entre la Celle & Ruel. En 1460 & tout le reste du XV siécle cette Terre fut entre les mains des Sieurs Hennequin, tous deux appellés Jean, pere & fils. Il paroît qu'elle [illegible] dans la même famille durant tout

Chart. Odon. Ap. Paris. in Chart. S. Dion. Regis p. 473.

Hist. des Presid. au Parl. p. 26.

Epit. des

Hennequins 1573 & 1595 à S. Jean en Grève. Procès verbal de la Coûtume Hist. de Par. p. 914.

Reg. du Parl. 14 Mars 1634

le siécle suivant; au moins en partie: je
ici cette restriction, parce que dans la (
tume de Paris de l'an 1511 est menti
Etienne Petit, Chevalier, Seigneur de Cr
En 1634 Jacques Robineau joüissoit de
Seigneurie, & le 21 Janvier il vendit au
entre les mains de ses Commissaires 44
pens trois quartiers d'héritages faisant p
de sa Seigneurie. En 1655 François de
trocle, Ecuyer de la Reine-Mere, étoit
gneur de Croicy. Il obtint du Roi la pe
sion de faire clorre de murailles en cette T
un certain nombre d'arpens, quoique
dans les plaisirs de Sa Majesté, à raison
degats qu'y commettoient les bêtes fauve
sortoient de la forêt voisine. Les Lettres f
registrées en Parlement le 21 Juillet
même année. Mais on croit qu'elles rest
sans exécution. De nos jours cette n
Terre a été possedée par M. Gougenot
crétaire du Roi & de l'Hôtel de Condé. Ell
partient aujourd'hui à M. Gaultier de l
vais, Receveur général des Finances.

Il n'y a pas de bac à Croicy pour le P
on est obligé pour y aller de Paris & pc
revenir, de passer sur le pont de Chatc
y a seulement le Bac pour passer du V
de la chaussée à Croicy, que le Roi a fai
pour les temps de la chasse.

On a varié dans la dénomination de c
lage. L'auteur de l'éloge de l'Abbé de
l'a appellé Croicy-la-Garenne. La cart
environs de Paris, publiée par l'Academ
Sciences, celle de Jaillot & celle de l'
de la Grive lui donnent le même nom
doute à cause de la Garenne de S. Ger
en-Laye dont il est voisin. Quelques Ac
MM. Hennequin, autrefois Seigneurs,
appellé Croicy-saint-Léonard. Aujou

plusieurs disent Croicy-saint-Martin & saint Léonard. Les Imprimeurs de quelques Généalogies ont quelquefois voulu faire entendre par une virgule superflue, que S. Léonard & Croicy sont deux Terres différentes.

LES GABILLONS sont un petit hameau de cinq ou six maisons à un quart de lieue de Croicy, lequel tire son nom d'un particulier du lieu. C'est, suivant ce que l'on m'a dit, un fief de la Seigneurie.

MONTESSON.

NE m'étant tombé sous les yeux aucun ancien titre latin sur ce lieu, je ne puis avoir recours qu'à M. de Valois sur son origine & son étymologie. Il fait un assez long article pour prouver que son vrai nom latin est *Mons Taxonis*, ensorte que *Tessonis* est une alteration du mot *Taxo* qui signifie un blereau. Cette alteration ou corruption du mot est déja ancienne selon lui, puisque dans des Lettres latines du Roi Philippe le Bel de l'an 1290, le Secrétaire voulant marquer qu'il y avoit des blereaux dans le bois de saint Cloud se sert du mot *Tessones*; le même M. de Valois produit un passage d'un Auteur du XII siécle qui dit du Tesson (qu'il appelle en latin *Taxus*) que c'est un animal qui fréquente les terrains montueux & pierreux & qui y creuse la terre: après quoi il fait observer que ce doit être de la même espèce d'animal que le Village de Tesson-Ville, au Diocèse de Paris, a tiré son nom. (a) Mais n'y auroit-il pas autant

Not. Gall. p. 424.

(a) Il étoit voisin du Plessis Gassot & de Bonqueval.

d'apparence que le mot *Taxo* doit être pris là pour le nom d'un homme à qui cette petite montagne auroit appartenu ? On voit dans des actes du XI siécle, que *Taxo* ou *Taxonis* étoit un surnom que portoient alors quelques-uns des Nobles de la Normandie.

Ann. Bened. T. IV. p. 520 & 565.

Montesson n'étoit pas une Paroisse il y a cinq cent ans, puisqu'il ne se trouve pas dans le catalogue des Cures du Poüillé écrit au XIII siécle. Mais on a des preuves qu'il y avoit un Curé en ce lieu sous le regne de Charles V vers l'an 1370.

Ce Village est situé dans la troisiéme peninsule que la Seine forme par ses circuits entre Paris & S. Germain-en-Laye ; à trois lieües & demie de Paris ; à une demie de S. Germain, & à pareille distance de Chatou. La montagne, à laquelle son nom fait allusion, n'est qu'une legere élévation, dont la pente est vers le nord. Le terrain est pierreux, la vigne y vient bien, & il y en a considérablement, avec des cérisiers & des menus grains. En 1470 il n'y avoit en ce lieu que quatre habitans. Le dénombrement de l'Election de Paris y comptoit 76 feux il y a quarante ans : celui qui a été imprimé en 1745 y en marque 88, ce qui forme à peu près le nombre de 400 habitans, que le Dictionnaire universel du Royaume a assuré y être.

Regist. Visit.

Il n'y reste aucun monument d'où l'on puisse apprendre de quelle Paroisse ce lieu a été détaché lorsqu'on y a érigé une Cure du titre de Notre-Dame. Comme la Cure de Hoüilles existoit au moins dès le commencement du XIII siécle, qu'elle étoit & qu'elle a toujours été à la nomination de l'Evêque de Paris, & qu'outre cela le terrain de Montesson ressemble assez par son vignoble à celui de Hoüilles ; il paroît plus vraisemblable que c'est de cette

Paroisse qu'il a été demembré, d'autant que l'Abbé de Coulombs qui nomme depuis le XIII siécle au moins, à la Cure de Chatou, n'auroit pas manqué de se retenir la nomination à celle de Montesson, si l'érection de la Cure avoit diminué l'étendue du territoire de Chatou. Or on sçait que c'est l'Archevêque de Paris qui nomme à Montesson comme à Hoüilles. L'éloignement de ces deux Cures l'une de l'autre, paroît être d'une bonne demie lieüe. Au reste il est certain qu'en 1366 il y avoit un Curé à Montesson.

Un article des Registres du Parlement de cette année-là nous apprend qu'alors Nicolas de la Vieille, Curé de Montesson, étant pourvû par l'Evêque de Paris de la Leproserie de Charlevanne plaidoit contre Robert de S. Germain, nommé par le Roi. On n'a rien avant ce temps-là. Dans des provisions du 7 Avril 1472 cette Cure est dite *Beatæ Mariæ de Monte Tessonis*.

Quoiqu'il y eut une Eglise Paroissiale à Montesson dès ce même temps, on ne trouve point que la Dédicace en ait été faite avant l'an 1546; l'Evêque de Paris permit le 2 Octobre aux Marguilliers de la faire dédier par l'Evêque de Magarence, avec pouvoir à lui d'y bénir trois Autels; & il ordonna que l'anniversaire en seroit célébré chaque année le 9 Octobre. *Regist. Ep. Paris.*

Cette Eglise devenue caduque dans le dernier siécle, fut rebâtie par la nourrice de Louis XIV, qui étoit Dame de ce lieu. Aussi y voit-on sur la porte ses armoiries avec un Daufin & des fleurs de lis. Ce n'est qu'une espece de grande Chapelle voutée de plâtre & sans aîles: mais la tour ou clocher qui est au frontispice à main droite lui donne de l'apparence par son pavillon couvert d'ardoise.

Il y a dans la même Eglise du côté meri-

dional une petite Chapelle, sur la porte de laquelle Claude Dodieu, Chevalier, Seigneur de Vély, a fait mettre il y a cent ans, que cette Chapelle est en ce lieu pour mémorial de l'ancienne qu'y avoient ses ancêtres, avec leur caveau où s'est trouvé inhumé Loys Dodieu, Sieur de la Borde, premier Président au Parlement de Bretagne, puis Conseiller d'Etat, fils de Claude Dodieu, qui avoit été Ambassadeur en 1527 & 1528, vers la Seigneurie de Florence & vers Charles Quint.

Je n'ai point trouvé d'anciens Seigneurs de Montesson. J'ai déja dit que Madame ancienne nourrice du Roi Louis XIV avoit été Dame de ce lieu. J'y appris en passant en 1739 que M. Dallard en étoit Seigneur, & de Chatou, & il joüit encore des deux Terres.

Les Habitans de Montesson plaidoient en 1381 contre Jean de Meudon, Capitaine de S. Germain-en-Laye, pour être déchargés du guet, qu'on disoit être dû par eux au Château de S. Germain. On a imprimé par erreur dans le livre d'où je tire ce fait, Montcresson au lieu de Montesson.

Hist. des Gr. Offic. T. I. p. 686.

LA BORDE est le seul écart de cette Paroisse. C'est une Seigneurie située à l'extrémité vers le couchant d'été sur le rivage droit de la Seine. On vient de voir qu'elle avoit appartenu à Louis Dodieu sur la fin de l'avant-dernier siécle. Ce Seigneur obtint du Roi Henri III des Lettres datées de Paris le 10 Janvier 1582, portant que la Terre de la Borde, sise en la Paroisse de Montesson, appartenante à Louis Dodieu, Maître des Comptes, seroit desormais appellée *Vailly-la-Borde*, avec défense de l'appeller autrement à peine d'amende arbitraire. Je n'ai vû qu'une Carte du Diocèse de Paris de l'an 1622 par Samson, encore jeune, dans laquelle l'auteur a voulu se confor-

Huitiéme livre des Bannieres du Châtelet fol. 117.

met

mer à ce changement ; encore a-t'il mis *Vaux-la-Borde*, au lieu de Vailly-la-Borde.

Claude Dodieu, second du nom, qui a fait mettre l'inscription ci-dessus, résidoit quelquefois en 1636 dans sa Seigneurie de la Borde, & y avoit une Chapelle, où il lui fut permis de faire célébrer. *Reg. Archiep. Par. 24 Oct. 1636.*

Il y a eu sur la fin du XIV siécle un Jacobin qui a fait du bruit par ses sentimens : il s'appelloit *Joannes de Montesono*, ce qui sembleroit signifier Montesson. Mais ce Religieux étoit de la Province d'Arragon ; ainsi il ne faut point le donner au Village dont il s'agit.

HOUILLES,

Et Carriere son annexe.

De tous les lieux du Diocèse de Paris, il n'y en a gueres dont l'étymologie soit si difficile à trouver que celle du nom de cette Paroisse, située à deux lieües & demie de Paris. Celle qui se tire de ce qu'on appelle du charbon de terre, autrement hoüille, paroîtroit la plus naturelle, s'il y avoit apparence qu'on y en eût autrefois tiré ; mais outre que cela ne se voit pas, la découverte de cette sorte de charbon n'a été faite d'abord que vers l'an 1200 dans le pays de Liége, & le Village d'Hoüilles existoit dèslors. Hull en Saxon signifie une montagne ou une colline ; ce qui ne peut convenir à Hoüilles qui est dans une plaine, à moins qu'on ne prétende que c'est par allusion à l'espece de montagne qui est vers Sartrouville. Il faut aussi observer que dans le Poüillé du Diocèse redigé avant Saint Louis le nom est écrit en langage vulgaire Holles, *Gloss. Can voce Hulla. Ibid. voce Hullus.*

&. non pas en latin comme presque tous les autres : ce qui prouve que l'on ne sçavoit dès lors d'où ce nom étoit formé, & qu'on n'osoit fixer son étymologie. On pourroit conclure de ce que dans ce titre d'environ cinq cent ans il est écrit avec aspiration, que c'est une marque qu'on ne croyoit pas qu'il vint d'*Olla*, qui a été employé pour tuille ou brique ; & qu'on n'a pas eu la pensée qu'il y ait eu en ce lieu une tuillerie ou poterie qui lui eût communiqué son nom. Ainsi je pense qu'il faut se retrancher sur le mot *Hole* qui signifioit chez nos premiers Francs un instrument propre à remuer la terre, & particulier à ceux qui gardent les troupeaux dont le diminutif a formé celui de houlette ; ensorte que Hoüilles signifieroit Pays de bergers, & de bergeries ; nom qui lui auroit été été donné dans le temps que la plus grande partie du voisinage n'avoit point de bergeries & étoit encore inhabitée. De même donc que Sartrouville fut le pays de ceux qui defricherent la terre, où depuis l'on planta le grand vignoble de ce lieu, celui d'Argenteuil & celui de Cormeilles ; Houilles fut le canton où les Francs de ces quartiers-là firent leurs pâtres. On croit aussi que ce lieu, à cause de sa situation au milieu d'une peninsule de la Seine, peut avoir été appellé *Oscellus* ou *Hoscellum*, dans le même sens que ce nom d'*Oscella* est donné à une peninsule de la riviere du Doubs en Franche-Comté. Il est certain que ce fut dans la peninsule vis-à-vis la Celle ou Charlevanne que les Normans commirent en l'an 846 beaucoup de meurtres ; ensorte qu'il est vraisemblable que de là seroit venu le nom de Martray, que porte encore un endroit de la Paroisse d'Houilles, qui a servi de cimetiere dès le temps auquel on continuoit à inhumer dans des cercueils de

Hist. des Sequanois Dunod. T. 1 p. 184.

Duchêne T. 2 p. 655.

pierre & de plâtre ; en effet on y en a trouvé avec beaucoup d'ossemens.

Il paroît par des comptes rendus en 1618, que la Paroisse d'Houilles étoit entourée de murailles, & qu'il y avoit des portes qui fermoient, appellées les portes de Pontoise, de Paris, de S. Germain, de S. Nicolas ; & qu'il y avoit des tourelles sur ces portes ; ce qui n'avoit pas empêché les Huguenots d'y entrer au mois de Janvier 1598, & aussi dans l'Eglise où ils trouverent peu de chose à prendre. Compte de Fabriq.

Cette Eglise a été rebâtie à neuf dans l'un des derniers siécles. L'architecte a placé le Sanctuaire ou le grand Autel dans le bout septentrional & la porte vers le midi : ce qu'on n'auroit pas souffert dans les anciens temps. Au côté gauche de ce portail est une belle tour de pierre terminée par une conque renversée. Cette tour fut commencée en 1648, discontinuée en 1649 à cause de la premiere guerre de Paris, & achevée en 1651. Saint Nicolas est Patron de cette Eglise, au moins depuis l'an 1470 que je la trouve désignée de son nom dans un Registre de visite qui n'y marque que 12 habitans & huit à Carriere, qui y dit [illegible] *Ecclesia de Houlliis*.

Dans les Pouillés cette Cure est différemment nommée. Celui du XIII siécle l'appelle Hollea, ainsi que j'ai déja dit. Dans ceux du XV & du XVI siécle elle est nommée *de Houlliis*, sans mention du lieu de Carrieres. Dans des provisions du 1 Septembre 1543 il y a *Cura de Carreriis & Houlliis*, qui est l'ordre que du Breul a suivi ; mais en d'autres du 1 Juin 1571 on lit tout au long *Ecclesia Parochialis S. Nicolai de Houlliis, cum succursu S. Joannis Baptistæ de Carreriis*. La Cure étoit alors vacante par resignation ou démission de Jacques Bouillard, Conseiller au Parlement.

Dans le Procès verbal de la Coûtume de l
1580 comparut Valentin Moignard, quali
Curé de Hoüilles & de Carrieres S. Denis
annexe. Au siécle dernier ont été Curés de
mêmes lieux Mrs Martin Grandin, Docte
& Professeur Royal en Théologie, & Je
François de Selles Charmolue, pareillem
Docteur de Sorbonne.

Le plus ancien Seigneur d'Hoüilles que j'
pû découvrir est Pierre d'Aunoy, qui é
Trésorier de la Cathédrale de Laon vers l
1400, de la famille apparemment de ceux
ce nom qui ont joüi de la terre d'Orvill
Louvre. Il est connu par une exemption q
procura en 1404 à ses vassaux. Pierre B
cher possedoit cette Seigneurie & celle d'C
vers l'an 1510. Charles Boucher, reçû C
seiller au Parlement en 1546, fils du Seign
d'Orcé, est qualifié Seigneur d'Hoüilles : a
lui Pierre Boucher vers l'an 1560, & enf
un autre Charles Boucher, Conseiller au
lement, qui posseda aussi la terre de Verr
Antoine Brice, Seigneur d'Hoüilles, est co
pour y avoir fondé une Messe basse. Il est
paremment le même Brice, qui en 1649
imposé comme Seigneur de Hoüilles à
taxe dont le rolle est imprimé.

Hist. des Maîtres des Req. p. 117.

Hist. des Presid. au Parl. p. 128, 233 & 234.

Archiv. Ep. Paris.

Jean-Baptiste Proust, Lieutenant partic
au Châtelet de Paris, étoit en 1698 Seigne
Hoüilles & du petit fief appellé le Martray. A
exposé alors au Cardinal de Noailles, qu
petit Cimetiere appellé du même nom de l
tray, servant autrefois à inhumer les pestife
causoit de la difformité à sa maison seigneu
il fut permis aux habitans de le lui céder mo
nant un autre terrain qu'il offroit pour le m
employ. En 1700 il obtint la permission
voir une Chapelle en son Château. Il e
core fait mention du même Seigneur da

Reg. Archiep. 7 Nov.

Reg. 30 Aug.

Arrest du Grand-Conseil du 28 Septembre 1707, qui le condamne aussi-bien que les habitans à payer aux Filles-Dieu de Paris & au sieur de Charmolue, Curé, Décimateurs par moitié, la dixme de sainfoin de leurs enclos. Il mourut en 1721. Son fils Jean B. Louis lui a succedé: Cette Seigneurie a passé ensuite à la mere qui est décédée en 1743. Geneviéve-Charlotte Proust, fille majeure, est depuis ce temps-là Dame de Houilles & du Martray. Code des Curés T. 1 p. 267.

Il y a à Houilles Prévôté, haute, moyenne & basse Justice qui releve de Montmorenci. La Seigneurie releve d'Eaubonne. Il y a de plus dans Houilles un fief qui releve de Besons.

Les habitans de Houilles plaiderent en 1381, comme ceux de Besons contre Jean de Meudon, Capitaine de S. Germain-en-Laye, demandans d'être déchargés du guet qu'ils devoient à ce Château. En l'an 1404 le Seigneur qui étoit Pierre d'Aunay deja nommé ci-dessus, obtint du Roy Charles VI que les habitans de *Houilles* fussent exempts de prises & de fournitures à la Cour, moyennant qu'ils voitureroient chaque année à l'Hôtel du Roy à Paris quatre charettées de leur feurre ou fourage. Hist. des Gr. Offic. T. 8. p. 686. Regist. des Chartes 159. piece 211.

Le Village de Hoüilles fut affligé en 1648 au mois de Décembre d'une maladie autant incurable qu'elle étoit inconnnue, & qui enlevoit chaque jour six personnes. Cette désolation cessa après que les habitans eurent fait voeu devant l'autel d'aller processionnellement à Notre-Dame de Pontoise offrir un cierge de vingt livres. En 1686 la même maladie étant revenue, les habitans renouvellerent ce voeu le 14 Mai, ainsi que l'atteste M. de Charmolue alors Curé. Abregé de l'Hist. de N. D. de Pontoise réimprimé 1724 p. 50. *Ibid. p. 53.*

Le denombrement des Elections marque 148 feux à Houilles: Ce que le Dictionnaire universel de la France reduit à 346 habitans.

La plaine de Houilles est renommée par les chasses à l'oiseau du temps des Rois Henri III, Henri IV, Louis XIII & de Louis XIV, qui y faisoit aussi la revue de ses troupes; Guy Patin parle dans ses lettres de la revue de l'an 1667. Il y a entre Houilles & Carrieres une Croix appellée *La Croix des Din-echiens*, parce que, dit-on, Henri IV faisoit dîner ses chiens en cet endroit: mais cet origine de nom paroît fausse. Je connois en d'autres quartiers très-éloignés, des cantons de vignes du même nom.

Les melons de Houilles que l'on semoit dans les champs comme du bled étoient autrefois en reputation.

Au bout du village du côté du couchant commence une avenue d'ormes qui conduit vis-à-vis le village de Maisons situé au-delà de la Seine, & dès cet endroit on ne voit tant à droite qu'à gauche, & en pays plat que des vignes qui produisent des vins blancs & clairets.

CARRIERES S. DENIS,

Annexe de Houilles.

CE lieu porte ce nom sans que S. Denis soit le patron de l'Eglise que l'on y voit mais parce que cette Terre appartient à la célébre Abbaye de Saint Denis, & pour le distinguer de plusieurs autres Villages du nom de Carrieres, dans tous lesquels on tire, ou l'on a tiré des pierres à bâtir. Celui-ci est situé sur un coteau de la Seine assez escarpé en certains endroits. Il y a encore des restes du vieux château en maniere de Forteresse appartenant au Monastere.

Suger Abbé de Saint Denis a écrit dans le livre de son administration, que de son temps il fut bâti un nouveau village appellé *Quadra*

Duchêne T. 4. p. 341.

nia, appartenant à son Abbaye ; & que comme l'Eglise de Bernival en Caux, qui avoit besoin d'être reparée, n'avoit pas suffisamment de revenus, il lui attacha une partie de celui de la terre de Carriere, ensorte qu'elle étoit chargée de payer au Trésorier de Saint Denis quatre marcs, & à l'Eglise sept livres. Par une charte du même Abbé de l'an 1137 que Doublet a publiée, Suger avoit d'abord attaché tout le revenu de cette Terre à la Trésorerie de Saint Denis, *manum mortuam, vinagium*, & même celui de l'espace de terrain situé entre Carrieres & Besons, qu'il avoit permis à Etienne Trésorier de céder aux habitans de Besons pour y planter de la vigne. Ce village devint par la suite assez considérable pour fournir au gîte du Château de S. Germain-en-Laye : mais les habitans se défendirent en 1381 de cette charge, aussi-bien que ceux de Besons & d'Houilles contre le Capitaine Jean de Meudon. Ils se firent aussi exempter par Lettres Patentes du 12 Février 1404 d'être sujets aux prises pour le service de la Cour, moyennant qu'ils ameneroient chaque année à l'Hôtel du Roy à Paris deux charettes de feurre. Les Religieux de Saint Denis qui songeoient à peupler encore davantage cette terre, obtinrent en 1491 des Lettres patentes qui leur permettoient d'avoir un bac au port de Carriere. Voilà ce qu'on trouve de plus ancien sur ce lieu. Le Pouillé de l'Abbaye de Saint Denis imprimé en 1648 à la fin de celui du Diocèse de Paris, marque que c'est le Trésorier de S. Denis qui est toujours Seigneur de Carrieres.

Hist. S. Den. p. 865.

Hist. des Gr. Offic. T. 8 p. 686.

Tres. des Chart. regist. 150 p. 210.

Registrée le 31 Mai Pl. vol. 7 p. 170.

Pouillé 1648 p. 132.

L'Eglise titrée de S. Jean-Baptiste est solidement bâtie. On y descend par huit ou dix marches. Le chœur est d'une structure d'environ le XIII siécle, ce qui se reconnoît entre autres marques par un reste de vitrage de ce siécle

qu'on voit bien y avoir été dès le temps de la construction. Cet édifice est presque carré, n'ayant qu'une seule aîle, pratiquée du côté du nord depuis cent ans ou environ. J'y vis l'ancien retable d'autel qui représentoit la Passion de N. S. très-grossierement en relief, dont l'inscription en peinture & lettres gothiques porte les noms de *Maître Thomas Turquan Ecuyer Seigneur de ..... le Roy au Veuxin François & Michel Laguette Avocat ...... & Barbe Turquan* qui apparemment l'avoit fait faire. Je trouvai au même endroit l'ancienne pyramide gothique qui servoit de tabernacle il y a environ trente-cinq ans, avant que le grand autel eût été rapproché du mur du pignon qui fait le fond de l'Eglise. L'ancien Pouillé de l'Abbaye de Saint Denis marque qu'il y a dans cette Eglise une Chapelle fondée du titre de S. Nicolas.

Pouillé de Paris 1648 p. 15 col. 1.

Il reside à Carriere un Vicaire amovible du Chapelain pour les Sacremens, y ayant Fonts baptismaux dans l'Eglise, & un cimetiere sur la pente du coteau. On va aux Rogations à Houilles qui est la Mere Eglise. Les auteurs des Pouillés n'ont point fait d'article separé sur ce village, ne le regardant que comme une annexe ou succursale.

A l'égard du temporel, ce lieu fait un article separé dans le rolle des tailles, il y a un Bailliage qui releve du Parlement à cause de l'Abbaye de Saint Denis haute, moyenne & basse Justice. Le livre des Elections y compte 92 feux, & le Dictionnaire universel assure qu'il y a 506 habitans; le dernier denombrement y met 112 feux. On y cultive la vigne, le terrain y étant très-propre. Il y a aussi en ce lieu une manufacture parfaite de Spalme qui sert pour les bassins de porcelaine.

Affiche Déc. 1753.

Entre Carrieres & Besons proche la riviere,

: un petit c n appellé la Courbe, où l'on rouvé vers l'an 1746 en *rayonnant* pour plan- r de la vigne, b.....oup de corps morts ; entre autres qui av un esponton & un bre, ce qui peut denoter qu'il y auroit eu uelque combat en ce lieu. Peu loin de là t un canton appellé Le Camp.

Je dois dire en finissan cet article de Houil- s que j'ai eu connoiss e de plusieurs des articularités ci-dessus par M. Jean-B. Georges onstantin, Docteur de la Maison & Société Navarre, Curé de cette Paroisse depuis l'an 743.

ARTROUVILLE,

OU SERTROUVILLE.

IL est certain que la bonne maniere d'écrire ce nom est de le commencer par la lettre ainsi qu'on vient de voir, & non par un C, omme ont fait ceux qui ont donné au public tat des Elections du Royaume ; aussi-bien ue ceux qui font imprimer les Rolles d'im- ositions & qui ont composé le Dictionnaire niversel de la France. La raison que j'ai de ondamner leur ortographe est que le nom de village est certainement formé du latin *Sar- torum villa*, qui vient de *sarrire*, c'est-à-dire *rculis fodere*, occupation qui fut celle des remiers habitans de ce lieu, lorsque nos Rois urent accordé aux Eglises de l'Abbaye Saint Denis & d'Argenteuil certain terrain inculte u voisinage, entre autres la forêt dite *Cormo- rius*, qui regnoit sur les coteaux & éminen- es qu'on voit entre Epinay & Cormeille. L'ex- érience ayant fait connoître que le territoire e ces coteaux exposé au midi produisoit de

bon vin, le premier village qui se forma au bas fut *Sartrouville*, qui dans sa vraye origine signifie *village des Vignerons*: Mr de Valois a eu raison de préférer *Sartorum villa* à *Sartoris villa* employé par l'Abbé Suger: Il est visible que le village n'auroit pas tiré son nom d'un vigneron seul qui eût fait sa demeure en ce lieu; mais il y a plus d'apparence que c'est d'une colonie entiere qui défricha la terre, en arracha les cormiers ou sorbiers & autres arbres de peu de produit pour y planter de la vigne. Une autre erreur qui s'est aussi introduite au sujet du nom de cette Paroisse, est de croire qu'elle tire son nom d'un particulier qui se seroit appellé *Sertorius*; ou que le mot *Sartor* signifie un tailleur d'habits, comme s'il venoit de *Sarcire*. Je fais mention de cette derniere origine, parce que je l'ai trouvé employée de la main de Guillaume de Lisle, célébre Géographe, sur un exemplaire de la Notice des Gaules de M. de Valois qui lui avoit appartenu; à la marge duquel il a écrit ces mots: *La guinguette des Tailleurs de Paris.*

Ce village éloigné de Paris de trois lieues ou environ, n'est sur aucune des grandes routes. Presque tout le territoire est en vignes. *Reg. visit.* Il n'y avoit en 1470 que 18 feux. Le denombrement de l'Election de Paris y en compte 240: ce que le Dictionnaire universel évalue à 1323 habitans.

L'Eglise Paroissiale du titre de S. Martin est sur une espece de côteau. On y monte par trente ou quarante degrez du coté du couchant. Le chœur est fort petit, ne remplissant que le quarré qui est sous le clocher octogone de l'Eglise. Le clocher paroît être du XI ou XII siécle, mais la fleche de pierre élévée dessus est plus nouvelle, quoiqu'elle soit aussi octogone, & on y apperçoit un écusson avec des

armoiries difficiles à reconnoître. Le sanctuaire est très-étroit & paroît être d'un temps très-reculé; la voute est enduite de plâtre sur lequel il a pû y avoir des peintures à fresque ou des ornemens à la mosaïque. Je n'ai vû aucune épitaphe ni tombe remarquable dans cette Eglise : mais en recompense le portail qui regarde l'occident m'a paru digne d'attention. Sa construction est au moins du XI siécle. Au-dessus de la porte sont figurés en relief neuf ou dix crapaux rangés par ordre, & quelques-uns de ces crapaux sont couronnés. Depuis que j'ai fait cette remarque sur le portail de l'Eglise de Sartrouville, j'ai observé au portail occidental de l'Eglise Cathédrale du Mans, lequel est d'une construction encore plus ancienne deux gros crapaux de pierre brune posés en regard aux deux côtés ; mais sans couronne. Cette remarque pourra être de quelque utilité à ceux qui font des recherches sur les anciens symboles usités chez les François. Le portail de Sartrouville devenu de couleur rougeatre par la longueur du temps, est masqué aujourd'hui presqu'entierement par une espece de porche sur lequel on a bâti un appartement pour un des Vicaires. Les croix de pierre qui se voyent aux piliers qui supportent les murs de l'Eglise, prouvent qu'elle a été dediée. On en célébre l'anniversaire le 15 de Mai.

La Cure est à l'entiere disposition de l'Archevêque de Paris selon tous les Pouillés du Diocèse, à commencer par celui du XIII siécle qui appelle ce lieu *Sartovilla*. Il y a eu des Sentences du Juge de Sartrouville en date du 2 Juin 1660 & 15 Novembre 1662, qui condamnent les vignerons du lieu à payer au Curé la dixme du vin à raison de cinq pintes & chopine par muid, & il y a eu un certificat du Curé, portant que tous les ans il étoit

Arrêt imprimé sur la dixme d'Argentueil de 1673 p. 3.

payé sur ce pied-là de la dixme des vignes du Président de Maisons situées sur sa Paroisse. Un chevalier de la famille des Aunay, Seigneur de Poissy, Maisons-sur-Seine, donna en 1373 ce qu'il avoit sur Sartrouville, c'est-à-dire des dixmes à la Vaudoirs, au Curé du lieu, le chargeant d'une Messe à son intention dans la Chapelle de la Vierge qu'il a fait bâtir en cette même Eglise.

Ibid. p. 4.

Memoire de M. Marillier Curé.

Comme la recolte du vin fait toute l'espérance des habitans de cette Paroisse, l'usage s'y étoit introduit avant l'an 1660 lorsqu'on s'appercevoit que les vers mangeoient les raisins, de porter en procession le S. Sacrement dans les vignes. M. de Gondi Archevêque ou ses Vicaires Généraux défendirent de la faire en cette année-là. Il fut ordonné que l'on feroit seulement l'exorcisme des vers dans un carrefour de la campagne; & que l'on retourneroit ensuite à l'Eglise pour y chanter la Messe *De necessitatibus*, à laquelle le S. Sacrement seroit exposé.

Reg. Archiep. Par. 28 Apr. 1660.

Suivant le Procès verbal de la Coutume de Paris de l'an 1580 cette Paroisse a plus d'un Seigneur. Le Prieur d'Argenteuil est dit Seigneur de Sartrouville dans un endroit de ce Procès verbal, & le Grand Prieur de France dans un autre. Il est certain qu'au moins dès le XI siécle le Monastere d'Argenteuil y possedoit vingt maisons avec leurs dépendances, outre le droit de deux Pêches dans l'Isle appellée *Berliseïa* ou *Bertileïa*. C'est ce qui se lit dans la charte de confirmation de ces biens accordée par le Roi Robert la treiziéme année de son regne qui revient à l'an 1009. Ce Prince y donne à entendre, que plusieurs biens possedés par ce Monastere, venoient de la Reine Adelaïde sa mere. L'administration de ces biens étant revenue à l'Abbaye de S. Denis, l'Abbé

Hist. Eccl. Par. T. 1 p. 631.

ger au XII siécle disposa d'une partie pour ire célébrer son anniversaire à Argenteuil Duchêne T. 4 p. 550. orès sa mort, ordonnant qu'on employât dix ls du revenu de Sartrouville pour les poroens du refectoire le jour qu'il auroit été cébré. L'Historien moderne de la même Ab- Felibien p. 217. aye marque aussi qu'en l'an 1205 l'Abbé fit es acquisitions à Sartrouville. Deux ans après s Religieuses de l'Abbaye de Footel ou de Ialenoüe en Brie qui avoient cru pouvoir préendre quelque chose sur les biens du Monasere d'Argenteuil situés à Saint Denis, se dé- *Gall. Chr. T. 7. Instrum. col. 84.* isterent de leurs prétentions.

LA VAUDOIRE. Ce lieu de la Paroisse de artrouville situé au Sud-oüest du est crit differemment dans les cartes, oire u la Vaudoire. J'ai suivi ici l'ort e de M. Marillier Curé, leq m'a f p ırs irconstances marquées

SANNOY,

Ou plûtôt CENNOY & encore mieux ÇANNOY.

QUoique depuis le XIII ſiécle on ait nommé ce lieu en latin *Centum-nuces*, il ne s'enſuit point de là que ce ſoit ſon véritable nom, & que le nom vulgaire Çannoy ſoit formé de ces deux mots latins. M. de Valois qui goute fort cette étymologie tirée *de centum nucibus* l'appuye ſur ce qu'en Italie par exemple, il y a un lieu dit *centum Cellæ*, & au Diocèſe de Beauvais un autre lieu appellé *centum putei* Cenpuits ou Champuis; d'où il conclut que de même cent noyers raſſemblés ſur le territoire de la Paroiſſe dont je parle, ont pû lui faire donner le nom de *Cent noix*, qu'on a depuis écrit par corruption *Sannois*, ou Sanoy. Mais ce ſçavant ne fait aucune attention à l'autorité de l'Abbé Suger antérieur de plus de cent ans au Pouillé dont lui-même s'autoriſe, & il oublie que cet Abbé n'a pas employé l'expreſſion de *Centum nuces* pour deſigner Cannoy, mais celle de *Centinodium.* Cette diverſité de noms latins marque le peu de certitude que l'on avoit dès le XIII ſiécle ſur l'origine du nom de Cannoy.

Comme donc on a varié ſur l'étymologie de ce nom & que l'on a paru ignorer d'où le mot françois étoit dérivé, j'ai cru devoir propoſer là-deſſus une nouvelle conjecture. Tous les ſçavans conviennent aujourd'hui que le Palais *Captonacum*, d'où ſont datés pluſieurs diplomes de nos Rois de la premiere race,

&c. où ont été battues des monnoies de ce temps-là, a dû être situé dans la Neustrie (où Paris se trouvoit.) M. de Valois s'est contenté d'écrire que quelques-uns croyoient que c'étoit Chatou qui devoit représenter cet ancien *Capronacum* ou *Catonacum* : Dom Michel Germain embrasse ce sentiment dans son ouvrage sur les anciens Palais Royaux, comme aussi M. Chastelain dans la table des lieux de son martyrologe. Quoique je respecte l'autorité de ces trois sçavans, je ne puis cependant me rendre à leur conjecture, parce qu'il me paroît que *Captonacum*, ou *Camnacum* ou bien *Catonacum* peut produire plus légitimement & avec plus d'analogie le nom de *Chenoy*, ou *Çannoy* ou *Céannoy* que non pas le nom de *Chatou*. On voit très-rarement que le langage vulgaire des François qui abrege beaucoup les noms propres latins, en retranche les deux dernieres syllabes, lorsqu'un mot n'en a que quatre : c'est ordinairement plûtôt les syllabes du milieu du mot qui sont retranchées ; & quelquefois celles du commencement. Or de *Captonacum* faire Chatou, ou Chato comme on l'écrivoit autrefois, c'est retrancher le son de la lettre *n*, & c'est ôter le son de *ay* ou de *oy*, que la terminaison *acum* fournit ordinairement au langage françois à la fin des noms de lieu. Mais de *Captonacum* ou *Catonacum* faire Çannoy (qu'on a depuis écrit Cennoy) c'est procéder selon l'usage observé dans les retranchemens que dicte l'idiome françois. C'est ne retrancher que les lettres *p*, *t* & *o*, & en former *Camacum*. Or de *Camacum* il est fort naturel de faire Çannoy. Mais l'Abbé Suger qui voyoit écrire Cennoy en langage vulgaire du XII siécle, crut sans autre examen que le mot étoit dérivé d'un mot latin composé ; il s'imagina que le nombre *cent* devoit en faire

Diplomatic. Mabill. p. 258.

partie, & comme les noms vulgaires finissan en *oy* viennent quelquefois d'un mot latin don la fin renferme un *d*, il crut que Cennoy pouvoit venir de *Centinodium* qui est le nom qu'on donne à une espece d'herbe rampante pleine de nœuds. Au contraire, ceux qui vécurent dans le siécle suivant, voyant quelquefois écrire Cennoix avec une x, crûrent qu'après le mot *centum* il falloit joindre *nuces*, comme si c'eussent été cent noyers plantés en ce lieu qui lui eussent fait donner ce nom.

Ce n'est pas seulement à cause du rapport plus éloigné dans le nom de Chatou avec *Catonacum* que j'ai songé à produire Ceannoy, comme le représentant mieux ; c'est encore parce que plusieurs choses contribuent à reconnoître à Ceannoy ou sur son territoire un lieu plus propre pour la situation d'un Palais de nos Rois de la premiere race, & que dans le voisinage il reste des vestiges qui designent qu'il a dû être situé sur ce territoire, & des marques que ces Rois y tenoient leurs assemblées. Quoique Ceannoy & Chatou ne soient qu'à deux lieues de distance l'un de l'autre, il y a neantmoins sur le territoire & dans le voisinage de l'un, des choses qu'on ne trouve pas dans l'autre. Il faut sçavoir d'abord qu'il y avoit sur les montagnes qui sont entre Ceannoy & Argenteuil, & qui s'étendent vers Cormeille, une forêt appellée *Cormeletus*. Elle est mentionnée dans un diplome de Childebert III de l'an *697* par lequel ce Prince la donne en entier à l'Abbaye d'Argenteuil, & telle que le Domaine Royal l'avoit possedée jusqu'alors, elle s'étendoit sans doute jusqu'au revers du côté du nord & jusques dans le lieu où est le Village de Ceannoy, dont le Prieur d'Argenteuil est Seigneur. Dans la même forêt en tirant du côté de Cormeille étoit le Château

Annal. Bened. T. 6 p. 656.

Château de May ou de Mail, dont il reste quelques ruines sur la pente vers le nord : dans le même côté du nord par rapport à ce château étoit une habitation des Francs dite aujourd'hui Franconville, & dans les anciens titres *Francorum villa* ; elle fut ainsi nommée pour la distinguer de l'habitation de ceux qui dèslors & par la suite defricherent la terre dans le côté méridional de cette forêt, laquelle habitation fut appellée pour cette raison *Sarritorum villa* ou par abregé *Sartorum villa*, d'où l'on a fait Sartrouville. Ce lieu appellé *Village des Francs*, me paroît avoir pû être ainsi nommé dès le temps de la premiere race de nos Rois, parce que ce fut en cette vallée que le corps des soldats François auroit passé en revue lorsque le Roy étoit au château ce Ceannoy situé sur la montagne. Ce château ayant été rebâti au commencement de la seconde race lorsque la revue des troupes fut indiquée au mois de May au lieu du mois de Mars, put en tirer sa dénomination, & ne fut plus connu que sous le nom de château de May, parce que les Rois ayant un plus grand nombre de châteaux & de Palais que ceux de la premiere race, ne s'y rendirent gueres qu'au mois de Mai pour assister au champ de Mai, c'est-à-dire à la revue des troupes qui se faisoit durant ce mois-là.

Nous aurions pû tirer de plus amples lumieres sur ce château du Mail, si dans l'Ordre de Malte il paroissoit une Histoire détaillée & accompagnée de pieces ou preuves comme dans les autres Ordres : nous sçaurions à quoi nous en tenir sur la denomination du vieux château en question, s'il faut l'écrire château de May, ou plûtôt château du Mail comme il est appellé dans un état assez recent des biens de cet Ordre. Mais quand même *Château du Mail*

seroit l'expression conforme aux anciens titres; elle ne détruiroit point ma conjecture; au contraire elle fortifieroit la pensée que j'ai eu que c'étoit un Château Royal. Mail n'est autre chose que le mot *Mallus* dont on se servoit sous nos Rois des premiers temps pour signifier l'Assemblée publique des Etats: & ceci confirmeroit que ces sortes d'Assemblées se tenoient souvent en ce lieu puisqu'il en avoit pris le nom; de même qu'il y en a un dans le Diocèse de Meaux que d'anciens titres latins appellent *Mallum* & *Malleum*. Depuis que ceci est écrit j'ai découvert une charte de Charles Regent de France sous le Regne du Roy Jean, par laquelle il est ordonné que ce Château seroit détruit, de crainte que les ennemis du Royaume ne s'y logeassent; & dans ces lettres il est appellé le Châtel de Mail.

Thref. des Chart.

L'étymologie *Captonacum* ou *Catunacum* ou si l'on veut *Catonacum* paroissant suffisamment établie, par ce que je viens dire, à la place des mots *Centinodium* & *Centum nuces*, qui ont été mal imaginés; il ne reste qu'à marquer ici ce qui est arrivé à *Captonacum* ou Çannoy du temps que nos Rois de la premiere race y avoient un Palais.

Childebert premier du nom, dont le siége étoit à Paris, donna en 518 & en 526 des Diplomes qui concernoient S. Innocent Evêque du Mans ou son Diocèse; le dernier est du mois de Juin. Le Roy Theodebert II s'y arrêta pendant qu'il ravagea les Etats de Clotaire II vers l'an 600, & y fit expédier des lettres pour un Monastere du Pays du Maine. Bertefride Evêque d'Amiens y fit autoriser par Clotaire III au mois de Septembre de l'an 663 un acte qui concernoit l'Abbaye de Corbie. Enfin on trouve les restes d'un acte original d'Airard Evêque de Chartres touchant une

Eglise de son Diocèse, par lequel il paroît que voulant faire approuver par des Evêques métropolitains le privilége accordé par lui à cette Eglise, il vint les trouver à *Captonacum* durant le mois de Mars de l'an 696, & là son privilége fut confirmé par Goëric métropolitain de Sens, Griphon métropolitain de Rouen, & par onze autres Evêques dont les deux derniers sont Turnoald Evêque de Paris & Constantin Evêque de Beauvais, après lesquels Chainon Abbé de Saint Denis mit aussi sa souscription. C'étoit en la seconde année du regne de Childebert III. Dès la premiere année de son regne, c'est-à-dire 695, ce Prince fit sa résidence au mois d'Aoust dans le Palais de *Captonacum*, suivant un autre acte où Ansoald Comte du Palais, certifie un déguerpissement fait par la tradition d'un fêtu. Je tire l'extrait de tous ces actes de la Notice que Dom Michel Germain donne de ce Palais. Au reste il n'assure point avec une telle certitude que ce soit Chatou, qu'il ne se sente disposé à changer de sentiment, supposé qu'on assigne mieux sa situation.

Le Village de Ceannoy est à quatre lieues ou environ de Paris au nord-ouest, sur la route de Pontoise & dans la Vallée de Montmorenci, au bas du revers des montagnes dont la face regarde Argentueil, Sartrouville, &c. Elle rapporte les mêmes fruits que le reste de la Vallée. Le denombrement des Elections du Royaume & le Dictionnaire universel des villages de France ne s'accordent point trop sur le nombre des habitans qui le composent. Le premier dans l'ancienne édition marque 112 feux, & 206 dans la seconde; & le second y compte 935 habitans. C'est une grande différence d'avec le nombre de douze feux qu'il y avoit seulement en l'an 1470. Reg. vi.

Le Prieur d'Argentueil en est dit Seigneur dans le Procès verbal de la Coûtume de Paris de l'an 1580.

Le titre Paroissial de ce lieu est ancien puisqu'il se trouve dans le Pouillé du XIII siécle, où il est dit que la Cure est à la collation pleine & entiere de l'Evêque de Paris. Les Pouillés subséquens excepté celui de Pelletier, ont aussi attribué la Cure de Çannoy à la nomination Episcopale.

Il est fait mention de la dixme de Çannoy dans l'Arrêt de 1673 sur la dixme d'Argentueil. On y produit le certificat des habitans de ce même lieu de Çannoy, comme ils ne payent que cinq sols par chaque arpent situé sur le territoire de ce village d'Argetueil en ce qui dépend du Fief du Grand Chantre & de celui du Grand Prieur de France.

Arrest imprimé 4-to p. 12

L'Eglise est titrée de S. Pierre Apôtre, & S. Blaise y est regardé comme second Patron: on y montre même un buste qui le représente, & qui contient quelques reliques. Cette Eglise ne paroît avoir été bâtie que vers le commencement de l'avant-dernier siécle. C'est l'époque que j'ai cru qu'on pouvoit donner à la construction du chœur; la nef & la tour paroissant récentes. C'est de ce même chœur & de la nef qui n'existe plus, qu'il faut entendre la permission que l'Evêque de Paris donna le 26 Juin 1507 aux habitans de faire dédier leur Eglise par tel Prélat Catholique qu'ils voudroient. On lit dans le chœur de l'Eglise d'aujourd'hui une inscription sur le marbre qui apprend que Michel Penelle Ecuyer, moyen & bas Justicier, Seigneur des Fiefs de Hugo & Grand-Hostel, sur lesquels est bâtie cette Eglise, mourut en 1636: il y est qualifié Exempt des Gardes de Monsieur Frere du Roy. On trouve mention du Fief Heugot Paroisse de Çanoy dans un

titre de l'an 1443, où Philippe Braque Conseiller au Parlement est dit possesseur. Ce fief Heugot situé à Çannoy relevoit apparemment d'un autre fief plus considérable du même nom de Heugot, où Burchard Seigneur de Montmorenci tint une assemblée solennelle l'an 1177 chez Henri qui en étoit Seigneur. Il semble que ce Heugot principal étoit sur un ruisseau aux environs du village de Saint Brice.

Laboureur Tombeau des Illustres pag. 310.

Hist. de Montmor. Preuv. pag. 56, 57.

Suger Abbé de Saint Denis regardant Çannoy comme une des Paroisses où son Monastere avoit du bien, marque que de son temps on vit augmenter de quatre livres les nouveaux cens de Çannoy, & les anciens de cent sols. Les titres de l'Abbaye du Val proche l'Isle-Adam font mention à l'année 1240 ou 1250 d'un Odon de Cennoy Ecuyer, bienfacteur de cette Maison.

Lib. de adm. sua. Duchêne T. 4. p. 334.

Tabul. Vallis

La fontaine de S. Flaive qui est sur un côteau de cette Paroisse, & l'Ermitage auquel elle donna naissance, occasionnerent vers l'an 1630 un demêlé avec le Grand Prieur de France en sa qualité de Seigneur du vieux Château du Mail qui apparemment avoit été accordé aux Templiers par l'un de nos Rois. Seraphin de la Noüe Ermite, dit de l'Imitation de S. Antoine, revenu d'Italie, demeuroit dans l'Ermitage dont il avoit fait bâtir la Chapelle où l'Evêque de Paris lui avoit permis dès l'an 1617 de faire célébrer : cet Ermite & les habitans de la Paroisse d'Ermon qui avoient la devotion de venir en Procession dans la Chapelle, craignant les suites de la réünion de trois quartiers de terre situés autour de la fontaine de S. Flaive, faite au Domaine & Château du Mail, se remuerent tant, qu'il survint environ le mois d'Octobre 1633 une Sentence des Requêtes du Palais entre Georges de Regnier-Guerchy, Grand Prieur & Commandeur du

Reg. Archiep. Paris. Octob. 1633.

Reg. Ep. Par. 7 Oct.

Voyez sur ce S. Flaive l'article d'Ermon dans le tome précédent. p. 418.

Temple & l'Ermite ci-dessus nommé avec les habitans d'Ermon intervenus depuis l'an 1617, par laquelle la Cour déclara que les trois quartiers de terre appartiendront au Grand Prieur, & que néanmoins l'Ermite & ses successeurs demeureroient en jouissance en payant chaque année trois sols parisis de cens & rente & les dixmes au jour S. Martin en la maison Seigneuriale du Grand Prieur à Cernay, & que le même Ermite sera tenu faire un conduit de la fontaine hors son clos pour l'usage du commun, & de faire ouverture de la Chapelle pour les Processions d'Ermon. L'Ermite de la Noüe transporta depuis aux charges marquées les trois quartiers de terre sur lesquels il avoit fait bâtir la Chapelle & l'hermitage, & un quartier sis devant la fontaine, à Hilarion Chastelain fils de Jerôme Chastelain, Secrétaire ordinaire de la Chambre du Roy, par acte passé à Paris le 29 Aoust 1633 chez le Roux Notaire.

Il est aussi fait mention de l'Ermitage cy-dessus & de son premier Ermite dans le Journal des Audiences édition de Du Fresne 1692. au mot *Hermite*. Aujourd'hui les choses se trouvent changées de face : l'Ermitage est une maison bourgeoise avec une basse-court. MM. de Blainville y ayant fait construire cette maison vers l'an 1720, ont renfermé la Chapelle dans le bâtiment; ce qui a interrompu l'usage où étoit la Paroisse d'Ermon d'y venir en Procession, quoique l'écu attaché à cette Procession se paye toujours par le Propriétaire. Il ne reste plus de vestige de cet Ermitage que dans la fontaine qui sort dans le jardin de la maison sous une voute où l'on voit encore une image de bois de S. Flaive, représenté en Moine. La maison appartient aujourd'hui à M. Negre Lieutenant criminel au Châtelet de Paris.

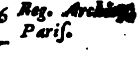
Montrouillet est aussi à moitié sur la Pa-
e Ceannoy, & de l'autre moitié de celle
nteuil. Le moulin est de Ceannoy. Il
renommé dans les observations faites
Cassini pour la formation de sa Carte
ngles. On a de-là une des plus belles
ii soient aux environs de Paris.

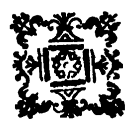
Patin écrivit le 11 Juin 1649 à son
on de Lyon, qu'un laquais étant dans
: de ce village le jour de la Pentecôte
esse avoit voulu arracher l'Hostie des
lu Curé. L'Imprimeur a mis *Sancy près*
e Denis ; Mais on voit bien que l'au-
oit voulu dire Sanoy.

Lettres de Patin.

lit dans le Mercure du mois de Mars
une lettre touchant une fiévre vermi-
qui affligeoit alors les habitans de cette
e.

illage fut un des premiers de la cam-
qui après Franconville admit en 1626
sement des Sœurs de la Charité insti-
ar les soins de S. Vincent de Paul.


Reg. Archiep. Paris.



[illegible]

[illegible] le nom de S. [illegible] qui S. [illegible] le [illegible] d'exemples de [illegible] qui ont [illegible] le nom de S. [illegible] Paroissiales sur le [illegible] faire [illegible] Avril jour de S. Marc Evangeliste, ce qui perpetuoit les [illegible] sous le titre de S. Marc [illegible] Chapelle étoit mieux [illegible] Car ordinairement les Chapelles de ces Maladeries étoient sous le titre de S. Lazare, ou sous celui de S. Magdeleine que l'on a cru pendant plusieurs siécles être la sœur de ce saint. Et que sait-on si le titre de la Magdeleine que porte aujourd'hui l'église Paroissiale de Franconville ne viendroit point du culte qu'on lui rendoit à la Leproserie, & qui y auroit été transferé lorsque les guerres désolerent toutes ces Maladeries des environs de Paris. Quoiqu'il en soit, cette Maladerie qui est le seul écart de la Paroisse de Franconville, est maintenant réunie à l'Hôpital d'Argenteuil en conséquence de l'Arrêt qui ordonna que les biens des Maladeries seroient réunis aux aux Hôpitaux des lieux les plus prochains.

Cette Paroisse est l'u[illegible] premieres du *Diocèse* de Paris où l'o[illegible] établir les *Sœurs de la Charité*. [illegible] Martin le Marinel qui en étoit C[illegible] instruit

[illegible]

titre de sainte Magdelene. On y honore aussi S. Flaive Patron d'Ermon. Le 3 Juin 1657 l'Archevêque de Paris permit d'y exposer une croix enrichie du bois de la vraie Croix, laquelle avoit été leguée à cette Eglise par le testament du 28 Juin 1647 de Simon Rocolet Imprimeur à Paris, neveu de Simon de Vaux, dont le pere l'avoit eue du Cardinal de Bourbon, duquel il avoit été parfumeur. Cette Eglise passe pour avoir été bâtie par un Monsieur Bateste ancien Seigneur dont on ne designe point le temps. Ses armes qui sont celles de Harcourt s'y voyent au haut de la Chapelle Seigneuriale. On lit qu'un Bateste avoit épousé une Harcourt. J'ai parlé à l'article d'Aubervilliers T. III. p. 283 d'un Bateste Chevalier en 1221.

Voy. Ermon ci-dessus T. 3

Reg. Archiep. Paris.

Voy. la Roq.

La Cure est dite à la nomination de l'Evêque de Paris dans le Pouillé du XIII siécle; ce qui a été suivi dans ceux du XV & du XVI siécle & dans celui de 1648. Le Pelletier n'est point excusable d'avoir marqué que la presentation de cette Cure appartient à l'Abbé de Saint Denis, puisque les Historiens de cette Abbaye ne l'ont jamais reconnue être de son Patronage. Jean Perrier Curé de Franconville est mentionné dans des lettres d'Aimery de Magnac Evêque de Paris de l'an 1374.

Hist. Univ. Paris. T. 4. p. 434.

Il y a une Maladerie à Franconville, laquelle est imposée dans le rolle des Decimes. C'est apparemment la Leproserie qui existoit dès l'an 1237, au sujet de laquelle on lit cette ligne dans le testament de Bouchard Seigneur de Montmorency qui est de cette année là : *Leprosis de Francovilla decem libras.* Cette Leproserie étoit une des mieux rentées du canton, puisque suivant le Registre de la visite faite en 1351, elle étoit fondée pour recevoir outre les malades du lieu, ceux d'Argen-

Preuv. de Montmor. p. 98.

Regist. visit. Archid. D. Paris. 1351. fol. 49. Tab. Ep. Paris.

tueil, de Cormeilles, de Montigny, de la Frète, d'Erbley, de Conflans & Chenevieres, de Pierre-laye, d'Houilles & Carrieres, de Besons & de Sartrouville. Quelques dixmes à Argenteuil lui appartenoient encore en 1535. Elle est représentée dans les cartes sous le nom de S. Marc, ce qui ne doit pas faire croire que S. Medard, dit quelquefois S. Mard en soit le saint Titulaire ; on a beaucoup d'exemples de Leproseries ou Maisons-Dieu anciennes qui ont été désignées par le peuple sous le nom de S. Marc, parce que les Eglises Paroissiales sur le territoire desquelles elles étoient y alloient faire la station de la Procession du 25 Avril jour de S. Marc Evangeliste, ce qui persuadoit les paysans qu'elles étoient consacrées sous le titre de S. Marc à cause que la Chapelle étoit mieux ornée ce jour-là que le reste de l'année. Car ordinairement les Chapelles de ces Maladeries étoient sous le titre de S. Lazare, ou sous celui de Ste Magdelene que l'on a crû pendant plusieurs siécles être la sœur de ce saint. Et que sçait-on si le titre de la Magdelene que porte aujourd'hui l'Eglise Paroissiale de Franconville ne viendroit point du culte qu'on lui rendroit à la Leproserie, & qui y auroit été transferé lorsque les guerres désolerent toutes ces Maladeries des environs de Paris. Quoiqu'il en soit, cette Maladerie qui est le seul écart de la Paroisse de Franconville, est maintenant réunie à l'Hôpital d'Argenteuil en conséquence de l'Arrêt qui ordonna que les biens des Maladeries seroient réunis aux aux Hôpitaux des lieux les plus prochains.

Cette Paroisse est l'une des premieres du Diocèse de Paris où l'on songea à établir les Sœurs de la Charité. J'ai trouvé que Martin le Marinel qui en étoit Curé en 1626, instruit

Reg. Archiep. Par.

des grands biens procurés par l'établissement des sœurs de la Charité, supplia au mois de Mars l'Archevêque de Paris qu'on lui permit de les établir chez lui, & de commettre Messire Vincent de Paul Prêtre, Principal des Bons-enfans pour cet établissement; ce qui lui fut accordé le 7 de ce mois. Je me suis servi des propres termes du Registre. Cet établissement n'a pas eu lieu, ou ne subsiste plus.

M. Piganiol a parlé du Couvent des Pénitens du Tiers-Ordre de S. François le premier qu'il y ait eu de cette réforme comme si c'étoit en ce lieu-ci qu'il eût été, puisqu'il dit Franconville entre S. Denis & Pontoise: mais ce fait est faux. Cet établissement a été fait à un autre Franconville situé par-delà S. Denis vers Beaumont sur Oise. Ce dernier Franconville est du Diocèse de Beauvais. Hist. de Paris T. 4. p. 452.

L'Abbé Suger parle plusieursfois dans ses ouvrages de Franconville du Diocèse de Paris. Il dit premiérement dans le livre qu'il composa sur son administration de l'Abbaye, qu'il avoit augmenté le nouveau revenu de cette terre de quarante sols de rente, & l'ancien aussi de pareille somme, outre le revenu du fief. L'autre endroit où il en parle, est son testament, dans lequel il marque d'ou l'on tirera le revenu pour ses fondations, & il assigne entre autres vingt sols à lever sur la terre de *Francorum villa*. On a aussi de cet Abbé une charte par laquelle il donne à quatre Marguilliers clers de son Eglise une dixme qu'il dit y avoir achetée de Payen de Gisors, parce qu'elle étoit du fief de l'Abbaye. Suger vécut sous le Roy Louis le jeune. Mais dans le même temps que l'Abbaye de Saint Denis jouissoit de ces revenus augmentés par Suger, on voit que le Prieuré de Saint Martin des Champs avoit aussi du revenu à Franconville. Thibaud

Duchêne T. 4.

Hist. S. Den. preuv. p. 1140.

Hist. S. Mart. à Camp. pag. 188.

Evêque de Paris lui confirma par ses le données vers l'an 1150 entre autres bien quatriéme partie d'une moitié de la Dix c'est-à-dire un huitiéme.

Les Seigneurs de Montmorenci eurent le même siécle des censives avec haute Ju sur près de la moitié de la Paroisse de F conville. Ils y avoient dèslors un droit de pe occasionné par le grand passage de Pa Rouen. Ce fut environ dans le temps de vêque Thibaud qu'ils gratifierent quatre Eg de dix livres de rente annuelle à prendre ce péage qu'on appelloit le Travers de F conville ; sçavoir S. Martin des Champs Martin de Pontoise, Ste Honorine de C flans & l'Abbaye de Cluny. Ces quatre Eg devoient partager cette somme entre elles est spécifié dans le titre de Conflans que c'é pour que les Moines célébrassent la fête de Honorine. Matthieu de Montmorency co ma en 1194 ce don fait par Burchard son p Mais l'Abbaye de S. Denis fut toujours c qui tira le plus de revenu de cette Terre. en avoit tant à recevoir, que le Trésorier en devoit faire part l'an 1203 au Couvent d' gentueil. Il lui donna dix sols à prendre à F conville du consentement de l'Abbé Hug Ces mêmes Religieux eurent quelques an après de grosses plaintes à faire contre M thieu de Montmorency ; ils allerent trouve Roy Philippe-Auguste à Gisors l'an 1218. tre autres choses qu'ils exposerent à ce Prin ils se plaignirent de ce qu'il vexoit si fort le hôtes de Franconville, qu'il ne permettoit qu'ils transportassent le fumier qu'ils ramasso devant leurs maisons sans lui payer une am de ; de ce qu'il ne vouloit pas souffrir que Religieux eussent leur droit de corvée de c qui habitoient dans les maisons nouvellem

Preuv. de Montmor. p. 46 & 71.

Hist. S. Dion.

Preuv. de Montmor. p. 83.

s dans ce lieu comme ils l'avoient de ceux
ogeoient dans les anciennes. Ils deman-
it que le four qu'il avoit fait construire à
conville fut abbattu, parce qu'il portoit
dice au leur, & qu'il étoit bâti dans une
on qui leur devoit corvées, & droit de
à l'Abbé, &c. Enfin ils supplierent le Roy
ire cesser le droit appellé *Rotagium* qu'il
t depuis peu sur la chaussée devant les
ons de leurs hôtes. Le Prince n'ayant voulu
régler au sujet de ces différents, les par-
nirent cette affaire en arbitrage l'année ci-
s marquée; mais nous ignorons ce qui
écidé. Il y a apparence que les choses rest-
it dans leur ancien état. Quoiqu'il en soit,
itre Matthieu de Montmorency descendu
elui-cy & Chambellan de France, regar- Preuv. de Montmor. p. 128.
en 1293 les habitans, qu'il avoit à Fran-
ille comme faisant partie de *la gent de*
Terre de Montmorency.

ès de deux cent ans auparavant l'Abbaye
aint Denis avoit reconnu au moins un
ralier du nom de Franconville. Il est ap-
Philippus de Francorum-villa miles dans Hist. de S. Denis *ad calcem*.
Nécrologe au 21 Décembre; ce Philippe
ns doute le même dont Matthieu le Bel
re Chevalier fait mention dans l'acte d'aveu
nombrement qu'il donna à la même Ab-
l'an 1125, comme tenant un fief à Mon-
du temps de l'Abbé Henry. Le Cartu- *In Bibl. Regia p. 213.*
de ce Monastere l'appelle *Philippus de*
orvilla, pendant qu'il est surnommé
ancholvilla, ainsi que j'ai dit, dans celui
onflans-sainte-Honorine pour avoir donné
rieuré un bien situé à Bercencourt. Des
s de Maurice de Sully Evêque de Paris de
1190 en faveur de l'Abbaye du Val nom-
un Yves Buches Chevalier de Francon-
comme lui ayant donné une vigne sise à

Cormeilles. Il est certain que dans ces Actes nommés les derniers il s'agit de notre Franconville, & non pas de Franconville sur bois qui est à quatre lieues de-là & dans le Diocèse de Beauvais dont j'ai parlé ci-dessus. De plus il y a eu dans ce Franconville Parisien à la fin du XIV siécle un fief qu'on connoissoit avoir appartenu à Bertrand de Val. Perrinette de Villiers le sec veuve de Charles de Montmorenci, formant en 13 la demande pour son doüaire, déclara q étoit assis en partie sur ce fief. On lit pa les biens que possedoit Jean Baron de Mo morenci vivant en 1460 l'article suivant. *I à cause de ladite Seigneurie* (de Montmoren *appartient audit Jean la Prevosté, Travers Chaussée de Franconville-la-Garenne.* En 1 Noble Louis de Giffart ajoutoit à ses titres Seigneur de la-Pierre-saint-Maclou de Fo ville, celui de Seigneur de Franconville Garenne. Il y demeuroit alors avec Catherin Boniface son épouse. En 1697 le sieur Bou Capitaine du Regiment de Picardie, se quali pareillement Seigneur de Franconville-la-G renne. Dans le siécle présent M. Juillet crétaire du Roy, a possedé cette Seigne avec moyenne & basse Justice, ensuite veuve ; aujourd'hui M. Alexandre Comt Longaulnay, Sire & Marquis de Beauvoi Bourbonnois, en jouit comme ayant ép Marie-Geneviéve Juillet héritiere de la terre. Les Religieux de Saint Denis, quo mentionnés indéfiniment dans la Coûtume 1580 n'en ont qu'une autre partie, mais la haute Justice qu'ils partagent avec M Prince de Condé. Par Arrêt contradictoir 5 Aoust 1734 ces mêmes Religieux furent m tenus, & leurs Officiers de la Justice de C meilles, comme Officiers de Haute-Justi

Preuv. de Montmor. p. 155.

Preuv. de Montmor. p. 4.

Permiss. de Chap. domest. 1 Sept. 1639.

Reg. Archie. Paris. 5 Augusti.

Fremainville Pratiq. des

dans l'appoſition du ſcellé ſur les effets du ſieur Floriel Curé, & ceux de la Dame Juillet levés. Droits ſeign. T. 2 p. 148.

On compte à Franconville pluſieurs fiefs; celui de la Ville & Prevôté, celui d'Albiac ſur lequel eſt la Juſtice & l'Egliſe, & tout cela releve de l'Abbaye de Saint Denis. De plus il y a le fief Bateſte de l'autre côté de la rue & qui releve du Duché de Montmorenci. Ces fiefs ſont tenus par le Seigneur actuel. Le Travers ou Barrage eſt tenu en fief du Roy par M. le Prince de Condé. Le fief de Cernay eſt tenu par M. de Blair, dont les auteurs l'ont acquis de la Maiſon de Condé. Enfin il y a un petit fief dit le Fief-Bertin, appartenant aux Bertin famille de payſans. Il releve du Seigneur de Franconville.

CORMEILLES.

A Une lieue ou un peu plus au-delà Argentueil par rapport à Paris ſe trouve le village ou bourg de Cormeilles ſur une petite éminence dont on approche au ſortir de la partie du vignoble d'Argentueil du côté qu'il eſt en pays plat. Ce lieu diſtant de Paris de quatre lieues eſt entouré de vignes; tout en eſt plein du côté de Sartrouville comme du côté d'Argentueil, & elles paroiſſent mieux cultivées qu'en pluſieurs autres lieux, puiſqu'on n'y ſouffre point d'arbres.

M. de Valois croit que le nom de Cormeilles vient de l'eſpece d'arbres appellée *Sorbus* qu'on nomme des Cormes ou des Corbes en quelques lieux; & il ajoute qu'il exiſte pluſieurs villages du même nom de Cormeille. Il y a effectivement un dans le pays Vexin, un autre plus conſidérable & avec Abbaye dans le

Diocèse de Lisieux, un quatriéme dans celui de Bayeux; un cinquiéme enfin entre Beauvais & Amiens qui est le *Curmiliaca* de l'Itineraire des Romains.

Ce que nous trouvons de plus ancien qui s'accorde avec cette étymologie est une charte de Childebert III de l'an 697 ou environ, par laquelle ce Roi donne au Monastere d'Argenteuil dont Leudesinde étoit Abbesse la forêt Royale appellée *Cormoletus* sur la riviere de Seine au pays Parisis. Il semble que ce mot *Cormoletus* signifie là un petit bois où le Cormier étoit l'arbre dominant.

Annal. Bened. T. 6 p. 656.

Saint Martin est le patron de Cormeilles: l'Eglise a un chœur qui se termine en quarré. Elle est accompagnée d'une haute tour qui peut avoir trois cent ans de construction. Elle a un jubé suivant l'ancien usage. Le chœur seul est voûté en pierre. Je n'y ai apperçu d'épitaphe remarquable que celle de Catherine Lestourneau femme de M. de Janson, qualifié Seigneur des fiefs de Cormeilles en Parisis. Des lettres données en 1359 par Charles Regent de France nous apprennent que cette Eglise étoit dans une espece de Fort. Ce Prince ordonnant qu'on détruira les lieux voisins de Paris qui pourroient servir de retraite aux ennemis du Royaume, y comprend *la Cour de l'Eglise Parochiale de Cormeilles*, sans doute qu'il faut lire *la Tour*. La même Eglise est mentionnée dans les Registres du Parlement au 11 Juillet 1398 à l'occasion de l'amende honorable qu'y fit devant le portail un nommé Raulin Ramée pour avoir insulté un Officier de la Jurisdiction spirituelle de l'Evêque de Paris.

Tresor des chartes.

Invent. spirituel de l'Evêché f. 191

La Cure a toujours été à la pleine collation de cet Evêque selon tous les Pouillés depuis celui du XIII siécle inclusivement. Celui du sieur Pelletier a extrêmement defiguré le nom

te Cure, l'appellant *Combracilles*. Je ne
ai point de la Maladerie ou Leproserie
e S. Marc, & surnommée autrefois de
eilles. Elle est plus connue sous le nom
anconville dont elle étoit plus voisine.
st certain qu'au IX siécle c'étoit l'Abbaye
Denis qui possedoit Cormeilles. Le mot
liis se trouve dans le Catalogue des ter-
ont cette Abbaye jouissoit en 832. Lors-
Abbé Louis fit le partage des terres avec
ligieux l'an 862, il leur donna *Cormi-*
s pago Parisiaco; & les vignes de Cor-
s (ainsi qu'ils les avoient) pour en tirer
in d'ordinaire. *Item in potu quotidianæ*
ionis vineas in pago Parisiaco sicut ab anti-
s habere consueverunt quæ conjacent in ...
lias. Mais il faut croire que l'Abbaye de
Denis partageoit dès les premiers temps
cette terre avec le Prieuré d'Argentueil,
'il existe une charte du Roi Robert la-
faisant l'énumeration des biens de ce
é, met: *in ipsa villa Cormella altera*
o, & cela après avoir parlé de la pêche
trouville qui lui appartenoit. C'étoit au
à l'Abbaye de saint Denis qu'appartenoit
urg même de Cormeilles du temps de
es le Chauve. Les Religieux lui ayant de-
é qu'il y eût un marché franc chaque se-
, il le leur accorda pour le mardi.
ibbé Suger dans le traitté qu'il a laissé
n gouvernement n'oublie pas de faire re-
ier qu'il avoit augmenté de huit livres

Diplom. p. 520.

Ibid. p. 533.

Inter Opera Abaelardi.

Hist. S. Dion. prob. num. 99 & Gall. Chr. col. 359.

Duchêne T. 4. p. 334.

Je n'insiste point sur une Chapelle fondée, dit-
iciennement par Alix de Neuvy pour Cormeil-
qui fut transferée au cimetiere de l'Abbaye
ubuisson par Renaud Evêque de Paris au XIII
parce que je soupçonne qu'il faut lire *Courcelles*
de Cormeilles & Mery au lieu de Neuvy. Ces
ont voisins de Maubuisson, & Cormeilles en
eux lieues & demie

les cens de Cormeilles, ensorte que de douze livres où ils étoient, il les fit monter à vingt livres; & qu'au lieu de douze mesures de grain que cette terre produisoit auparavant au Convent, elle en rendoit alors dix-huit. Il y avoit outre cela un clos à Cormeilles dont le même Abbé parle dans un autre ouvrage, & ce clos avoit été donné à l'Abbaye par des particuliers.

Duchêne T. 4. p. 551.

Il paroît qu'au XII siécle il y avoit dans cette vaste terre des portions des dixmes appartenantes à des Chevaliers. Raoul le Bel donna à l'Abbaye de S. Victor de Paris ce qu'il avoit dans la dixme de Cormeilles selon l'expression du Nécrologe de cette maison. *Quicquid habebat in decimâ de Cormeliis.* Ce fait se prouve encore plus clairement par ce qui se lit dans l'Histoire de S. Denis, sçavoir que l'Abbé Mathieu de Vendôme acheta en 1258 de Jean de Poissy Chevalier, des droits à Cormeilles, Montigny, Erblay, la Frette. M. Grancolas observe de plus dans son Histoire de l'Eglise de Paris, mais sans citer de garant, qu'Etienne de Borret Evêque de Paris legua à son Eglise Cathedrale vingt-huit septiers d'avoine à prendre à Cormeilles: mais peut être cela doit-il se reduire aux seize livres de rente assises en ce lieu qu'il legua véritablement à la même Eglise suivant une clause de son testament inserée dans le Necrologe: Ce Prelat mourut en 1325.

Ad. 5 Id. Junii.

Pag. 242.

T. 2 p. 149.

Gall. Chr. T. 7. col. 126.

Cormeilles étant regardé comme Châtellenie a eu cinq villages dans son district, sçavoir Erblay, Pierre-laye, Montigni, la Frette & Franconville. Sur ce principe, les Religieux de saint Denis prétendirent autrefois avoir les dixmes en tous ces lieux. J'ignore ce qui fut reglé. L'Arrêt du Grand-Conseil du 31 Décembre 1677 en leur faveur fait mention de censives.

Tab. Ep. Parif.

le temps de l'Abbé Matthieu & de-
us voyons plusieurs Rois qui font des
s. des droits qu'ils avoient à Cor-
n Parisis. Au Cartulaire de Philippe-
se trouvent des lettres de ce Prince
ielles en considération des services
r son échanson, il lui donne & à son
e légitime pour toujours toute l'avoine
ppartenoit *de tensamento apud Cormel-
trisio & apud Montigniacum juxta ean-
am de Cormellis.* Elles sont de l'an
ır la fin du même siécle, c'est-à-dire
d'Avril 1298, Philippe le Bel donna
e de S. Germain-en-Laye son Queux,
ecompenser de ses services, six muids
& environ dix sols parisis qu'il avoit
d'une coûtume appellée *Falconagium*
illes en Parisis, à la charge de quatre
de cens. J'ai tiré ce dernier fait des
lles de M. de Gaignieres num. 434.
ırquoi je suis surpris de voir le même
comme fait à l'Abbé de S. Germain-
dans le Glossaire de du Cange au
onagium.
os de Cormeilles paroît aussi former
culté par rapport aux différens senti-
ichant la maniere dont il est venu aux
es de Saint Paul & de S. Denis de la
S. Denis. Dom Felibien dit à l'an
alors les Moines donnerent ce clos
ioines de S. Paul : mais les Chanoines
ent autrefois qu'il leur avoit été donné
oy Robert. Il y eut au mois d'Octo-
une charte de Charles VI expédiée
faveur à Paris dans l'Hôtel de saint
ur exposé nous instruit de leurs pré-
Ils représenterent d'abord que leur
oit été abbatue par ordre de Charles
a fortification de l'Abbaye, desorte

Cart. Phil. Aug. f. 165.

Ex Reg. rubeo Cam. Comput. 1297.

Tresor des chart. regist. 139 piece 178.

quils étoient reduits à n'avoir qu'une simple Chapelle pour vingt-quatre personnes; enfin ils ajoutoient que les fourriers du Roy, leurs Commis, &c. gâtoient un clos de vigne de dix arpens qu'ils avoient à Cormeilles, lequel clos le Roy Robert leur avoit donné.

L'Abbaye de Val-Notre-Dame proche l'Isle-Adam avoit en 1233 une maison & vingt arpens de terre à Cormeilles; mais elle reconnoissoit les tenir à cens de l'Abbaye de saint Denis & sous sa jurisdiction.

Gall. Chr. T. 7. col. 878.

Dans le XVI siécle quelques personnes prenoient le titre de Seigneur en partie de Cormeilles en Parisis. Claude Girard se qualifioit ainsi en 1541.

Tab. Ep. Paris. in S. Elig.

Cormeilles où il n'y avoit en 1470 que 50 feux est aujourd'hui un Bailliage selon la table du livre des Elections, & il est composé de 257 feux. C'est aussi une Châtellenie. Le Dictionnaire universel de la France y compte 1186 habitans. Ceux de ce village étoient tenus au XII siécle de payer chaque année un droit de procuration, c'est-à-dire un droit de gite & de repas. Louis le jeune les en déchargea l'an 1158 en l'honneur de Dieu & de S. Denis. Saint Louis confirma ces lettres de son predecesseur par d'autres données à Argenteuil. Les habitans de ce lieu reçurent encore un autre avantage du temps de S. Louis. Ils étoient dans l'usage de conduire leurs vins en Normandie pour les y vendre. Les Parisiens prétendirent que le vin étoit marchandise, & qu'ainsi il falloit qu'en allant ils fussent accompagnés d'un marchand de Paris, & qu'ils fussent *anssati* (*a*). L'affaire fut portée au Par-

Doublet p. 878.
Sauval T. 2. p. 441.
Doublet p. 908.

(*a*) Il y a ainsi dans les Regiftres, mais il faut lire *Hansati*. Le Glossaire de Ducange dit que ce mot vient de l'Alleman *Hansen*, *in numerum sociorum recipere*. Brodeau remarque aussi que les anciens titres de Paris font souvent mention de *Marchand Hansés*.

: ceux de Cormeilles gagnerent, & les rent déclarés n'être point une marchan- *Parlam. Candelosa 1264.*
:e furent les habitans de Cormeilles qui nnerent l'Arrêt du Parlement de 1661 *Code rural*
:le le nombre des bestiaux que les fer- p. 367.
labou reurs, &c. peuvent avoir à pro-
ı des terres qu'ils possedent.

position du bourg de Cormeilles quoi-
gardant le midi n'est point nuisible à la
Un peu au-delà de ce lieu, la monta-
ırne vers le couchant, & donne ou-
au vent du nord pour rafraichir les ar-
lu midi. Gui Patin célébre & sçavant
n avoit sa maison de campagne à Cor-
, & il en parle souvent dans ses let-
ıprimées. Il l'avoit eu du côté de sa
dont la mere y mourut âgée de 82 ans. Lettre du 13
s il écrit qu'on y respire un air très- Juillet 1649,
t qu'il y a une vue de plus de 50 lieues & Août 1640
nde. (Je croirois que l'Imprimeur a Lettre du 16
zero de son chef & qu'il faut dire cinq Juin 1654.
) Les allées de son jardin s'étendoient
jusque sur la montagne. Nous y avons,
:'il, force cerisiers. Dans un autre endroit Lettre du 9
des belles cerises & des meures de Cor- Avril 1660.
: & enfin dans une lettre du 4 Juin 1670
fils aîné, dit-il, est mort le premier
à Cormeilles où il avoit été mené pour
un air plus pur qu'à Paris. Il est en-
auprès de sa grande mere maternelle,
son frere François dans la Chapelle
e-Dame près du chœur.

ançiennement la Duchesse de Brisac
:e Louise d'Ougnies avoit eu sa maison Perm. de
ıpagne à Cormeilles. Comme aussi Da- chap. dom.
... Huault veuve de .... de Beauvais Mai 1625.
des Requêtes : cette derniere étoit dans Perm. 20
dit *le Marteray juxta Cormelias*, Sept. 1617.
ıui prouve l'élévation d'une partie au *Reg. Ep. Paris.*

moins du territoire de Co[illegible]ill[illegible] outre tout ce que j'en ai pû dire, est [illegible] moulin de ce Bourg est fort reno[illegible] les écrits de M. Cassini faits pour mesurer la France par triangles.

Carte de France par Triangles.

MONTIGNY.

HAdrien de Valois a conjecturé que le nom de ce Montigny situé à quatre lieues & demie de Paris, vient d'un particulier qui auroit été appellé *Montanus*. Mais il y a en France trop de villages de ce nom situés sur des montagnes ou sur des côteaux, pour ne pas être porté à croire que c'est la situation qui a donné le nom à celui-ci. Sa proximité de Corneilles me fait aussi penser qu'il en aura fait partie autrefois.

Très-certainement ce Montigny étoit déja établi Paroisse au XIII siécle, puisqu'il se trouve dans le Pouillé des Cures qui fut dressé alors : Mais nous ignorons en quel temps s'étoit faite cette érection. La Cure étoit peu considérable avant l'Episcopat de Guillaume Chartier, lequel commença en 1448, puisqu'on lit que ce fut lui qui y unit l'Eglise de la Frette : cependant elle se trouve dans le Pouillé écrit vers 1450 avec trente livres de revenu, ce qui alors surpassoit le revenu commun.

Les deux Pouillés imprimés au dernier siécle marquent conformément à celui-là & à celui du XIII siécle, que la collation de la Cure appartient de plein droit à l'Archevêque de Paris. Le Pelletier a écrit faussement dans le sien que la nomination appartient à l'Abbé de S. Denis.

L'Eglise est sous le titre de S. Martin comme celle de Cormeilles, ce qui est à remarquer. Elle a été nouvellement rebâtie en forme de Chapelle avec un petit clocher de pierre de figure hexagone. Il a est écrit dans un Cartulaire de l'Abbaye de saint Denis qu'une nommée Alips de Richeborg avoit fondé vers l'an 1260 en cette Eglise une Chapelle qui avoit quarante sols à prendre sur le Curé de Montmeigny. On lit ailleurs que le 28 Décembre 1543 Simon Carré, qui étoit Curé de Montigny legua à cette même Eglise une maison située à Paris rue S. Jean de Beauvais.

Chartul. S. Dion. Reg.

Reg. Ep. Par. 30 Apr. 1720.

L'auteur de l'énumeration des feux dans les Elections en marque 37 à Montigny. Celui du Dictonnaire universel de la France a oublié cette Paroisse, mais il fait mention de la Frette qui est en une dépendance, dans lequel lieu il compte 272 habitans.

Montigny est un pays de vignes, mais elles n'y paroissent pas si bien cultivées & soignées qu'à Cormeilles & Argentueil. L'Eglise & le petit village qui l'accompagne sont adossés du côté du septentrion à la montagne au midi de laquelle est situé Cormeilles; ensorte que la distance d'un village à l'autre n'est pas de demie-lieue, mais ce terrain d'entre deux est très-cultivé. Il y avoit là un vignoble dès le regne de Charles le Chauve au IX siécle. Lorsque Louis Abbé de saint Denis fit la destination de certaines terres pour la Communauté des Religieux, Montigny fut une de celles qu'il désigna pour leur boisson. L'Acte est de l'an 862. L'Abbé Suger parle aussi de Montigny dans le livre qu'il composa sur son administration comme de l'une des Seigneuries de son Abbaye. Il se félicite d'y avoir acquis cinquante sols de nouveau cens ontre les soixante-dix anciens. Matthieu de Montmorency entreprit

De re diplom. p. 535.

Duchêne T. 4.

vers l'an 1217 de mettre des meſſiers dans les terres, champarts & cenſives de Montigny, & outre cela d'y faire lever par force un droit de gerbe : mais il reconnut ſa faute dès l'année ſuivante, & il avoua que les Religieux auſquels appartenoit le droit d'y mettre leurs meſſiers, avoient eu raiſon de ſe plaindre de lui au Roy. Il paroît dans le Cartulaire de cette Abbaye que les Abbés avoient donné en fief quelques biens de la terre de Montigny. Gautier dit de S. Denis, reconnut qu'il tenoit de l'Abbé Henri deux de ces fiefs dont l'un étoit poſſedé alors par Philippe de Francorville, & l'autre par Pierre de Beſons avec la dixme de S. Lor (*a*). De plus un autre fief ſitué proche l'Egliſe du lieu étoit poſſedé au XIII ſiécle par un nommé Pierre.

Prob. Hiſt. Montmor. p. 83.

Chartul. Reg. S. Dion. p. 213.

Ibid. p. 4.

Au reſte le Monaſtere de ſaint Denis n'avoit pas encore en 1257 tous les droits dans Montigny. L'Abbé Matthieu de Vendome y fit acquiſition vers l'an 1258 de ceux que Jean de Poiſſy Chevalier y avoit auſſi-bien qu'à Cormeilles, Erblay & la Frette. Nos Rois de qui venoit apparramment cette terre s'y étoient reſervé certaines redevances. Il y avoit par exemple un droit d'avoine appellé *Tenſamentum*, qui ſe levoit pour Philippe-Auguſte. Ce Prince le donna liberalement à Artuer ſon Echanſon & à ſes hoirs mâles légitimes. Le titre qui fait mention de cette avoine, met *de tenſamento apud Montigniacum juxta villam de Cormellis*.

Felibien Hiſt. de S. Denis p. 243.

Cartular. Phil. Aug. fol. 165.

Dans le Procès verbal de la Coutume de Paris de l'an 1580 les Religieux de ſaint Denis ſont dits Seigneurs de Montigny. Maître Euſtache Allegrain y eſt dit auſſi avoir eu en ce village un Domaine ou fief : & c'eſt apparemment

(*a*) Je n'ai pû découvrir quel eſt ce S. Lor.

re obſerver qu'entre ce lieu & Erblay
uſieurs monticules iſolés & tous plantés
ıes de quelque côté qu'on les conſidere.
ſais aucun doute que ces petites mon-
toutes rondes ne ſoient le *Monticelli*
:harte qui ſe voit dans la Diplomatique
ı Mabillon. Louis Abbé de ſaint Denis
en 862 qu'il donne à ſes Moines *in
uotidianæ refectionis vineas in pago Pa-
ſtas ..... quæ conjacent in Diogilo, in
la, in Graulido, in Cormiliis, in Mon-
ıtque Monticellis.* Comme ces *Monticelli*
mmés immédiatement après Montigny,
:roire qu'ils n'en étoient pas éloignés.
: ne puis admettre la conjecture de
Aichel Germain qui écrit que ce *Mon-*
erre de l'Abbaye de S. Denis peut bien
onceaux qui eſt à une lieue au-deſſus
ne proche la route de Fontainebleau.
rai que ce Monceaux eſt une Paroiſſe
:èſe de Paris : mais ce n'eſt pas un vigno-
: *Monticelli* eſt encore bien moins Mon-
|ui eſt un nom d'une ferme proche Ce-
ans la petite contrée d'Aulnois faiſant
de la foreſt de Bondi. M. Lancelot qui
le ce ſentiment, n'avoit pas vu que ce
:leu auſſi-bien que Cevren, eſt un terrain
oid & qu'il n'a jamais été propre à la

Diplomat. p. 302.

Remarques MSS. ſur le Dioceſe de Paris.



nation de la Cure au Prieuré de Dueil : ce qui est totalement faux. Ce qu'il y a de vrai est qu'il paroît y avoir eu un Prêtre desservant à la Frete dès le commencement du regne de S. Louis.

Hist. de S. Denis par Doublet p. 557.

Parmi les Prêtres que Jean Archevêque de Mitylene ordonna en 1226 durant le Carême pour le Diocèse de Paris est nommé *Germendus persona Ecclesiæ de Fracta.* Cette desserte ne pouvoit être faite vraisemblablement alors que sous la dépendance de Cormeilles : & cela dura jusqu'à ce que Guillaume Chartier Evêque de Paris unit la Frette à Montigny vers l'an 1450 ou 1460. La premiere collation qui fut faite depuis cette réunion est de l'Evêque Louis de Beaumont du 27 Décembre 1479. On voit au reste que cette réunion fut contestée, puisqu'en 1472 trois Prêtres plaidoient pour avoir cette Cure.

Reg. Ep.

Reg. Visit. Archiep.

Il n'y a gueres d'apparence que le nom de la Frette vienne de *Fresa* que les auteurs du Glossaire de Basse latinité croyent pouvoir signifier la même chose que *Fraustum* ou *Ager incultus.* Il est plus probable que ce nom vient de *Freta* qui est *conductio navis onerariæ*, ou *pretium pro vectura mercium locata & nautis*, comme il est marqué dans le même Glossaire. La Frette étoit apparemment le lieu où l'on chargeoit sur les batteaux pour la Normandie les vins d'Argentueil, Cormeilles, Montigny, Sartrouville, &c. Ensorte que ce commerce de voiturer les vins sur l'eau fut ce qui détermina à choisir S. Nicolas pour patron de la Chapelle. M. Fourmont l'aîné en sa dissertation sur l'utilité de la lecture des anciens livres en langue romance ne s'éloigne pas de cette étymologie puisqu'il dit que la Frette vient de *Fretum.*

Avant que de finir l'article de Montigny je

faire observer qu'entre ce lieu & Erblay
plusieurs monticules isolés & tous plantés
gnes de quelque côté qu'on les considere.
e fais aucun doute que ces petites mon-
es toutes rondes ne soient le *Monticelli*
charte qui se voit dans la Diplomatique
om Mabillon. Louis Abbé de saint Denis
te en 862 qu'il donne à ses Moines *in*
quotidianæ refectionis vineas in pago Pa-
sitas ..... quæ conjacent in Diogilo, in
ficta, in Graulido, in Cormiliis, in Mon-
o atque Monticellis. Comme ces *Monticelli*
nommés immédiatement après Montigny,
t croire qu'ils n'en étoient pas éloignés.
je ne puis admettre la conjecture de
Michel Germain qui écrit que ce *Mon-* *Diplomat. p. 302.*
terre de l'Abbaye de S. Denis peut bien
Monceaux qui est à une lieue au-dessus
onne proche la route de Fontainebleau.
vrai que ce Monceaux est une Paroisse
ocèse de Paris : mais ce n'est pas un vigno-
Ce *Monticelli* est encore bien moins Mon-
qui est un nom d'une ferme proche Ce-
dans la petite contrée d'Aulnois faisant
de la forest de Bondi. M. Lancelot qui
de ce sentiment, n'avoit pas vu que ce
eleu aussi-bien que Cevren, est un terrain
roid & qu'il n'a jamais été propre à la
e.

Remarques MSS. sur le Diocèse de Paris.



LE PLESSIS-BOUCHARD.

DEs cinq ou six villages du nom de Plessis que renferme le Diocèse de Paris, celui-ci qui est situé à quatre lieues & demie de Paris seroit un de ceux sur lesquels il y auroit le moins à dire, si ce n'étoit que j'ai découvert qu'il avoit originairement un autre nom. On voit par des Bulles du chartrier de S. Martin des Champs qui sont de Calixte II & d'Innocent II, que ce célébre Prieuré avoit du bien dans un lieu de l'Evêché de Paris, nommé *Moncelli* ou *Moncellum* : & l'ordre dans lequel ces biens y sont énoncés, fait voir que ces trois lieux Taverny, Tour, autrement Saint Prix, & Moncel étoient contigus. Il suffit de jetter la vue sur la carte du Diocèse de Paris pour s'appercevoir que les trois Paroisses de Taverny, Saint Prix & le Plessis-Bouchard forment une espece de triangle. D'ailleurs ce *Moncelli* étoit une Paroisse au moins dès le commencement du XII siécle. Les Seigneurs de Montmorenci s'étoient emparés de Eglise. Richard fils de Thierry, reconnoissant l'injustice de cette usurpation & qu'il ne convenoit pas à un Laïc d'y mettre un Curé, la donna au Monastere de saint Martin de Pontoise qui jouissoit déja de celle de Tour ou de S. Prix; ce qui fut depuis ratifié par Thierry son fils aîné. Mais comme Girbert Evêque de Paris n'avoit point paru dans cette donation qui n'avoit pu se faire sans son autorité, d'autant que les Montmorenci tenoient cette Eglise *de Episcopali feodo*, ce Prelat fit un acte public dans le Chapitre de Notre-Dame l'an 1122, dans lequel il marqua que du consentement d'Etienne Archidiacre il

Preuves de l'Histoire de Montmor. p. 418.

Ibid. p. 37. & du Bois Hist. Eccl. Par. T. 2 p. 211.

la cedoit & son autel au Monastere de saint Martin de Pontoise. Dans les deux actes soit celui de Richard, soit celui de l'Evêque Girbert, elle est nommée *Ecclesia Sanctæ Mariæ de Moncellis*. Comme donc on ne trouve point aujourd'hui d'Eglise appellée Notre-Dame de Monceaux dans le voisinage de saint Prix & de Taverny, & que la nomination du Curé de Plessis Bouchard est attribuée à l'Abbé de saint Martin de Pontoise dans le Pouillé manuscrit d'environ l'an 1450, dans celui du XVI siécle & dans l'imprimé de 1626 du sieur Pelletier; il semble naturel d'en conclure que c'est l'Eglise du Plessis-Bouchard qui représente celle qu'on appelloit en latin *Moncelli*, d'autant plus qu'il est constant que c'est ce même Bouchard de Montmorenci dont ce Plessis a retenu le nom, qui consentit qu'elle fut donnée par les mains de l'Evêque de Paris au Monastere de saint Martin de Pontoise. Bouchard dont il s'agit vivoit à la fin du XII siécle. Ce fut de son temps & sans doute à sa sollicitation que Maurice de Sully Evêque de Paris établit le titre Paroissial en la seconde Eglise, qui prit le nom de Plessis-Bouchard à cause d'un grand enclos de vignes fermé de clayes pliées que Bouchard Seigneur de Montmorenci avoit en ce lieu. On place ce fait à l'an 1192. *Gall. Chr. T. 7 col. 74.*

Je prevois qu'on peut opposer à mon sentiment que l'Eglise du Plessis Bouchard reconnoit S. Nicolas pour son Titulaire. A cela la réponse est aisée; à l'inspection de cette Eglise j'ai reconnu que ce qui sert aujourd'hui de Sanctuaire & de chœur au bout duquel on a construit une nef, est un édifice fait après coup, à l'autel duquel on aura donné le nom de S. Nicolas pour différentes raisons, soit parce que c'étoit le Patron du Seigneur, ou de la personne qui avoit fait bâtir cet accroissement,

Mais l'ancienne l'Eglise de ce lieu, est ce qui sert aujourd'hui d'aile du côté du septentrion. C'est là le véritable titre de sainte Marie de Moncels ou de Monceaux; & la preuve de cela, est que dans les vitrages de cet autel qui sont très-certainement du XIII siécle, c'est la vie de la sainte Vierge qui y est représentée, dont ce qui reste encore de visible est la fuite en Egypte. Au reste l'accroissement étoit bâti avant l'an 1476 puisque dans des provisions de la Cure de cette année-là sur la représentation de l'Abbé de Pontoise elle est appellée *Ecclesia Parochialis sancti Nicolai*. C'est encore actuellement le Prieur de Taverny membre de l'Abbaye de saint Martin de Pontoise qui est gros décimateur de cette Paroisse du Plessis.

Reg. Ep. Par. 9 Apr.

On lit dans l'Histoire de Montmorenci que Bouchard l'un des Seigneurs de cette Maison qui vivoit à la fin du XII siécle donna aux Grammontins du Mesnel situés dans une petite forest proche Maffliée, dix muids de vin à prendre tant à Taverny qu'au Plessis: ce que Matthieu son fils ratifia en 1213. Depuis ce temps-là cette Histoire ne fournit rien sur ce Plessis, sinon que Joseph de Montmorenci vendit cette terre comme les autres au Connestable Anne son parent l'an 1527, & comme la Maison de Condé a succedé à plusieurs des terres des Montmorenci, celle-ci est du nombre, & M. le Prince de Condé en est le Seigneur.

Preuv. de Montmor. p. 80.

Selon un Registre de visites de l'an 1470 il n'y avoit en 1470 que dix habitans au Plessis-Bouchard.

Suivant le denombrément des Elections de Paris il y avoit en 1709 25 feux; & selon le Dictionnaire universel de la France 92 habitans. On y compte encore 20 feux ou environ. Ce pays est un vignoble & un verger continuel. Il est assez plat & uni, semblable

cela à Monceaux voisin de Corbeil : ce qui porte à conclure que le terme *Moncellus* n'est point derivé de *Mons*.

Sous Henri III & Henri IV un des Seigneurs de ce Plessis étoit Louis de Saveuses Capitaine de cent hommes d'armes : au moins y avoit-il un fief. Mais suivant le Procès verbal de la Coutume de Paris de l'an 1580 le Grand Prieur de France s'en disoit aussi Seigneur, & l'est encore en partie.

Vie de Charles de Saveuse Conseiller 1678 p. 6.

TAVERNY.

S'Il en faut croire Hadrien de Valois, ce lieu a tiré son nom des tavernes qui y furent établis pour le rafraîchissement des troupes Romaines qui y passoient. Sans oser donner à ces tavernes une si haute antiquité, je ne refuse point d'admettre l'étymologie [illegible] a toute apparence qu'étant à cinq lieues de Paris c'étoit un lieu de station pour ceux qui alloient dans une partie du Vexin, & que le voisinage des vignes y forma les cabarets qui ont donné le nom. Le plus ancien monument qui fasse mention de Taverny est une charte de l'an 754, dans laquelle le Roi Pepin déclare qu'anciennement un Seigneur nommé Guntauld avoit legué à la Basilique de S. Denis un village à lui appartenant nommé *Taberniacum*, situé dans le pays Parisis, & que depuis ce temps-là un nommé Jean en avoit joui par précaire à la recommendation d'Ebroïn Maire du Palais, ensuite un nommé Frodoin & un nommé Geronte ; ensorte que les Deputés de l'Abbaye prouverent toutes ces jouissances par précaire en représentant celle du Roi Childebert III, & celle de Grimoald Maire du Palais que Pepin

Notit. Gall p. 432.

De re Diplomat. 493.

» ... son oncle ; ... en des dif
les revenus ... rre étoient
« diminués, les m... Députés de
... ce ... Religieux
retat ou elle ... lorsqu'ils la donnere
bénéfice à Te... ert leur vassal : il y es
mention de ... , de bois, de prez, de
tiaux, & des co... ies qui en dépendoien
à Arblay & au vallon. Le Prince entéri
demande & la t... re fut remise entre les
de l'Abbé Ful... . On voit par ce diplom
Taverny étoit connu au moins dès le VII
depuis J. C.

L'Eglise de ce bourg est incontestable
l'une des plus belles qui se voyent dans
le Diocèse de P... e. Elle est bâtie comm
le bourg ... du coteau qui reg
le midi. Les ... font peu de chose :
les dedans en sont charmans par la délic
du gothique ; le ... qui reg
tout autour ... crusée, & au
tuaire qui est en forme d'apside ou de r
point : elle est aussi toute voutée en p
Cet édifice qui est sous l'invocation de N
Dame & de S. Barthelemi est un ouvrag
XIII & du XIV siécle : le Jubé qui est de
est plus nouveau, aussi-bien que l'orgue p
sur la grande porte. Le clocher est sur la
sée vers le midi. C'est ce qui a moins
parence. On le dit construit de chatei
On ne peut gueres douter que nos Rois n'
contribué au bâtiment de cette Eglise av
Seigneurs de Montmorency. Il falloit qu
déja avancé en 1237 ; puisqu'alors Bur
de Montmorency legua dans son testam
la Fabrique de cette Eglise la somme de
livres pour la dépense des vitres. Il fau
Hist. Eccl. Paris. T. 2. p. 332. cet article dans l'édition de ce testamen
le Pere du Bois. Il l'a donnée plus exacte

n'a fait Duchêne qui a omis tout l'article
[otre-Dame de Taverny excepté les deux
iers mots *ad vitreas*, de maniere que le
ar est obligé d'entendre de Notre-Dame
aris, ce qui est dit du vitrage de l'Eglise
'averny. Les mémoriaux de la Chambre
Comptes faisoient aussi mention de la Fa-
ie de l'Eglise de Taverny à l'an 1362.
etable du grand autel est en relief. On
t une très-belle statue de la sainte Vierge,
arbre blanc ou d'albâtre. Il reste deux co-
es de pierre au sanctuaire qui font voir
y avoit autrefois des courtines ou rideaux
aboutissoient comme dans les anciennes
edrales. Le mot APLANOS si familier
Montmorency des derniers temps y est une

Hist. de Montmor. Preuv. p. 332

ntour de la cloture du chœur on voit par
rs la représentation en relief de l'Histoire
Passion; & on y lit en lettres gothiques
scules du côté droit l'opposition des ver-
ıx vices, en ces termes :

Orgueil diligence trebuche.
Paresse sobriété trebuche.
Gloutonnie chasteté trebuche.

Et du côté gauche.

Luxure charité trebuche.
Envie patience trebuche.
Ire largesse trebuche.

n conserve dans cette Eglise des reliques
. Barthelemi Apôtre, & d'un S. Con-
in.
roche la chaire du prédicateur sont les tom-
& figures de trois personnes de la Maison
[ontmorency : sur une tombe élévée se lit :

Cy giſt Monſeigneur Mahiu de Montmorency ; Chevalier Sire de d'Avreſmenil qui très-paſſa L'an de grace M CCC. & ſoixante le jour de la Fête S. Pierre en Juin. Priez pour l'ame de lui.

Sur la même tombe eſt gravée ſa figure ayant un lion à ſes pieds & deux Anges à ſes côtés qui l'encenſent.

Autour d'une petite tombe de pierre couverte d'une table de marbre avec la ſtatue d'un enfant d'albâtre, on lit :

Cy giſt Jehan de Montmorency fils Monſeigneur Charles Sr de Montmorency qui trèſpaſſa l'an de grace M CCC LII le XXIIII jour de Juillet.

Sur une tombe plus baſſe que la précédente ſe liſent ces cinq vers qui reſſentent pleinenement le mauvais goût du XIV ſiécle.

Hic jacet incluſus adoleſcens & puerulus
De Montmorency *Carolus tumbâ jacet ici*
Anno mille C ter Paradiſi ſenſiit iter
Ac ſexageſimo, novem ſimul addas in illo.
Gaudeat in Chriſto tempore perpetuo.

L'enfant eſt repréſenté en maillot ayant d'un côté les armes pleines de Montmorency, & de l'autre parties de Villiers-Adam. Sa mort arriva en 1369.

Dans un autre endroit de la même Egliſe ſe voit une autre tombe d'un Chevalier nommé Philippe, autour de laquelle on lit ce qui ſuit :

Hic miles tegitur Philippus & ſepelitur
Qui, ut aſſeritur, probitatis laude potitur
Huic cœlos aperi Chriſte qui cuncta tueri
Diceris, & miſeri tutor velis miſereri
O Rex qui pater es, qui veris vocibus intras.

Ses armes ſont trois oiſeaux.

:ure de Taverny est à la nomination
bé de saint Martin de Pontoise, suivant
Pouillés anciens & modernes. Le Prieu-
ne j'ai deja insinué ci-dessus est dans la
Eglise qui sert de Paroisse. Il dépend
Martin de Pontoise. Je n'ai trouvé dans
Histoire de la Maison de Montmorency
eul endroit où il en soit fait mention.
1 acte de 1215 par lequel Mathieu
ir de cette terre déclare qu'il donne à
iré dix arpens de bois *in valle Lorcie.*
t aussi dans le grand Cartulaire de l'E-
le Paris, que ce Prieuré ayant été taxé
inte sols pour le droit de la procura-
iscopale, N. Abbé de saint Martin de
è demanda en 1326 de la diminution.
: rolle de 1384 il n'est taxé qu'à six sols
iers. Le Dictionnaire universel de la
a voulu parler de son revenu à l'arti-
Taverny : mais l'auteur se trompe dans
en dit. Une partie du revenu consiste
ie rente perpetuelle qui fut créée sur
Lorieul de la Noüe Seigneur de Saint
s 1700 ; en conséquence de la vente
ite par le sieur Begon Prieur, de deux
le vignes ; ce qui fut confirmé comme
eux pour le bénéfice.
ı jusques dans des derniers temps sur
oire de la Paroisse de Taverny une Cha-
ı nom de S. Christophe dans le lieu dit
-Bois ou Mant-à-Bois, dont Jean de
: Marie Martin sa femme étoient Sei-
en 1562 : Cette Chapelle se trouve
marquée dans la Carte du Diocèse par
: qui est la plus récente. Je penserois
étoit fondée dès le XII siécle, sur ce
vois parmi les témoins au bas d'un acte
thieu de Montmorency de l'an 1193,
s Capellanus de Taverni. Si ce n'est que

PRIEURE' DE TAVERNY.

Preuv. de Montmor. p. 81.

Preuv. de l'Hist. de Montmor. p. 70.

quelquefois *Capellanus* a signifié Curé. De
ce temps-là je trouve dans ce testament de I
Ibid. p. 98. chard Seigneur de Montmorency de l'an 1
un legs ainsi exprimé : *Capella de Mant. C*
dos. La situation de ce Mant est assez cl
ment désignée dans un titre de l'an 1174
lequel un autre Burchard de la même
son donnant à l'Abbaye du Val une po
de bois qu'il avoit acheté d'Haimard de
Ibid. p. 58. pillon, dit que cette portion est située *inter*
temont & Mantuam scilicet à fundo vallis u
ad viam superiorem. Cette description con
très-fort à la Chapelle de S. Christophe e
laquelle & Bettemont il y avoit effectivei
un vallon. Ainsi c'est par alteration qu'on
Montaboy, au lieu de *Mant au Bois*, C'ét
les Seigneurs de Montmorency qui y pr
toient. Le Connestable Anne de Montm
cy y nomma le 29 Janvier 1541. Dar
acte de resignation de l'an 1588 elle es
infra limitos Parochiæ B. Mariæ de Taveri
Il y avoit encore un Titulaire au milieu du
nier siécle. C'étoit Pierre de Croniere o
Croneaux Curé de Bessaucourt, lequel f
Reg. Ep. Par. 1652 avec le Procureur des Jesuites de Par
échange qui fut homologué le 15 Avril.
née suivante les Jesuites du College ayai
posé à l'Archevêque de Paris qu'ils avoien
l'étendue de leur ferme de Montebois Pa
de Taverny une Chapelle de saint Chris
éloignée des maisons & en desordre,
le Titulaire vouloit bien la leur unir sous l
plaisir de M. le Prince de Condé Patron,
se de son Duché de Montmorency, & le
Ibid. cès verbal de visite l'ayant représenté c
située dans les bois, & insinué qu'elle
mieux placée dans la ferme des Jesuites
Vicaire Général André du Saussay don
décret d'union le 10 Juin 1653, déclarant

e seroit transferée dans la ferme, & que les Jesuites en acquitteroient les charges & qu'il seroit planté une Croix dans la place de l'ancienne Eglise. Le 18 Décembre 1655 fut enregistrée en Parlement la permission qui venoit de leur être donnée. Cette ferme de Mont-à-Bois étoit un présent que Michel Sonnius fameux Libraire de Paris vers l'année 1620 avoit fait au Collége des Jesuites, & n'avoit aucun rapport avec la Chapelle de S. Christophe.

Les revolutions arrivées au IX siécle par une suite des guerres des Normans & toutes celles qui arriverent depuis dans le Royaume firent aliener beaucoup de biens Ecclésiastiques, de sorte qu'au XII siécle une grande partie de la Terre de Taverny étoit dans la famille de Montmorenci, & que plusieurs personnes qui y possedoient du revenu en regardoient les Barons comme leurs Seigneurs suzerains. Ces Barons ou autres qui avoient succedé à l'Abbaye de S. Denis dans la jouissance de quelque partie de cette Terre, en avoient fait part à d'autres Eglises. Dès l'an 1119, le Prieuré de S. Martin des Champs de Paris marquoit dans le denombrement de ses revenus: *Apud Taverniacum hospites & vineas & census.* Il est fait mention dans les Registres *Olim* du Parlement, de ces titres de saint Martin des Champs, en ce que le Seigneur de Montmorenci ayant indiqué une montre-générale à Montmorenci pour l'armée de Flandres sous le regne de Philippe le Bel, il ordonna à ces Hôtes de saint Martin d'aller à l'armée avec les gens de sa Châtellenie. Le Prieur soutint que c'étoit à lui à donner cet ordre à ses Vassaux. Le Prevôt de Paris jugea en sa faveur; le Seigneur en appella & perdit au Parlement en Janvier 1307.

Bulla Calixti II. in Hist. S. Mart. p. 165.

Reg. Olim Martis post Circumcis.

En 1160 Matthieu de Montmorenci donna à l'Abbaye du Val dans la Paroisse de Villiers-

Hist. de Montmor. Preuv. p. 52. Adam des vignes situées à Taverny, & u
ger qui en étoit voisin sur le côteau de la
tagne. Vingt-quatre ans après Guibert d
verny se faisant moine en cette Abbaye d
avec Ingelran son fils & Guillaume son n
donna encore à ce Couvent des vignes sit
Ibid. p. 58. ad an. 1184. Taverny: & il fut besoin que Burchard
gneur de Montmorency approuvât cett
nation. On voit de plus par un acte d
1193 que Matthieu de Montmorenci avoi
Ibid. p. 70. un Maire à Taverny, & un manoir ou
pédioient les actes publics. Burchard dc
viens de parler avoit fait des dispositio
vers les Moines du Mesnel Ordre de C
mont, situé dans un bois de la Paroisse de
lée, & leur avoit donné dix muids de
prendre en partie à Taverny, ce que Ma
son fils confirma en 1213. Le même Ma
fit un présent plus singulier aux Moir
saint Denis sur le revenu de sa Terre d
Ibid. p. 74. verny: Il leur donna en 1200 un muid d
taignes à y prendre à l'Octave de la Tou
Ce qui n'empêche pas que l'on ne trouv
dans la même année Hugues de Milan
Gall. Chr. T. 7. col. 383 c. de saint Denis avoit laissé à ce Seigne
Montmorenci le bois de Taverny moye
douze livres de rente. Taverny étoit alo
terre distinguée qui avoit son parc partic
Burchard de Montmorenci faisant son
ment en 1237, veut que pour l'accompliss
de tous ses legs on prenne quatre mille
sur le revenu de son bois appellé Le P
Ibid. p. 98. Taverny, ajoutant que si ce revenu ne
soit pas, on prît le surplus sur le Bois-F
& dans la Vallée qu'il surnomme *Soler*

La Maison de Montmorenci forma c
branches dès le XIII siécle, que dès ce t
là & depuis, il se fit des partages, des é
ges & autres mutations dans la Terre

verny. Ainsi lit-on dans l'Histoire de cette Maison que Matthieu de Montmorenci & Alise sa femme eurent en 1629 par échange avec Alix de Montmorenci, certains bois, chapons, vinages & autres droits à Taverny, aussi-bien que le travers de ce lieu. En 1392 Jacques de Montmorenci fit un accord avec Perrenelle de Villers-le-sec sa mere pour son doüaire, & il lui donna entre autres biens l'Hôtel de Taverny avec le parc. Jean de Montmorenci joüissoit en 1461 de cet Hôtel & du Parc clos de murs, avec huit arpens de vigne, prez, jardinage, &c. Mais il y a quelques preuves que nos Rois y avoient aussi une maison ou Château; on trouve quelques chartes du Roy Philippe le Bel, qui sont datées de Taverny, sçavoir du samedi après la S. Pierre 1299 & de Philippe le Long une entre autres datée du 5 Juin 1317 concernant les Notaires au Châtelet. Il paroît aussi par une lettre du mois de Juillet 1335 que le Roy Philippe de Valois s'y trouva alors. C'étoit dans le temps de la convalescence de son fils Jean Duc de Normandie. Car ce fut en ce lieu que ce Prince tomba malade vers le milieu du mois de Juin. Les Religieux de saint Denis y vinrent trois fois pieds nuds en portant le saint Clou & ce qu'ils ont de la sainte Couronne de Notre Seigneur avec un doigt de S. Denis, lesquelles reliques resterent à Taverny durant quinze jours. Et le 7 Juillet lorsque ce Prince fut hors de danger, le Roy vint pareillement du même lieu de Taverny à pied à saint Denis pour y rendre grace à Dieu & aux saints Martyrs. La distance est de trois lieües. Enfin l'on trouve qu'en l'année 1465 Louis XI donna à Antoine de Chabanes Comte de Dammartin ce qu'il avoit en ce fief.

Preuv. de Montmor. p. 4.

Trésor des Chart. Registr.

Ordon. des Rois de Fr.

Preuv. de l'Histoire des Cardinaux François.

Cont. Nargii ad an. 1335. *T. XI. Spicil.*

Tables de Blanchard.

Pour prouver que dès le douziéme siécle les

Seigneurs de Montmorenci disposoient du bien qu'ils avoient à Taverny, j'ai rapporté plus haut leurs liberalités envers les Moines du Val-Notre-Dame. Ces mêmes Religieux y avoient un manoir en 1239; Amaury de Roissy & Marie sa femme leur permirent de tenir en main-morte une vigne qui étoit contigue à ce manoir. Ils étendirent leur terrein en 1263 plus qu'il ne l'étoit entre Taverny & Saucourt, & en cedant ce qu'ils avoient sur le travers de Conflans-sainte-Honorine, ils devinrent maitres du Moulin-Albert, d'un étang & des prez qui y touchoient, aussi-bien que de trente-deux arpens de terre. Ce ne furent pas au reste ces seuls Religieux qui avec ceux de saint Denis participerent aux legs des Seigneurs ou autres personnes qui avoient des héritages à Taverny. Jean de Vernon Secrétaire du Roy sous Charles V donna aux Chartreux de Paris une maison située en ce bourg & cinq arpens de vigne. Il mourut le 6 Avril 1376 & gist dans l'Eglise des Carmes Billettes.

Preuves de l'Hist. de Montmor.

Manario.

Preuves de Montmor. p. 113.

Necrol. Cartus. Paris. ad 6. April.

Le nombre des feux de Taverny n'alloit qu'à soixante en 1470. Dans le siécle présent il va jusqu'à 220 ou environ: ce que le Dictionnaire universel évalue à 994 habitans.

Je ne remonterai pas bien haut en parlant des Seigneurs de cette Terre.

On m'a assuré que Taverni n'a été distrait du Duché d'Enguien ou de Montmorenci par M. le Prince de Condé qu'en 1675 en faveur de M. le Clerc de Lesseville, Conseiller au Parlement: cependant j'ai trouvé un rolle imprimé d'une taxe imposée sur des Seigneurs en 1649, dans lequel M. l'Escalopier est compris comme Seigneur de Taverny. Quoiqu'il en soit, cette Seigneurie & celle de Montubois étoient possédées en 1730 par Armand de Saint-Martin, Conseiller en la Grande-Chambre du

même Parlement comme ayant épousé Anne le Clerc de Lesseville. Il décéda en 1732. Le Mercure de France du mois de Septembre 1739 rapportant la mort d'Armand-Paul de Saint-Martin son fils, Chevalier de S. Louis, ancien Lieutenant au Regiment des Gardes Françoises, le qualifie aussi de Seigneur de Taverny. M. Juillet, Receveur Général des Finances de Lyon & Secrétaire du Roi, fit l'acquisition de cette Terre, qui est aujourd'hui possedée avec celle de Franconville-la-Garenne par M. Alexandre Comte de Longaulnay Marquis de Beauvoir en Bourbonnois, comme ayant épousé Marie-Genevieve Juillet fille de M. Juillet.

Le Procès-verbal de la Coûtume de Paris de l'an 1580 marque le Grand Prieur de France comme possedant quelque Seigneurie à Taverny.

MONTUBOIS est un lieu où le Collége des Jesuites de Paris a une ferme dont la Chapelle porte le nom de S. Christophe.

BEAUCHAMP & BOISSY sont les noms de deux cantons de cette même Paroisse, suivant l'exposé de ceux qui obtinrent autrefois la permission d'y avoir une Chapelle domestique. Le premier étoit M. Abraham de la Framboisiere en 1672; le second étoit le sieur Pasquirini en 1697. Ces noms du lieu ne paroissent dans aucune des cartes du Diocèse. *Reg. Archiep. Par. 24 Jun. & 19 Jul.*

Le plus illustre personnage qui soit sorti de Taverni, ou qui en ait porté le nom, est Eudes ou Odon dit de Taverny, lequel fut élû Abbé de saint Denis en 1162, après la mort du fameux Abbé Suger.

Il y a eu dans l'Abbaye de saint Victor de Paris vers l'an 1170 un Thibaud de Taverny qui devint célébre dans la spiritualité, & qui fut un grand jeûneur, si l'on peut s'en rapporter en cet endroit à l'Histoire de cette Maison écrite par Simon Gourdan.

Hist. des Gr. Off. T. 8.

Adam de Taverny fut Grand-Queux du Roy en 1328.

Il est fait mention de Taverny dans la vie de Madame Pollalion imprimée en 1744, en ce que ce fut dans ce village que cette vertueuse Dame se transporta déguisée en paysanne lorsqu'elle commença à exercer son zele ; elle y passa quinze jours en cet état occupée à instruire les ignorans qu'elle y trouva. Il y a environ cent ans, que ce fait arriva.

Vie de Marie Lumague in 8-vo pag. 54. chez Herissant.

SAINT LEU,

PRE'S TAVERNY.

CE lieu est situé à quatre lieües de Paris vers le nord-ouest dans une plaine au-dessous de Taverny, où il y a un vignoble & autres terres.

Nous ne trouvons rien touchant cette Paroisse de plus ancien que ce qui regarde l'Eglise du lieu. Le Cartulaire de l'Abbaye de saint Martin de Pontoise renferme un Acte qui nous apprend que Fulchard de Montmorenci, Seigneur de Banterlu, fils de Thierry donna à Thibaud Abbé de ce Monastere *Ecclesiam sancti Lupi juxta Taberniacum* avec les dixmes & les oblations, & cela en présence de Geoffroy Archevêque de Rouen, qu'on sçait avoir siégé depuis l'an 1111 jusqu'en 1128 (*a*) On peut donc

Hist. de Montmor. Preuv. p. 418

(*a*) On lit dans lo nouveau Gallia Christiana T. 7. col. 73. à l'article de Maurice de Sully Evêque de Paris ces deux lignes : *confirmavit eodem anno* (1186) *donationem factam Eccles. S. Lupi in valle Montmorenciaca.* Il resta à sçavoir s'il s'agit là de la donation de cette Eglise faite précédemment à l'Abbaye de Pontoise.

assurer au moins six siécles d'antiquité à la Paroisse de saint Leu. On croit qu'elle a été détachée de Taverny même: mais on n'en a point d'autres preuves que son voisinage avec cet ancien bourg. Elle est sous le titre de S. Loup Evêque de Sens, qui a plusieurs autres Eglises sous son invocation dans le Diocèse de Paris.

Quoique je ne doute point que plusieurs Seigneurs de la Maison de Montmorenci n'ayent affectionné ce lieu, sur tout lorsque ceux de l'une des branches de cette maison en furent devenus Seigneurs particuliers; néanmoins l'Histoire de cette même maison ne marque point que d'autre y ait été enterré qu'Aiglantine de Vendôme femme de ce Matthieu de Montmorenci, dont la sépulture s'y voyoit dans l'ancienne Eglise. Elle mourut sous le regne du Roy Jean ou de Charles V. L'édifice qui existoit dans le temps de la donation faite à l'Abbaye de Pontoise tomboit apparemment de vetusté au dernier siécle lorsqu'on a bâti l'Eglise que l'on voit aujourd'hui. Il étoit hors du village, & donnoit son nom à la rue. On l'appelloit du nom de *Monasterium* au XIV siécle, ce qui semble designer qu'il étoit vaste. En 1686 le Curé & Marguilliers obtinrent permission de démolir cette Eglise pour la rebâtir dans le village. M. le Clerc de Lesseville, Conseiller en la Cour & qui étoit Seigneur Censier, s'y opposa & fut débouté à l'Officialité, aussi-bien que son frere Chapelain de S. Jacques en la même Eglise. Il fut seulement dit que l'on porteroit dans la nouvelle Eglise les deux bancs que le sieur de Lesseville avoit dans l'ancienne, & que l'autel de S. Jacques seroit rebâti; en outre qu'on laisseroit à la place de l'ancienne Eglise une Chapelle qui seroit de pure devotion. On voit dans le chœur de la nouvelle Eglise à main droite une inscription

Histoire Montmor. 512.

Reg. Archi. Par. 10 Sep. 1686.

qui porte que Charles Mangot Curé du lieu, Prieur de Sainte-Marie, Chapelain de la Sainte Chapelle à Paris, Seigneur d'Orvilliers à Chambly, a pris soin de la construction de l'Eglise, & qu'elle fut dédiée le 7 Novembre 1690. Au lieu que les anciennes Eglises sont tournées à l'orient, soit d'hiver soit d'été, celle-là est tournée au septentrion. Ce n'est au reste qu'un bâtiment presque tout de plâtre. Au côté gauche de l'autel, c'est-à-dire vers l'occident, est une châsse de cuivre qu'on dit renfermer des reliques de Ste Ursule: on veut dire des compagnes de cette Sainte. L'ancienne Eglise avoit été enrichie il y a plus de cent ans de reliques plus certaines. Gregoire Muslard Procureur en Parlement, ayant obtenu une parcelle d'ossement de S. Loup des Religieux de sainte Colombe de Sens en présence de l'Archevêque, en avoit fait présent à cette Paroisse. Denis le Blanc Vicaire Général de l'Archevêque de Paris l'avoit renfermée dans une Image le 25 Juin 1635, ordonnant que suivant la requête des Religieux de Sens on célébrât en cette Eglise la Fête de la Translation de ce Saint le 23 Avril.

Reg. Archiep. Par.

Quant à la Chapelle de S. Jacques dans l'Eglise de saint Leu, la premiere collation qu'on en trouve est du mois de Janvier 1474, on assure qu'elle avoit au moins cinq cent livres de revenu à prendre sur des héritages à *Soissy*, & que ces biens ont depuis été confondus avec d'autres. Le droit de présentation à la Cure de saint Leu est toujours resté à l'Abbé de saint Martin de Pontoise, depuis le don que lui avoit fait de ce droit un Evêque de Paris.

Pouillé manuscrit de M. de Noailles.

Il y a deux autres bénéfices dans l'étendue de cette Paroisse, quoique petite quant au territoire. Premierement une Maladerie qui est taxée au rolle des décimes. C'est apparemment

la même qui subsistoit dès le XIII siécle sous le titre de Léproserie, à laquelle Bouchard Seigneur de Montmorenci donna dix livres par son testament de l'an 1237 : *Leprosis de sancto Lupo decem libras*. Celui qui en fit la visite en 1351 de la part de l'Evêque de Paris lui donne le nom de *Leprosaria de Calmeta*. Il écrit qu'elle étoit tenue de recevoir les malades des onze villages suivans : *Calmeta*, *Taverniacum*, *S. Lupus*, *Turnum*, *Bersencuria*, *Frepelion*, *Meriacum*, *Moulignon*, *Aqua bona*, *Hermon*, *Plesseyum*. Il ajoute que tout y étoit en friche. Dans des Actes de 1529 & 1588 la Chapelle de la Maison-Dieu de la Chaumette est dite du titre de Ste Marguerite.

Preuves de Montmor. p. 512.

Regist. Visit. Lepros. an. 1351 fol. 35.

Reg. Ep. Par.

Secondement il y a existé sur le même territoire de saint Leu dit la Chaumette une Chapelle qui quelquefois est appellée de la Chaumette tout simplement, & quelquefois du nom de Ste Geneviéve, parce qu'elle appartient à l'Abbaye de sainte Geneviéve de Paris, & qu'elle y est unie. Elle est au rolle des décimes sous ce dernier nom. Il paroît par un Nécrologe de cette Abbaye écrit au XV siécle qu'il y a eu un temps où on l'a aussi appellé *La Chapelle de Forge*. On y lit au 30 Mars : *Obiit Frater Egidius Bertrandi, Capellanus Capellaniæ de Forgia, aliàs de Calmeta, in villa S. Lupi de Taverneyo, Canonicus noster sacerdos & professus*. Il est constant que cette Chapelle a été fondée au XIV siécle par Jean de la Chaumette, Chancelier de la Cathédrale de Meaux : elle étoit sous le titre de Notre-Dame & de S. Jean-Baptiste, comme le dit l'acte de confirmation donné en 1343 par l'Evêque de Paris, Foulque de Chanac, qui ajoute que Jean Abbé de sainte Geneviéve avoit hypothequé la grange de Roissy pour l'entretien de cette Chapelle. De plus il se trouve dans l'Histoire

Reg. Ep. Paris. 12 Sept. 1482.

Necrol. S. Genov. Par.

de Montmorenci un Acte par lequel Bouchard de Montmorenci, II du nom, Seigneur de saint Leu, amortit en 1333 des héritages assis tant en la rue du Moutier-saint-Leu qu'en autres fiefs pour la fondation d'une Chapellenie *que Jean de la Chaumette Chancelier de l'Eglise de saint Etienne de Meaux entend fonder en accroissement du Divin service*. Il s'agissoit de maisons à lui appartenantes, sises à saint Leu-même. Suivant ce qu'on lit au Gallia Christiana cette Chapelle étoit accompagnée d'une Communauté dont le premier Prieur fut Jean de Borret. Le Pouillé de Paris de l'an 1648 & le Catalogue des Prieurés du même Diocèse donné par Pelletier, mettent saint Jean des Forges de la Chauvere près saint Leu-Taverny, à quoi le Pouillé ajoute faussement que ce Prieuré dépend de l'Abbé de saint Denis.

Preuves de Montmor. p. 374. tiré d'un Registre du Trésor des Chart.

Pouillé pag. 46.

Le nombre des habitans de saint Leu étoit de cinquante en l'an 1470. Les denombremens du siécle présent y ont marqué 303 feux, puis seulement 228.

Bouchard Seigneur de saint Leu, dont j'ai parlé ci-dessus, étoit fils de Bouchard premier du nom: Il fut grand-Panetier de France. Il jouissoit en particulier de cette Terre de saint Leu & de celle de Duëil dès l'an 1318. Bouchard III lui succeda, & après lui Jean son fils qui étoit marié à Marguerite d'Andresele. Le même Jean rendit aveu de la maison & châtel de saint Leu en 1368 à Charles Sire de Montmorenci son cousin. A Jean décédé en 1379 succeda Guillaume qui mourut en 1385. Ils sont inhumés l'un & l'autre à sainte Catherine de la Coûture à Paris devant le grand-autel.

Histoire de Montmor. p. 379.

En 1398 Gautier Chevalier Sieur d'Argilliers est dit Seigneur de saint Leu.

Au commencement du siécle suivant Charles de Montmorenci Seigneur de Goussainville

Preuves de Montmor. p. 382.

acheta un fief situé à saint Leu appellé le fief de Bossencourt. Les lettres sont de l'an 1402. *Ibid. p. 33*

Environ vingt ans après, la moitié de cette terre de saint Leu se trouva par un partage être échue à Jean de Gramailles Chevalier, par son mariage avec une Dame de Thorote fille d'une Montmorenci. Les Actes qui le prouvent sont de 1423. Une autre de Thorote nommée Denise avoit épousé Guillaume Desprez Bailli de Chartres, grand Fauconnier de France en 1418. Ils possedoient ensemble en 1430 la Terre de saint Leu, & en firent hommage alors à Jean bâtard de Luxembourg qui tenoit en ce temps-là la Seigneurie de Montmorenci. Mais comme ils ne réïtererent point cet hommage & autres devoirs à Jean Seigneur de Montmorenci, comptant sur la suffisance de celui de 1430, il y eut le premier Avril 1449 un Arrêt du Parlement qui adjugea cette terre à ce même Jean de Montmorenci, lequel n'en joüit que jusqu'à l'an 1474, auquel temps elle fut confisquée, puis donnée par Louis XI à Regnaud le Turc. Enfin l'an 1527 la même terre de saint Leu fut vendue par Joseph de Montmorenci au Connétable Anne, à qui le Roi François I. l'avoit déja donnée : les memoires dont ce fait est tiré ajoutent à la page 278 que Philippe de Montmorenci Baron de Nivelle en est aussi Seigneur en 1527. Depuis elle a passé comme plusieurs autres dans la maison de Condé, où elle est quant à la Haute-Justice. *Ibid. p. 169.* Mem. de la Chamb. des Comptes. Preuves de Montmor. p. 210.

Le Seigneur de ce lieu quant aux autres droits a été de nos jours M. Dufort, Maître des Comptes, & depuis sa mort M. son fils, Introducteur des Ambassadeurs. Ajoutez le Sr. de la Noüe ci-dessus p. 99.

Les Religieux de l'Abbaye du Val proche l'Isle Adam, Ordre de Cîteaux, aujourd'hui possedée par les Feüillens de Paris, ont eu beaucoup de vignes à saint Leu, près Taverny dès le XIII siécle. Guillaume de Cevrent *Tabul. Vallis*

Portef. Gaignieres p. 215. Ecuyer, & Héloyse sa femme leur en vendirent en l'an 1244. Et en 1288 Jean d'Argentueil fils de Thibaud Ecuyer, leur en donna un clos que l'on appelloit *le Clos-Heudrene*. *Ibid. p. 313.*

Invent. des Titres du Coll. M. Gervais. Le Collége de Maître-Gervais à Paris y eut aussi des biens au XV siécle. Ils lui furent donnés par Denis le Herpeur Chancelier de N. D. de Paris qui y avoit été Boursier.

Il y a eu dans le siécle dernier quelques tentatives faites pour établir des Religieuses à saint Leu. *Reg. Archiep. Paris. 31 Mai 1664.* Anne de la Riviere Bernardine qui avoit obtenu en 1661 la permission de s'établir au Diocèse de Paris, avoit conçu le projet de former en ce lieu un Prieuré de Bénédictines ou de Religieuses de l'Ordre de Cîteaux, & y avoit acheté dèslors des héritages de Hugues Mauduit sieur de la Chaumette. Elle devoit être la premiere Prieure, & après sa mort Magdelaine Dailly fille du Seigneur d'Hemery devoit y présenter. Antoine de Joigny, Chevalier Seigneur de Bellebrune Gouverneur de Hedin oncle de la Dame de la Riviere avoit comparu pour celles devant les Notaires. Après tant d'avances l'établissement manqua, & le 31 May 1664 l'Archevêque de Paris permit de chercher un autre lieu. Je ne sçai pas si le projet ne fut pas repris, & si la fondation n'eut pas lieu sous un autre nom; du moins ce fut à cause des poursuites que faisoient les créanciers des fondateurs : *Ibid. 27 Jan. 1682.* Le saint Sacrement & les Reliques furent portées à la Paroisse, & de là apparemment est venue la châsse des compagnes de Ste Ursule que l'on y voit.

On peut produire ici deux personnes considérables qui ont du rapport avec le village de Saint.Leu-Taverny, & tous les deux Chanoines Réguliers.

Gall. Chr. T. 7 col. 749. Le premier est de Jean de saint Leu qui après avoir été Prieur de l'Abbaye de sainte Genevieve

de Paris fut élu pour être Abbé sur la
e l'an 1308, & tint le Siege Abbatial jus-
1334 qu'il décéda. Un peu auparavant
oit vû fonder dans son lieu natal la pe-
naison de la Chaumette, dont j'ai parlé
ssus.
: second est Jean de Borret, qui fut le
ier Supérieur de cette Maison de la Chau-
:, & qui en fut tiré ensuite pour être Abbé
inte Geneviéve après la mort de Jean de
Leu.

ESSAUCOURT

)U BESSANCOURT.

'Est ainsi qu'on écrit différemment le nom de ce village, même de nos jours. M. ié Chastelain l'a écrit Bsaucourt dans la e dont il a fait imprimer les noms à la fin n Martyrologe universel, & il l'appelle Page 1188. tin *Abbatissæ-curtis*. Je souhaiterois qu'il ité le titre ou monnment où il l'a vû ainsi mé. Mais comme il ne l'a pas fait, il est is de croire qu'il n'a donné cette étymo- : latine à ce lieu que par conjecture, & é seulement sur ce que l'Abbesse de Mau- on est Dame de cette Paroisse. Je crois pour détruire la pensée que Bessaucourt ie du latin *Abbatissæ-curtis* par aphereze, fit de faire attention que l'Abbaye de Mau- on n'a été fondée qu'en l'an 1239 par :he mere de S. Louis. Or on a des preu- ertaines que trente ou quarante ans après om de ce village étoit exprimé par tout *ncuria* ou *Bersecuria*. Je les rapporerai ci- . J'infere de là que le nom d'*Abbatissæ-*

curtis n'a pû être donné à cette Terre pour faire allusion à la dépendance de Maubuisson ; parce qu'il a été impossible que dans l'espace de trente ans ou environ le nom latin d'*Abbatissæ-curtis* ait été assez usité pour être limé au point d'être réduit à être prononcé Bessaucourt ou Psaucourt, & que dans un si petit intervalle de temps on ait perdu l'origine de cet *Abbatissæ-curtis* pour lui substituer *Bercencuria* ou *Bercencurtis* ; & en françois quelquefois Berchoucourt suivant un titre du Prieur de Conflans. Mais ce qui détruit encore plus absolument le sentiment de l'Abbé Chastelain ; est que le nom de Besseaucourt existoit cinquante ans avant la fondation de l'Abbaye de Maubuisson, puisqu'on lit que ce fut en l'an 1189 que l'Eglise de Besseaucourt fut érigée en Paroisse par Maurice de Sully Evêque de Paris.

Dans le Pouillé redigé avant le regne de S. Louis cette Eglise est appellée *Bercencourt*, que je crois être la maniere la plus approchante de l'origine ; & selon ce sentiment, cette Terre porteroit le nom d'un *Bercaudus* dont elle auroit été appellée *Bercaudi-curtis*, qu'on aura alteré en Berçaucourt ou Berceucourt : On est assuré que sous le regne de Pepin & de Charlemagne, il y avoit un Comte appellé *Bercaudus*, qui avoit quelquefois occasion de passer proche l'Abbaye de saint Denis : peut-être étoit-il Comte du pays de Chambli ou du Vexin, si même il ne l'étoit pas de Paris.

Lib. I. Miracul. S. Dion. sæc. III. Bene-dict. part. 2.

Les choses étant ainsi que je le conjecture, le lieu de Bessaucourt pourra passer pour un des plus anciens du Diocèse, néanmoins toujours sous la simple qualité d'hameau jusques vers la fin du XII siécle. On croit avec grand fondement qu'il appartenoit alors à un Chevalier du nom de Tirel, parce que ce fut de Hugues Tirel II du nom que la Reine Blanche l'acheta

Tabular. B. Mariæ Regalis.

'an 1240 de même qu'elle avoit fait la
d'Aunay, & cela pour servir à doter
aye de Maubuisson. Il y a lieu de juger
es anciens Chevaliers appellés Tirel
it Seigneurs de tout le terrain qui est
s Pontoise vers Montarsis jusqu'à Bessau-
. Des fragmens du Cartulaire du Prieuré
nflans-sainte-Honorine marquent que la
dite *Nemus Guidonis apud* Bercencourt
e à ce Prieuré étoit du fief de Guillau-
Tirel qui approuva en 1187 ce don fait
hilippe de Franconville.
ssaucourt est situé à cinq lieues ou un peu
le Paris à l'entrée de la plaine qui s'étend
Pierre-laye. Il ne laisse pas que d'y avoir
gnes, même dans ce canton sur un cer-
espace de terrain. Après quoi viennent
bles stériles qui conduisent du côté de
ise. Cette terre est de l'Election de Paris.
Régistre de visite de l'an 1470 fait foy
rs il n'y avoit que 40 habitans, & le
nbrement de la France y a compté 166
il y a même 178 dans un denombre-
assez nouveau. Cependant on assure qu'-
ird'hui il y en a moins. Le Dictionnaire
rsel de la France a oublié ce village, &
le Valois n'en dit pas un seul mot dans
otice du Diocèse de Paris. Son territoire
id jusqu'assez près de Frepillon. Du côté
orient sur la montagne est la ferme de
tubois qui appartient au Collége des Je-
s de Paris. J'en parle ici parce ce qu'on
a dans le pays qu'ils ont traité avec l'Ab-
de Maubuisson pour que les habitans de
roisse de Bessaucourt n'eussent plus le
d'usage dans les bois situés sur cette mon-
e, car cette ferme est de la Paroisse de
rny. On trouve dans le Procès verbal de
coûtume de [illegible] de [illegible] 1580 que M. le

Edit. in 8-vo. 1678. p. 620. Grand Prieur prenoit la qualité de Seigneur de Bessancourt, & dans celui de la Coûtume de Senlis de l'an 1539 l'Abbesse & Religieuses de Maubuisson sont dites Dames de Bessencourt, Sognolle & Frepillon.

L'Eglise de Bessaucourt est une des plus grandes & des mieux bâties de ces cantons-là. Elle a deux aîles & une croisée; mais cependant sans qu'on puisse faire le tour de l'autel & sans galeries. Le chœur est certainement bâti au XII siécle. Il est constant parce que j'ai dit plus hant qu'il a servi pour la succursale qui étoit en ce lieu avant l'érection de la Paroisse faite en 1189. L'édifice de la nef n'est que de deux à trois cent ans. Le bras méridional de la croisée est aussi du XIII siécle, l'autre n'est que du XV ou du XVI. A l'entrée de cette Eglise à main gauche est bâtie une belle tour. Les inscriptions qui s'y remarquent denotent assez le temps de sa construction: sous l'un des piliers qui la supportent est une sentence de langage grec écrite en caracteres latins sur une bande soutenue par deux Anges, & au commencement se lit Mil Vc. XXVII. On voit aussi au portail sous les pieds d'une image de la sainte Vierge en lettres grecques capitales & dentelées le reste d'une sentence qui exprimoit ce que nous rendons en latin par ces mots: *O Mater Dei, memento mei.* Cet employ du grec dans les inscriptions ressent assez le temps de la naissance des lettres sous François I. Cette Eglise est dédiée sous l'invocation de S. Gervais & S. Protais. On y célébre outre le jour de leur martyre, celui de leur translation qui est le 13 Décembre. La Fête de la Dédicace est le premier dimanche de Septembre. Au lieu du peu de reliques ou *brandeum* des saints Gervais & Protais qu'on a du y posseder dans le temps de la fondation

ise, on y montre aujourd'hui une châsse qui contient des ossemens de quelqu'une npagnes de sainte Ursule, lesquels ont nés par une Abbesse de Maubuisson. bbé Chastelain a observé dans ses ouque ces reliques venues de Cologne ont t répandues dans l'Ordre de Cîteaux st ce Monastere.

autre observation que j'ai faite dans la Eglise, & qui fait voir par un autre sa rélation avec l'Ordre de Citeaux, e les vitrages du sanctuaire qui sont de rès-épais chargés de quelques couches iture grise ainsi que les statuts de cet vouloient qu'on en mît dans les Eglises nasteres. Ces sortes de vitrages en forgrisailles étoient fort en usage au XII l siécle. Mais ce qui denote que ceux-ci as été apportés de l'Abbaye de Maubuisst qu'on y voit un Prêtre représenté à t, lequel a fait présent de ce vitrage & n au-dessous en lettres capitales gothi- *Mestre Robert de Berceucort* ..... *Chae Paris*. Le vitrier a transposé les lignes iere fois qu'il a touché au vitrage. Au- i est un panneau ajouté qui représente obesse de Maubuisson à genoux dont les sont d'azur parti de sable à la face d'ar hargée de trois merlettes de sable.

apprend par un Cartulaire de l'Evêque is que ce Robert de Berceucourt étoit l de Paris en 1270. Le Nécrologe de édrale de Paris écrit vers le même temps e d'autres circonstances de ce Robert, & it qu'il mourut Doyen de Bayeux. Voici m y dit au 1 Janvier parmi les premieres ns faites à ce Nécrologe vers l'an 1280 o. *De Domo sanctæ Mariæ obiit Magister encuria quondam Decanus Bajocensis, qui*

Cart. Ep. Paris. in Bibl. Reg. fol. 128.

Hist. Eccl. Par. T. 2. p. 454.

Necrol. Par. in Bibl. Reg.

ob remedium animæ suæ dedit Ecclesiæ Parisiensi viginti septem tum dimidio arpenta terræ arabilis sita in diversis peciis apud Civilliacum in censiva Capituli Parisiensis ad censum qui dicitur Census quartarum . . . . . quodlibet autem arpentum solet valère unum sextarium bladi. La famille de Bessancourt du XIII siécle fit aussi du bien à l'Abbaye de sainte Geneviéve de Paris. L'ancien Nécrologe de cette maison marque au 9 Février: *Obiit Theobaldus de Bersencuria*, il avoit légué des héritages situés à Paris. Au 29 Juillet *obierunt Magister Stephanus & Magister Robertus de Bersecuria, pro quorum anniversario Philippus de Bersecuria frater eorum dedit octo denarios censuales quos percipiebat super hereditagia in territorio sancti Lupi.* C'est-à-dire saint Leu de Taverny. Le titre de *Magister* donné à Etienne & à Robert de Bessancourt fait voir que c'étoient des gens doctes dans leur temps.

Il y a dans le chœur de l'Eglise de Bessancourt deux tombes ou épitaphes assez dignes d'être remarquées. La premiere est *Thomas Cloüet Prêtre natif de cette Paroisse, en son vivant Procureur au Parlement, Chanoine de saint Hilaire-le-Grand de Poitiers & de saint Martin de Montmorency, Curé de Sorel au Diocèse de Chartres*, mort le 6 Juillet 1546. J'ai lû dans la seconde inscription au côté droit du chœur: *Cy gisent venerables & discretes personnes Messire Pierre de Croneaux, Estienne Charton & Philippe Mention Prestres Curés de cette Paroisse de Bessancourt qui ont esté l'espace de plus de trois siécles de neveu en neveu.* Il y est ensuite marqué que Messire Jean-Louis Mention en son vivant Prêtre Chanoine de l'Eglise Cathédrale de Wissenbourg en Allemagne; Honorable homme Jean Mention Commissaire de Police de Pontoise ont fait des fondations dans cette Eglise l'an 1705.

consulter le Pouillé de Paris écrit au XIII
sans faire réflexion que les copistes peu-
tre sujets à des inadvertences, on croi-
ue la Cure de Bessaucourt seroit à la pré-
ion du Prieur de saint Martin des Champs.
opiste a oublié de mettre un second titre
le catalogue des Cures de saint Martin
hamps & celui des Cures de saint Martin
ntoise. L'erreur est palpable, d'autant
es dernieres Cures qui sont par conti-
on du catalogue de celles du Prieuré de
Martin des Champs, n'ont jamais été dans
e Bulle des Papes ni dans aucunes char-
Evêques de Paris accordées à ce Prieuré.
les Pouillés manuscrits du XV & XVI
, les imprimés de 1626, celui de 1648
ui du sieur le Pelletier de 1692 mar-
ils uniformément que la Cure de Bessan-
est à la présentation de l'Abbé de saint
n de Pontoise. Celui du XV siécle qui
n latin l'appelle *Bersendi Curia*. Mais
e l'édition de 1626 fourmille de fautes
les noms de lieux, la Paroisse dont il
y est nommée en latin *Bertrandi Curia*
essandi Curia; & en françois; *Cure de*
ur Bertrand ou de Cour Bessand. Cette
doit passer pour un démembrement de
de Taverny dont la présentation appar-
à l'Abbé de saint Martin de Pontoise,
qualité de démembrement elle en a suivi
rt. On ignore en quel temps avoit été
la premiere Chapelle qui servit de suc-
e à Taverny, & pour qu'elle raison elle
onsacrée sous le titre de S. Gervais. Ta-
ancien chef-lieu & mere-Eglise n'est
ié de Bessaucourt que d'une petite demie

Page 324

PIERRE-LAIE.

CEtte Paroisse est à six lieues de Paris presque sur la route de Pontoise. Les plus anciens titres qui font mention de ce village & qui nous apprennent comment il a été appellé en latin sont du commencement du XII siécle. Dans une charte de Matthieu le Bel de l'an 1125 en faveur de l'Abbaye de saint Denis ce Seigneur reconnoît qu'il a donné en fief à un nommé Pierre une portion de terre à Pierrelaie *apud Petram latam.* Cette dénomination latine a été suivie par tous les écrivains postérieurs & même dans le Pouillé rédigé avant le regne de S. Louis. De-là est venue à M. de Valois la pensée que ce lieu avoit tiré son nom de quelque pierre qui étoit remarquable par sa largeur : aussi est-il d'avis qu'il seroit mieux écrit *Pierre lée*, de même qu'en fait d'étoffe & de toile la largeur s'appelle un lé. Le nom de Pierre-laye n'est pas absolument rare. Il y a Pierre-late petite ville en Dauphiné, & *Petra lata* en Italie. Mais sans faire de si grandes recherches, il faut remarquer qu'on est en peine de découvrir en quel endroit du Diocèse de Paris étoit la Terre appellée *Alateum* que Landegisile frere de Nanthilde épouse du Roi Dagobert destina pour l'Eglise de saint Denis, & que Dagobert lui donna après la mort de ce même Landegisile. Les exemples fréquens que l'on a de l'altération des noms me portent à croire, que c'est le village dont il s'agit, d'autant que dans tout le pays de Paris il n'y en a point dans le nom duquel on puisse trouver *Alateum*, & que les titres qui subsistoient au IX siécle nom-

* *Cartul. S. Dion. in Bibl. Reg.*

Gesta Dagob.

mant ce village le disent situé *in pago Parisiaco.* Il est assez naturel que de *Lateum* on ait fait *laie*, & qu'avant ce mot on ait placé le nom du possesseur du fief qui étoit un appellé Pierre ainsi qu'on a vû ci-dessus. Il n'y a dans tout le Diocèse de Paris aucun village ou hameau dont le nom approche davantage d'*Alateum.*

Pierrelaie étoit érigé en Cure dès le XIII siécle. Le Pouillé de ce temps-là en attribue la pleine collation à l'Evêque de Paris, ce qui est suivi par celui du XV siécle & du XVI. Celui de l'an 1626 l'appelle du nom de *Pierre late*. L'Eglise de ce lieu est sous le titre de S. Jean-Baptiste. Elle marque par l'état de sa tour, sa nef & sa croisée la pauvreté du pays. Le sanctuaire qui est en bon état & bâti de belles pierres paroît n'être ainsi que depuis un siécle & demi ou environ.

Le territoire de cette Paroisse n'est presque que de sables qui ne peuvent porter que du seigle, & où il ne croît que du bois de boulot parmi les grais; aussi les habitans s'occupent-ils beaucoup à faire des balets. On diroit que quelque riviere auroit couvert ce terrain durant plusieurs siécles, tant il paroît sterile & infructueux. Il est vrai qu'en tirant vers Pontoise on trouve des vignes; mais elles sont sur le territoire de saint Oüen. Les Religieux de saint Denis sont Seigneurs de cette Paroisse sans y avoir de château ni de ferme.

On m'assura aussi qu'un particulier se disoit second Seigneur. Malgré la maigreur du terrain on ne laisse pas de compter en ce lieu environ cent feux. Le Dictionnaire universel de la France y compte 316 habitans.

C'est apparemment en conséquence de ce que Matthieu le Bel avoit donné en fief dans ce qu'il tenoit de l'Abbaye de saint Denis à Pierrelaie vers le commencement du XII siécle,

qu'on trouve en 1205 & 1216 un Gui de *Petr lata*, comme un Seigneur distingué. Matthie Seigneur de Montmorenci traitant en 120 avec les habitans de Groley, Gui de Pierr laie fut un de ses pleges ou garants. Le mêm Gui se disposant en 1216 à partir pour la Cro sade contre les Albigeois, reconnut en pr sence de Garnier Doyen de Cercelles, que Bois de Hoscel dont lui & son pere avoie joui durant un long-temps, devoit être rest tué à l'Abbaye de saint Denis, & il le rend en effet. Il avoit existé vers l'an 1230 un Gui laume *de Petra lata;* sa veuve donna l'an 123 à l'Abbaye de Livry tout le bien qu'elle avo à Clichy-en Launois.

Hist. de Montmor. Preuv. pag. 76.

Chart. S. Dion. in Archiv. S. Dion. p. 595.

Chartul. Livriac. p. 89.

Pierrelaie, quoique terrain peu gras, ne lai soit pas que de produire du revenu aux R ligieux de saint Denis ; c'est pourquoi lorsq l'Abbé Henri qui étoit en contestation av Eudes de Sully Evêque de Paris, au sujet de procuration due à ce Prélat par le Prieuré d'A gentueil, lui fit une promesse de lui payer ch que année six muids de grain, moitié *hibe nagii* & moitié *mareschiæ*, il fut stipulé qu'i seroient pris sur le revenu d'Erblay & de Mo tigny, & que si ces deux terres ne pouvoie y suffire, on prendroit sur Pierrelaie pour pa faire la quantité. La promesse de l'Abbé est 26 Aoust 1207.

Hist. Eccl. Paris. T. 2 p. 72.

On lit dans l'Abregé Historique de Notr Dame de Pontoise qu'en l'an 1692. les hab tans de Pierrelaie furent affligés de maladi putrides : ce qui les engagea à faire vœu venir tous les ans en Procession à cette Egli de Pontoise ; on ajoute qu'ils exécutent enco ce vœu depuis ce temps-là.

Abr. Hist. Edit. 1724 p. 55.

Le dénombrement des Elections met sous seul & même article Erbelay & Pierrelaie: ma les derniers rolles des tailles séparent Pierrela d'Erbelay, & en font un article distingué.

ERBLAI *ou* ARBLAI

Plus nouvellement écrit

HERBLAY.

HAdrien de Valois parlant de ce village dans sa Notice des Gaules, déclare qu'il aime mieux l'écrire Erblai que Herbelai : & il paroît qu'il a raison. On ne s'est avisé de mettre une aspiration à la tête de ce nom qu'en conséquence de la coûtume où l'on est d'en mettre une au mot *herbe*. Mais Erblai ne tire point sa dénomination d'*herba*, quoique quelques-uns ayent pû le croire dès le XIII siécle. Ce n'est pas un pays de beaucoup de prairies ni un lieu herbu. On voit que les plus anciens titres latins portent *Erbledum* ou *Erbleïum* ainsi que le Pouillé de Paris d'environ l'an 1210 : ce qui même a été suivi dans quelque titres des bas siécles (*a*). Il y a toute apparence que ce nom a la même origine Celtique que celui d'Arablai ou Arablet, & peut-être même que celui d'Arras. Arrablai est nommé dans des titres latins de 700 ans *Adrabletum* & *Atrabletum*. Ce qui favorise l'origine Celtique que j'adopte ici, est que les paysans du lieu & des environs prononcent encore à présent Arblai : ce que le peuple de Paris a adouci en disant Airblai. La carte du Diocèse de Paris gravée en 1714 sur

(*a*) *Cod. manusc. S. Germ. Prat.* 1046. *in mirac. S. Honorinæ XIII sæc.* Dans l'ancien Nécrologe de Sainte Geneviéve de Paris on lit au 12 Janvier ; *Obiit Frater Matthæus de Erbleïo Sacerdos & Canonicus noster professus.*

les mémoires du sieur de Rochefors marque Arblay. L'antiquité de cette prononciation me porte à croire qu'Arblai est cette transplantation d'habitans tirés de Taverni, de laquelle il est fait mention dans un diplôme du Roy Pepin de l'an 754 sous le nom d'*Arebrelidum*, ainsi que d'un vallon qui est apparemment aussi le Val d'Arblai.

Dip'omatic. p. 493.

La situation de ce village sur la Seine dans une plaine au bord d'un vignoble à cinq lieues de Paris en fait un lieu assez agréable. Toutes les maisons étoient autrefois autour & aux environs de l'Eglise & du presbytere au haut de la côte : mais depuis l'an 1450 ou environ, la plûpart des Paroissiens s'en sont éloignés,& ont cherché une situation plus propre à avoir un puits chez eux. De sorte qu'on voit seulement une trentaine de maisons au Val d'Erbelay proche la riviere ; quelques autres au lieu appellé le Puit-l'Evêque à trente pas de l'Eglise, & deux ou trois assez près du Presbytere. L'amas le plus considérable de maisons qui s'étoit fait dans le bas, avoit été fermé de murs sur la fin de l'avant-dernier siécle, comme on voit par des restes de portes & de tourelles. C'est cette clôture qui fit donner à certains quartiers qui n'y étoient pas compris, les noms de Fauxbourg du Puit-l'Evêque, &c.

L'Eglise est située sur une petite éminence vers le sud-est par rapport au village. S. Martin en est patron. Il y a pour la sonnerie qui est considérable un gros clocher quarré bâti environ sur le milieu de cette Eglise, lequel paroît être du XII siécle. On remarque au faîte de la flêche, entre le coq & la girouette, un croissant de plomb qui étoit ci-devant accompagné d'une vignette de petits croissans de même. L'ancien chœur étoit sous ce clocher entre les quatre piliers qui le supportent, & tout

de suite étoit un petit sanctuaire vouté en forme de calotte à la maniere des anciens du XI & du XII siécle. La nef contient aussi quelques indices de construction du XIII siécle. Les chapitaux des piliers sont tous composés de pieces de la fantaisie des sculpteurs. Au-dessus de chacune des six arcades de chaque côté sont figurés des cadres de six pieds de haut dans lesquels sont peints à fresque des Rois, Reines, Prêtres & Prophetes de l'ancien testament avec quelques Apôtres & Evêques. Il semble même qu'on y voye la Reine de Saba ou Reine Pedauque. Je pense qu'on les peignit là dans l'impossibilité de placer leurs statues au portail suivant le plus ancien usage. Anciennement le côté gauche de cette nef n'étoit pas plus grand que l'est le côté droit aujourd'hui. Elle fut élargie en cet endroit l'an 1701 sous la direction du Frere Romain Jacobin, célébre architecte. Le chœur & ses collateraux forment un édifice qui fut commencé vers l'an 1500 & fini en 1535 aux dépens des habitans qui payoient deux sols pour la journée de chaque ouvrier. L'Evêque de Valence Antoine de Vesc, qui avoit posé une premiere pierre en 1534, consacra cette nouvelle Eglise deux ou trois ans après. On peut dire que l'architecture a son mérite. On n'épargna pas même les décorations extérieures qui consistent en des galeries autour de la couverture avec des balustrades ou appuis selon le goût de ces temps-là. Le portail est d'une construction du même temps que la nef, & travaillé avec les ornemens de sculpture qu'on apperçoit dans le frontispice des Eglises bâties avec soin au XIII ou XIV siécle. Mais ce qui n'est pas commun & qui doit être observé, est la maniere dont la porte est garnie de fers à cheval : cela suppose une devotion particuliere pour ce lieu de la part de ceux qui voyageoient

à cheval ; afin d'obtenir par l'interceſſion de S. Martin d'être préſervés d'accidens : ou bien cela doit être pris pour une eſpece de marque de reconnoiſſance de la part de ces perſonnes au retour de leur voyage.

Voyez T. I. p. 164.

Au fond de l'ancien bas du côté ſeptentrional fut conſtruit au XIV ſiécle un autel de Notre-Dame, avec un bénéfice fondé par Guillaume Barois ou de Barois pour deux Meſſes par ſemaine : Ce fondateur ordonna pareillement la ſonnerie du couvrefeu qu'on appelloit le pardon du ſoir ; il fut enterré devant cet autel l'an 1333. Dans l'ancienne aîle du côté méridional étoit l'autel de Ste Catherine, devant lequel Etienne de Barois ſon fils fut enterré le 30 Octobre 1351. Il étoit Doyen de Saint-Omer, * Chanoine & Archidiacre de Baugency en l'Egliſe d'Orleans, & Confeſſeur du Roi Jean, ainſi qu'il eſt marqué autour de ſa tombe qui eſt de marbre noir, briſée en pluſieurs endroits, & où étoit ſa figure dont le viſage eſt emporté. Il eſt le fondateur de cet autel. De ces deux bénéfices fondés par le pere & le fils, Pierre d'Orgemont Evêque de Paris décédé en 1409 n'en fit qu'un ſeul en l'abſence des ſieurs de Beauvais, héritiers de la famille de Barois dans le temps qu'ils étoient à la guerre pour le Roy. En 1535 le chœur & les bas côtés étant finis, on tranſporta devant le nouvel autel de Ste Catherine la tombe du même Etienne de Barois, & on laiſſa mettre les armes des Beauvais à ce bas côté, parce que Matthieu de Beauvais avoit prêté aux habitans une ſomme pour finir l'ouvrage. Dans le Pouillé Pariſien d'environ l'an 1450 il eſt dit que la préſentation à cette Chapelle appartenoit aux exécuteurs teſtamentaires d'Etienne Barois. On lit dans celui de 1648 que l'Archevêque de Paris en a la collation de plein droit

* Inconnu au *Gallia christ.*

Comptes de Bertin Daſſur & Jean Macaire 11 Mars 1571.

par sentence des Requêtes du Palais. Le fondateur avoit donné pour la fondation une portion de bois enclavés dans la forêt de S. Germain-en-Laye, & dans celle de S. James près de Marly, qui sont encore appellés aujourd'hui couppes d'Herblay, de Ste Catherine d'Herblay & de Poissy : ce qui auroit pû produire au titulaire une somme très-considérable. Ces bois furent réunis au Domaine sous le regne d'Henri IV, & on donna au Chapelain, en dédommagement, les profits du marché de Montlhery qui tous frais faits produisent à ce qu'on dit au moins 4500 livres. Les possesseurs de ce bénéfice considérable depuis environ deux cent ans ont été Simon Macaire natif & Curé d'Erblay en 1562 : Jean Pommereau, Jean Montreau, François & Louis Langlois, tous natifs d'Erblay; puis en 1630 Jean-Daniel Poëlle des Seigneurs de S. Gratien, beaufrere de Matthieu de Beauvais II. Après lui, le sieur Grisel Chanoine de saint Honoré, fut pourvû par M. de Gondi Archevêque de Paris sans présentation, & l'emporta en vertu de la Sentence susdite des Requêtes de l'an 1638. Il eut pour successeur M. Méliand Evêque de Gap puis d'Alet, qui abdiqua, & s'étant rétiré à Paris venoit souvent à Erblay où il édifioit beaucoup. Il mourut en 1713. Celui qui eut le bénéfice après lui, fut M. Chevalier, dit le Romain, qui le résigna sous pension à M. Seguin Chanoine de saint Etienne-des-Grez, lequel prit possession en 1742.

Dans l'aîle du chœur du côté du septentrion est une inscription en lettres gothiques sur le mur, portant que Noël Cochon marchand à Herblay, & enterré au cimetiere, a legué à l'Eglise une certaine quantité de *vin à prendre sur un quartier & demi de vigne au Terre-frilleux pour faire la Céne du Jeudi-Saint & la Com-*

munion du jour de Pâques. Il mourut en 1575.

Proche la sacristie est l'épitaphe d'Eustache Allegrain, Correcteur des Comptes, Seigneur d'Erblay en partie, décedé à Paris à l'âge de 77 ans le 31 Mai 1580, & de Françoise Larcher son épouse, qui a laissé 25 livres de rente, décedée aussi à Paris le 22 Février 1598 âgée de 82 ans. Il y est dit qu'ils reposent à Paris en la Chapelle des Carmones de l'Eglise de saint Gervais.

Du grand nombre des Prêtres, soit Curés ou natifs d'Herblay, inhumés en cette Eglise, je me borne à Jacques Hellet décedé de la contagion le 11 Novembre 1626, enterré d'abord sous le porche, puis transporté dans le chœur le 23 Mars 1627. Je lui associe Nicolas Robin Prêtre natif du lieu, qui a fait un établissement très-sensé, en fondant l'Office Canonial pour les quatre dernieres Feries dans la semaine de Pâques; il déceda pareillement de la contagion le 16 Septembre 1629, après avoir servi longtemps les pestiferés. Il avoit travaillé à rediger les Registres de la Cure en ces facheux temps.

Entre les deux premiers piliers du clocher est la tombe de Nicolas Henriart Ecuyer Sieur du Manoir, Référendaire en la Chancellerie, Avocat au Parlement & ès Conseils du Roy, décedé le 8 Octobre 1693 en sa maison de campagne de Taverny, transporté à Erblay & enterré dans l'Eglise selon sa volonté, & celle de M. du Manoir Curé son fils.

La Cure d'Erblay est à la nomination pure & simple de l'Evêque de Paris suivant tous les exemplaires du Pouillé.

Les Décimateurs sur cette Paroisse sont l'Abbaye de saint Denis & le Chapitre de Notre-Dame de Paris. Je rapporterai ci-après les fragmens historiques où il est fait mention de ces deux Eglises à l'occasion d'Erblay.

Une personne qualifiée native d'Erblay m'a dit en 1743, qu'il y a eu en ce lieu un Hôpital situé proche le Vivier. C'est apparemment le même dont il ne reste plus qu'un mur & une petite fenêtre de la Chapelle. Il étoit pour les troupes, sur tout pour celles qui campoient au camp de S. Sebastien entre la forêt de S. Germain-en-Laye & la riviere de Seine.

L'Eglise ou Fabrique jouit d'un modique revenu. Elle avoit le produit des prez dits Communaux : mais depuis l'an 1682 ils sont possedés par les habitans, qui en conséquence sont tenus de faire les réparations de l'Eglise & du presbytere, & autres, & même en partie celles du clocher en vertu d'un Arrêt du Grand Conseil obtenu contre eux par l'Abbaye de saint Denis.

Dès l'an 1470 cette Paroisse étoit assez considérablement peuplée rélativement aux autres, puisqu'elle avoit 50 habitans. Dans le denombrement des Elections, elle est jointe à Pierrelaie pour l'Election de Paris : & à ces deux Paroisses réunies sont attribués 373 feux. Les deux tiers doivent appartenir à Erblay dont les habitans sont évalués à 1112 par le Dictionnaire universel de la France. On assure qu'il y a encore actuellement en cette seule Paroisse plus de 300 feux. *Reg. visit. Decani rural.*

Le territoire est vaste : il s'étend du coté du couchant à gauche jusqu'à un quart de lieue de Conflans-sainte-Honorine, & d'un autre côté jusqu'à un demi quart de lieue de saint-Oüen-l'Aumône. Il s'y trouve beaucoup de terres sablonneuses hors d'état de rien produire & fort peu de terres à froment. Le vin dans les bonnes années gardé en vieux, peut passer pour du vin de Bourg[illegible]. Le meilleur de Conflans, dont les habit[illegible] possedent une partie du canton de vignes [illegible]é Gaillon audit

territoire, est vin d'Erblay. Une preuv
les habitans de ce village ont été curieux d
ser pour vignerons, est un écusson qui s
dans l'Eglise du lieu sur une pierre qui
portoit apparemment autrefois une stat
S. Vincent lequel y est encore spéciale
honoré. Cet écusson est chargé en chef d'u
sin de sable à deux feuilles de sinople, &
pointe deux serpettes de sable posées er

On tire d'Erblay beaucoup de plâtre
voiture par eau à Compiegne, à Rou
ailleurs. Il y a aussi une carriere de belle
le long des prez assez près du bord de la S
C'est d'elle qu'on a tiré la pierre pour bâ
1739 à Paris la fontaine de la rue de Gre
au fauxbourg S. Germain des Prez, & le
tail de l'Eglise de saint Louis de Versailles
mencé en 1743. Quoique pierre d'Erl
on l'appelle pierre de Conflans, parce q
sieur Nicolas le Noir, Lorrain, Archit
qui l'a faite tirer, demeure à Conflans.

Il y a à Erblay trois Seigneurs, tous
moyens & bas Justiciers chacun dans son
ton. Le Chapitre de Paris est seul Seigne
l'Eglise. A lui seul appartiennent tous les
honorifiques, comme prieres nominales a
ne, &c. ses Officiers seuls président qua
se présentent aux Assemblées de Commu
qui se tiennent sous le porche de l'Eglise
me au ban des vendanges. Il y a eu un Arr
Grand Conseil là-dessus le 31 Décembre
contre l'Abbaye de saint Denis. Il faut
aussi celui du Parlement du 9 Décembre
contre Madame de Boisseret Dame d'Erbl
partie. Dès le 30 Septembre 1537 Guill
Rigault avoit été condamné par une Sen
du Prevôt de Paris à laisser jouir les Ch
nes de Paris de tous leurs droits. Le Ch
a seulement le tiers des grains sur le

toire d'Erblay & dixme en total sur son fief qui n'est pas fort étendu. Autant que j'en puis juger par les titres que j'ai vû, ces droits & biens de l'Eglise de Paris viennent 1°. de Guillaume du Perche Evêque de Chalons-sur-Marne, décedé en 1226, lequel donna à Notre-Dame les portions qu'il avoit dans trois autels dont l'un étoit Erblay écrit en cette occasion *Herbledis*. 2°. Du don que S. Louis fit aux Chanoines de la Cathédrale pour la fondation de l'Anniversaire de la Reine Blanche sa mere morte en 1252, d'une partie de ce qu'il avoit à Erblay. 3°. D'un achapt que le même Chapitre fit en 1259, de tout ce que Aalips Dame de Saulx possedoit à Erblay, soit en maisons soit en terres, &c. où appatemment étoit compris ce qui restoit à ce Chapitre à avoir des droits de l'autel.

Necrol. Eccl. Paris. Id. Febr.

Ibid. ad 28 Nov.

Magn. Pastor. f. 87.

Quant à l'Abbaye de saint Denis, il est vrai que la Terre d'Erblay ne se trouve point dans le nombre de celles qui furent l'objet du partage des biens entre l'Abbé & les Moines en l'an 832. Mais il est sûr qu'au moins dès le commencement du XIII siécle ce Monastere y avoit un droit de dixme, puisque l'Abbé Henri traittant en 1207 avec Eudes de Sully Evêque de Paris promit de lui payer chaque année six muids de grain sur les dixmes d'Erblay & de Montigny. Du Breul écrit que le même Evêque acquit des Religieux de saint Denis un muid de bled de rente, qu'il donna à Notre-Dame pour le *Mandatum* de cinquante Pauvres le Jeudi-Saint, à la fin duquel repas il dit que l'on prie pour lui. Il est fait mention dans Doublet de deux Arrêts du Parlement l'un de 1346, l'autre de 1372, qui reconnoissent la Justice de l'Abbaye de saint Denis dans Erblay ou Arblay: il y est ainsi écrit diversement. Aussi dans le Procès-verbal de la Coûtume de Paris de l'an

Diplomat. p. 519.

Hist. Eccl. Par. T. 2 p. 72.

Antiq. de Paris édit. 1639. p. 39.

Antiq. de S. Denis p. 978 & 1024.

1580 les Religieux de saint Denis sont-i lifiés Seigneurs d'Erblay, & l'Arrêt du Conseil du 31 Décembre 1677 reconnoî y ont une Seigneurie. Ce Monastere di Erblay pour les deux tiers. Il a aussi tc paille. Il est obligé de donner tous les a Fabrique du lieu deux cens bottes de pa poids de 22 livres & demie chacune. paille servoit autrefois aux habitans pc éclairer allant & revenant de la Messe de m

Tout ce que le Roy avoit à Erblay i pas été donné par S. Louis à Notre-Da Paris. J'ai lû dans des extraits de la Ch des Comptes, que vers l'an 1315 le F don à Pierre Salin de Pontoise de trois & six sextiers d'avoine mesure de Paris, à dre dans la Paroisse d'Erblay: mais pe ne fut-ce que pour une fois. Je ne sç seroit de l'endroit du territoire qui pro ce grain, que tireroient leur origine qu fiefs qui se trouvent à Erblay & qui fc le troisiéme genre de Seigneurie qu'on J'en doute cependant, parce que dès la XIII siécle je trouve dans le Cartulaire d Denis un Gui d'Erblay Chevalier. Il est n avec Jeanne sa femme dans un acte ém Pierre Gontier Prevôt de Paris. Il av paremment un fief à Erblay, dans le temps que le Roy y avoit encore des vances d'avoine.

Chart. S. Dion. Bibl. Reg. p. 291.

Le plus ancien Seigneur laïque d'Erbl ait été découvert jusqu'ici & dont on r point douter, est Christophe de Chumon Rhumont Maître des Requêtes qui vivoi re en 1498.

Depuis lui cette Seigneurie passa dan mille des Allegrins de Paris. Eustache A Général de la Justice des Aydes la posse qu'à sa mort arrivée en 1517. Il avoit

en premieres nôces Catherine de Nanterre, & en secondes nôces l'an 1505 Catherine Ruzé veuve de M. de Refuge; & ils ont tous trois eu leur sépulture à saint Gervais de Paris en la Chapelle des Carmones, dont ils étoient parents, parce qu'une sœur dudit Eustache avoit épousé le Président de ce nom. Le titre de seigneurie que prenoit cet Eustache n'étoit pas d'Erblay, mais de Vallays. J'ai puisé ce détail dans un manuscrit de l'Abbaye de sainte Geneviéve (a), où le même Allegrin a écrit les naissances, mariages & morts de sa famille: & où l'on en voit la continuation par son fils Eustache qui lui succéda & qui fut qualifié Seigneur d'Erbelay. Il fut Correcteur des Comptes; épousa en 1539 Françoise Larcher, fille d'un Général de la Justice des Aydes & de Marthe Gilbert. Une fondation qu'ils ont fait en l'Eglise d'Erblay est cause qu'on y voit une inscription où ils sont nommés & leur mort spécifiée ainsi que j'ai marqué ci-dessus. La femme survécut & fut inhumée en la Chapelle de S. Gervais indiquée au même endroit.

Magdelene Allegrin qu'on dit avoir été leur fille, quoique je ne la trouve pas dans le catalogue manuscrit des enfans d'Eustache Allegrin II, eut la Seigneurie d'Erblay qu'elle porta en mariage l'an 1588 à Charles le Prevost Conseiller au Parlement de Paris. Ce Seigneur obtint du Roy Henri III dès la même année le 6 Avril la permission d'entourer de murs le Bourg d'Erblay. Il vivoit encore en 1624. Dans un rolle imprimé de taxes imposées sur les Seigneurs en 1649, est compris le Sieur Prevost Maître des Requêtes, pour sa Terre d'Erblay. C'est un fait qui paroît devoir plûtôt regarder Jacques le Prevost fils de Charles. Ce Jac-

(a) C'est une vie latine de Charlemagne in 4-to ...e, couverture antique avec des cloux de cuivre.

ques eut pour frere un Prêtre séculier a[…]
le Pere d'Erblay, auteur d'un livre de[…]
in 8-vo, qui s'attacha au seminaire des[…]
sions étrangeres, & lui légua tous ses[…]
fis à Erblay.

Succéda par la suite à Jacques le P[…] dans la Seigneurie d'Erblay Magdelene H[…] le sa niéce ou petite fille. Elle épou[…] Jean Boisseret Correcteur des Compte[…] Jean Bochard Seigneur de Champigny[…] Marne, Maitre des Requêtes, dont elle[…] point d'enfans. Du premier lit elle eut[…] autres enfans Charles de Boisseret qui f[…] gneur d'Erblay en partie. Ce Charles é[…] 1°. Jacqueline Mallet de Graville de la[…] il lui resta un fils unique, marié à D[…] Maistre, mais lequel mourut sans e[…] Charles de Boisseret épousa en seconde[…] ces à l'âge de plus 80 ans Marie-Gab[…] Gillebert d'Haleinne native de Domfron[…] n'avoit gueres que dix-huit ans, à laqu[…] donna part d'enfant par contrat de ma[…] Ce mari étant mort en 1715 âgé de 9[…] elle hérita de tous ses bieds & de la mo[…] ce qu'il avoit dans la Seigneurie d'Erblay[…] le tout quant à cette portion de Seigne[…] lui est revenu qu'au moyen de l'achat […] a été fait par Décret en 1744.

Ce fut du temps des Messieurs Bois[…] qu'il y eut un bornage de leur Seig[…] En 1686. fait avec les Religieux de saint Denis, […] fut homologué le 4 Septembre 1693.

On m'a fait connoître deux fiefs situé[…] belay.

BEAUVAIS. Ce fief a donné so[…] à Jean de Beauvais qui vivoit avant l'an[…] Girard son fils étoit Capitaine du chât[…] Conflans-sainte-Honorine dans le temp[…] les Anglois occupoient Pontoise & la N[…]

lié. Il est resté de leur descendans Jean de Beauvais, qui d'Elisabeth Gallé son épouse a une fille du même nom d'Elisabeth. Ce fief étoit autrefois un peu considérable par son étendue & par ses redevances : Il avoit même une Basse-Justice qui relevoit du Seigneur laïque d'Erblay. Depuis l'an 1669 que Jean-Daniel de Beauvais fit un partage entre ses freres & sœurs, les biens de ce fief ont passé en diverses mains : ensorte que son fils n'en possede que quelques arpens de terre & de petites rentes avec une partie du fief d'Abbeville. Comme le nom de Matthieu a été commun parmi les anciens de la famille de Beauvais, je serois porté à croire que Matthieu d'Erblay nommé ci-dessus au bas de la page 123 en étoit.

ABBEVILLE. Ce fief est connu par la portion dont a joui durant quelque temps Jean-Daniel de Beauvais dont je viens de parler ; & les biens ont changé de possesseurs. J'aurois souhaité pouvoir dire de quel Abbé il a tiré son nom. C'est probablement de quelque Abbé de saint Denis. Il y reste un manoir. *Abbatis Villa.*

Le Clergé d'Erblay ayant été composé de quatre Prêtres jusques dans le dernier siécle, on a pû y voir former des jeunes gens qui par la suite se soient distingués par leur piété ou par leur science. Du nombre des premiers a été Jacques Paulmier à qui M. Henriart du Manoir Curé du lieu fit apprendre le latin à l'âge de plus de trente ans ; il y fut Vicaire & décéda en 1709. Sa mémoire y est en bénédiction.

Un autre eleve du même Curé a été M. Etienne Fourmont pareillement natif d'Erblay. Il devint par la suite Professeur Royal en Arabe au Collége Royal, Interprête & Sousbibliothecaire du Roy dans les langues orientales ; il mourut à Paris le 18 Décembre 1745. On peut

voir le catalogue de ses ouvrages dans son éloge imprimé à la page 418 du XVIII tome des mémoires de l'Academie des Belles Lettres dont il étoit.

Michel Fourmont frere cadet d'Etienne & également né à Erblay, s'est distingué par sa science, & a été pareillement de l'Academie des Inscriptions & Belles Lettres, Professeur en langue Syriaque au College Royal, & Interprête du Roy pour les langues Chinoise, Tartare & Indienne : son éloge est imprimé à la suite de celui de son frere, auquel il ne survequit que de treize mois & demi, étant décedé à Paris le 4 Février 1746. C'est de lui que j'ai appris plusieurs circonstances & faits historiques sur Erblay, outre ce que j'y avois vû sur le lieu, lesquelles circonstances & faits m'ont été fournis depuis ce temps-là beaucoup plus au long par M. Honnorat actuellement Curé de cette Paroisse depuis 1736, & Doyen rural du Doyennné de Montmorency.



CONFLANS
SAINTE HONORINE.

IL n'est pas rare de voir débiter des fables sur les anciens châteaux fortifiés par l'art u par la nature. Telle est souvent la situation e ceux qui se trouvent bâtis au confluent de eux rivieres. Les Romains appelloient ces eux du nom de *Condate*, & peut-être avoient-s pris cette expression des Celtes. Ce nom yant été usité autrefois pour signifier ce que ous appellons Conflans-sur-Oise qui est à nq lieues de Paris, c'est-à-dire le confluent u la jonction de l'Oise avec la Seine, a fait nagıner un Roy Condat ou Candat Sarazin, ontre lequel Clovis I. se seroit battu en ce eu. Cette opinion étoit déja ancienne au XIV. écle du temps de Charles V, puisque Raoul e Prelles l'un de ses Conseillers la débite dans prologue de sa traduction de la Cité de Dieu e S. Augustin. M. Lancelot remarque sur cet ndroit, que d'autres appellent Daudat ou An-oc, ce Prince étranger, & le disent venu Allemagne. Un Premontré de l'Abbaye de oyenval mit cette histoire en vers latins en-ron l'an 1400. Il y dit en substance, qu'il avoit sous Clovis à Conflans un idolâtre tyran ppellé Conflac qui adoroit Mercure. Il ap-ella Clovis en duel, & Clovis en devint victo-eux ayant pris le bouclier des fleurs de lis, rejetté celui où étoient représentés des crois-ns. Nicole Gilles ajoûtoit tellement foi à ces ntes, qu'il dit que la tour qui se voit à Con-ns sur la hauteur, est le Mont-joye d'une ctoire que Clovis remporta en ce lieu sur un

Mem. de l'Acad. des Belles Lett. T. 13 p. 635.

Cod. MS. S. Victor. Paris. 419.

Moreri au mot Mont-joye.

Sarazin ; & il eſt ſi mal informé qu'il n'y reconnoît qu'une tour, tandis que bien avant ſon temps il y en avoit deux.

Mais ſans m'arrêter à ces traditions fabuleuſes, je me contenterai de dire qu'il falloit qu'au IX ſiécle & au X depuis J. C. ce *Condate* fût regardé comme une place très-forte. La ſuite de l'hiſtoire fait voir que les Evêques de Paris y ont eu très-anciennement un Domaine, apparemment du don de Charles le Chauve ou de Charles le ſimple, à condition qu'ils y auroient des hôtes pour veiller ſur le paſſage des Normans qui remonteroient la Seine.

Il y a grande apparence que ce lieu doit auſſi ſon aggrandiſſement au Prieuré qui y a été fondé & aux deux tours ou châteaux dont je viens de parler, & dans leſquels les payſans retiroient leurs effets en temps de guerre.

En l'année 1470 on ne comptoit encore à Conflans que 40 habitans. Les derniers dénombremens de l'Election de Paris marquent qu'il y a dans le ſiécle courant 295 feux : ce que le Dictionnaire univerſel des Paroiſſes de la France évalue à 1390 habitans. C'eſt un pays cultivé en vignes & en grains avec quelques prairies.

PRIEURÉ. Ce fut dans ce village comme dans un lieu de ſûreté, que ſous le regne de Charles le ſimple on apporta de Graville ſitué proche l'embouchure de la Seine en la mer le corps de Ste Honorine qui avoit ſouffert le martyre au même lieu de Graville : ce qui fut cauſe, que depuis on dit *Conflans-Sainte-Honorine* pour le diſtinguer de Conflans ſitué à l'embouchure de la Marne une lieue au-deſſus de Paris. Les titres latins des anciens temps appellent ces lieux *Conflentia*, ou *Confluentum*. Je commence par l'Hiſtoire du Prieuré.

Vie de ſainte Honorine 1709 p. 17.

L'Egliſe a été d'abord titrée de Notre-Dame : On veut qu'elle ait été ſurnommée des Ardens,

peut-être à cause de quelque concours du peuple dans le temps que la maladie des Ardens regna, c'est-à-dire au X siécle. Ce n'étoit alors qu'une simple Chapelle. Mais les Seigneurs de Beaumont-sur-Oise ayant eu la devotion de bâtir une Eglise plus spacieuse au XI siécle, & de faire venir à Conflans des moines de l'Abbaye du Bec pour y demeurer, il se fit alors une seconde translation du corps de Ste Honorine de la vieille Chapelle en la nouvelle Eglise, à laquelle assista S. Anselme Abbé du Bec, & depuis Archevêque de Cantorbery, avec Geoffroy Evêque de Paris; c'est-à-dire entre les années 1079 & 1087. Ils ordonnerent que l'anniversaire en seroit célébré à pareil jour qui étoit le 21 Juin, non-seulement en mémoire de cette nouvelle translation, mais aussi pour faire ressouvenir de l'ancienne, faite de Graville en ce lieu. La Chronique du Bec qui marque cette seconde translation à l'an 1082, dit que le Seigneur de Beaumont de ce temps-là s'appelloit Ives, & que son épouse avoit nom Alix. Le Cartulaire de saint Denis fait mention dans un titre de l'an 1125 d'un Ives de Conflans, qui par son mariage avoit eu du bien à Goussainville, & c'est apparemment celui dont le Nécrologe du même Monastere a marqué la mort au 22 Décembre en ces termes: *Obiit Ivo de Conflans Miles.* (a)

Bolland. 21 Febr. Cod. MS. S. Germ Prat. 1046.

Chartul. Reg S. Dion. p. 213.

La Communauté de Conflans devint florissante. On verra ci-après un témoignage comme outre les Religieux il y avoit aussi des Religieuses. On a parmi les œuvres de S. Anselme, des lettres qu'il écrivit aux Religieux qui y demeuroient. Mais le pélérinage aux Reliques

Ansel. l. 3 Ep. 14.

(a) Quelques monumens indiquent qu'il y eut encore une troisiéme translation faite en 1250 par l'Evêque de Paris, à laquelle assista Odon Rigaud Archevêque de Roüen. *Hist. de Roüen part. III. p. 157.*

de Ste Honorine rendit ce lieu encore plus célébre. Un ancien manuscrit de S. Germain des Prez, contient les miracles qui s'y sont opérés en bien plus grand nombre que dans les Bollandistes. On y en a ajouté un de l'an 1311. On y lit que Bernard Abbé du Mont S. Michel avoit été moine de Conflans.

Cod. MS. Prat. 20 XIII sac.

Quoique les miracles opérés par Ste Honorine fussent de diverse espece, on s'est accoûtumé à reclamer plus particulierement son intercession au sujet des captifs ou prisonniers. C'est ce que je lis dans le martyrologe de l'Abbé Chastelain, qui ajoûte que » l'un des plus il-» lustres captifs miraculeusement délivré par » les prieres qu'il fit à cette Sainte fut Engue-» ran (de Boves ou) de la Beuve pere de » Thomas de Marle qui vivoit dans XI siécle, » comme on voit au manuscrit donné par » Floüet & rapporté par Henschenius. Et plus » bas on a lû, dit-il, durant quelque temps à » Conflans pour leçons du jour de cette Sainte » une partie de la vie de Ste Dorothée en chan-» geant seulement son nom en celui d'Honori-» ne: ce qui avoit été dressé avec si peu de » discernement, qu'on y avoit laissé le nom de » Cappadoce & de Césarée, qu'on eût pû par la » même liberté changer en ceux de Neustrie » & de Graville.

Bimestre de Janvier p. 97.

Il n'est pas besoin de faire remarquer ici que le Breviaire de Paris n'a jamais donné dans une telle bevue : mais dans les prieres du jour de cette Sainte on fait allusion au pouvoir qu'elle a pour la délivrance des prisonniers.

Au reste le défaut de connoissance des actions des Saints n'a jamais dû empêcher qu'on ne les honore; la devotion du peuple de Conflans pour Ste Honorine étoit si grande sous le regne de François I, que le Curé & les habitans demanderent en 1538 à l'Evêque de Paris qu'as-

endu que son corps étoit conservé au Prieuré, l lui plût ordonner que sa fête fut chommée par tous les habitans le pénultiéme jour de Février; ce qui leur fut accordé. Sa châsse est effectivement élevée derriere l'autel de l'Eglise e ce Prieuré : elle est couverte de plusieurs laques de cuivre & autres de bas argent. Dans a visite que Silvius de Pierrevive (a) Vicaire-Général de l'Evêque de Paris en fit le 21 May 619 il y trouva *pannos tres rubros in quibus eat os cum cartula pergaminea in qua scriptum eat :* De Ossibus S. Leonini : *& in dicto panno rico rubro involuti erant alii panni sericei coloris viridis, & in eisdem cartula pergaminea qua scriptum erat :* Corpus S. Honorinæ gloriosissimæ Virginis & Martyris, *in quibus pannis erant variæ ossa confracta & combusta & cineres nigri coloris. Et rursus,* continue-t'il, *reperimus alios pannos lineos in quibus conjecturati licet aliàs dictum Corpus & cineres fuisse involuta.* Ce fut de ces reliques & du taffetas ... dans lequel elles étoient, que M. Henri de Gondi Evêque de Paris donna l'année suivante à Guillaume Loyauté Prieur des Chanoines Reguliers de Graville au Diocèse de Rouen. ... y a eu dans le chœur de l'Eglise détruite depuis quelques années, des pieces de bois chargées de chaînes qu'y ont déposé les prisonniers que cette sainte a favorisé de son intercession : L'une de ces chaînes est employée sur les femmes. Cette Eglise bâtie à l'extrémité du bourg sur le haut ... tirant vers Erbelay, étoit un vaisseau assez considérable. Le genre de structure de la fin du ... siécle étoit encore reconnoissable au portail; ... grosse tour qui l'accompagne paroissoit être ... même temps que l'Eglise. Dans un acte d'en-

Reg. Epi. Par. 20 Febr.

Reg. Ep. Par.

Ibid. 30 Junii 1620.

(a) Ce Silvius Prêtre du Diocèse de Turin avoit le Prieuré de ce lieu par résignation du Cardinal ... de Gondi.

de Ste Honorine rendit ce lieu encore plus célèbre. Un ancien manuſcrit de S. Germain des Prez, contient les miracles qui s'y ſont opérés en bien plus grand nombre que dans les Bollandiſtes. On y en a ajouté un de l'an 1311. On y lit que Bernard Abbé du Mont S. Michel avoit été moine de Conflans.

Cod. MS. Prat. 20 XIII ſæc.

Quoique les miracles opérés par Ste Honorine fuſſent de diverſe eſpece, on s'eſt accoûtumé à reclamer plus particulierement ſon interceſſion au ſujet des captifs ou priſonniers. C'eſt ce que je lis dans le martyrologe de l'Abbé Chaſtelain, qui ajoûte que » l'un des plus illuſtres captifs miraculeuſement délivré par » les prieres qu'il fit à cette Sainte fut Engue- » ran (de Boves ou) de la Beuve pere de » Thomas de Marle qui vivoit dans XI ſiécle, » comme on voit au manuſcrit donné par » Floüet & rapporté par Henſchenius. Et plus » bas on a lû, dit-il, durant quelque temps à » Conflans pour leçons du jour de cette Sainte » une partie de la vie de Ste Dorothée en chan- » geant ſeulement ſon nom en celui d'Honori- » ne: ce qui avoit été dreſſé avec ſi peu de » diſcernement, qu'on y avoit laiſſé le nom de » Cappadoce & de Céſarée, qu'on eût pû par la » même liberté changer en ceux de Neuſtrie » & de Graville.

Bimeſtre de Janvier p. 97.

Il n'eſt pas beſoin de faire remarquer ici que le Breviaire de Paris n'a jamais donné dans une telle bevue: mais dans les prieres du jour de cette Sainte on fait alluſion au pouvoir qu'elle a pour la délivrance des priſonniers.

Au reſte le défaut de connoiſſance des actions des Saints n'a jamais dû empêcher qu'on ne les honore; la devotion du peuple de Conflans pour Ste Honorine étoit ſi grande ſous le regne de François I, que le Curé & les habitans demanderent en 1538 à l'Evêque de Paris qu'as-

tendu que son corps étoit conservé au Prieuré, il lui plût ordonner que sa fête fut chommée par tous les habitans le pénultiéme jour de Février; ce qui leur fut accordé. Sa châsse est effectivement élevée derriere l'autel de l'Eglise de ce Prieuré : elle est couverte de plusieurs plaques de cuivre & autres de bas argent. Dans la visite que Silvius de Pierrevive (a) Vicaire Général de l'Evêque de Paris en fit le 21 May 1619 il y trouva *pannos tres rubros in quibus erat os cum cartula pergaminea in qua scriptum erat :* De Ossibus S. Leonini : *& in dicto panno serico rubro involuti erant alii panni serici coloris viridis, & in eisdem cartula pergaminea in qua scriptum erat :* Corpus S. Honorinæ gloriosissimæ Virginis & Martyris, *in quibus pannis erant varia ossa confracta & combusta & cineres nigri coloris. Et rursus,* continue-t'il, *reperimus alios pannos lineos in quibus conjecturari licet aliàs dictum Corpus & cineres fuisse involuta.* Ce fut de ces reliques & du taffetas verd dans lequel elles étoient, que M. Henri de Gondi Evêque de Paris donna l'année suivante à Guillaume Loyauté Prieur des Chanoines Reguliers de Graville au Diocèse de Rouen. Il y a eu dans le chœur de l'Eglise détruite depuis quelques années, des pieces de bois chargées de chaînes qu'y ont déposé les prisonniers que cette Sainte a favorisé de son intercession : L'une de ces chaînes est employée sur les femmes. Cette Eglise bâtie à l'extrémité du bourg sur le haut en tirant vers Erbelay, étoit un vaisseau assez considérable. Le genre de structure de la fin du XI siécle étoit encore reconnoissable au portail; la grosse tour qui l'accompagne paroissoit être du même temps que l'Eglise. Dans un acte d'en-

Reg. Epi. Par. 20 Febr.

Reg. Ep. Par.

Ibid. 30 Junii 1620.

(a) Ce Silvius Prêtre du Diocèse de Turin avoit le Prieuré de ce lieu par résignation du Cardinal Pierre de Gondi.

viron l'an 1100 elle est appellée *nova Ecclesia* *Honorinæ*, & il y est dit que la vieille a été br lée.

On voyoit dans le Sanctuaire du côté septe trional la statue d'un ancien Chevalier élévée dressée sans aucune inscription. Il étoit appa remment de la famille des fondateurs, à moi qu'il ne soit de quelques-uns de ceux qui o ont eû part à la Seigneurie de Conflans & q ont fait du bien au Prieuré, tels que les Se gneurs de Marly-le-Château & ceux de Mon morency. Matthieu IV du nom, Sieur de Mar décédé le 6 Avril 1304, fut inhumé dans Prieuré. Mais Duchêne n'hésite point à di que cette statue est de Jean de Montmorency puisqu'on y voyoit les armes de cette Maiso

Necrol. Porregii.

Histoire de Montmor. p. 193 & 195.

Si la conjecture de Duchêne est vraye, il fa en conclure que cette statue avoit été déplacé & levée de dessus une tombe sur laquelle el étoit couchée; autour de cette tombe Duchên a lû ce qui suit: *Cy gist Jehan Sire de Mon morency quy trespassa l'an mil CCC XXV ou mo de Juin. Priez pour l'ame de li, que Diex bonn mercy li face & à tous autres trespassez.*

Les predecesseurs de ce Jean avoient fait pa de leurs biens au Prieuré de Conflans dès siécle de sa fondation. Duchêne assure que Bou chard de Montmorency IV du nom, qui éto devenu Seigneur du moins en partie de Con flans par son mariage avec Agnes de Beau mon fille d'Yves, y donna une rente à lever su son droit de Travers à Franconville: ce qu' rapporte à l'an 1096 ou environ.

Histoire de Montmor. p. 84. & Preuv. p. 45.

Guillaume de Montfort qui monta sur le Siég Episcopal de Paris en 1095 est reputé l'un de bienfacteurs de ce Prieuré pour en avoir con firmé les priviléges accordés par ses predeces seurs. L'usage étoit en ces siécles reculés que ceux qui y prenoient l'habit monastique, ou

faisoient inhumer y donnoient quelques
de terre ou redevance. J'ai observé dans
res de ce lieu que ceux qui sans prendre
donnoient des biens, en investissoient
eur en lui mettant en main un chandelier.
Seigneur de Beaumont-sur-Oise, donna
tice exprimée par ces termes, *viariam*,
nem, *bannum*, *latronem*, *duellum*, *men-*
, *& omnem aliam Justitiam.* Hugues Tirel
lier donna la dixme d'Epiés dans le Vexin
il se disposoit en 1147 à partir pour Je-
n avec le Roy Louis VII, ajoutant que
pour l'ame de sa mere qui avoit été Reli-
à Conflans; *quæ apud Confluentium sanc-*
alis fuit. Le fameux Simon Comte de
ort acheta d'Alberic de Conflans une por-
te *Nemus Drogonis* dans la forêt de Mont-
nci pour la donner à ce Prieuré en 1207.
ne dois pas oublier ici que, suivant l'un des
s privileges de ce Monastere, le Prieur est
eur de tout le lieu & territoire de Con-
le jour de la Translation de Ste Hono-
Ce jour a été fixé à celui de l'Ascension
l, en une infinité de lieux, on porte pro-
nellement les châsses des Saints. A Con-
e jour est composé de 48 heures. Il com-
: le mercredi des Rogations à midi qui est
e à laquelle on descend la châsse de la
qui est portée le lendemain en proces-
ar le village; & il finit à midi du ven-
auquel temps on la remonte, & alors
e droit Seigneurial-Général du Prieur,
st restraint à la Seigneurie particuliere,
le ne releve que du Roy. A la Proces-
sdite assiste, outre le Curé de la Paroisse,
d'Erbelay & celui d'Eragny selon un mé-
pour le Prieuré d'Argentueil imprimé en
page 6.
mi les Prieurs Commendataires de ce lieu

je n'ai pû découvrir outre. M. de Gondi & Sil
vius de Pierrevive nommés ci-dessus, que M
de Brasseusse de Pressigny, Doyen de l'Eglis
de Paris, qui l'étoit en 1707. M. Guillaum
Ægon Tambonneau Chanoine de la mêm
Eglise l'a ensuite été jusqu'en 1749, auqu
lui ont succedé Messieurs d'Elevémont.

En 1751 l'Eglise menaçant ruine par so
ancienneté qu l'on a vû ci-dessus être du X
siécle, a été détruite en vertu d'un Arrêt d
Grand-Conseil, Et l'on en a rebâti une autre u
peu à côté vers le septentrion & plus petite
laquelle a été bénite en 1752 au mois d'Avr
par M. Charles de Sailly Aumônier de Ma
dame la Daufine, Chantre & Chanoine de l
sainte Chapelle du Palais à Paris en vertu d
la commission de M. l'Archevêque de Paris. L
même a été chargé par M. l'Archevêque de vi
siter & faire la reconnoissance de la châsse &
des reliques de Ste Honorine depuis leur rap
port dans la nouvelle Eglise : ce qui a été exé
cuté le lundi 3 Juillet 1752 en présence de plu
sieurs Ecclésiastiques dont j'étois du nombre
des Officiers de la Justice du Prieuré, de plu
sieurs notables du lieu, & de tout le peupl
de Conflans assemblé au son des cloches. Le
ossemens de Ste Honorine s'y sont trouvé
dans la même étoffe verte où ils avoient ét
vûs en 1619 par M. de Pierrevive Vicaire-Général de l'Evêque de Paris ainsi qu'il a été di
ci-dessus. Les ayant vû ainsi reduits en une infinité de morceaux de couleur noire, j'ai conclu que cela provenoit de l'incendie de la premiere Eglise qui étoit arrivé dans le XI siécle suivant la Notice d'une charte de Guillaume de Montfort Evêque de Paris redigée entre les années 1095 & 1102, & qui est conservée parmi les titres du Prieuré.

Avec ses ossemens retirés du feu étoit sur une
bande

e de parchemin fort épais l'inscription sui-
ə en caracteres du commencement du XI
e : *Hoc est Corpus sanctæ atque gloriosissime*
ine Virginis. Deo Gratias. Amen. Il y avoit
séparement dans la même châsse un
humain du côté droit de couleur jaunâ-
ıvec cette inscription en mêmes caracte-
De ossibus S. Samloni Confessori. Il y a ainsi.
oilà tout ce que j'avois à dire sur le Prieuré
Conflans. Je passe à présent à la Paroisse.
Eglise Paroissiale de Conflans est du titre PAROISSE.
. Maclou Evêque d'Aleth en Basse - Bre-
e, appellée ailleurs S. Malo. Elle est située
me celle du Prieuré sur le haut de la mon-
e, & un peu plus vers le couchant. Au
:u du bâtiment est élevé un clocher de pier-
ı XII ou XIII siécle. Les piliers du chœur
issent être du même temps. La nef est des
iers siécles. Le sanctuaire est un gothique
ois cent ans ou environ. Derriere ce sanc-
e se voyent les commencemens d'un nou-
chœur & d'un nouveau sanctuaire dans un
d'architecture qui ressent le regne de Fran-
I. ou d'Henri II. On dit que MM. de Mont-
ənci avoient eu dessein d'y faire une de leurs
:tures, leurs armes y sont sur une porte.
niversaire de la Dédicace de cette Eglise
: été fixé anciennement au 9 Juin : mais *Reg. Ep. Paris.*
:hevêque de Paris permit le 23 Avril 1659,
avancer au quatriéme Dimanche d'après
ıes. Le Pouillé Parisien du XIII siécle &
les suivans disent que la nomination de
ure appartient au Chancelier de l'Eglise de
:. On ignore quel est l'Evêque qui fit pré-
de cette nomination à ce Dignitaire. Ce
ıcelier étoit tenu de rendre foi & hommage *Tab. Ep. Paris.*
:vêque de Paris pour les revenus qu'il avoit
nflans ; faute dequoi l'Evêque pouvoit faire
ces revenus, comme il arriva le 10 Fév.

1431. Jacques Spifame possedoit la Cure de Conflans sous le regne de François I, & il y nomma Raoul Spifame qui en fit sa demission le 22 Août 1539. Ce Raoul est connu d'ailleurs par un livre très-singulier qui est une collection d'Arrêts qu'il dressa sous le nom du Roy & qu'il fit imprimer vers l'an 1556.

Reg. Ep. Par.

Dans celui des châteaux de Conflans qui appartenoit sous le Roy Charles VI à MM. de la Tremouille, existoit au moins dès ce temps-là une Chapelle du titre de S. Thibaud qui étoit desservie par un Chapellain à leurs gages. L'Evêque de Paris permit en 1609 au Curé & aux habitans d'y faire dire la Messe sans bénédiction d'eau ni de pain. Il ne reste plus de cette Chapelle que le mur méridional qui peut avoir 400 ans.

Tab. Ep. Par.

Reg. Ep. Par. 29 Dec.

TEMPOREL ET SEIGN.

A l'égard du temporel & des Seigneurs de Conflans, c'est par les titres de l'Archevêché que nous sommes informés de ce qu'on en sçait de plus ancien. On lit au Cartulaire écrit au XIII siécle ces mots remarquables : *Munitiones seu* Fortereces *de Confluentio sunt de feodo Episcopi Parisiensis & quidquid appendet ad Castellariam loci.* On apprend par ces lignes que dèslors il y avoit deux forteresses ou châteaux à Conflans. Elles étoient élévées comme on en voit encore les restes sur la crête de la montagne au bas de laquelle du côté du midi passe la riviere de Seine, & au nord de laquelle est un vallon formé par la nature. Les Seigneurs de ces châteaux furent d'abord les Comtes de Beaumont-sur-Oise. Thibaud Comte de Beaumont sous Philippe-Auguste est le premier que j'aye trouvé avoir dû en faire hommage à l'Evêque de Paris *pro castro & castellania de Confluente*, & pour cela l'Evêque de- [illegible] l'en investir en lui mettant un anneau d'or au doigt.

Chartul. Ep. Par. Reg. C. initium.

e Seigneurie passa depuis aux Montmo- ensorte qu'en l'an 1268 Matthieu de ,orenci en fit hommage à Etienne Evê- Paris, qui l'en investit par cet an- 'or. Il étoit tenu à cause de cette Sei- : d'être l'un de ceux qui portoient l'E- le jour de son intronization, & même : le premier rang entre les quatre Ba- nus à ce devoir, par la raison que Con- ɔit le premier fief de l'Evêque de Paris. deux tours situées sur la montagne un s bas que le Prieuré, la plus grosse qui uarrée & qui reste aujourd'hui décou- ıt appellée le vieux Château ou la Ba- : & l'autre située entre cette grosse tour ise Paroissiale, fut appellée le Château ıoiqu'il ne soit gueres moins vieux que , ou simplement la Tour; & c'étoit sur in dependant de cette derniere que se ɔâtie la Chapelle de S. Thibaud dont je parler, fondée probablement par Thi- omte de Beaumont ci-dessus nommé. ances arrivées dans la maison de Mont- y, & quelquefois aussi les aliénations ıultiplier les Seigneurs sur la Terre de ıs. C'est sous l'un de ces titres qu'en Ierpin de la Val Sire d'Attichy posse- fief à Conflans: j'ai lû qu'alors Foul- Chanac Evêque de Paris le fit assigner son vassal pour se rendre à Rouen à Roy. Gui de la Val de Montmorenci ıusa Isabeau de Chastillon, lui trans- ı terre de Conflans: & ce même Gui ıommage à l'Evêque de Paris vers l'an Alain VIII, Vicomte de Rohan & de vendit en 1388 à Gui Seigneur de la ille la sixiéme partie de la moitié du travers de Conflans provenant de la ɔn de Jeanne de Montmorenci sa bis-

Hist Gal. Valis. p. 403. ex Chartul. Ep. Par.

Histoire de Montmor. p. 83.

Tab. Ep. Par.

Histoire de Montmor. p. 656.

Ibid. p. 326.

Ibid. ayeule. En 1404, il y eut débat entre Pierre d'Orgemont Evêque de Paris & Jacques Seigneur de Montmorenci & de Conflans, pour le rachat que Charles d'Albret Conneſtable de France devoit à raiſon de ſon mariage avec Marie de Suilly à cauſe de la Seigneurie que cette Dame poſſedoit tant en ſon nom que comme tutrice de ſes enfans en cette terre de Conflans : à ſçavoir le neuf-Chaſtel, le droit de Travers, port & paſſage. L'Evêque prétendoit que tout cela étoit tenu de lui en plein fief: enfin il fut convenu que le Château neuf de Conflans & autres poſſeſſions que Charles d'Albret tenoit au nom de ſa femme, & les deux parts de ce qu'il avoit au Travers de ce lieu ſeroient tenus en plein fief du Seigneur de Montmorenci, & en arriere-fief de l'Evêque de Paris, & que l'autre tiers du même Travers releveroit en plein fief de l'Evêque. Enſuite Jacques de Montmorenci reçut à foi & hommage Georges de la Trimouille héritier de Georges ſecond époux de Marie de Suilly pour le Château de Conflans le 8 Juin 1410. Il paroît par la ſuite qu'il s'agiſſoit du Château neuf.

On trouve encore dans le ſiécle ſuivant des Seigneurs de Montmorenci en droite ligne poſſedant une partie conſidérable de la Terre de Conflans. Elle eſt nommée parmi celles que Joſeph de Montmorenci fils de Philippe tranſporta en 1527 au Conneſtable Anne de Montmorenci, & en 1563 François fils d'Anne ſucceda à cette Terre comme aux autres.

Ibid. p. 266. Ibid. p. 438.

Mais on voit que ſous Louis XI & ſous ſes deux ſucceſſeurs la maiſon d'Anglure alliée aux Montmorenci avoit poſſedé le vieux Château qui étoit la Baronie. Nicolas d'Anglure Seigneur de Boudemont en rendit hommage le 31 Mars 1475 à Louis de Beaumont Evêque de Paris en ſa maiſon Epiſcopale. Le 18 Avril

1483 l'Evêque accorda souffrance à Nicolas d'Anglure à cause de sa femme pour l'hommage du même vieux Château : & en 1507 Saladin d'Anglure le rendit à l'Evêque qui siégeoit alors.

D'un autre côté l'une des branches de la maison de la Trimouille qui avoit eu comme on vient de voir, sa portion dans la terre de Conflans & dans le droit de Travers ainsi qu'il paroît par des hommages des années 1410. 1473, 1483 & 1485, rendus aux Evêques de Paris, se trouva alliée avec celle de Gouffier par le mariage de Claude Gouffier avec Jacqueline de la Trimouille. Ce Claude Gouffier en fit hommage à l'Evêque de Paris en 1526 : leur fille Claude en fit prêter aussi hommage le 2 Février 1544 ; & Leonor Chabot Comte de Charny à qui elle fut mariée en 1549 réunit en sa maison toute la Seigneurie de Conflans en 1551. J'ignore jusqu'à quel temps dura cette réunion : mais je sçai qu'à l'égard de la Baronie attachée au vieux Château ou grosse tour quarrée, M. Charles de la Grange, Maître des Comptes, en étoit Seigneur en 1650 comme aussi de Neuville. Sa veuve fut maintenue le 26 Mai 1657, par Arrêt du Parlement dans la possession d'assister aux Elections des Marguilliers de la Paroisse. M. Menard, Président au Parlement, a possedé cette Seigneurie par son mariage avec la fille de M. de la Grange. Puis M. Charon de Menard leur fils ; ensuite le Marquis de Menard fils du dernier, & enfin une fille de ce Marquis l'a portée à M. le Marquis de Castellane qui en jouit aujourd'hui.

Pratique du Dr. Seign. de Fremainville P. 2 p. 700.

Pour ce qui est du neuf Château dit simplement la Tour, un des descendans de M. de la Trimouille & portant leur nom, a vendu anciennement cette Seigneurie à M. de Tillieres, dont une fille a épousé M. le Comte de Tavannes

actuellement Seigneur & jouissant d'une p
tion des droits de Travers.

NOTE SUR LE TRAVERS.

Ce Travers de Conflans est un droit qui
leve sur tout ce qui passe sur la Seine à C
flans. Dès le XIII siécle il étoit partagé en
Chartul. Ep. Parif. fol 98. plusieurs Chevaliers ou Seigneurs. Gui d'A
dely & Hugues de Marolles en rendoient a
quelque chose à l'Evêque de Paris. Adam
Villiers le bel Chevalier ayant acheté d'Ad
Ibid. fol. 121 & Not. Gall. p. 437. col. 2. de Garges Clerc un fief de 40 liv. parisi
ce Travers en rendit hommage à Guillau
d'Auvergne Evêque de Paris qui siégea en
Ibid. p. 121. 1228 & 1240. Il y eut aussi en 1269 plusi
hommages rendus à Etienne Tempier d
Evêque au sujet de ce Travers. Au siécle s
Tab. Ep. Par. vant, & dès l'an 1314 Geffroy Cocatrix *Ec*
lier le Roy acheta une part dans la portion d
card de Montmorenci. Lorsque Blanche
Montmorenci fut mariée à Guillaume le B
Histoire de Montmor. p. 526. teillier III du nom Seigneur de Chantilly, e
lui porta en mariage deux cent livres de re
sur le port, travers & péage de Conflans,
sujet de quoi ils traiterent en 1340 avec Gu
laume de Chanac Evêque de Paris pour le r
sort & souveraineté. Une autre Dame de
maison de Montmorenci nommée Jeanne,
quelle épousa Jean de Montauglant eut p
pour un cinquiéme à la terre de Conflans
au port & travers; mais son mari vendit
droit sur le port, travers & péage aussi-b
que cette cinquiéme partie de la terre à Aim
de Magnac Evêque de Paris, la somme
quatre-vingt livres. Cet Evêque commen
siéger en 1368. Le mari de Blanche de Mo
Ibid. p. 543. morenci nommé Gui de Courlandon n'en
pas de la même maniere au sujet du revenu

lui étoit échu par son mariage sur le Port & Travers de Conflans. Il se défit seulement de son droit sur le Château en faveur du même Evêque Aimery de Magnac. L'accord que ce Prélat fit en 1373 avec Charles de Montmorency qui disputoit au sujet de cette vente porte : *Que telle partie que ledit Guyot souloit avoir au Chastelet ou Tour de Conflans-sainte-Honorine en la place & mote d'iceluy, ensemble la Justice & Seigneurie desdits lieux, seront audit Evêque, exceptez seulement la Chapelle, l'apenty, & la place en venant à la Tour qui est audit de Montmorency d'ancienneté.* Au reste dès le commencement du XIII siécle il y avoit eu des distractions faites au droit du Port & Travers de Conflans pour en léguer quelque chose aux Eglises. Alix de Montmorency femme de l'Illustre Simon de Montfort si connu dans les guerres contre les Albigeois, étant au mois de Juin 1218 à la Cour de Philippe-Auguste, donna dix livres parisis de rente sur le Port & Travers à l'Abbaye du Val près l'Isle-Adam, afin de faire prier Dieu pour son mari décédé. Un Chevalier nommé Hugues de Mareuil fit don vers l'an 1230 d'une partie de son droit aux Abbayes de S. Antoine-lez-Paris & de Gomer-Fontaine au Diocèse de Rouen. Anne Comtesse d'Alençon donna pareillement en 1230 au Monastere du Val pour l'ame de Matthieu de Montmorency son mari qui y étoit nouvellement inhumé, cinquante sols parisis à prendre en sa part du droit sur le Travers de Conflans. Isabeau de Montmorency avoit aussi fait en 1254 un legs à l'Abbaye de S. Jean hors Compiegne d'une somme sur le même péage. Ces exemples furent suivis par l'Evêque de Paris en 1325 ou 1326 au mois d'Octobre : (c'étoit apparemment Etienne de Bourret-) On lit qu'alors il fit don au Chapitre de

Ibid. Preuv. p. 369.

Ibid. Preuv. p. 65.

Cart. mai Ep. Par. fol 245.

Ibid. Preuv. p. 93.

Ibid. Preuv. p. 868. Tab. Ep. Par.

son Eglise de quinze livres de rente annuelle qu'il avoit acquise à Conflans sur le Travers de l'eau. Les Marguilliers de Notre-Dame & le Chapelain de S. Nicaise y eurent aussi du revenu. Je ne finirois pas si je voulois rapporter tous les traités des Evêques de Paris au sujet de ce Travers, & leurs différends avec les Seigneurs pour les hommages, sçavoir si les choses relevoient d'eux en fief ou en arriere-fief.

Ceux entre lesquels le revenu du droit de Travers est aujourd'hui partagé, sont MM. le Duc de Chastillon, le Comte de Tavannes Seigneur du Château-neuf, dit la Tour, & le Comte d'Argentueil gendre de Madame la Marquise de Menard.

CHENEVIERE ou Chanevieres est un hameau de la Paroisse de Conflans qui tire son étymologie des Chenevieres qui y ont été autrefois. Il est composé d'environ 40 feux. Le Chancelier de l'Eglise de Paris en est Seigneur en partie & a les deux tiers de la dixme. Le Prieur de Conflans a plus de la moitié de la Justice. Le reste de la Seigneurie étoit possedé en 1580 par les enfans de Jean Antoine. Je ne sçai si ce seroit en ce lieu qu'étoit le pré d'Oiselet dit en 1242 situé *in censiva Cancellarii*. Il fut besoin alors du consentement de l'Evêque & du Chapitre de Paris pour que le Chancelier Odon en fît la location au Prieur de Conflans. En 1665 Philbert Gassot & Marie Chaveau sa femme avoient à Chenevieres une maison à laquelle étoit jointe une Chapelle. Comme cette Chapelle étoit extérieure, il leur fut défendu d'y faire célébrer de crainte de détourner les habitans de la Messe Paroissiale.

Pr. verb. de la Cout. de Paris Edit. 1678. p. 638.

Frag. Chart. Consl.

Reg. Archiep. Par. 27 *Jun.* 1665.

Je n'ai pû découvrir où étoit situé le bois dit anciennement *le Bois sainte Honorine*. Dès le XIII siécle il étoit défriché. Jean de la Cour donna vers l'an 1240 aux Religieux de l'Ab-

Tab. Abb. Vallis. Gagn. p. 314.

baye du Val un arpent de vigne *apud nemus Sanctæ Honorinæ*, à quoi Raoul de Soocort son gendre promit de ne point s'oppoſer.

ANDREZY.

JE ne dirois point en commençant cet article, qu'Andrezy a tiré ſon nom d'une flotte Romaine qui étoit au IV ſiécle ſur la Seine, & qui ſe nommoit *Claſſis Anderitianorum*, ſi je n'étois sûr que feu M. Lancelot de l'Academie des Belles-Lettres l'a penſé ainſi. Il eſt certain par la Notice de l'Empire dreſſée alors, que les Romains avoient une flotte pour la garde des rivieres de Seine, Oiſe & Marne; & que le Commendant de cette flotte reſidoit à Paris. *In Provincia Lugdunenſi Senonia Præfectus claſſis Anderitianorum, Pariſiis.* Ces Anderitiens tiroient leur origine d'*Anderitum* ancienne capitale des *Gabali* peuples du Gevaudan. Ceux d'entre eux qui étoient bateliers furent placés par les Officiers de l'Empire aux environs de Paris. Ainſi la conjecture de M. Lancelot eſt aſſez vraiſemblable, & on peut préſumer qu'il y a eu des compagnies de ſoldats Romains accoûtumés à la navigation, campées à l'endroit où eſt ſitué Andrezy proche l'embouchure de l'Oiſe dans la Seine. C'eſt même le rapport de ces troupes logées à Andrezy avec la Ville de Paris où reſidoit leur Prefet, qui peut ſervir de preuves que le Diſtrict civil de Paris s'eſt étendu au-delà de la riviere d'Oiſe: ce qui a été ſuivi dans la diviſion Eccléſiaſtique.

Schedæ manuſcr. Lanceloti.

Valois Notit. Gall. p. 213 col. 2.

Depuis cette époque ſi reculée, on ne trouve rien d'Andrezy que dans des Lettres d'Inchadus Evêque de Paris confirmées au Concile

Hiſt. Eccleſ. Pariſ. T. 1. p. 345 ex minori Paſtor.

tenu à Paris l'an 829, où ce lieu appellé *Andresiacum* est la premiere terre qu'il donne aux Chanoines de l'Eglise de Paris, *cum omni integritate*. Ensuite il se trouve dans des lettres de Charles le chauve qui sont pour confirmer ce même bien. Puis il paroît dans un diplome de Lothaire donné vers l'an 960. Ce Prince y confirme aux mêmes Chanoines *Andresiacum cum Ecclesia & altare omnique integritate & suis adjacentiis*. Quelquefois les copistes de ces chartes ont défiguré ce nom en celui d'*Undresiacum* ou *Vindresiacum*. Environ trente ans après, les Chanoines de Paris prierent Rainaud leur Evêque de vouloir accorder à une Dame appellée *Oda* à droit de cens ou de rente la moitié d'une ferme ou metairie qui étoit des dépendances de la terre d'Andrezy, & située au pais Vexin *in pago Volcassino*: Ce que l'Evêque accorda en 993 qui étoit la premiere année de son Episcopat.

Magn. Pastorale Paris.

Dubois T. 1 p. 553.

Dubois Ibid. p. 606.

Mais l'Eglise de Paris qui avoit eu apparemment une raison particuliere pour favoriser *Oda*, ne se trouva point dans l'occurence de se plaindre d'avoir aliéné une des dépendances de la terre d'Andrezy, elle en vit au contraire par la suite augmenter les revenus. Avant que de rapporter ce que j'en ai trouvé, il se présente un trait d'histoire qui marque bien le droit de Justice qu'elle avoit sur ses vassaux dès le XII siécle. Trois d'entre eux étoient coupables d'homicide & d'incendies. Ayant pris le parti d'aller à la Croisade, ils prierent Philippe-Auguste d'écrire au Chapitre de leur faire misericorde en cette considération; ce que le Chapitre leur accorda l'an 1188 en leur permettant de conserver leurs biens jusqu'à leur retour. Il y a apparence que c'est d'eux dont il s'agit encore dans un accord passé en présence du même Roy l'année suivante. Celui

Magn. Pastorale lib. 4.

d'Andrezy accompagné de ses freres traittant avec le Chapitre de Paris lui abandonne tous ses biens situés à Andrezy *& in valle Joïaci.* La suite de l'acte est remarquable pour la topographie. Dans les articles de cet accommodement, il est dit que ni lui ni ses héritiers ne pourront hériter dans toute l'étendue de terrain comprise depuis l'embouchure de l'Oise dans la Seine jusqu'au village appellé *Curia Dominica*, qui est Cour-Dimanche du Diocèse de Rouen au haut de la montagne, *& usque ad villam quæ dicitur Trelum*, que quelques cartes appellent Trelan, & jusqu'au port de Poissy; & de l'autre côté *usque ad villam quæ dicitur Leus, sicut ambo fluvii disterminant.* Telle étoit apparemment alors l'étendue de l'ancienne terre d'Andrezy. Amaury l'un des freres de Colin étoit coupable d'avoir blessé grievement un Moine: cependant par le traitté le Chapitre lui restitua sa terre de Chambort qui avoit été saisie. Il y a dans un Registre du Trésor des chartes une charte du même Philippe-Auguste de l'an 1190 qui confirme les acquisitions faites & à faire à Andrezy par le Chapitre de Paris. Elle peut avoir du rapport aux traités dont je viens de parler. *Ibid.*

Avant l'achat que le Chapitre fit à Hericourt l'an 1302 de Robert sire de la Roche Chevalier & d'Iolend sa femme, de ce qu'ils possedoient en ce canton de la Paroisse d'Andrezy; on lit dans son Necrologe que Raoul de Poissy Prêtre lui donna une maison située au même lieu d'Hericourt dépendant d'Andrezy. Je n'ai trouvé ce lieu d'Hericourt dans aucun autre manuscrit ni dans aucune des cartes topographiques du pays. Il a apparemment changé de nom. Un autre Raoul surnommé de Conflans vendit en 1213 au Chapitre le droit de six muids de vin qu'il avoit *in censa-*

Magn. Past.

Necrol. xiii sæc. in Bibl. Reg. ad Idus Maii.

Magn. Past. fol. 88.

m , c'[illegible] a-dire qui lui étoient dûs poi
ou [illegible] ion, s'en reservant encore
s m cette redevance qu'il dom
de Conflans le jour que son pé
Chart. Conf. c eux. Guillaume & Dreux de
pouvoient aussi exiger pc
Ibid. fol. 84. le Reserve deux muids de
u v; ais en 1225 ils vendire
a [illegible] itre du consentement de
rere. Outre ces acquisitions, le
Ibid. fol. 93. e acheta encore l'an 1256 pour la
de douze livres la moitié d'un mouli
Choisiacum. a Choisy-sous-Conflans sur la Paroisse
drezy. Le vendeur étoit Guillaume de
gnecourt Chevalier. En ce même siécle la
tume subsistoit encore dans les Chapitr
manger quelquefois en commun. Celui de
fut alors dans l'usage de prendre par an
repas de cette espéce, l'un le 14 Février
tre le 4 Septembre sur le produit de la
d'Andrezy qu'il s'étoit retenu, ainsi que
Necrol. MS. son Nécrologe qui donne le nom de S
in Bibl. Reg. ces sortes des pastes où repas. *Eodem d*
denda est statio de Andrisiaco de Majori
drisiaci retenta à nobis. On trouve mêi
quelques anciens memoires qu'il y avoit
tre-Dame une des neuf Antiennes des O d
Extr. d'un Mem. des Hauts-Vic. à la Bibl. du Roy. appellée l'*O d'Andrezy*, comme il y en
une dite de Vitry, une autre de Corbe
Andrezy enfin devint si célébre, qu'on l
ve dans la liste des lieux où il étoit dû u
de gite au Roy dans le XIII ou XIV
Cette liste est imprimée dans le Glossa
Voyez au mot *Gista* Edition de 1733. col. 899. Ducange. Dès l'an 1269 le Chapitre avoi
né les tailles qu'il avoit droit de lever
sujets d'Andrezy & de Jouy à la somme c
rante livres parisis par chaque année : &
Magn. Past. Parif. lib. 4. dans le rolle des levées faites pour la déli
du Roy Jean dans le siécle suivant que les

1 Chapitre de Notre-Dame de Paris d'Andre- *Fragm. MSS.*
y & Jouy furent cottisés à 24 livres.

L'Eglise de ce lieu porte le nom de saint-Germain Evêque de Paris. C'est un bâtiment du XIII siécle qui a été embelli dès la premiere construction de galeries au-dessous du vitrage, desquelles galeries il subsiste encore des restes considérables: mais elle a le défaut commun à plusieurs autres de n'avoir qu'une aîle. La tour qui est assez belle est placée au portail de l'Eglise. La nomination à la Cure appartient au Chapitre de Paris, parce que l'Eglise leur appartenoit dès le X siécle. Cette nomination est spécifiée dans le Pouillé Parisien du XIII siécle & dans les suivans. Il est marqué dans le Mémoire imprimé de Jean Passais Curé de ce lieu vers l'an 1670, que le Chapitre y perçoit les dixmes de grain & de vin. Ce Curé s'y plaint que son gros est petit, quoique la Cure soit chargée de quatre Prêtres : & il ajoute que la Paroisse est de mille à onze cent Communians dispersés en sept ou huit hameaux. Il obtint en 1671 du Parlement un Arrêt pour régler son revenu, lequel est cité au Code des Curés pag. 106. Dans les siécles précédens ce n'étoient souvent que de simples Vicaires qui desservoient la Cure. Selon l'usage de ce temps-là un Chanoine étoit Curé titulaire. Il y en a un *Ex MS. Bibl.* nommé Philbert Morin inhumé le 6 Janvier *Reg.* 1541 dans la nef de Notre-Dame de Paris.

Le denombrement des Elections & autres ouvrages qui sont reglés dessus, ne marquent jamais nuement le nom d'Andrezy, mais *Andrezy & la Faye ;* ce denombrement ajoute que c'est un Bailliage & une Prevôté, & il y compte 310 feux. Le Dictionnaire universel de la France parlant d'Andrezy avec la Faye dit qu'il renferme 1210 habitans. En 1470 il n'y avoit à Andrezy que 50 feux. Il faut qu'outre la Faye,

Mauricourt soit un [...] au ancien & [...]rable. A l'égard de [...] iquité elle se [...] par un Jugement du Roy [...] ildebert III en l'an 710 au Palais de [...] lomaques [...] d'une vente. Ce lieu est désigné *Maur[...] in pago Pinciascenci.* Car dèslors qu'on ne [...] dans les environs du Pincerais aucun [...] Mauricourt, & que le Pincerais s'étend[...] le Diocèse de Paris, (ce que n'a jamai[...] Vexin,) il semble qu'Andrezy & Mau[...] étant du Diocèse de Paris de temps im[...]rial, c'est une marque qu'ils n'ont jam[...] censés du Vexin. Pour ce qui est de l'app[...] de ce lieu de Maurecourt, les Paroissien[...] drezy ayant obtenu le 7 Août 1531 per[...] de l'Evêque de Paris de bâtir sur leurs [...] une Chapelle pour servir de succursale, [...]recourt fut choisi pour cela. La Chap[...] bénite le 9 Mai 1562 par Philippe Evê[...] Philadelphie en présence de Jean de Bry[...] & de Barthélemi de l'Isle Seigneur en pa[...] lieu. Elle est sous le titre de Notre-D[...] Lorette. Le concours s'y fait le 8 Sept[...] La Fabrique de ce lieu est imposée au[...] des Décimes après celle d'Andrezy.

Ex schedis D. Toussain Benedict.

Reg. Ep. Paris.

Ibid.

Si la grande Carte du Diocèse de Pa[...]tingue exactement les limites de ce Di[...] d'avec ceux du Diocèse de Rouen, il par[...] les sept ou huit hameaux que le Curé ci[...] nommé disoit en 1670 appartenir à sa P[...] d'Andrezy sont ainsi dispersés : Vers l[...] est Denouval, la Roulette & Trelan : [...] côté opposé, Morecourt, Mormay, le [...] Choisy. A l'égard de Denouval, la D[elle] [...]sor exposa en 1697 qu'il dépendoit d'An[...] ce que firent pareillement en 1641 pour [...] Jean Dumont Ecuyer qui en étoit Seigne[...] Jean de Guersant Ecuyer, auquel il ap[...]noit en 1697. Nicolas de Soulefour Prêt[...]

Permiss. de Chapelles domest. 5 Août.

19 Nov.

20 Juin.

: sieur Dufresnoy premier Commis du Marquis de Barbezieux exposerent, l'un en 1603, 3 Oct.
l'autre en 1697, que Glatigny étoit de la Paroisse d'Andrezy : ce que fit aussi en 1633 & 28 Avril.
1637 Barthelemi de Gallet pour sa Seigneurie de Bellefontaine. Neanmoins on m'a assuré 7 Nov. & 12 Juin.
à Joui-le-Moutier que ces deux derniers lieux sont sur la Paroisse de ce même Joui. Au reste s'ils ne sont plus d'Andrezy, ils en ont été au moins dans le temps que Joui n'étoit pas encore érigé en Cure.

On voit à Andrezy des portes du côté de la riviere, parce que le Parc dans lequel est compris la forêt de S. Germain s'étend jusqu'à ces portes d'Andrezy, quoique ce lieu soit séparé de cette forêt par la Seine. Les anciennes portes du Bourg sont tombées de vetusté ou ont été détruites, ensorte qu'il n'en reste que quelques tours. Les vins d'Andrezy sont reputés des meilleurs des environs de Paris.

Ce lieu auquel on compte six lieues de Paris est l'un de ceux que l'on voit au catalogue des Terres où la Coûtume de Paris est admise; mais avec opposition. Lorsqu'on dressa à Senlis en 1539 le verbal de la Coûtume de Senlis, le Chapitre de Paris y fit déclarer par Philippe Thureau son Procureur, qu'Andrezy n'étoit aucunement du Bailliage de Senlis, mais de la Prevôté & Vicomté de Paris, & qu'il y avoit Procès pour cela entre les Gens du Roi du Châtelet de Paris & les Officiers du Roy de Senlis, pendant au Siége de Pontoise. Le Procureur du Bailliage de Senlis, prétendit qu'Andrezy étoit de la Châtellenie de Pontoise & du Bailliage de Senlis, & prononça défaut contre le Chapitre de Paris. Procès verbal de 1539.

Outre la Seigneurie qui depuis 900 ans appartient à Andrezy au Chapitre de Paris, il paroît par l'Histoire des Grands Officiers que plu-

sieurs personnes du nom de de Lisle y ont eu aussi une Seigneurie. Il y est parlé d'Ives de Lisle qui étoit marié à Catherine Cousinot en 1477. Barthelemi de Lisle Seigneur en partie d'Andrezy comme aussi de Puiseux & Cour-Dimanche : il vivoit en 1530. Il comparut en 1539 à la redaction de la Coûtume de Senlis. Autre Barthelemi de Lisle qui vivoit en 1580. Il est déclaré dans le Procès verbal de la Coûtume de Paris dressé cette même anéee » que sa Seigneurie releve de M. le frere unique du Roy à » cause de son Château de Pontoise : qu'il a » comparu à la redaction de la Coûtume de » Senlis, aussi-bien que le Chapitre de Paris, » Seigneur en partie d'Andrezy. Claude de Lisle Grand Louvetier de France vers l'an 1600. Joachim de Lisle Marquis d'Andrezy Seigneur de Bazemont, Puiseux & Cour-demanche mort en 1667 & inhumé à Andrezy où il avoit une maison. Charles de Lisle son fils Chevalier de Malte en 1651, mourut à Andrezy : un autre fils nommé Antoine-François Capitaine de Cavalerie mourut en 1686 sans être marié.

Hist. des G. Off. T. 8. p. 795.

Procès verb. de 1539. Page 660 Edit. in 8-vo.

Andrezy fut l'un des lieux où l'on tint des conférences à la fin de l'automne de l'an 1593 au sujet de la conversion du Roy Henri IV.

Daniel pag. 208.

Les Registres du Parlement m'ont fourni un fait par lequel je finirai l'article d'Andrezy. C'est que le 28 Juillet 1683 on enregistra des Lettres pour le Chapitre de Paris portant amortissement à perpétuité, du fief, terre & Seigneurie d'Andrezy, du fief de Villette & de Calville & autres fonds acquis par ce Chapitre en Janvier 1675 & Septembre 1677 du sieur le Tellier de Louvois Ministre d'Etat. Ainsi depuis ce temps-là le Chapitre de Paris possede plus pleinement la terre d'Andrezy.

Reg. Parl. du Presid. Ogier T. 135 vel. 117.

La Prevôté d'Andrezy ressortit directement à la Barre du Chapitre de Paris.

Alm. Royal.

Je

Je ne connois en France aucun autre lieu du nom d'Andrezy qu'un Prieuré situé au Diocèse de Sens proche Courtenay & dépendant de l'Abbaye de saint Pierre-le-vif. Recueil des Benef. à la nominarion du Roy.

JOUI-LE-MOUTIER.

C'Est une des trois Paroisses du Diocèse de Paris qui sont situées au-delà de la riviere d'Oise, & elle se trouve à la distance de sept lieues de Paris; les deux autres sont Andrezy & Lieux. Un des plus anciens auteurs qui ait fait mention de ce village est l'écrivain de la vie d'Hildeburge de Galardon laquelle vivoit sous le regne de Philippe I. Elle étoit fille, dit-il, d'Hervé Seigneur de Galardon proche la ville de Chartres. Elle bâtit un Hôpital à Ivry sur les confins des Diocèses de Chartres & d'Evreux; mais n'y pouvant rester à cause des guerres de ce temps là, elle pria son fils Goellus de l'accommoder d'une terre dont il jouissoit par droit de succession; cette terre étoit voisine du village de Joui situé sur l'Oise, *in confinio Gaudiaci villæ quæ est super Isaram*. Le fils n'hésita pas d'accorder à sa mere ce qu'elle souhaitoit. Elle s'y retira; & l'Histoire ajoute qu'après sa mort elle apparut à Goellus lui commandant de donner ce bien au Monastere de S. Martin de Pontoise. *Spicileg. T. 1 pag. 636.*

Quoique Joui-sur-Oise ne soit nommé là qu'indirectement & par occasion, ce passage ne laisse pas que d'en dénoter l'antiquité. Mais comme ce n'est pas Joui lui-même qui fut donné à l'Abbaye de S. Martin de Pontoise, & que ce fut seulement une terre qui y avoisinoit, on ne peut en conclure que ce soit delà qu'il ait été surnommé Joui-le-Moutier qui se

traduit en latin *Jöiacum Monasterium :* ce qui induit en erreur, & qui fait croire qu'il y a eu des Moines en ce lieu, quoique cela ne se puisse démontrer.

Not. Gall. p. 420. M. de Valois ne dit rien sur ce lieu qui soit instructif. Pour y suppléer, il me paroît que le nom de Joui-le-Moutier n'est donné à la portion du village de Joui voisine de l'Eglise, que pour la distinguer d'une autre partie considérable qui est appellée Joui-la-Fontaine: ensorte que le mot de *Moutier* ne signifie là autre chose qu'*Eglise*, & qu'en disant *Joui le-Moutier*. C'est comme si l'on disoit *Joui-l'Eglise*. Il n'est pas besoin de prouver pendan combien de siécles les termes latins d'*Ecclesi* & *Monasterium* ont été synonimes, & de même en françois les mots d'Eglise & de Moutier. On peut compter que cet usage a subsisté pendan quatre cent ans au moins. Ce que je viens d'avancer sur les deux Joui opposés l'un à l'autre est fondé sur tous les plus anciens Registre d'impositions ou rolles dans lesquels on voi toujours accouplés Joui-le-Moutier & Joui-la-Fontaine. Le livre des Elections composé sur ces anciens rolles en fait foi à l'article de Paroisses de l'Election de Paris. Les rolles de ailles ont le même langage & il a été suivi pa le Dictionnaire universel de la France. Le premier y met 200 feux compris les deux ensemble, & le second y compte 747 habitans: c qui revient à peu près au même. Quelle différence d'avec le Registre des visites faites e 1470 qui n'y a compté que 40 feux! Au rest ce n'est que depuis la fin du XIII siécle qu'o dit Joui-le-Moutier; dans la charte d'abonnement des tailles de ce lieu faite en 1269 o

(a) On disoit en 1322 *le Moutier S. Leu* pour signifier l'Eglise de Saint Leu près Taverny. Voyez Saint Leu.

lit *de Andresiaco & Jöiaco*, il y a aussi *de Valle Jöiaci* Aussi au Pouillé latin écrit vers l'an 1220 cette Paroisse est simplement appellée Joï, sans même aucune terminaison latine : ce qui marque que les auteurs ne sçavoient comment on l'appelloit en cette langue : & quand ils auroient mis *Jöiacum* on n'eut pas été plus au fait d'en connoître l'origine, vu que la maniere la plus ancienne de rendre en latin les lieux dit Joui en françois, est *Gaugiacum* terme vraisemblablement celtique. Mais au XV siécle ceux qui redigerent le Pouillé l'insererent sous le nom de *Cura de villa Joyaci*.

Magn. Past.

V. les Formules de Marculf l. in. de mbrogian. *Chart. Odon. Regis Dipl.* ... p. 556. an. 889.

Cette Paroisse de Joui ne doit passer que pour un démembrement de celle d'Andrezy, mais un démembrement très-ancien & dont le temps est inconnu. Ainsi comme le Chapitre de Paris possedoit l'Eglise d'Andrezy au moins dès le IX ou X siécle, la succursale qui avoit été érigée à Jouy à cause de l'étendue du territoire dût être reputée appartenir au même Chapitre lorsqu'elle fut érigée en Paroisse.

On ignore en quel temps fut faite cette érection. On sçait seulement que les Chanoines de Notre-Dame de Paris étoient en possession du droit de nommer à cette Cure vers l'an 1200, puisque cela se lit ainsi dans le Pouillé, & qu'au milieu du XIII siécle il fallut obtenir leur consentement pour démembrer le village appellé Lieux de cette Paroisse de Jouy devenue trop considérable, & en l'érigeant en Cure leur en laisser la présentation.

L'Eglise de Joui est toute voutée en pierre & pavée de même : son chœur a été bâti au XIII siécle & il est orné de galeries. Le grand portail & les deux collateraux sont aussi du même temps. Le clocher est sur le milieu de l'édifice en forme de pyramide de pierre non-percée, mais massive ; elle est aussi du XIII ou

tout au plus du XII siécle, à en juger p
piliers & les arcs qui la supportent. Là n
pareillement embellie de galeries & murs
pui, mais elle ne paroît être que d'une
ture de deux cens ou 250 ans. Les
collateraux de la même Eglise qui sont du
siécle finissent en pignon, ensorte qu'o
tourne point par derriere le sanctuaire.
Chapelle qui est au fond du collateral se
trional se voit encore un reste de vitra
XIII siécle. On peut dire que cette Eg
dans sa longueur ce qui lui manque e
geur, & qu'elle est belle pour une Egli
campagne. La Ste Vierge & S. Loup Év
de Sens (qu'ils appellent S. Leu) en so
Patrons. La Dédicace s'y célébre le 22
tembre. Il est plus que probable que S.
été ajouté quoiqu'e le village eût une Fê
ticuliere; & qu'il n'a commencé d'être
bé que dans les derniers siécles. Dans l
ciens Regîtres des Secretariat de l'Archev
tel que celui de l'an 1482 ; la Cure es
plement dite *beata Maria de Joyaco* au 23
dans un acte de provisions. De plus c'e
des Chapelles du côté du midi est titrée de
S. Leu & S. Gilles; proche cette Chape
exposé un tableau de la vie de S. Leu su
avec des inscriptions en gothique minusc
trois cent ans ou environ. Ce qui prouve
y a eu un concours à ce saint qui est fc
clamé pour certaines maladies. En exan
ces peintures j'y ai reconnu qu'à l'endr
est représentée l'inhumation du saint P
le Clergé de Sens paroît en surplis à ma
fermées; & qu'il y a un Ecclésiastique
d'une soutane rouge.

J'ai apperçu dans le chœur de Joüi une
be du XII ou XIII siécle qui paroît avo
remuée d'autant que la tête est vers l'o

Et sur cette tombe restent en lettres capitales du temps, ces deux mots DAME MAHɫUT le reste étant effacé de vetusté. Dans la Chapelle du fond du côté méridional est figuré sur une tombe un Prêtre revêtu sacerdotalement & un homme en habits longs qui a la tête couverte d'un bonnet singulier avec cette sentence dans ses mains *In carne mea videbo Deum Salvatorem meum* qui étoit autrefois si commune dans les temps où il y a eu des gens qui doutoient de la resurrection des corps. Dans l'aîle septentrionale est gravée en lettres gothiques une fondation de Messes faite par Martin Allain Curé des Innocens à Paris fils de Jehan Allain & de Denise Porché de ce lieu de Joy. L'acte est de 158... Dans la Chapelle de S. Michel du même côté est une épitaphe sur marbre blanc avec représentation d'un M. de la Barre Président des Trésoriers de France, & de Catherine Pietre sa veuve.

Les hameaux & écarts de Joui outre Joui-la-Fontaine, sont Vincourt, la Seaule, Valvée d'Orvilliers où il y a cinq ou six maisons entre la Seaule & Joui-le-Moutier, Ecancourt où il y a deux maisons de Triel, Diocèse de Rouen Vicariat de Pontoise, separées par une rue, Petit-belle-Fontaine, Grand-belle-Fontaine & Glatigny bâti sur le modèle de Glatigny voisin de Versailles.

Tout le territoire de cette Paroisse est en vignes, terres & prez. Il est du Bailliage & de la Coûtume de Senlis, dont le Procès-verbal de 1539 marque l'assistance de Jacques Alain Vicaire de ce lieu.

Procès verb. de la Cout. de Paris p. 659 & de Senlis.

Je ne m'arrêterai point à refuter ceux qui fondés uniquement sur le nom de Moutier, ont crû qu'il y avoit eu à Joui une colonie de Religieux du Prieuré de saint Martin des Champs; que le village voisin appellé Lieux *Loca*, étoit

pour leur servir de délassement, & Vinco
Vinicurtis pour leur fourniture de vin. T
cela tombe, dès-là que Moutier en cette
casion signifie simplement Eglise. Je trou
cependant que les Moines de saint Martin
Champs avoient dès le commencement
XII siécle dans la vallée de Joui un labou
ge, un cens & des hôtes qu'un Moine no
mé Berenger leur avoit donné du consen
ment d'Osmond de Chaumont. *Apud vall
Joïaci terram, censum & hospites.* La Bulle
Calixte II place ce bien parmi ceux du Dioc
de Paris, & celle d'Innocent II le met d
celui de Rouen; il s'étend peut-être sur
deux Diocèses. On voit au moins par là q
ces Religieux n'y ont eu ni Eglise ni Mon
tere.

Hist. S. Mart. Camp. p. 157 & 171.

L'Eglise de Notre-Dame de Paris est ce
qui a eu de temps immémorial le plus de
venu sur le territoire de Joui, & le Chapi
en est Seigneur aujourd'hui. On lit dans
Nécrologe écrit sous S. Louis qu'alors
biens étoient en Précaire. Un nommé Gu
laume de Saint-Denis jouissoit des terres,
vignes, des redevances de grains, & des c
& rentes, sur quoi il rendoit une somme
Chapitre à l'Octave de la Purification, &
payoit aux Chanoines un droit de station (c'
à-dire de repas) le second jour de Novemb
Les Cisterciens de l'Abbaye de Notre-Da
du Val proche l'Isle-Adam eurent aussi dès
XIII siécle quelques droits à Joüi; Gera
de Joy Ecuyer leur donna en 1263 la q
triéme partie du fief de Gaignons ou V
gnions dont il avoit acquis la moitié d'E
mie de Lusarches, & ils acheterent en 1
une vigne située sur ce fief. Amaury de Pi
coc, Ecuyer & Agnes sa femme leur vendi
aussi des vignes situées à Joüi dans de ca

Necrol. in Bibl. Regia ad 2 Nov.

Armiger Tabul. Vallis B. Mariæ.

Ibid.

Coudray. Il restoit néamoins encore au
iécle quelque fief relevant du Roy dans
on appelloit la Vallée de Joy, laquelle
beaucoup plus étendue qu'aujourd'hui,
nprenoit le hameau de Lieux. Parmi les
ue Jean de Gisors tenoit du Roy sous le
de Philippe-Auguste : se lit cet article : Histoire de Montmor. Preuv. p. 415.
id Gace de Thorote habet in Valle de Joy,
feodum & domanium. Il y a aussi sur
oisse de Joüy dans Jouy-la-Fontaine,
fs appellés du Pré du Buc, dont la Jus-
partient à Madame la Princesse de Conty *Scheda Lancelot.*
l'an 1647, en vertu d'une échange.
que le sieur Guerapin de Vaureal Maî-
Comptes avoit acquis vers l'an 1700
; de Chevreuse la Justice de Jouy-le- *Reg. Parlam.* 1701.
r. A Ecancourt le Prieuré de Conflans-
Honorine possede un fief, ainsi qu'il
dit.
erminerai cet article en marquant que
udhomme Curé de Jouy a bien voulu
ler en tout ce qui dépendoit de lui.

LIEUX.

LA Paroisse du village qui est appellé I par corruption & distante de Paris de lieues, est certainement detachée de cel Jouy qui en est voisine. On en voit la pı dans l'Histoire de l'Eglise de Paris. L'aı dit avoir trouvé dans le grand Pastoral de des Lettres de Renaud de Corbeil Evêque cèsain, par lesquelles du consentement du pitre de sa Cathédrale & de celui de G Curé de Jouy, il permet de construire Eglise baptismale *in villa quæ dicitur L* qui étoit auparavant de la Paroisse de J à condition que le patronage des deux P ses appartiendra au Chapitre comme ce Joui lui appartenoit, & que toutes le que cette Eglise de Lieu vaquera, le C tre présentera un Prêtre à l'Evêque, aı il payera le droit de Synode & de Vis autres comme faisoit le Curé de Jouy. Ce est de l'an 1252. L'Evêque assigna au veau Curé soixante sols parisis sur le re des dix livres de rente provenant du foı 200 livres qu'Heloise de Boisemont avoit né pour le Clergé de ce lieu. L'année su Jean de Chesois se disant nouveau Curé hameau promit devant l'Official de Pari conserveroit au Chapitre de Paris les m droits qu'il avoit sur l'autel de Joui, & les lui remettroit ou feroit toucher.

Hist. Eccl. Paris. T. 2 p. 418.

Magn. Past.

On voit par la charte ci-dessus que d XIII siécle le nom primitif de ce village tellement defiguré dans le langage vulg que l'on croyoit pouvoir le rendre en par *Locus*, cependant c'est un terme si g

qu'il n'est pas probable qu'on ait pû le don-
iginairement comme un nom spécifique &
ulier à un hameau. Ce qui est certain,
'en l'an 1189 & dans le commencement du
siécle on prononçoit & on écrivoit *Leus* en
ois dans les titres latins, faute de sça-
comment l'exprimer en cette langue. *Us-*
d villam quæ dicitur Leus, dit un titre
and Pastoral de Paris *lib. iv.* à l'an 1189.
ouve aussi au rang des fiefs que Jean de
s tenoit de Philippe-Auguste, *Quicquid* Histoire de
olomeus Malus-filiaster habet apud Leus, Montmor. p.
uicquid Guillelmus de Leus *habet apud* 415.
, *& unam vincam quam habet idem Joan-*
e Gisortio apud Leus *quæ vocatur* Li Clos
l, *quæ est juxta vineam Guillelmi de Gallen-*
e vocatur Roguellus. Mais cent ans après,
à-dire sous Philippe le bel on trouve cette
ssion, *in villa quæ dicitur ad Loca.* C'est *Reg. Olim*
les Regiſtres du Parlement à l'endroit où *Ma.iſ. post*
porté que l'Abbaye de saint Denis pré- *Conv. S. Pau-*
it y avoir Justice haute & basse. *li* 1307.
m du Plessis Benedictin qui parle de cette
se dans son Histoire du Vexin François, T. 2. p. 183.
avoir avancé que ce village est situé dans
rairie voisine de la Seine, assure qu'on
e souvent dans les titres *Liex* pour *Lieux*,
me que dans plusieurs épitaphes il y a
pour *Dieu*. Il croit que l'on a joint mal-
pos l'article *Li* avec le substantif *Eu* qui
e *Prairie*; ensorte que *Li eu* est comme
iroit *la Prairie*. Il conjecture aussi que
les fondateurs de l'Abbaye de Saint-Mar-
e Pontoise nommé Amaury avoit vérita-
ent nom Amaury de Lieux: mais que sous
pe I il a pû arriver qu'on ait traduit ce nom
ux par *Delicatus*; ce qui fait que ce fonda-
st appellé *Amalricus Delicatus*. Pour moi,
donner au village de Lieux ce qui ne lui

convient pas, je serois plûtôt d'avis que *Delicatus* est un adjectif employé pour surnom à une famille, de même qu'on a donné à d'autres le surnom de *Bellus*, de *Malenutritus*.

Hist. S. Mart. à Camp. p. 188.

L'Eglise de Lieux est un bâtiment qui ne paroît avoir que deux cent ans d'antiquité. Tout le chœur est solide & même vouté en pierre. En le bâtissant on grava en bosse sur les pierres du sanctuaire une inscription latine qui n'apprend rien étant une pure sentence morale. La nouveauté de cet édifice se prouve encore de ce que lorsqu'on a fermé le sanctuaire en forme de pignon, on a été obligé de le faire de biais ou de travers pour ne point anticiper sur la rue comme il auroit fallu faire pour rendre l'angle droit (*a*). La sainte Vierge est patrone de cette Eglise. Mais pour avoir une solemnité qu'on pût fêter & chommer en particulier, on a choisi S. Maur Abbé du 15 Janvier. Je n'ai pû découvrir depuis quel temps. Il faut que ce soit depuis deux cent ans. Une Bourgeoise de la Paroisse de S. Maclou de Pontoise femme de Jean de Ruel marque dans son testament de l'an 1368 qu'elle laisse à l'œuvre de Notre-Dame de Lieux trois francs d'or. Dans la visite de 1470 l'Eglise est aussi dite de Notre-Dame, & dans la permission donnée le 8 May 1561 à Philippe Evêque de Philadelphie d'en faire la Dédicace & de la fixer au second Dimanche de May, elle est pareillement qualifiée d'Eglise de Notre-Dame. Il y a apparence que la devotion à S. Maur aura commencé par une Confrérie qui aura attiré un concours à Lieux.

Chartul. de Maubuisson.

Cette Cure n'est pas dans le Pouillé du XIII siécle parce qu'il a été écrit avant qu'elle fût érigée. L'usage a prévalu de la nommer *Loca*,

(*a*) C'est comme le Sanctuaire de Saint Cosme de Paris & celui de la Chapelle du College des Cholets,

e que les Pouillés du dernier siécle met-
Cura de Locis, & c'est toujours un Cha-
de Notre-Dame de Paris qui y présente.
ie peut pas dire que c'est la pluralité des
aux ou écarts qui ait fait donner ce nom,
i'il n'y en a aucun. Il n'y a dans l'Eglise
e seule épitaphe de remarque conçûe en
rmes :

jacet plumbeo tecta tumulo Margareta
iat Domina de Lieux, Gency, le Bus &
idon, *quondam Vidua Ill. Antonii de Gue-*
Equitis Domini de Bisseloup & de Ma-
. *Obiit die* 28 *Julii* 1649, *ætatis* 70,
tatis 33.

ncy nommé dans cette épitaphe est de la
sse de Cergy aussi-bien que Melandon;
is ou le Bua est de celle de Jouy.
:ux est composé de plus de cent feux,
:u de quinze seulement qu'il avoit en
. Le denombrement de Pontoise y en
te 92. Le Dictionnaire universel de la
e qui y compte 416 habitans le marque
de l'Election de Pontoise & Intendance
ouen. Il le place dans le Vexin : mais
ort de le dire pour cela du Diocèse de
n. Cette Paroisse comme quelques-unes
oisines est du Bailliage & de la Coûtume
nlis. Défunte Mademoiselle de la Roche-
on-Conti, en étoit Dame. Elle a relevé le
au & fait faire un grand & large chemin
, qui passant par les vignes du côteau va
ndre dans la plaine d'en haut. Depuis la
de cette Princesse M. le Prince de Conti
evenu Seigneur de Lieux. Quelques-uns
lent cette Paroisse du nom de Vaureal.
roit par rapport à ce terme dans les Re-
s du Parlement un enregistrement de Let-
Patentes fait le 4 Juin 1701 en faveur du
le Guerapin de Vaureal Maître des Comp-

tes, portant confirmation de l'acquisition par lui faite du Duc de Chevreuse de la haute, moyenne & basse Justice des Paroisses de Lieux, Jouy-le-Moutier, Fief du Pré du Buc, Jouy-la-Fontaine, Vincourt, Ecancourt & Glatigny.

Reg. Copie de M. le P. Ogier T. 56 vel 117.

ERAGNY.

Bernardin de St Pierre est mort en Janvier 1814

A La distance d'un quart de lieue du Village de S. Oüen, & environ une demie lieue de Pontoise vers le midi est situé le Village d'Eragny dans un vallon presque sur le bord de l'Oise. On ne voit point d'où lui peut être venu ce nom, sinon du possesseur du terrain qui seroit appellé *Herennius* ou *Herinnius.* Cette Paroisse éloignée de Paris de six lieues est une des anciennes du Diocèse. Ce fut au commencement du XII siécle que l'autel d'Eragny qu'on appelloit alors Erigny, passa entre les mains des Religieux de Saint Martin des Champs. On trouve plusieurs monumens faisant mention de cette donation. Premierement le Cartulaire de Saint Martin contient une notice d'acte abregé en ces termes : *Radulphus Delicatus & uxor ejus Hazecha concedentibus eorum filiis Radulfo & Amalrico atque filiabus Agnete & Cometissa dederunt Ecclesiæ Sancti Martini à Campis . . . altare de Herigniaco . . . & donum ipsum posuit Radulphus super Altare S. Martini in præsentia Ludovici designati Regis Franciæ eodem die quo uxor sua Hezecha honore debito sepulta est apud S. Martinum in auditorio ante Crucifixum.* Voilà une concession bien solemnelle. Le second monument est de Galon Evêque de Paris donton a une charte de l'an 1107 qui porte ces termes : *Altare in villa quæ*

Hist. de Montmor. Preuves pag. 33.

C'est Louis le gros.

Erinniacus nuncupatur in honorem S. Germani. La même Eglise se trouve dans le denombrement marqué par les Bulles de Pascal II, Calixte II, Innocent II & Eugene III, & enfin dans des Lettres de Thibaud Evêque de Paris, environ l'an 1150.

Hist. Eccl. Paris. T. 2. p. 76.

L'Eglise de ce lieu est sous le titre de S. Germain de Paris.

On ne voit dans le bâtiment qui subsiste aujourd'hui, rien qui soit d'un temps fort reculé. L'édifice est fort simple & assez petit avec une tour neuve fort basse. Il peut avoir deux à trois cent ans. Ce qu'on y apperçoit de plus ancien est une tombe placée devant le sanctuaire sur laquelle est représentée une femme voilée, les mains jointes, ayant à ses pieds deux enfans emmaillöttés debout, le plus grand à droite l'autre à gauche : mais on ne peut lire sur eette tombe que ce reste d'inscription en gothique minuscule qui marque que c'est la veuve d'un Seigneur de S. Leu. ..... *Jacques de Saint-Leu ...... ladite Jacqueline trespassa l'an M. CCC IIII*^xx^. *le .... Septembre.* On conserve en cette Eglise dans un reliquaire de bois doré un bout supérieur de l'humerus ou du femur d'un S. Clair Martyr. Au côté droit du chœur vers le midi est la Chapelle de Messieurs d'Alesso Seigneurs d'Eragny avec quelques-unes de leurs sépultures. La Chapelle qui est au côté opposé, est de S. Jean Baptiste, elle appartient à MM. de Menard Seigneurs de Neuville qui est un hameau considérable de cette Paroisse. Dans le peu de monumens qu'on y voit, il paroît un de ces Menard surnommé de la Grange avec mitre & crosse à ses armoiries.

Les listes modernes des Paroisses, soit pour les Elections ou pour les tailles, joignent toujours ensemble Eragny & Neuville. Le livre des Elections y compte 145 feux, & le Dic-

ctionnaire universel de la France met dans les deux ensemble 831 habitans. Peut-être y a-t'il erreur en ce dernier. Mais il est toujours vrai de dire que ces deux lieux ont chacun environ cent feux. Ils ne sont séparés que par des vignes & par quelques bocages. Le terroir d'Eragny ne paroît pas être d'une grande fécondité à en juger par ce qui se trouve en allant de ce village au grand chemin de Paris, non plus que sur la route qui conduit à Erblay. Il y a des vignes dans le territoire sablonneux & des bosquets de bois de bouleaux, du bled sarrazin & du tremble ou des oziers; à l'approche d'Erblay disparoissent ces marques de terrain ingrat.

Eragny & Neuville sont actuellement de l'Election de Paris, quoiqu'en 1647 par un Edit du Roy il eût été compris dans les douze ou treize Paroisses qui furent alors distraites de cette Election pour établir un Bureau d'Election particuliere à Pontoise. Ces deux lieux sont du Bailliage & de la Coûtume de Senlis ainsi qu'il fut remarqué lors du Procès verbal de la Coûtume de Paris en 1580, où l'on allegua que le Seigneur & les habitans avoient comparu à la Coûtume de Senlis. On y trouve même Jean le Heurteur Curé de ce lieu.

Edition de 1680 page 659.

La terre d'Eragny releve de Conflans-sainte-Honorine.

Les Seigneurs que j'en ai pû découvrir sont tous de la famille d'Alesso. Jean d'Alesso est le premier. Il étoit arriere petit-fils d'une sœur de S. François de Paule. Il fut Maître des Comptes & épousa une sœur de M. de la Saussaye Evêque d'Orleans. Il vivoit sous François I. Un de ses fils nommé François d'Alesso lui succeda dans sa charge & dans la jouissance de la Terre d'Eragny. Il fut marié à Marie de Vigny. C'est lui sans doute qui a comparu à la redaction de la Coûtume de Paris de l'an

Du Breuil lib. IV artic. des Minimes.

1580, dont le Procès verbal a défiguré le nom en celui de François de Lasaurne. Je ne sçai pas à quel dégré lui étoit parent Olivier d'Alesso Correcteur de la Chambre des Comptes décédé le 23 Novembre 1638, & inhumé aux Minimes de la Place Royale avec Marie du Buisson son épouse.

Coût. de Paris édit. 1678 p. 631

Epitaphe de Paris à l Bibl. du Ro p. 1209.

Le nom de François a été le plus usité parmi Messieurs d'Alesso par rapport à S. François de Paule. Le dernier Seigneur d'Eragny s'appelloit François d'Alesso. Il étoit Gouverneur & Lieutenant général pour le Roy des Isles & Terres fermes de l'Amérique. Sa veuve Marie Durand de Villeblain n'est morte que le 5 Mai 1742 âgée de 86 ans.

Merc. Juil 1742. p.166

NEUVILLE est un peu plus voisin de la riviere d'Oise qu'Eragny : c'est en ce lieu qu'on la traverse en batteau pour aller à Joui-le-Moutier, &c. Il y a un château de belle apparence accompagné d'une Chapelle moderne du titre de la Trinité, laquelle est sur le bord du chemin & est desservie par un Chapelain. On y reconnoît au frontispice les armes des fondateurs. Le plus ancien titre que j'aye vû où il soit fait mention de ce lieu de Neuville est de l'an 1210. Raoul de Conflans donne aux Moines du Val un muid de vin à prendre en ce lieu. On trouve ensuite en 1314 un délaissement que fait Aleps de Montmorency sœur de Jean Seigneur de Montmorency à Adam de Vaumondois fruitier du Roy, de quelques biens de son propre héritage situés à Neuville-lez-Conflans. La collection des chartes des Notaires au Châtelet fait mention de ce lieu p. 767 à l'occasion de Jacques des Vignes Notaire Royal qui y residoit, & qui se qualifioit Notaire au Châtelet. Un Arrêt du Conseil du 4 Mars 1608 lui défendit de faire des actes ailleurs qu'à Neuville.

Hist. de Montmor. Preuv. p. 13

Louis XIII accorda autrefois vers la fin de ſon regne au Sieur de la Grange de Neuville le pouvoir de diſpoſer d'un ancien chemin qui paſſoit le long des murs du parc du château de Neuville ; les lettres en furent regiſtrées en Par- *Reg. Parl.* lement le 14 Août 1638. J'ai encore trouvé qu'en 1721 Dame Marie-Françoiſe de la Grange veuve du Marquis de Menard Préſident au Parlement de Paris, propriétaire des terres & Seigneuries de Conflans-Sainte-Honorine, Eragny & Neuville, en tous droits de haute, moyenne & baſſe Juſtice, obtint par Lettres *Registrée en Parl. le 12 Dec. 1721. Reg. T. 57.* Patentes d'y jouir & dans le hameau de Ham du droit de chaſſe, & de faire garder ces terres par les Officiers particuliers, leſquelles terres furent diſtraites de la Capitainerie de Saint Germain-en-Laye.

Ce hameau de Ham eſt ſitué dans le pli que la riviere d'Oiſe fait vis-à-vis Eragny & Neuville, & du même côté que ces deux lieux, tandis que Cergy de la Paroiſſe duquel il étoit primitivement, eſt ſitué à l'autre bord de la riviere & dans le Diocèſe de Rouen. Les habitans de ce hameau, attendu que la riviere les ſépare de leur Paroiſſe, obtinrent le 20 Juillet *Reg. Archiep. Pariſ.* 1687 de M. de Harlay Archevêque de Paris de pouvoir aller faire leur devoir de Chrétien à Eragny, & celui de recourir dans le beſoin au Curé, ſans préjudicier toutefois aux droits de l'Archevêque de Rouen.



Menard

1830.

S. OUEN-L'AUMONE.

LOrſque S. Ouen Evêque de Rouen fut décédé à Clichy proche Paris le 24 Août de l'an 683, ſon corps fut tranſporté en ſa ville Epiſcopale. Le Roy Thierry, la Reine, le Maire du Palais & toute la Cour l'accompagnerent juſqu'à Pontoiſe, où il fut remis au Clergé de la Province de Rouen accompagné de la Nobleſſe. La Ville de Pontoiſe n'étoit point alors ſituée autour du château où elle a été bâtie depuis ſur la croupe de la montagne à l'occaſiou des guerres; ce qu'il y avoit de maiſons portant le nom de *Pons Iſaræ* ou *Briva Iſaræ* étoit ſitué un demi quart de lieue plus bas vis-à-vis l'endroit où aboutiſſoit la chauſſée militaire qui partoit de Paris : Ainſi ce qu'on appelloit Pontoiſe étoit au lieu où ſont aujourd'hui les jardins & le parc de l'Abbaye de de ſaint Martin qui n'étoit pas encore fondée & qui ne l'a été que long-temps après. On paſſe aujourd'hui le Bac en ce lieu, & on l'y paſſoit dès le temps des Romains, ſuppoſé que *Briv* en celtique ne ſignifie que *Paſſage*; mais par la ſuite il y eut un pont ſur la riviere d'Oiſe qui donna occaſion au nom de Pontoiſe.

Comme donc l'Egliſe de ſaint Ouen du village dont il s'agit a ſix lieues & demie de Paris eſt bâtie préciſement ſur le bord de la chauſſée romaine, à l'endroit où elle aboutit à la riviere d'Oiſe, il eſt très-probable qu'elle a pris ſon nom d'une Chapelle qui fut érigée en l'honneur de S. Ouen lorſque le Clergé de Paris remit à celui de Rouen le corps du ſaint Evêque vraiſemblablement en memoire de quelque guériſon miraculeuſe qui arriva dans cette occaſion.

A l'égard du nom d'Aumone qu'on donne à ce village pour le distinguer de S. Ouen sur la Seine proche Clichy, la raison n'en est pas fort évidente. Quelques-uns croyent que S. Louis avoit dans la rue qui est à l'approche de Pontoise sur le territoire de Paris, une maison où il faisoit distribuer des aumômes : il y a même encore une maison qui se nomme la maison de S. Louis dans le haut de cette rue; & comme cette rue & toutes les maisons qui y sont construites sont de la Paroisse de saint Ouen, quoiqu'on les qualifie de faubourg de Pontoise, c'est ce qui fait juger que c'est de là que s'est formé le nom d'Aumone; qu'on aura dit *la rue de l'Aumône*, *le faubourg de l'Aumône*, & de plus l'Eglise de S. Ouen n'en étant éloignée que d'un demi quart de lieue, on lui aura aussi donné le même nom distinctif. D'autres personnes qui ont vû les titres de l'Abbaye de Maubuisson, disent que ce quartier s'appelloit l'Aumone avant le temps de S. Louis. En effet il y a dans le Cartulaire de l'Abbaye de saint Martin de Pontoise une charte du temps de Guillaume cinquiéme Abbé, qui siégea depuis l'an 1151 jusqu'en 1170, dans laquelle parmi ceux qui la souscrivirent, on voit après Guiard Maire de saint Ouen, & Evrard de Lieus un *Odo de Eleemosyna*. L'Aumône est là désigné comme un nom de Terre ou de Fief sans qu'on puisse dire d'où lui est venue cette dénomination. Peut-être a ce été une Terre attribuée autrefois à l'Aumonerie de quelque Abbaye très-ancienne telle que saint Denis ou de quelque Hôtel-Dieu très-ancien, ainsi qu'est celui de Paris, & qui malgré l'aliénation auroit conservé son précédent nom.

Mais quelque époque que l'on donne à ce nom de l'Aumone, il passe pour constant que le gros du village de saint Ouen qui y est transl

en ce quartier là étoit auparavant proche
iſe où il ne reſte plus que quatre ou cinq
ons. On l'appelloit alors *Villa S. Audoeni*.
ranſport des habitans de Pontoiſe & du
ʒe de ſaint Martin autour du château, fit
ər l'ancienne chauſſée & l'ancien pont de
, & l'on fit une nouvelle chauſſée qui abou-
nouveau pont de pierre : Ce fut aux deux
de ce nouveau chemin que les habitans
int Ouen tranſporterent leurs domiciles,
y ſont reſtés depuis, pluſieurs y tenant
lerie, & même à cauſe de la proximité de
ɔiſe, ce lieu devint un de ſes fauxbourgs.
roit que ces changemens ſe firent vers la
ı XII ſiécle dans le temps que la Com-
de Pontoiſe fut établie, c'eſt-à-dire en
: car ce fut auſſi vers ce même temps
ut formée la Ville.
Egliſe de la Paroiſſe de ſaint Ouen a un
r qui paroît avoir été conſtruit vers la fin
III ſiécle ou au commencement du XIV,
ôté eſt une tour du même temps très-
levée. On voit à l'entrée de cette Egliſe
rtail de ſtructure du XI ſiécle qui s'eſt
rvé juſqu'à nos jours à la faveur du cha-
ı qui le couvroit. A côté ſe voit ſur une
qui avance, la ſtatue d'un homme aſſis
aroît ancienne & dont on ne peut dire
ne ni la ſignification. On lit dans le côté
e du chœur une inſcription ſur la pierre
arque que cette Egliſe fut dédiée le 6
1499 par Jean Simon Evêque de Paris,
s Nicolle Croſneau Curé, Thibaud le
& Lorent Croſneau Chapelain & Clercs
ıns : & que l'anniverſaire s'en doit faire
nanche devant l'Aſcenſion, comme en
ɔn le célébre ce jour-là. On conſerve
a même Egliſe un petit oſſement du ſaint
e de Rouen enfermé dans un reliquaire

fait en forme de bras avec cette ancienr
cription: *Os du bras de Monf. S. Ouen*

Rég. Ep. Par. Il y a auffi eu en cette Eglife une Ch
fondée du titre de S. Louis dont j'ai vû de
vifions de l'an 1619.

Comme on a relevé & mis à neuf le
de cette Eglife, c'eft ce qui fait qu'on n'
point d'anciennes tombes. Il y a feulemen
la Chapelle méridionale où S. Vincent
Eloy fons repréfentés, l'épitaphe d'Ab
Krettzer de la ville & canton de Soleurre
pitaine de trois cent hommes de Nation
au regiment de Sa Majefté fous le gran
lonel Baltazar de Grifach Chevalier. Il c
le 29 Septembre 1597, après le fiége d'Ar
le refte de l'infcription qui eft en langa
leman eft couvert par la boiferie.

Cette Cure n'eft point marquée dans le
lé de Paris écrit avant le regne de S. Louis
ce par oubli? Ou n'exiftoit-elle pas e
alors? C'eft ce qui eft incertain. On
exemples de Chapelles qui n'ont été é
en Paroiffe que bien des fiécles après leu
ftruction, & feulement dans le temps d
réédification. Elle eft marquée à la plein
lation Epifcopale dans les Pouillés imp
en 1626 & 1648. Dans un des Pouillés
médiaires, c'eft-à-dire du XV fiécle e
trouve marquée en ces termes: *Curatus*
doeni juxta Pontifaram. Elle y eft dite à
la nomination de l'Evêque. Dans un au

Cod. Regius 5218. XVI fiécle où cette Cure de S. Ouen ne
pas, on trouve cet article: *Cura feu C*
S. Hilarii juxta Pontifaram (*a*) parmi
dont la nomination eft entierement à l'E
de Paris, & cette Cure ou Chapelle de

(*a*) Cette Cure de faint Hilaire eft mife
dans le Pouillé de 1648 pag. 18. par une fu
l'ancienne routine des copiftes.

:ilaire n'est nullement dans le Pouillé du XIII écle, ni même dans celui du XV. On peut ıférer de tout cela que depuis le XIII siécle y auroit eu quelques demembremens faits à Paroisse de Merry-sur-Oise qui est une des us anciennes Paroisses du Diocêse, & qui est :uée un peu plus haut: que dans le XIV siée la Chapelle de saint Hilaire en auroit été :tachée & érigée en Paroisse à laquelle on au-ıit attaché Epluches, Courcelles, l'Aumone, ıint-Ouen, mais que par la suite pour la ›mmodité des habitans dont le plus grand ›mbre demeuroit à l'Aumone, on auroit ıoisi l'ancienne Chapelle ou succursale de ıint-Ouen pour tenir lieu d'Eglise Paroissiale tout le peuple de la Paroisse de saint Hilaire, ›nt l'Eglise étant restée inutile & reduite en mple Chapelle sera tombée par la suite. Au ›ste quoique cette Chapelle ne se trouve pas ıns le Pouillé de Paris écrit vers l'an 1450, y avoit des Titulaires encore long-temps près. Pierre Bridel *Capellanus S. Hilarii infra ıetas Parochiæ S. Audoeni juxta Pontisaram.*, t sa demission le 5 Juin 1486, & on en troue des provisions du 8 Décembre 1496.

Je n'ai pû découvrir de quel S. Hilaire étoit ıtrée cette ancienne Chapelle, qui n'a servi e Paroisse que durant peu de temps. Mais omme l'Abbaye de saint Denis qui avoit il a neuf cent ans beaucoup de biens dans ces antons-là possede depuis le siécle de sa fonation ou environ, le corps de S. Hilaire Evêue de Javoux ou de Mende, j'incline à pen-›r que cette Eglise étoit sous son invocation. ette Abbaye fait encore la fête de ce saint 'élat le 25 Octobre. Quelques-uns croyent ›antmoins que ç'étoit de S. Hilaire de Poi-›rs que cette Paroisse ou Chapelle étoit titrée. Ainsi après Saint-Ouen qui est aujourd'hui

le Chef-lieu du canton, on peut compter le lieu de S. Hilaire qui l'a été pendant quelque temps. C'est une Seigneurie particuliere.

EPLUCHES est au nord de saint Hilaire. Il y a une maison qui a été bâtie ainsi que le château par M. Jacob Officier chez le Roy; elle est proche celle de S. André bâtie par André Fournier son prédécesseur, dans laquelle Henri de Gondi Evêque de Paris, permit en 1605 à Denis Magnan Curé du lieu de faire célébrer.

COURCELLES est au couchant de saint Hilaire. On y a trouvé un tombeau de pierre. On lit qu'en 1236 Gui de Villaines vendit à l'Abbaye du Val ce qu'il avoit dans la dixme des *Espeluches* & de Corcelles.

Ta Vallis

La Vacherie est une maison détruite à l'orient de Maubuisson au-dessus des étangs du côté de Montarsis & de la Croix de saint Prix. Il n'y reste que des terres & des paturages qui ont peut-être donné lieu à la dénomintion. Le fief est partagé entre l'Abbaye de Maubuisson & le Prieuré de saint Pierre de Pontoise.

La Chapelle de sainte Isabelle ou Elisabeth que les Pouillés de Paris placent auprès du Pont de Pontoise, & qu'ils disent avoir été à la nomination de l'Hôtel-Dieu de Pontoise, ne subsiste plus. Elle étoit sans doute à la petite place que l'on voit au bout de ce pont à gauche, qui sert aujourd'hui de cimetiere à cet Hôtel-Dieu.

LEPROSERIE de Pontoise auprès de l'Aumône. C'est le nom dont se sert celui qui fit en 1351, & les années suivantes la visite des Maladeries du Diocèse de Paris. *Leprosaria de Pontisara juxta Eleemosynam.* On lui apprit sur le lieu qu'en l'an 1315 l'Evêque de Paris & les habitans de Pontoise avoient passé

Reg. Visit. Lepr. D. Paris. an. 1351 fol. 94.

un accord touchant le gouvernement de cette maison, en laquelle on venoit de fonder deux Chapelains. Il dit qu'il y a parmi les choses qu'on y conservoit précieusement le bourdon de S. Louis. *Reliquiæ, Baculus seu Bourdonus S. Ludovici.* Cette Leproserie portoit le nom de S. Lazare de même que plusieurs autres. J'ai vû la présentation que les habitans de Pontoise firent en 1465 le 22 Septembre à l'Evêque de Paris d'un des deux Curés de S. Maclou pour être Maître de cette Maladerie, & elle y est surnommée de *S. Ladre*. Elle a aussi ce nom dans la permission que l'Evêque de Paris donna le 5 Septembre 1481 d'y ériger un nouvel autel à cause de la multitude des lepreux. La Chapelle renfermoit une Chapellenie du titre de la Magdelene dont j'ai vû des provisions des années 1535 28 Février & 1554 5 Janvier. L'Evêque de Paris y nommoit ainsi qu'à cette Leproserie que l'on trouve conferée le 30 Octobre de la même année à Charles Guedon Clerc. Sur la fin du siécle & au commencement du suivant, diverses Communautés eurent des vûes sur cette ancienne Maison. Dès l'an 1589 les Minimes de la Province de France l'avoient obtenue, & ils en eurent la confirmation cinq ans après par Louis Godebert Vicaire général de l'Evêque de Paris sur le certificat de la mort de Pierre Parent titulaire. Cependant l'Evéque en pourvut encore un particulier le 29 Août 1595. Son successeur Henri de Gondi à la priere des Echevins de Pontoise unit cette Leproserie au Collége de la Ville le 25 Août 1600, à condition que ces Echevins feroient recevoir les malades dans cet Hôpital, qu'ils en gouverneroient le revenu & en rendroient compte chaque année à l'Evêque de Paris. Jean de la Combe Ecuyer en étoit alors administrateur. Enfin l'an 1603

Tab. Ep. Paris. Spirit.

Reg. Ep. Paris.

Ibid.

Ibid.

Ibid.

Ibid. 13 *Dec.* 1603.

les mêmes Echevins prierent cet Evêque de la faire céder aux Capucins pour y demeurer: ce qu'il accorda sous condition que l'on payeroit 120 livres à Mellon May Chapelain pour les Messes, & pour l'administration des Sacremens aux malades. L'année suivante ces Religieux représenterent que l'Eglise de la Leproserie menaçoit ruine, & demanderent qu'on leur donnât ce qui étoit reservé pour les loges de la Leproserie, & que cette Eglise fût rebâtie ailleurs. L'Evêque de Paris & les habitans y consentirent le premier Juillet 1604.

L'Abbaye de Maubuisson est située sur la Paroisse de S. Ouen: J'en parlerai ci-après.

Gall. Chr. T. 7. col. 933.

On lit dans le Gallia Christiana qu'en l'an 1395 il y avoit eu un accord sur les dixmes de saint Ouen entre Pierre de Villers Abbé de Pontoise, les Freres & sœurs de l'Hôtel-Dieu de la même ville & l'Abbesse de Maubuisson. Encore actuellement l'Abbé de saint Martin jouit des deux tiers de la grosse dixme.

Cette Paroisse ne se trouve point dans le Dictionaire universel de la France. Le denombrement de l'Election de Pontoise y marque 237 feux, mais en 1470 il n'y avoit encore que 20 habitans. On y voit des terres labourables, quelques vignes & des prez. Elle est l'une de celles où le jour de la Fête patronale le Seigneur fait abbattre l'oiseau par les garçons, & l'oye ou canne par les filles: & il y a un prix pour les victorieux.

Les anciens Seigneurs ne sont point venus à ma connoissance, sinon que j'ai lû dans un livre manuscrit sur le Domaine du Paris que la terre de saint Ouen a été vendue l'an 1601 cent soixante-huit écus au sieur de Beaumarchais: ce qui ne peut convenir à saint Ouen-sur Seine. Depuis plusieurs années Messieurs de la Corée jouissent de cette terre à laquelle

est

est attachée le tiers de la dixme inféodée, qui a été achetée de l'Hôtel-Dieu de Paris. Messire P. Simon de la Corée Evêque de Saintes est né sur cette Paroisse & y a été baptisé. M. son frere a possedé cette terre qui est passée depuis à son fils Maître des Requêtes.

On voit dans le Procès-verbal de la Coûtume de Paris » qu'en 1580 les habitans de » la Paroisse saint Ouen & du Bourg de l'Aumone, hameau de la Vacherie, Pluches & » Courcelles situés en icelle, s'opposerent à l'assignation qui leur avoit été donnée pour comparoir à la redaction de la Coûtume de Paris, & » déclarerent ceux de l'Aumone être de la » Paroisse de saint Ouen & du Bailliage de Sen- » lis au Siége de Pontoise, & en ont été de » tout temps & anciemeté hostes & justicia- » bles, & non de la Prevôté de Paris. Ce qui confirme ce fait, est qu'on trouve le Curé de saint Ouen-lez-Pontoise au Procès-verbal de la Coûtume de Senlis de l'an 1539. Edit. de 1676 p. 659 & 664.

Michel Alix Curé de saint Ouen de l'Aumône a été un homme zélé, auquel on a l'obligation de l'édition de l'*Hortus Pastorum* de Jacques Marchant de l'an 1661, comme il se le lit à la tête de cet in-folio.

Cent ans auparavant cette Cure avoit été gouvernée successivement par Dreux Budé & Nicolas Budé, nom respecté dans la litterature par rapport aux anciens Budé, dont le plus habile vécut jusqu'en 1540. Reg. Ep. Par. 8 Aug. 1553.

ABBAYE DE MAUBUISSON.

LE lieu où cette Abbaye a été bâtie n'étoit pas Maubuisson dont elle a pris le nom: mais Aunay qui étoit pour lors un hameau de la derniere Paroisse du Diocèse de Paris, contigu à la Ville de Pontoise, & ce hameau

étoit ainsi nommé à cause des aulnes qui y étoient en quantité le long des étangs comme il paroît par les chartes : Il étoit situé au-dessus de ces étangs entre les tourelles qu'on voit encore & l'Abbaye près du chemin de Paris où il paroissoit quelques maisons vers la fin du XV siécle, & dont il ne reste plus rien.

Tabul. B. M. Regalis. Le Fief d'Aunay que la reine Blanche acheta en 1237 & 1238 de Hugues Tirel Chevalier Seigneur de Pois, s'étendoit depuis le pont de Pontoise tout le long de la riviere jusques vers Epluches, Montarsis, Pierre-laye & l'Aumône-saint-Ouen.

Avant l'acquisition de tout le terrain nécessaire pour doter un Monastere, cette pieuse Reine fit commencer à en jetter les fondemens la premiere semaine d'après la Pentecôte de l'an 1236. Le dortoir, le refectoire & autres lieux réguliers étant achevés en 1241, elle fit dresser une charte, dans laquelle elle déclaroit qu'elle avoit bâti ce Monastere pour en former une Abbaye de Filles de l'Ordre de Citeaux, & cela à l'intention de faire prier Dieu pour Alfonse Roy de Castille son pere & Alienore sa mere, défunt son mari le Roy Louis VIII, &c. désirant qu'elle fût appellée Notre-Dame la Royale, la Reine du Ciel en devant être la Patrone principale. L'Eglise fut achevée quelques années après, & la Dédicace en fut faite en 1244 le 26 Juin par Guillaume d'Auvergne Evêque de Paris. Quelques-uns disent que S. Jean-Baptiste & S. Jean l'Evangeliste furent aussi désignés Patrons après la sainte Vierge. Le dessein qu'avoit eu la mere de S. Louis d'y placer des Religieuses de l'Ordre de Citeaux avoit été déclaré dès l'an 1239 par S. Louis, lorsqu'il leur assigna une partie de leur revenu, mais cette maison ne fut soumise au Général de l'Ordre, que la même année 1244 au mois de Septembre.

Ampliss. Collect. T. 1 col. 1270.

La même Reine avoit fait dès l'an 1241 l'acquisition d'un petit fief voisin qui étoit au-dessous & attenant l'endroit du potager, & qui s'étendoit jusqu'à quelques maisons de saint Ouen. M. l'Abbé Millet qui est fort au fait des titres de cette maison, & qui m'a enrichi de plusieurs remarques, m'a mandé que le possesseur de ce Fief s'appelloit Robert de Maubuisson, & qu'il relevoit alors de Joyenval. Il n'est nommé simplement que Robert dans le Gallia Christiana, & sa femme y est appellée Odeline de Château-Rainard. Ce Fief de Maubuisson ne tarda gueres à communiquer son nom à la nouvelle Abbaye, qui l'a toujours gardé depuis : ensorte que l'on commença de bonne heure à dire en latin *Abbatia de Malodumo*, depuis alteré en *Maloduno*, quoiqu'il paroisse à quelques étymologistes que pour s'éloigner moins de la racine de basse latinité d'où est venu le mot bois & celui de buisson son diminutif, il eut été plus convenable de dire *de Malo-boscione*. Les Fiefs de Maleigne, Courcelles & la Vacherie ayant été depuis acquis par l'Abbaye, c'est ce qui compose la Terre de Maubuisson à laquelle est jointe la petite Terre de Vaux, où elle avoit même un Fief peu de temps après sa fondation ; ce lieu de Vaux est de la Paroisse de Merry.

Ce Monastere étoit encore assez recent lorsque les Freres de la Maison-Dieu de Pontoise prétendirent que cette Abbaye devoit payer le droit appellé *Busetagium* qui se levoit sur tout le vin qui se vendoit à pot dans Pontoise. Le Parlement de la Pentecôte de l'an 1265 déclara qu'elle en étoit exempte.

Gloss. Cangii voce Busetagium.

On a cru pendant long temps que la premiere Abbesse de Maubuisson étoit une niéce de la Reine Blanche ; mais sans aucun fondement. C'étoit une simple Religieuse tirée de

l'Abbaye de S. Antoine de Paris, appellée Guillemette, choisie par la Reine comme la plus capable de gouverner son Abbaye. Son épitaphe en vers latins gravée sur la pierre dans le Chapitre devant le siége de l'Abbesse en fait un grand éloge sans marquer de quelle famille elle étoit. Quant à la seconde Abbesse qui siégea en 1275, ce fut Blanche de Brienne d'Eu fille d'Alphonse Comte d'Eu, Chambrier de France, petite niéce de la Reine Blanche. Elle fut la premiere Abbesse inhumée dans l'Eglise depuis qu'on eut commencé à y donner la sépulture à des Princes. Depuis ce temps-là presque toutes les Abbesses ont été de quelque maison illustre ou ancienne, comme de celle de Montmorenci, de Moncy en Vexin, d'Ivry ou Meulent, d'Etouteville, de Dinteville, d'Annebault, d'Estrées. On lit d'Angelique d'Estrées qu'elle fut déposée canoniquement l'an 1618 par un Décret du Chapitre Général de Citeaux, ou de l'Abbé de Citeaux, & que cet Abbé y envoya Marie-Angelique Arnaud qui y amena de Port-Royal des Champs vingt Religieuses & resta jusqu'en 1622 pour y rétablir la régularité & l'étroite observance. Charlotte de Bourbon-Soissons en fut ensuite Abbesse; mais ses grandes austerités lui abregerent la vie, tellement qu'elle ne gouverna que durant trois ans. Catherine-Angelique d'Orleans fille du Duc de Longueville qui prit possession en 1653 fit sa demission au bout d'environ dix ans, après avoir fort embelli cette Maison & en avoir augmenté les bâtimens. On y voit l'épitaphe que M. Faure Evêque d'Amiens a composée en françois, dans laquelle elle est représentée comme une sainte. Louise-Marie-Palatine de Baviere, fille de Frédéric IV Roy de Boheme, née dans dans l'héréfie, en avoit fait abjuration en 1658, & ensuite prit l'habit

Gall. Chr. col. 935.

à Maubuisson ; l'Abbesse précédente l'ayant désignée pour lui succeder, elle fut nommée par le Roy en 1664 : Elle ne voulut point user de pectorale ni de thrône Abbatial : Fort versée dans l'art de la peinture, elle s'appliqua à faire plusieurs tableaux de piété tant pour la Maison, que pour les Paroisses du voisinage. L'Abbé Chastelain qui en avoit vû, a assuré qu'elle sçavoit peindre *admirablement*. Elle n'est décédée qu'en 1709. Dix ans après, cette Abbaye a eu pour Abbesse Dame Charlotte Colbert de Croissy fille du Marquis de Croissy, laquelle la gouverne encore aujourd'hui. Voyages manuscrits.

L'Eglise est un grand gothique commun. Le sanctuaire est éclairé de deux rangs de vitrages l'un sur l'autre, & orné de galeries d'architecture de moyen gothique. Le chœur est des plus grands & des plus beaux, tout pavé d'une marqueterie de mastic, qui de loin paroit être du marbre.

La Reine Blanche fondatrice du Monastere est enterrée au milieu de ce chœur sous une tombe de cuivre élévée avec sa figure de même métal accompagnée de huit vers latins dont le dernier marque qu'elle mourut Religieuse : *Tanta prius, talis jacet hîc pauper monialis.* Matthieu Paris qui vivoit alors écrit la même chose un peu plus au long, à l'an 1252. *Facta est autem sanctimonialis professa, velata ante mortem, & supra velum apposita est corona, & vestita est reginaliter ; & sic sepulta est.*

Quoique cette Princesse fût morte huit ans seulement après la Dédicace de l'Eglise, elle n'est pas la premiere qui y fut inhumée. J'y ai vû la tombe d'un Comte appellé Clerembaud, dont la date de la mort est de 1247. Autour est écrit en gothique capital : *Obiit Vendelic Dominus Comes hic tumulatus, qui Clarembaldus .....* Et sur la tombe est figuré un

homme armé de toutes pieces, dont l'écu eſt emmanché de deux emaux Le chifre au bas de l'incription eſt M CC XLVII.

Jean de Brienne, dit le Prince d'Acre, ſecond fils de Jean de Brienne Roy de Jeruſalem ou d'Acre, & de Berengere de Caſtille, couſin-germain de S. Louis, eſt enterré dans le chœur. Il y a auſſi les entrailles d'Alphonſe de France Comte de Toulouſe & de Poitiers, frere de S. Louis.

Mathilde ou Mahaud Comteſſe d'Artois & de Bourgogne, petite niéce de S. Louis, eſt pareillement inhumée dans ce chœur ſous une tombe de cuivre. Le grand tombeau de marbre noir avec une figure qu'on voit à préſent hors la grille du chœur, paroît avoir été placé autrefois à l'endroit où eſt cette tombe. On avoit cru que ce tombeau étoit de Catherine de Courtenay Impératrice de Conſtantinople, femme de Charles de Valois, petit-fils de S. Louis, mais il eſt sûr qu'elle fut enterrée dans l'Egliſe des Jacobins de Paris en 1307.

Près le pilier qui eſt entre le grand autel & la Chapelle de S. Michel ſous deux tombes de marbre noir ſont les entrailles de Charles le Bel mort le 1 Février 1327, & de Jeanne d'Evreux ſa troiſiéme femme, décédée le 4 Mars 1370, avec leurs figures en marbre blanc.

De l'autre côté & vis-à-vis ſont auſſi deux tombes de marbre noir, ſous l'une deſquelles eſt enterrée Bonne de Luxembourg, fille du Roy de Boheme, épouſe de Jean Roy de France, décédée à Maubuiſſon le 11 Septembre 1349 : Et ſous l'autre les entrailles du Roy Charles V ſon fils décédé en 1380, avec leurs figures en marbre blanc.

Au-deſſous & du même côté eſt une petite tombe de marbre noir ſous laquelle repoſe Jeanne de France, fille du Roy Charles le

el & de Blanche de Bourgogne sa premiere
mme, morte fort jeune le 17 May 1321. Sa figure est en marbre blanc. On a cru pen-
ınt du temps que c'étoit celle d'une fille de
. Louis nommée Louise.

Rouleau de la Ch. des Comptes de 1324.

Blanche de Bourgogne ayant vû en 1322
›n mariage avec Charles le Bel dissous sous
·étexte de parenté, se retira à Maubuisson,
prit l'habit de Religieuse en 1325, & y mou-
t en 1326. On lui donna la sépulture dans le
hapitre.

Au bas de la Chapelle de S. Michel & près
: la porte de l'Eglise du côté méridional, est
ı grand tombeau de pierre élevé, couvert de
aques de cuivre bien travaillées, avec la re-
ésentation de Marguerite de Brienne-Beau-
ont, femme de Boamond Prince d'Antio-
.e & Comte de Tripoli, décédée le 9 Avril
;28. On l'appelle communement la Princesse
Antioche: Elle étoit petite-niéce de la Reine
lanche mere de S. Louis, & cousine-ger-
ıaine de Blanche d'Eu seconde Abbesse de
:tte maison. Voici son épitaphe en langage
ı temps. » Cy gist Marguerite fille de Mon-
seigneur Loys fils le Roy de Hierusalem,
Viscomte de Beaumont, femme Monsei-
gneur Bemont, Prince d'Antioche & Comte
de Triple, qui trepassa l'an de grace 1328
le samedy 9 Avril. Priez pour ly que Dieu
mercy luy face.

Outre tous ces Princes & Princesses dont on
›nnoît le lieu de la sépulture en ce Monas-
re, en voici trois autres que quelques mo-
ımens nous apprennent y avoir eu leur sé-
ılture sans que l'on connoisse l'endroit: sça-
›ir 1°. Robert II du nom Comte d'Artois,
s de Robert I & neveu du Roy Louis VIII.
: Continuateur de la Chronique de Nangis
.ure qu'ayant été tué le 11 Juillet 1302 dans

Spicil. in-fol. T. 3 pag. 55 col. 1 & 57 col 2.

la bataille de Courtray contre les Fla
son corps fut inhumé d'abord dans une
pelle de Religieuses qui n'étoit pas enc
diée, & qu'au mois de Décembre 1304
furent levés de là & apportés à Maub
proche Pontoise où ils furent mis dans l
beau. Les auteurs du Gallia Christiana
cette observation contre ceux qui ont
c'étoit à l'Abbaye de Royaumont qu'i
inhumé.

Gall. Chr. T. 7. col. 930.

2°. Catherine fille de Charles V décé
mois d'Octobre 1388 à l'âge d'onze an
mariée à Jean Comte de Montpensier
aussi sa sépulture à Maubuisson suivant
cien compte.

Compot. VI Joannis Perdrier. Gall. Chr. col. 932.

3°. Jeanne fille de Charles VI morte
de deux ans fut pareillement enterrée d
Monastere.

Ibid.

Je ne parle point de Gabrielle d'Estr
a aussi été inhumée en ce Monastere ave
fant dont elle étoit grosse d'Henry IV

Mem. de Chiverny. p. 328.

Je ne rapporterai aucunes épitaphes d
besses parce qu'elles se trouvent insérée
le Gallia Christiana, à la reserve cep
de celle d'une Abbesse que j'ai vû dans
Eglise gravée en gothique minuscule d
siécle, dans laquelle je n'ai remarqué
profession de foi que la défunte y fait
mots *Credo quod Redemptor meus, &c.*

Il ne me reste qu'à observer ce qui e
en cette Eglise sur deux tombes, & qu
sonne n'a encore recueilli. Sur l'une c
Cy git Madame Aaliz de Marrigny jadis
de Monseigneur Jehan de Mausigny Che
Seigneur de Chantelou sous Deus Amans;
femme Monseigneur . . . . Seign
Quesnay de Breteville qui trepassa l'
grace M. CCC XXXVI, le lundi Notre-
Chandeleure.

Sur l'autre il ne reste que cinq ou six mots du caractere du XIII siécle gothique capital.

CI GIT VINCENT DE.... la suite paroît avoir été biffée avec le cizeau; puis on lit NOSTRE SIRE LE ROI.

Il est quelquefois parlé dans les monumens de cette Abbaye, des Chapelles qui y ont été fondées. Le Gallia Christiana fait mention de celle que Blanche de Brienne la seconde Abbesse fonda en 1308 des biens de ses parens sous le titre de la Ste Trinité & de S. Louis, & de celle qui fut fondée en 1323 sous le titre de S. Jean l'Evangeliste; (a) je trouve ailleurs deux Chapelles de S. Paul & Ste Catherine fondées par la Reine Jeanne au mois d'Octobre 1340 derriere le chœur des Religieuses au fond de l'Eglise, à trente livres de revenu chacune. Plus une Chapelle sans désignation du saint patron, que Dame Philippe de Montmorency y fonda en 1351, d'un pareil revenu de trente livres assis sur des biens situés au Diocèse de Sens : plus encore une Chapelle de S. Michel que l'Evêque de Paris confera en 1525 : c'est peut-être celle dont il est parlé ci-dessus; à moins que ce ne soit la Chapelle de S. Michel du cimetiere, laquelle a été appellée abusivement du nom de S. Nicolas, & qu'on disoit fondée par les Seigneurs d'Aunay pour servir de Paroisse, parce qu'on y avoit fait l'Office pendant qu'on bâtissoit la grande Eglise. Elle n'a été enfermée dans l'en-

Gall. Chr. T. 7. col. 930.

Ibid. col. 931

Preuves de l'Histoire de Montmor. p. 378.

Reg. Ep. Paris.

Mem. de M. Milhet.

(a) On ne remarque point par qui elle étoit fondée; je trouve dans les Comptes du Domaine publiés par Sauval T. 3. qu'il y avoit en 1450, 1472 & années suivantes à Maubuisson une Chapelle fondée par Marguerite de Beaumont, possedée par Guillaume d'Auge Docteur en Médécine. pag. 378, 406, 416, 422. Mais Sauval pag. 427 sur l'an 1476 donne la preuve que la Chapelle de la Dame de Beaumont étoit du titre de Ste Marguerite.

clos que depuis environ 70 ans. Dans un Regiſtre de l'Évêché de l'an 1612, elle porte le titre de S. Nicolas du Buiſſon. Outre cela il y avoit une autre Chapelle qui peut paſſer pour la plus ancienne, & que Renaud Evêque de Paris avoit transferée en 1260 du lieu de Cormeilles au cimetiere de Maubuiſſon. On ignore de quel ſaint elle étoit titrée. On ſçait ſeulement qu'Alix de Neuvy en étoit la fondatrice.

Madame d'Orleans-Longueville Abbeſſe ayant requis l'Archevêque de Paris que toutes ces Chapelles fuſſent réunies à celle de S. Paul ſituée derriere le chœur, & nommée ci-deſſus, le Decret en fut donné le 30 Avril 1656 & ſigné par André du Sauſſay Evêque de Toul & Vicaire général de M. de Gondi, qui ſtatua qu'il n'y auroit plus qu'un Chapelain titulaire, lequel ſeroit tenu de reſider dans le lieu, & d'y célébrer quatre fois par ſemaine avec commémoration des ſaints patrons des Chapelles éteintes.

Reg. Ep. Pariſ.

Cette Abbaye ſouffrit beaucoup du temps des guerres des Anglois ſous le regne de Charles VII; mais néanmoins pas tant que pluſieurs autres de ces quartiers-là.

Gall. Chr. T. 7. col. 933 & 937.

En 1652 tout le Couvent ſe retira à Pontoiſe à cauſe des guerres civiles.

Il y a eu autrefois un Maubuiſſon différent de celui-ci mentionné dans une charte de Burchard Seigneur de Marly-le-Château de l'an 1209: & ce lieu a dû être aux environs de ce Marly.

Preuves de Montmor. p. 196.



MERY-SUR-OISE.

IL est écrit Mairi en françois dans le Pouillé latin redigé avant le temps de S. Louis. L'auteur fait voir par là qu'il ignoroit comment on le nommoit en latin ; mais en même temps il découvre, qu'alors on s'éloignoit moins qu'aujourd'hui de l'étymologie. Ce Merry situé à six lieues de Paris a tiré sans doute son nom comme la plupart des autres s de quelque portion de bois propre à bâtir ou à faire des tonneaux, qui a fait naître les mots de Merrein, de Madré & semblables. On peut consulter là-dessus le Glossaire de Ducange aux mots *Materia, Materiamen*, *&c.* Un article du réglement que Louis Abbé de saint Denis fit l'an 862 avec ses moines, porte qu'ils prendront à Mery autant de douves à faire tonneaux pour servir au cellier pendant la vendange qu'il en faudroit pour la construction d'un poinçon, ou d'un bac appellé ponton (*a*). Les Forêts voisines ne s'étendoient point alors jusqu'au lieu où Merry a été bâti, au moins le magasin ou chantier des marchands de merrein pouvoit-il être en ce lieu. Il y a grande apparence que ce qui appartenoit alors en ce lieu à l'Abbaye de S. Denis étoit très-considérable, puisque dans la désignation des tenans & aboutissans aux biens d'une métairie qu'un nommé Fulenz lui donna l'an 828, en échange d'autres biens situés dans l'Anjou. Cette métairie située à Vaux *in pago Parisiaco* qui est au même canton, est dite entourée de tous côtés de biens de cette Abbaye. *Diplomat. p. 516.*

(*a*) *De Madriaco tantum ex duvis, quantùm sufficit ad unum pontonem faciendum à carpentariis Abbatis, in cellario per vindemiam deservituris.* Diplom. p. 536. *Diplomat. p. 536.*

Ce qui porte encore à croire que le Monastere de S. Denis a eu du bien considérablement sur le territoire de Merry-sur-Oise; est que l'Eglise du lieu est titrée de ce saint; ensorte même que je présume que le Vaux situé sur cette Paroisse conserve le nom de *Tunsone Vallis*, où Charderic Abbé de S. Denis bâtit un Monastere sous le nom de S. Denis même & de S. Marcel vers l'an 670. Les chartes de ces temps là le placent au pays de Champly, lequel s'étendoit en effet des deux côtés de l'Oise. L'Eglise qui subsiste de nos jours à Merry n'est pas d'un temps si reculé. Son sanctuaire seulement est du XIII siécle excepté la voûte; cette voûte & le reste de l'édifice sont plus nouveaux aussi-bien que l'unique collatéral qui se voit du côté du midi; mais cette Eglise est solidement bâtie, toute de pierre & voûtée de même. On y lit dans le chœur à main gauche l'inscription suivante en petit gothique:

Le cinq Aoust premier Dimanche dudict mois M. CCCC quatre-vingt & sept, par le congé, licence & permission de Reverend Pere en Dieu Monseigneur Loys de Beaulmont Evesque de Paris, Reverend Pere en Dieu Monseigneur Pierre de la Chambre Evesque de Nazareth & Abbé de Froymont, dedia cette présente Eglise en l'honneur & reverence de la benoiste Vierge Marie & Monseigneur S. Denis Patron d'icelle. Il est dit ensuite qu'il accorda 40 jours d'Indulgence au premier Dimanche d'Aoust: Le tout *à la Requeste de Noble Homme M. Charles d'Orgemont Chevalier Seigneur de Mery & de Meryel; à ce présent Maistre Mathurin Boisdin Curé desdits lieux.*

A côté du sanctuaire vers le septentrion est une Chapelle tournée exprès obliquement afin que le Prêtre puisse plus facilement être

apperçû à l'autel : Cette Chapelle Seigneuriale est fermée d'une grande grille semblable à celle que l'on voit dans les Eglises des Couvents de Filles. (a) On y voit le mausolée en pierre d'une personne de la famille d'Orgemont & de sa femme, celui apparemment qui vient d'être nommé ci dessus, avec les armoiries qui sont les trois épics d'orge en champ d'azur. A l'entrée de la nef un peu au-delà de la tour ou clocher est une Chapelle de S. Antoine fermée de balustrades de pierre, où est le mausolée d'Antoine de S. Chamant Seigneur de Mery, Meriel, &c. L'inscription qui l'accompagne porte qu'il fut Gouverneur de la Ferté-Milon pendant la Ligue, Engagiste pour le Roy Henry IV de la Ville & Duché de Guise, & qu'il mourut le 2 Mars 1628. Et pour plus grande instruction du lecteur on ajoûte qu'il avoit été Ligueur, & avoit fait lever le siége de la Ferté-Milon à Henri IV qui fit depuis démolir cette place à la Paix ; & que de l'argent du dédommagement il acquit la terre de Mery où il reçut souvent Henri IV & sa Cour. Ce mausolée est dit érigé en 1700 par les soins de François Comte de S. Chamant-Peschier, Chevalier Seigneur Marquis de Mery, Meriel, Tour, Saucour, Montubois, la Bonne-Ville, & du fief du Poix érigés en Marquisat l'an 1695. Il mourut le 10 Mars 1714, & son cœur est conservé au même endroit. Il y a dans la même Chapelle une fondation faite par Antoine de saint Chamand Seigneur de Mery, pour un Prêtre chargé de quatre Messes par semaine, & de l'instruction des enfans, du Catechisme, *Reg. Archiep. Paris. 19 Junii 1625.*

(a) Le Laboureur en son Tombeau des Illustres p. 276. j'ai vû, dit-il, en l'Eglise de Mêry, Chapelle des Seigneurs, un Seigneur représenté aux vitres, armé de toutes pieces avec ses armes qui sont d'Orgemont brisé en chef d'un croissant d'argent.

&c. Les enfans devoient être conduits le soir à l'Eglise pour y chanter des Antiennes en l'honneur de la sainte Vierge & de S. Antoine, pour le Roy & pour l'Archevêque de Paris. Le Seigneur céda à cet effet tous les droits de dixme qu'il avoit à Mery, Saucourt, Montubois, Nantouillet, Frepillon, Sognoles & Vaux, sans y comprendre ce qui appartenoit aux Curés de ces lieux: Lesquelles dixmes furent estimées valoir 313 livres de rente. L'homologation de la fondation fut faite à l'Archevêché le 19 Juin 1625.

Il paroît y avoir eu différens sentimens sur sa nomination de la Cure de Mêry. Quoiqu'on lise dans une Bulle d'Eugene III de l'an 1147 & dans une charte de Thibaud Evêque de Paris confirmative des Eglises que possedoit au XII siécle le Prieuré de saint Martin des Champs *Ecclesiam de Meri*; cela n'a pas empêché que les auteurs du Pouillé écrit avant le regne de S. Louis ne l'ayent mise au nombre des Eglises dépendantes purement de l'Evêque de Paris. C'est ce qui a été suivi par les Pouillés manuscrits des XV & XVI siécles, & par les imprimés de 1626 & de 1648. Ensorte qu'il faut convenir que le Pelletier s'est trompé en marquant dans celui qu'il a donné au public l'an 1692, qu'elle est à la nomination de l'Abbé de saint Denis. Aussi cette Cure ne se trouve point dans le catalogue des bénéfices dépendans de cette Abbaye, imprimé à la fin de l'Histoire du Monastere.

Hist. S. Mart. a Camp. pag. 180 & 188.

Ce village n'étant pas situé sur une route fort passagere, c'est ce qui a occasionné quelques erreurs sur sa position. Le Dictionnaire universel de la France le place mal-à-propos dans le Diocèse de Rouen, & dit que c'est un Marquisat du Vexin. Il faudroit ce semble pour qu'il fût plus surement du Vexin, qu'il fût situé

e droit de l'Oise, au lieu qu'il est à
he, quoiqu'on croye qu'il a eu des
ons. Cette Paroisse au reste est de l'E-
de Pontoise; & sujette au Bailliage & Proc. verb.
e de Senlis, peut-être en conséquence Cout. de
'elle avoit été de l'ancien *Pagus Cam-* Paris 1580
. Pierre Boussard qui en étoit Curé, p. 659.
it en 1539 à la redaction de la Coû-
Senlis. En 1470 on ne comptoit dans *Reg. Visit.*
idue que 26 feux. Le denombrement
ction de Pontoise en compte 81 de nos
es dépendances sont Sognoles, Ga-
Bonneville, Vaux, Montarcy : Le
emble avec Mery forme 80 à 100 feux,
on 300 communians. Le Dictionnaire
l met 366 habitans. On voit quelques
sur cette Paroisse.
555 l'Evéque de Paris permit d'ériger *Reg. Ep.*
ırs de Merry la Chapelle de la Vierge *Par. 8 Jan.*
it été nouvellement bâtie à Vaux aux
; habitans du temps que Jean Boucher
uré.
a un bac qui part d'Auvers & abourit
S'il y a eu un pont à Auvers au IX
omme le laisse à penser un endroit des A l'an 865.
de saint Bertin & un autre de la Diplo- *Diplom. p.*
, il faut avouer que dès le XIII siécle 520.
:oit plus; comme on le verra ci-après.
tres du même siécle fournissent le nom
ieurs Gentilshommes qui se surnom-
de Mêry. On les rencontre principa-
dans les Archives de l'Abbaye du Val.
220 Dreux Busse de Mêry Chevalier *Tab. B. M.*
ce Monastere toute la forêt qui s'ap- *de Vallis.*
aubuic. Le même approuva en 1236 Portef. Gaignieres p. 42.
que Gui de Villaines avoit faite aux
Religieux de ce qu'il possedoit dans la De Epelu-
l'Epeluches & de Courcelles. Plus loin ches *Ibid.* p.
use y est nommée Reine *Regina*; c'est 123 & 124.

à l'an 1238, & enfin à l'an 1239 il accorda aux mêmes Moines l'usage libre dans son Travers de Méry, c'est-à-dire de se servir de son bac pour passer & repasser sans rien payer. Deux ans après il accorda la même chose à ceux de saint Denis. Ce Drogon ou Dreux n'avoit pas apparemment la jouissance de toute la terre de Méry : On trouve ailleurs un Guillaume de Méry vivant dans le même temps. Ce Guillaume pere de Raoul de Méry & Agnès veuve du même Raoul vendirent en 1223 pour le prix de quatre-vingt livres une maison, afin de fonder de cette somme une Chapellenie perpétuelle pour l'ame de Raoul & d'Agnès : Ce que Geoffroy Archidiacre de Pontoise approuva & confirma. En 1276 vivoit Henry Seigneur de Méry qui donna du bien à l'Abbaye du Val pour l'ame de Jeanne sa mere ; & Jeanne sa veuve imita son exemple.

Chart. S. Dion. Reg. p. 276.

Eclairciss. sur l'ancien droit de Paris sur Pontoise p. 19.

Tab. Vallis.

Le plus considérable des Seigneurs suivans fut Pierre d'Orgemont, lequel fut élû Chancelier de France au Louvre par voie de scrutin en l'an 1373, & quitta les Sceaux en 1380. » Il fit bâtir à Méry, dit Sauval, une maison » de campagne assez bien proportionnée pour » la grandeur & une personne de son rang ; » & quant à la beauté, ce qu'on peut attendre » d'un siécle rude & grossier tel que le sien. Ce château est situé tout proche l'Eglise Paroissiale. Le 26 May 1375 Charles V lui accorda dans cette Terre haute, moyenne & basse Justice. Son fils fut Guillaume d'Orgemont, pere de Philippe Echanson du Roy & aussi Seigneur de Mery vers l'an 1480. En suivant la généalogie en droite ligne, nous trouvons Charles Seigneur de Méry & d'Esainville mort le 9 Septembre 1502 & enterré à Ste Catherine de la Coûture à Paris. Jeanne Dauvet sa veuve fit une fondation dans l'Eglise de Mery.

Antiq. de Paris T. 2. p. 147.

Regist. du Domaine T. 1.

Reg. Ep. Par.

qui fut reçûe par l'Evêque le 12 May 1520. Ensuite se trouve Pierre d'Orgemont, puis Emery Chambellan du Roy vers l'an 1530 & 1540. Il est mal nommé Merry d'Orgemont dans la transaction qu'il passa en 1529 sur l'étang du Val. Il fut inhumé à Mêry aussi-bien que son épouse dans la Chapelle des Seigneurs. Le Laboureur assure que ce sont eux qui y sont représentés à genoux; qu'il y avoit autrefois une épitaphe mais qu'il n'en reste que quelques mots. Claude d'Orgemont succeda à son pere Emery dans cette Seigneurie. Il étoit Echanson ordinaire du Roy Henri IV. La Seigneurie passa par le mariage de sa fille Guillemette seule héritiere, à François des Ursins Chevalier des Ordres du Roy, Seigneur de la Chapelle-Gautier; mais il ne la posseda pas longtemps. Ce François des Ursins fut Gouverneur pour Henri IV de la petite Ville de Pierrefont du côté de Soissons. Cette place quoique munie d'un fort château ayant été prise pour la Ligue par Antoine de saint Chamant Gouverneur de la Ferté-Milon, François des Ursins céda à S. Chamant, Mêry & Meriel pour r'avoir Pierrefont. Mais ces circonstances rapportées par le Laboureur ne paroissent pas s'accorder avec ce qui est dit ci-dessus d'après l'inscription gravée en 1700 dans l'Eglise de Mery.

Tab. Vall.

Tombeau des Illustres p. 269.

Eloge des prem. Presid. p. 15.

Le Laboureur *ubi supra.*

Il y eut en 1620 établissement d'un marché à Mery.

Cette Terre a été érigée en Marquisat en 1695 ainsi qu'il est dit cy-dessus.

La mort de François de S. Chamant l'un des derniers Seigneurs est annoncée dans un Journal de 1739, où il est qualifié Marquis de Mêry-sur-Seine, au lieu de Mêry-sur-Oise, Seigneur de Meriel, Saucourt & Montubois.

Merc. Janv. 1739. p. 188.

FREPILLON.

IL est certaines Paroisses dont on peut assurer sans se tromper qu'elles sont un démembrement d'une autre, quoiqu'on ne puisse pas indiquer le temps précis de ce demembrement, ni de quelle Paroisse a été faite la distraction. Telle est la Paroisse de Frepillon éloignée de Paris de cinq à six lieues, & que les plus anciens titres appelloient *Frepillum*. Certainement elle n'étoit pas encore érigée au XII siécle, lorsqu'on redigea le Pouillé de Paris, ni au XIII lorsqu'il fut recrit: mais on la trouve sous le nom latin *de Frepilione* dans le Pouillé écrit vers le milieu du XV siécle, & j'en ai vû des provisions du 9 Octobre 1501. On pourroit croire qu'elle est détachée de Villiers-Adam ou de Bessaucourt: mais comme ces deux Paroisses sont de présentation monastique & que la Cure de Frepillon est à la pleine collation de l'Evêque de Paris, il est plus naturel de penser qu'elle a été demembrée d'une autre Cure qui étoit à la pleine collation Episcopale, telle qu'est la Cure de Mêry qui n'en est éloignée que de demie lieue. La proximité des deux villages est telle que les bois taillis de Frepillon sont vis-à-vis le clos du Seigneur de Mêry. A l'égard de l'origine du nom de Frepillon, il ne faut nullement penser à pouvoir la trouver, jusqu'à ce que nous ayons un bon Dictionnaire Celtique.

Saint Nicolas est Patron de l'Eglise de Frepillon qui est basse & petite & qui n'a que le chœur vouté. On y entrevoit quelques vestiges du travail du XIV siécle aux chapitaux de quelques piliers. La Dédicace s'y célébre

le Dimanche après la S. Barnabé. A la Chapelle du fond de l'aîle gauche c'est-à-dire du côté septentrional est élévée au-dessus de l'autel une vieille châsse qu'on dit contenir des ossemens des compagnes de Ste Ursule donnés par l'Abbesse de Maubuisson qui est Dame du lieu. Ces reliques avoient été tirées de la châsse qui est à Maubuisson du côté septentrional de l'autel par l'Abbé de la Charité-lez-Lesignes : elles consistent en une partie de crâne : une jointure d'os du bras, & un os de la jambe. L'Archevêque consentit qu'on les honorât à Frepillon par acte du 8 May 1647. On m'assura lorsque je passai en ce village qu'outre l'Abbesse un M. Pelletier qui y fait sa demeure y a aussi une Seigneurie. Les côteaux de ce territoire regardent le couchant & le midi : ils sont garnis de vignes ou de bocages. Cette Paroisse est la seule de ce nom dans tout le Royaume. Il n'y avoit en l'an 1470 que huit habitans à Frepillon suivant l'acte de sa visite d'un Doyen rural. Le livre des Elections marque qu'il y a 78 feux. On m'a dit sur le lieu qu'il y en a un peu davantage ; & le Dictionnaire Universel y reconnoît 444 habitans. *Reg. Archiep. Par.*

Hadrien de Valois n'a pas dit un seul mot de ce village en sa Notice du Parisis, quoiqu'il eut pû trouver son nom dans les Preuves de l'Histoire de la maison de Montmorency, où on lit que Heimard de Frepillon ou Frepellum vendit à Burchard de Montmorency un bois situé vers Bettemont que ce même Burchard donna à l'Abbaye du Val. Les titres sont des années 1174 & 1193. Un autre acte de l'an 1190 nous apprend qu'Engelran de Trie donna cette année-là à rente à Hemard de Frepeillun le bois *de Gehenniaco*, situé devant le village de Frepeillun. C'est ainsi qu'il est écrit en cette occasion : Les mêmes Archives qui

Pages 56 69.

Titres de l'Abbaye du Val Portef. Gaignieres 1 42.

contiennent cette particularité font mention à
Ibid. p. 316. l'an 1228 d'un Alberic de Frepillon Chevalier, & à l'an 1248 d'un autre Chevalier appellé Raoul de Frepillon, lequel déclare & reconnoît avoir vendu aux Religieux du Val un bien situé
Ibidem. au territoire de *Mellomonte*. Il s'agissoit d'une vigne située sur ce territoire, laquelle Gui de
Ibid. p. 243. Frepillon Ecuyer de l'aveu de Théophanie sa femme consentit qu'ils tinssent en main-morte,
Ibid. p. 325. par acte de l'an 1260. Enfin à l'an 1288 se voit le nom de Jean de Frepillon Ecuyer.

C'est apparemment de l'un de ces Seigneurs que tient le nom de Frepillon une rue située à Paris dans le quartier du marais. Elle étoit connue sous ce nom au moins dès l'an 1353.

Les auteurs du dénombrement des Elections & du Dictionnaire universel écrivent *Frespillon* le village dont il s'agit ici, mais ils ne sont pas à suivre en ce point.



'ILLIERS-ADAM

ET L'ABBAYE DU VAL.

'L est hors de doute que ce village a tiré son nom d'un particulier appellé Adam, qui i étoit autrefois Seigneur; mais en quel temps ut il remonter pour trouver cet Adam? C'est ir quoi il me paroît que M. de Valois s'est ompé, ou a parlé d'une maniere qui peut iduire en erreur. Pour trouver un Adam de 'illers Chevalier, il se contente de remonter u XIII siécle, & il veut que ce soit un Adam eigneur de Villers-le-Bel qui l'ait aussi été de /illers dont nous parlons, quoique le passage lu Cartulaire de l'Evêque de Paris qu'il rap- ›orte, ne prouve aucunement cette identité. .l est certain par une Bulle d'Eugene III, & ›ar une charte de Thibaud Evêque de Paris ıu milieu du XII siécle, que dèslors on con- ıoissoit un Village du nom de *Villiers-Adam*. C'est pourquoi je croi devoir chercher dans le siécle précédent un Adam qui ait été assez il- lustre & puissant, pour pouvoir lui attribuer la jouissance de ce Villiers & de la célébre Isle qui n'en est qu'à une lieue, auxquels il auroit donné son nom. Ainsi je ne jetterai point la vûe sur un autre Adam que sur celui qui fut Connê- table de France sous le regne de Philippe I, & dont le nom est au bas d'un acte de l'an 1079. En remontant l'époque du nom de Villiers- Adam & de l'Isle-Adam au regne de Phi- lippe I, il ne se présente plus de difficultés, & on ne doit pas être surpris de trouver un *Adam de Insula* vivant en 1195 qui avoit un droit sur la Terre Royale d'Auvers, non plus

Notit. Galli. p. 437. col. 2.

Hist. de Montmor. Preuv. pag. 29.

Ampl. Col-

voyez la note en tête de ce volume relative à cette famille toute cette question fut bien éclaircie par M. de St Simon

lect. T. 1. p. 117.

Ex sched. D. Lancelot.

que dans un titre de 1205 un *Galterus* [...] *lers-Adam miles*, & dans un autre de 1[...] un *Adam de Villari-Adæ* aussi qualifié [...] ce pouvoient être des descendans du C[...] table Adam.

Ce Bourg est situé à six lieues de Pa[...] un côteau qui regarde l'orient. Il étoit [...] fois fermé de murs : il en reste mêm[...] porte du côté qui conduit à Paris, les [...] sont détruites. L'Eglise est titrée de S. S[...] Evêque de Bourges, & cela de toute an[...] neté. On conserve dans les Archives de [...] baye du Val située sur cette Paroisse u[...]

Tab. Vallis.

de l'an 1244, dans lequel il est spécifi[...] Mennier de Villers-Adam & Théopha[...] femme leguent à saint Sulpice de Vill[...] au Prêtre du lieu un demi arpent de v[...] & à l'Abbaye du Val trois quartiers de v[...] situés à Soocourt. On y lit dans un autre [...] de 1254 que Marie veuve de Jean dit [...] pitié Ecuyer légua à la Fabrique de Vi[...] Adam un petit bien qui fut vendu à G[...] Bailliel Ecuyer.

Les Pouillés ont varié sur le présen[...] à la Cure. Le plus ancien qui fut écrit [...] ron le temps de S. Louis marque que l[...] mination appartient au Prieur de Con[...] sainte-Honorine. Celui qui fut imprim[...] 1626 assure qu'elle appartient à l'Abbé de [...] Il faut se souvenir ici que le Prieuré de [...] flans dépend de cette Abbaye. Le Pouil[...] XV siécle, celui du XVI & l'imprimé de [...] assurent au contraire que c'est l'Abbé de [...] Martin de Pontoise qui est présentateur ; [...] Pelletier l'a suivi dans le sien de l'an 1[...] Les provisions du 4 Octobre 1476, du 16 [...] vembre 1498 & du 21 Novembre 1502, [...] connoissent la présentation de l'Abbé du [...]

Reg. Ep. Par.

J'ai cité ci-dessus une Bulle du Pape Eugen[...]

le l'an 1147, & des Lettres de Thibaud Evêque de Paris de l'an 1150 ou environ, pour prouver que dèslors on disoit Villiers-Adam lorsqu'on vouloit désigner cette terre. Cette Bulle & ces Lettres marquent dans le denombrement du revenu des Moines de saint Martin des Champs deux parts de la dixme *de Villari Adam*. *Hist. S. Mart. à Camp. pag. 180 & 182.*

L'édifice de l'Eglise Paroissiale tel qu'il se voit aujourd'hui est beau & solidement bâti. Il n'a gueres que deux cent cinquante ans, quoique dans les compartimens des vîtrages on ait voulu imiter le gothique. La nef n'est pas si élevée que le chœur. Le premier Août 1550 l'Evêque de Paris permit à René le Rouillé Evêque de Senlis de faire la bénédiction du grand autel qui avoit été nouvellement transferé & reconstruit. Ce qui lui fut renouvellé le 18 Janvier 1551, en lui donnant permission de bénir ceux de N. D. & de S. Sébastien qui venoient d'être refaits. *Reg. Ep. Paris.*

La tour ou clocher est de pierre de taille, & bâtie au plûtard dans le XIII siécle. Le voisinage d'une carriere qui est du côté de l'Abbaye du Val a facilité la construction de ces édifices.

Au XV siécle en 1470 ce village ne contenoit que trente menages. Il n'y a gueres aujourd'hui que cent feux dans cette Paroisse, quoique le Livre des Elections y en compte 118, & que le Dictionnaire universel de la France y admette 453 habitans. Meriel qui en a été détaché en 1713 pour être érigé en Cure, augmentoit autrefois le nombre des communians, mais non celui des tailliables, parce qu'il est de l'Election de Pontoise, au lieu que Villiers-Adam est de celle de Paris. Les vignes de cette Paroisse sont en tirant vers le couchant: il en est fait mention dans une épitaphe gothique que Visite de 1470.

j'ai vu dans l'Eglise. Il y en a aussi qu
arpens vers la pente du côté oriental,
que ce soient de véritables terres à ble
Bourg paroît un peu désert & dépeuplé
femmes y travaillent beaucoup à la de
Il s'y étoit introduit une coûtume par la
les garçons du lieu exigeoient un dro
garçons d'ailleurs qui venoient prendre f
dans ce Villiers-Adam: ce qui donnoit so
occasion à des batteries. Un des Vicaire
néraux de M. de Perefixe fit défense
Reg. Archiep. Par. Février 1667 de continuer cet usage.

Le plus ancien Seigneur de ce village
Adam le Connêtable qui lui a donné son
est Philippe qui vivoit vers la fin du XII
Tab. Vallis. Lui & Richilde de Grolei sa femme don
un bois à l'Abbaye du Val. Gautier Che
Seigneur de Villiers-Adam confirma à
maison les anciens dons d'Anseau de l'I
étoit en différent avec elle en 1221 sur les
de Soocourt. En 1276 la Seigneurie éto
sedée par Matthieu de la Tournelle &
sa femme, & même encore en 1296.
apparence que cette terre resta dans la
famille durant tout le siécle suivant & u
tie du XV, & que c'étoit de Villiers-
& non de Villiers-le-Bel qu'étoit Seigneu
de Villiers fils de Pierre & de Jeanne d
tillon, qui fut Maréchal de France en

erreur voyez la vie du ...

Depuis ce temps-là il y a une lacun
ce catalogue jusqu'à l'année 1580 que J
Florettes est dit Seigneur en partie de Vi
Adam au Procès-verbal de la Coûtu
Tab. Vallis. Paris. J'ai lû ensuite qu'en 1611 Rich
Petremolle Chevalier jouissoit de cette T
que depuis, sçavoir en 1613, elle fut
sur Charles de Florette Aligret à la R
d'Antoine de Saint Chamant Chevalier
le Comte Sieur de Montaglan étoit Se

l'une partie vers 1660. Louise-Antoinette de la Barde sa veuve lui avoit succedé dès l'an 1675. Guillaume Lamy Trésorier Général de la Maison du Roy jouit d'une partie de cette Terre vers l'an 1670 : puis sa veuve appellée Elisabeth Langetat & ses enfans, la possederent en entier avec Antoinette le Comte Dame de Montaglan en 1680. Le titre marque que cette Seigneurie releve du Roy à cause de sa Comté de Beaumont.

En ces derniers temps la Seigneurie de Villiers a été vendue en partie à M. Furgeau ; & cette partie a été saisie réellement, puis achetée par M. de l'Aubèpine Marquis de Verderonne, aussi-bien que l'autre partie que possedoit M. le Marquis de Novion. Enfin M. le Prince de Conti a acheté le tout de M. le Marquis de Verderonne avec Stors, &c.

Un des écarts de cette Paroisse s'appelle Coquesale. En 1220 les Religieux du Val y avoient un labourage dont ils payoient une relevance aux Sieurs de Trie. On trouvoit à la Chambre des Comptes que ce Coquesale & Bailleu furent donnés en 1556 par le Roy au Sieur Sterne. Il y a proche l'Abbaye du Val qui étoit originairement de cette Paroisse, & dont je vais parler, un bois appellé Chermenton.

Table de la Chambre des Comp. T. 3. p. 431.

ABBAYE

DU VAL-NOTRE-DAME,

ou simplement LE VAL.

L'Ordre de Cîteaux a fourni au Diocèse de Paris deux Abbayes d'Hommes, sçavoir, les Vaux de Sarnay ou de Sernay, & celle-ci ; toutes les deux dans une profonde vallée à la distance de dix ou douze lieues l'une de l'autre.

Les écrivains de cet Ordre assurent q
fondation du Val est de l'an 1125; & q
fut alors qu'une colonie de Religieux ti
l'Abbaye de la Cour-Dieu Diocèse d'Orl
vint habiter dans le lieu dit Vieux Moutie
qui est à l'extrémité de la gorge des m
gnes qu'on voit en ce lieu, jusqu'à ce qu'
de l'Isle-Adam les plaça l'an 1136 dan
propre fond. Les premiers & principaux
facteurs furent donc les Seigneurs de
Adam, & ceux de Villiers-Adam, aux
il faut ajouter plusieurs Seigneurs de M
morency.

Cette Abbaye est à six lieues & dem
Paris vers le nord-ouest sur le territoi
cien de la Paroisse de Villiers-Adam, &
tenant sur celui de Meriel depuis que cet
cursale de Villiers est devenue Paroiss
reste sa position est entierement à l'ext
du Diocèse de Paris en approchant de
de Beauvais, & non du Diocèse de Beau
comme on a marqué dans le Dictionnaire
Not. Gall. p. 433. col. 2. versel de la France. M. de Valois étoi
éloigné de donner dans cette méprise lo
a cru que le lieu marqué sous le nom de
sur le bord de l'Oise entre Mery & Po
étoit l'Abbaye du Val dont le nom éto
figuré; mais en cela il se trompoit à son
puisque ce Vaux de la Paroisse de Mery
une grande lieue de l'Abbaye du Val.

Le premier Abbé du Val tiré de la
Dieu fut un nommé Thibaud. Il y en
quarante-cinq jusqu'à Jean de la Barrie

(a) C'est apparemment ce qui a porté Do
billon à croire que cette Abbaye du Val é
même lieu où étoit l'ancien Monastere de
Vallis appartenant à l'Abbaye de saint D
VII siécle. *Diplomatic. p.* 477. *Gall. Chr. T.*
410. Mais il y a là-dessus bien des difficultés

stituteur des Feüillans qui fut le quarante-sixiéme. Le Roy Henry III qui estimoit fort sa nouvelle Congregation lui accorda cette Abbaye en commende, afin que le revenu servît à l'entretien des Religieux de cet Ordre établis à Paris en la rue S. Honoré : mais les troubles qui survinrent empêcherent que ce don eut lieu jusqu'à l'an 1611 que la Mense Abbatiale fut réunie à cette Communauté par Lettres Patentes de Louis XIII du 4 Juillet, & en conséquence d'une Bulle de Paul V de l'an 1614. Outre cela le même Prince y réunit encore la Mense Conventuelle par Lettres du 14 Décembre 1625, que le Roy Louis XIV confirma au mois de Juillet 1646.

Mais quoique tout le revenu de cette Abbaye appartienne à la Communauté de la Maison de S. Bernard de Feuillens à Paris, de maniere même que les Archives y ont été transportées, cette Maison a toujours entretenu depuis ce temps-là l'Eglise & les lieux Réguliers de l'Abbaye du Val qu'elle fait desservir par un nombre de Religieux sous la conduite d'un Prieur ; elle s'est contentée d'accommoder cette Eglise à l'usage de l'Ordre, en plaçant le chœur derriere l'autel qui a été avancé dans la croisée, en même temps que tout le pavé depuis le sanctuaire jusqu'au fond a été élevé.

Au portail de cette Eglise le cintre du vitrage paroît être certainement du temps de la fondation.

On voit un grand nombre de tombes & de sépultures dans cette Eglise ; elles sont presque toutes réunies dans la croisée devant le grand autel ou placées du côté méridional ; & s'il n'est pas vrai de le dire de toutes, quelques-unes au moins ont été rapportées là de l'ancien sanctuaire & de l'ancien chœur. Une preuve évidente qu'on les a changées de situation

eſt que celle de Charles de Villiers Evêque de Beauvais & Abbé de ce lieu décédé en 1535. a le côté de la tête placé vers l'orient, & celui des pieds vers le couchant, ce qui eſt contre l'ancien uſage. Auſſi ne ſe trouve-t'elle plus devant le grand autel qui eſt la place où cet Evêque avoit été inhumé. Son épitaphe ſe trouve dans le Gallia Chriſtiana traduite du françois en latin. Dans le même côté de la croiſée ſont élevées les tombes de marbre noir de pluſieurs de la Maiſon Montmorency, & des Seigneurs de Villiers; & leurs ſtatues couchées deſſus. On y remarque principalement les trois femmes de Charles de Montmorency, Marguerite de Beaujeu décédée en 1336 la veille de la Tiphaine, c'eſt-à-dire de l'Epiphanie; Jeanne de Rouſſy morte en 1361, & Petronelle de Villers trépaſſée l'an 1400. Cette derniere lui avoit ſurvécu: car on lit ſur la tombe qui lui eſt particuliere qu'il décéda en l'an 1381. Jean de Villiers Seigneur Chaſtelain de l'Iſle-Adam & Prevoſt de Paris fut auſſi inhumé dans cette Egliſe l'an 1471: auſſi-bien que Marguerite de Montmorency femme d'Antoine de Villiers morte en 1490, & lui en 1504 fut placé auprès d'elle. Il y a auſſi dans le ſanctuaire moderne de la même Egliſe onze tombes transferées d'autres endroits de l'Abbaye dont quelques-unes ſont de marbre noir. Celle qui eſt placée vis-à-vis le milieu de l'autel eſt d'Adam Gaillonnet qui y eſt dit décédé à Auxerre en 1412 dans le temps que l'on y tint une Aſſemblée de tout le Royaume au ſujet de la paix entre les Maiſons d'Orleans & de Bourgogne ſous le regne de Charles VI.

Gall. Chr. T. 7. col. 883.

Gall. Chr. ibid. col. 875. 876.

En voici une dont M. de Gaignieres nous a conſervé l'inſcsiption: elle étoit en lettres gothiques capitales proche le mur du ſanctuaire au côté méridional. La figure repréſente un

Portefeuille Gaign. à la Bibl. du Roi.

Diacre en dalmatique à manches fermées avec une aube garnie de plages, & le livre de l'Evangile sur sa poitrine :

O vos Artiste, Medici vos, vos Canoniste;
Et vos Legiste, perpendite quis fuit iste
Nomine Robertus Salnerius ipse vocatus
Pontisara natus vir justus & undique castus
Formosi gestus Consul bonitate precinctus
Regis sensuatus, legum Professor honestus,
Dum fuit in vita, Caleti fuit Archilevita:
Vitam duxit ita, vobis sint talia scita.
Post annos mille centum bis & octuagenos
Et nonos denos de mundo tollitur ille,
Septembris mense mortis corrumpitur ense.
Hunc, Deus immense, cœlesti colliga mense.

Et autour de sa tête dans la bordure de la niche.

Dicat quisque tamen devotè, si placet, Amen.

C'est un nommé Robert Saulnier Archidiacre de Caux dans l'Eglise de Rouen, mort au mois de Septembre 1299, qui étoit inhumé sous cette tombe.

A ses pieds sont figurés deux chiens qui tiennent un os par les deux bouts.

Dans l'aîle septentrionale à côté du chœur est représenté sur une tombe un homme en robe longue, dont le capuchon est abbatu à manches courtes boutonnées, un chien sous ses pieds; & aux côtés de sa tête se voyent ses armoiries qui sont deux aigles éployées en chef une en pointe & une face chargée de trois fleurs de lys. L'inscription est en ces termes : *Icy*

gist Mestre Jehan le Saunier jadis Trésori l'Eglise d'Avranche qui trépassa l'an de .... S Matthieu fils de feu .... Dex ait merci de l'ame.

Dans le Chapitre étoit une tombe de p que M. de Gaignieres y a vû sur laquelle figuré un homme en habits militaires la nue, & les mains jointes avec cette épi en gothique minuscule : *Cy gist Noble H Regnault de Gaillonnet Seigneur de Gaden Panetier nostre Sire & premier Escuyer chant de Madame Blanche jadis Duchesse leans fille du Roy Charles fils du beau Phil qui trespassa à Aucerre en la compagnie d en revenant du voyage de Bourges l'an M. & douze le XVI jour d'Aoust : Priez Dieu l'ame de li.* Son écu est chargé d'une cr saint André.

Le Cloître est rebâti à la moderne av gros piliers quarrés. Voici trois épitaphes même famille que M. de Gaignieres y autrefois. La premiere est du temps de lipppe-Auguste.

Sur une tombe placée le long de l'I autour d'un homme armé de toutes pieces sur son épée son écu qui représente une & une levrette à ses pieds est écrit en que capital : *Ici gist Monseigneur Tibaut lancoujart* (a) *Chevalier, qui trèpassa l' CC. III. vint & VIII ou mois de Juignet. pour lui.*

Autre tombe qui étoit la premiere e trant représentoit un homme armé comm dessus & avec le même écusson, ayant u à ses pieds. L'inscription en même go que dessus. *Ici gist Messire Thibaut de goujart Chevalier, qui trèpassa l'an de gra*

(a) C'est une Paroisse du Diocèse de Rou le Vexin-François.

tre Seigneur M. CC. XLIII o mois de Novembre. Priez pour l'ame de lui que Diex bone merci li face. Amen.

La troisiéme tombe de pierre qui étoit la seconde du cloître le long de l'Eglise en mêmes caracteres & avec un lion aux pieds du mort contient cette épitaphe : *Ici gist Messire Girart de Valengoujart jadis fiu Messire Thibaud de Valengoujart Chevalier qui trepassa l'an de nostre Seigneur M. CC IIII^xx. & XII la veille de la S Martin diver. Priez pour lame de li.*

Il n'y a pas à douter, quoiqu'on voye beaucoup de tombes dans l'Eglise du Val, que l'usage primitif n'y ait été comme dans les autres Monasteres de l'Ordre de Cîteaux de ne point inhumer de laïques dans l'Eglise. L'Abbé Pierre qui y avoit fait enterrer un Comte dans une Chapelle vers 1205 fut mis en pénitence aussibien que tous les Officiers de la Maison, comme il se voit dans la collection des reglemens des Chapitres de l'Ordrede Cîteaux. *Ampl. Collect. Martene.*

Ce Cloître & les autres lieux Réguliers sont situés au septentrion de l'Eglise. Le refectoir est un assez petit quarré, il est au-dessous du dortoir qui est très-clair, & dont la voute est soutenue par des colomnes ou piliers anciens délicatement travaillés, ainsi qu'on en voit dans plusieurs autres dortoirs de l'Ordre de Cîteaux construits au XIII siécle ou XIV. En passant dans ce dortoir j'y apperçus sur la porte de l'une des cellules ces mots écrits assez récemment : *Sanctus Guido quintus Abbas hujus domus, qui instituit pulsationem campanulæ in elevatione Hostiæ & Viatico. Obiit* 1220. Ce fait me parut être curieux, s'il est véritable : mais peut-on compter sur l'auteur de cette inscription qui prolonge jusqu'à l'an 1220 la vie de cet Abbé lequel étoit mort dès l'an 1206 ? Ce Gui étoit surnommé de Paré. Il devint Abbé

Général de Citeaux, puis Cardinal & Lé
Apoſtolique, & enfin Archevêque de Re
Comme il n'a jamais eu de culte il ne peu
être qualifié *Sanctus*.

Dans le jardin eſt une belle fontaine
l'eau ſe joint au cours de celle qui vie
fond de la gorge derriere l'enclos & du
dit le *Vieux-Moutier*, & ces eaux font to
un moulin dans la maiſon. Proche cette
taine du jardin eſt la fontaine rouſſé, n
rale qu'on dit être ſalée ou plûtôt ferré

Ce Vallon eſt garni de carrieres fort a
dantes du côté du ſeptentrion : ce qui fai
l'on peut bâtir facilement dans ces quar
là. Dès l'an 1156 l'Abbaye fut gratifié
Preuv. de l'Hiſtoire de Montmor. p. 51. reception d'un nouveau Religieux, du b
la Carriere & de la carriere-même.

Les Seigneurs de Montmorency ſe di
être en poſſeſſion d'avoir la garde de ce
Reg. olim. Parlam. naſtere. Le Procureur du Roy la lui co
& gagna au Parlement du mardi après
cenſion 1314 ou 1315.

Le Roy Philippe de Valois eſt venu
Reg. Concord. Parlam. Tables de Blanchard. dans cette Abbaye en 1333. Il y étoit
Mars comme il ſe voit par lettres d'Eta
en ſont datées. Il s'y trouva auſſi le 10
Mars 1344 & le dernier Février 1338, co
le prouvent d'autres Lettres. Le Roy Cl
V y étoit venu en 1369, ſelon des L
extantes ſignées de ſa main.

En 1233 lorſqu'on eut le malheur à l
baye de ſaint Denis de laiſſer tomber à
dans l'Egliſe le ſaint Clou de la Paſſio
Notre Seigneur que l'on y gardoit, c
Hiſtoire de l'Abb. de S. Denis de Felibien p. 229 & ſuiv. une femme des environs de l'Abbaye du
qui le ramaſſa & qui le donna à un Relig
de cette même Abbaye du Val où il fu
dé juſqu'à ce que la maiſon le rendit au
naſtere de ſaint Denis.

Cette Abbaye du Val fille d'une des plus anciennes de l'Ordre de Cîteaux nommée au commencement du présent article, étoit chargée de veiller sur d'autres du même Ordre. Au moins existe-t'il une déclaration de Guillaume Abbé de Bonport proche Rouen de l'an 1463 par laquelle il reconnoît que Jean Abbé du Val & ses successeurs sont visitateurs immédiats du Monastere de Bonport.

Tab. Vallis.

MERIEL.

COmme cette Terre touche immédiatement à celle de Mêry, il n'est pas extraordinaire qu'on lui ait donné un nom équivalent à celui de petit Mêry, c'est-à-dire un diminutif de Mêry même. C'est au moins depuis Pierre d'Orgemont que cette terre est possedée par les Seigneurs de Mêry, ou par leurs enfans. Guillaume d'Orgemont fils du Chancelier Pierre, étoit Seigneur de Meriel en 1410; Emery d'Orgemont vers 1520; & Claude d'Orgemont sous Henry IV dont il étoit Echanson.

Hist. des Gr. Offic. T. 6 p. 346.

Ibid. p. 341

Ce village est situé à six lieues & demie de Paris sur le bord de l'Oise de même que Mery. L'Eglise a pour patron S. Eloy Evêque de Noyon. Ce n'étoit qu'une annexe ou succursale de Villiers-Adam, & connue sous cette qualité depuis l'an 1530 au moins. Mais elle fut érigée en Cure l'an 1713, & voici comment. Le Comte de saint Chamant Seigneur du lieu & les habitans représenterent qu'ils étoient éloignés d'une grande demie lieue de Villiers-Adam, qu'il est besoin de traverser un bois pour y aller, & par des chemins difficiles; qu'ils avoient une Eglise érigée depuis long-temps

Provisions de Villiers du 19 Sept. 1530

Reg. Archiep. Paris.

en succursale, avec des Fonts baptismaux & un cimetiere, qu'ils y avoient fait bâtir depuis peu un presbytere, & qu'il y avoit un revenu suffisant pour un Curé. Ils ajouterent que l'Abbaye du Val étoit située dans le district de cette succursale : que l'Evêque de Senlis Prieur de l'Isle-Adam consentoit à l'érection de Meriel en Cure si l'Eglise étoit suffisamment dotée; que Louis le Brun Curé de Villiers-Adam y consentoit aussi en le dédommageant, & qu'on avoit le consentement de l'Abbé du Bec qui est nominateur de Villiers-Adam, à condition qu'il présenteroit à cette nouvelle Cure. Ils produisirent outre cela un acte de l'an 1229, par lequel Jean de Troyes Seigneur de Meriel avoit donné à l'Eglise de Meriel cent sols parisis sur sa Terre, deux muids d'yvernage à prendre sur le moulin de Chanteraine à Pontoise qui lui appartenoit, & un muid de vin à prendre chaque année dans son clos de Meriel; M. de saint Chamant requit que ce payement qui se fait par les Carmelites de Pontoise fût employé pour former le gros de la Cure. M. le Cardinal de Noailles l'érigea donc en conséquence, la détachant de Villiers-Adam, & y assigna pour dotation les biens énoncés dans l'Acte cy dessus, & commua les anciennes charges en un Salut le jour de S. Eloy, une Oraison des morts à la fin de toutes les Messes du Carême, & une Messe haute de Requiem au premier jour non-empêché après la S. Eloy. Il en confera le titre pour cette fois seulement à François-Artus Pelletier, Prêtre Parisien, marquant que par la suite elle seroit à la présentation de l'Abbé du Bec: qu'il seroit permis au Curé de Villiers d'y venir officier le jour de Saint Eloy, & de prendre la moitié des Offrandes; & que le Curé de Meriel viendroit processionnellement à Vi-

L'original déposé chez Lambon Not. au Châtelet.

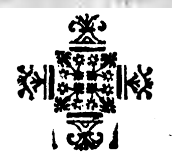
liers le jour de S. Sulpice d'hiver, & y donneroit au Curé la somme de trois livres par forme de reconnoissance. Ce Decret est du 20 Octobre 1713.

Le nouveau Curé releva la nef qui étoit tombée de vetusté, ainsi que je l'ai appris de lui-même. Il ne reste plus de l'ancienne Eglise du XIII siécle, qu'une petite porte qui est au côté droit. Il paroît que ce lieu étoit le cimetiere de Villiers-Adam par la quantité de cercueils de pierre qu'on a trouvé derriere cette Eglise à une portée de fusil. On peut juger de leur antiquité par la forme du couvercle d'un de ces tombeaux qu'on fait servir de marche ou de sueil à la porte dont je viens de parler. Le chœur de la même Eglise a été refait & vouté il y a cent ans ou environ. Le Prieur de l'Isle-Adam est Décimateur en ce lieu. Le Dictionnaire universel de la France se trompe lorsqu'il place cette Paroisse dans le Diocèse de Rouen. Il faut aussi reformer la carte du Diocèse de Paris faite par de Fer en ce qu'elle renferme dans ce Diocèse le château & le hameau de Staur, qu'elle appelle Stour; car quoiqu'il soit contigu au territoire de Meriel vers le nord, le hameau, le château avec sa Chapelle de la Magdelene sont de la Paroisse de l'Isle-Adam, & par conséquent du Diocèse de Beauvais. Le moulin n'est pas non plus du Diocèse de Paris; mais la maison du meûnier en est, étant comprise dans la Paroisse de Mêry. Le cours du ruisseau fait en cet endroit la séparation. Ce petit ruisseau est appellé dans un titre de l'Abbaye du Val de l'an 1220 *brachiolum aquæ de Meriello*. On y lit que Guillaume de Trie avoit autrefois donné à ce Monastere ce petit bras d'eau. Les Religieux qui payoient alors à Jean de Trie son petit fils cinquante sols par chaque année

Portef. de Ganieres p. 325.

pour la jouissance d'une culture voisine appellée Coquesale, aimerent mieux lui rendre ce bras d'eau, afin qu'il les quittât de cette redevance de cinquante sols. Ce fut aussi de Renaud & Ingeran de Trie que les mêmes Moines du Val eurent en 1237 du revenu assis a Meriel & aux environs.

Ce lieu de Meriel qui est de l'Election de Pontoise, & à six lieues & demie de Paris; n'avoit en 1470 que huit ménages. On y compte à présent cent feux ou un peu plus: ce que le Dictionnaire universel a évalué à 408 habitans. Il y a beaucoup de vignes en tirant vers l'Abbaye du Val, tant sur la pente de la montagne que dans plaine qui est en haut. La Seigneurie de cette Paroisse appartient à Madame de saint Chamant, ou pour mieux dire Sainche-Amant, *de sancto Amantio*.



BETHEMONT.

L'Omission qu'Hadrien de Valois a faite de ce village dans son catalogue des anciens lieux du Parisis, a engagé M. Lancelot à en chercher l'étymologie. Il prétend qu'il faut dire Berthemont & que les anciens titres l'écrivent ainsi. En conséquence de cela, il dit que c'est le nom de la Reine Berthe femme du Roy Philippe I. que ce village porta avec le nom générique de Mont, à cause qu'il est situé sur la pente d'une montagne : & qu'on a des exemples du retranchement de la lettre R en certains noms propres, comme Chalepont & Chalevenne, qui se disent pour Charle pont & Charlevenne. Mais je croi qu'on peut raisonnablement douter que les anciens titres ayent Berthemont, puisqu'on en a un de 1174 qui met nettement Bettemont. Il n'est pas facile d'en trouver de plus anciens. Comme donc M. Lancelot n'a avancé tout cela que par conjecture, j'estimerois plûtôt, que le territoire où est situé ce village auroit appartenu à quelque Seigneur appellé Bethe. Il pouvoit y avoir dès le XII siécle dans ces cantons-là des personnes dont ce fut le nom propre. Le Cartulaire du Prieuré de Dueil fait mention d'un Benoît Bethe à qui Isabelle la Morelle donna sa dixme de vin & bled située à Groslay.

Schedæ Lancelot.

Portef. de Ganieres vol. 180 p. 516.

Ce village est situé à six lieux de Paris sur la pente douce qui se présente au bout de la forêt de Montmorency, du côté de l'occident, & il a presque en face le bourg de Villiers-Adam qui n'en est qu'à un bon quart de lieue. Ce n'est pas un vignoble comme la plupart des autres Paroisses voisines ; le pays est assez

couvert d'arbres, & d'arbrisseaux. Il y a après cela des terres & des prez. Les femmes y travaillent à la dentelle de même que dans plusieurs autres villages de ces quartiers-là. La Paroisse de Bethemont n'est point considérable. En 1709 on y comptoit 51 feux, peut-être que le livre a voulu dire 31. Car le Dictionnaire universel de la France ne fait monter le nombre des habitans qu'à quatre-vingt-dix.

L'Eglise de ce lieu porte le titre de Notre-Dame. On y célébre sa Nativité comme la Fête de Patron. Le bâtiment est petit & tout neuf, & l'on n'y trouve aucun vestige d'antiquité. Il a le défaut d'un grand nombre d'autres, de n'avoir qu'une seule aîle. Il est accompagné de ce côté-là d'une tour en forme de clocher également nouvelle. La Cure, selon le Pouillé du XIII siécle est à la nomination du Prieur de Conflans-sainte-Honorine. Ce manuscrit se sert du mot de *Betemont* sans oser latiniser le nom. Les Pouillés du XV & du XVI siécle aussi-bien que ceux de 1626, 1648 & 1692 donnent unanimement à l'Abbé du Bec le droit de la présentation. J'en ai vû des provisions du 30 Janvier 1684 sur sa nomination. Il faut toujours se souvenir, que le Prieuré de Conflans est un membre de cette Abbaye, & que l'Abbé a souvent usé du droit des Prieurs de sa dépendance.

Portef. de Ganieres p. 259.

On trouve au XIII siécle un Matthieu de Bettemont qualifié *Armiger* dans les Archives de Notre-Dame du Val. Le titre est de l'an 1252, & dans un autre de 1271 est nommé Jean de Bethemont aussi *Armiger*. Dans le siécle suivant on lit que Simon de la Queue Chevalier reconnut tenir de M. de Montmorency à cause de sa femme issue de cette famille des héritages situés à Bethemont, commun entre lui & Guy de Courlandon. Cet aveu est

Preuv. de Montmor. p. 369.

de 1367. La Terre de Bethemont fut acquise vers 1420 ou 1430 par Guillaume Sanguin, l'un des plus riches bourgeois de Paris, & qui dès l'an 1412 étoit Echanson du Roy. Perrenelle de Villepereur devint Dame de la moitié en 1461. Je n'oserois assurer qu'il faille entendre de ce Bethemont-cy ce qu'on lit dans un compte de la Prevôté de Paris de l'an 1470, que Charles du Mesnil-Simon Ecuyer Sieur de Maupart paya une somme pour les fiefs de Bethmont, Tressancourt-le-Grand & Poucy, mouvants de Poissy, qui lui étoient échûs par la mort de son pere. Le Dictionnaire universel des Paroisses de la France, ne reconnoît cependant que le seul Bethemont dont je traite ici. L'Histoire des Grands Officiers de la Couronne fait mention de deux autres Seigneurs de Bethemont au siécle suivant, Claude Motier de la Fayette Seigneur en 1524; & quelques années après François Pajot, lequel fut reçû Conseiller au Parlement en 1549. En 1719 Geoffroy Macé Camus Maître des Requêtes étoit Seigneur de ce lieu. Cette Terre a été possedée de nos jours par M. le Marquis de Novion; mais il l'a vendue depuis quelques années à M. le Comte de Montmorency. Il y a un beau château proche l'Eglise.

Hist. des Gr. Off. T. 8. p. 264.

Antiq. de Sauval T. 3. p. 363.

Ibid. p. 396.

Tom. 7. p. 63.

Ibid. T. 2. p. 107.

J'ai vû un acte de l'an 1610, qui m'a appris qu'à Bethemont il y a une Seigneurie appellée Montgland, laquelle n'est marquée dans aucune carte. On dit aujourd'hui Montauglan, & ce mot s'employe en place de celui de Bethemont. J'ai déja nommé ce lieu plusieurs fois en parlant des autres Paroisses.

Permiss. de Chap. domest. 16 Sept.

CHAUVRY.

LEs différentes manieres dont un nom de lieu eſt écrit en langage vulgaire ou en latin ſervent quelquefois à découvrir l'origine de ce nom ; mais j'entends parler de l'écriture des anciens titres ; car on ſçait que les modernes ont fort alteré les noms propres. Dans ce qui eſt reſté de plus ancien où ſoit marqué le nom du village dont il s'agit, je le trouve écrit *Chaufery* & *Chalveri.* Le Nécrologe de l'Abbaye de ſaint Denis met au 16 Juin *Obiit Odo miles de Chaufery ;* & l'on voit en des titres de l'Abbaye de ſaint Victor de Paris vers les années 1185 & 1191 *Adam de Chalveri & Radulfus frater ejus.* Mais dans le ſiécle ſuivant, où l'on étoit accoutumé à latiniſer les noms de lieu, on vit hazarder le mot *Chauveriacum*, quoiqu'on y eût encore quelque repugnance : car le Pouillé latin redigé avant le temps de S. Louis aime mieux écrire le mot en françois que de le fabriquer en latin. Il réſulte de tout ceci que l'on ne peut rien avancer de ſûr touchant l'origine du nom de ce lieu.

Preuv. de Montmor. p. 61.

La ſituation de ce village eſt à ſix lieues de Paris, ſur un côteau qui regarde le ſeptentrion. C'eſt un pays couvert d'arbres-fruitiers, & non fruitiers, arbriſſeaux, avec des terres à grain. Le catalogue des feux de l'Election de Paris en met 90 à Chauvry ; & le Dictionnaire univerſel y compte 267 habitans.

Le bâtiment de l'Egliſe Paroiſſiale titrée de S. Nicolas n'a que 200 ans ou environ. Le ſanctuaire ſeulement en eſt vouté. Il y a dans la nef proche l'entrée du chœur une inſcription ſur une pierre en lettres gothiques qui contient

e qui suit : *L'an 1547 le second Dimanche de uillet cette Eglise fut dédiée & trois autels, y le grand cimetiere benis par Reverend Pere n Dieu Monsieur Charles Evesque de Magaence. Ce fait aux dépens de vénérable & discrete personne Me Thomas Cloüet Prestre natif e Besancourt Chanoine de Montmorency qui treassa le 8 Juillet 1549.* L'acte de la permison accordée à cet Evêque le 30 Juin 1547 orte que la Dédicace seroit en l'honneur de a sainte Vierge & de S. Nicolas. *Reg. Ep. Paris.*

Dans le chœur de l'Eglise de Chauvry se oit une tombe de marbre noir avec l'épitahe de Suzanne-Eléonore de Maillé de la Tourandry, morte à Chauvry le 6 Novembre 1724. Elle étoit veuve de Joseph-Antoine Colignon Chevalier Seigneur de Chauvry, du Breuil, lécédé le 24 Avril 1722.

Le Pouillé de Paris du XIII siécle a varié ur le droit de présenter à la Cure de Chauvry. Dans un endroit il le dit appartenir au Chaitre de Notre-Dame de Paris, & dans un utre il met cette Cure au rang de celles ausuelles le Prieur de Conflans-sainte-Honorine iomme. Les trois Pouillés du XV & du XVI iécle, ceux de 1626, 1648 & 1692 assurent ue cette présentation appartient à l'Abbé du Bec, supérieur du Prieur du Conflans. J'ai vû les provisions du 30 Novembre 1477 accorlées sur la présentation de l'Abbé du Bec. J'ai aussi appris que le Prieur de Conflans jouit à Chauvry d'une dixme qu'il partage avec le Curé, & qu'un nommé Pierre *Pilatus* avoit donné à ce même Prieuré un bien sis à Chauvry : ce qui fut confirmé par Adam de l'Isle, c'est-à-dire le Seigneur de l'Isle-Adam : ce qui marque une très-haute antiquité. *Chartul. Conf.*

Il y avoit en 1240 une Leproserie à Chauvry qui servoit de limites à un droit cédé par

un Seigneur aux Religieux du Val. Bur
Preuv. de Montmor. p. 98. Sire de Montmorenci lui avoit légué cen
par son testament de l'an 1237. *Lepro*
Chauveri centum solidos.

Les noms des anciens Seigneurs de C
vry nous ont été transmis le plus souv
l'occasion des biens qu'ils ont donné à
Tres. des Chart. Reg. 31 fol. 110. ques Monastere du voisinage. Odon de C
feri Chevalier est dit avoir vendu au R
1219 un bois situé entre Halate & *Pom*
Les titres de l'Abbaye du Val attester
Jean de Chauvery Chevalier s'étoit recon
Portef. de Ganietes p. 369. devable à ce Monastere avec Laurence sa
me d'une certaine quantité de bled pa
de l'an 1229. Cette redevance venoit
concession de Raoul son frere. Nous
dans un autre acte qui est de l'an 1237
nation faite à cette même maison par Je
Ibid. p. 136. Chauvery pere de Gautier d'un droit de
part sur quatre arpens de terre situés *apud*
lum. Un troisiéme acte du même Jean
cerne le don qu'il fit en 1240 à ce même
vent d'un droit qu'il avoit sur le charroi d
duit des terres cultivées entre le ruissea
Leproserie de Chauvry : Ce droit y est q
Thymonagium. C'est ce que du Cange ex
au mot *Themonaticum* dans le sens que je
de dire, *Droit de timon.* Gautier de C
very fils de Jean non-seulement reconn
donations, mais il en ajouta encore d'
Ibid. en 1244, permettant à l'Abbé du Val d
seder des biens sur l'étendue de sa Seign
Ibid. p. 136. sauf le droit de cens : *Salvo censu.* En
Simon de Chauvery Ecuyer vendit à ce
mes Religieux des prez situés en la Pa
de Balluel c'est-à-dire Bailleil ou Baillai
Ibid. p. 139. vant de la censive de Fayel. Enfin en
Pierre de Chauvery fut aussi leur bienfa
Depuis ce temps on trouve bien peu de

sur les Seigneurs de Chauvery. Le douaire de Perrenelle de Villiers veuve de Charles Seigneur de Montmorency est dit assis en partie sur les étangs de Chauvery dans un acte de 1392. Preuv. de Montmor. p. 155.

Cette Terre fut achetée vers l'an 1420 ou 1430 par Guillaume Sanguin Echanson du Roy. En 1511 Geoffroy de Longueil Avocat en Parlement la possedoit. En 1597 Nicolas Hochet Ecuyer en étoit Seigneur en partie à cause de défunte Magdelene de Longueil, & il en fit hommage à Henri de Montmorenci. En 1610 Gabriel de Cotignon* Secrétaire du Roy & des commandemens de la Reine Marie de Medicis, & qui fut pourvû d'office de généralissime des Ordres du Roy, étoit qualifié Seigneur de Chauvry. En 1654 Nicolas de Cotignon est qualifié *Nobilissimus vir Dominus* de Chauvry & du Breuil. Joseph-Antoine de Colignon a été Seigneur de mêmes Terres & est décédé en 1722 suivant l'épitaphe rapportée ci dessus. En ces derniers temps M. de Boirac a éte Seigneur de Chauvry. M. le Comte de la Massaye lui a succedé & l'est actuellement.

Hist. des G. Off. T. 8. p. 264.
Tab. Vallis.
Bibl. Franç. T. 16 p. 115
* ou Colignon.
Reg. Ep. Par. perm. d'or. domest. 30 Decemb.

Outre les Seigneurs de Chauvry qui par leurs bienfaits ont transmis le souvenir du nom de leur terre dans les archives des Eglises; Ce même nom s'est conservé encore parce que certains biens donnés à ces Eglises y sont situés. Renaud de Musavene remet le souvenir de Chauveri aux Moines du Val, parce qu'en 1189 il leur donna un bois qu'il y avoit.

MONTCEOUD
OU MOUSSOU.

JE ne puis justifier la maniere dont j'écris le nom de cette Paroisse qu'en produisant d'abord les différentes manieres dont il est écrit dans les titres les plus anciens qui en font mention. En langage vulgaire au XII siécle on écrivoit *Monçoot*. C'est ainsi qu'il est écrit dans un acte de 1180 qui regarde le bois de ce lieu. Dans le XIII siécle on écrivoit *Monçout*, *Monceot*, *Moncehot* & *Monceaut*. En latin dans le même siécle c'étoit *Mons Ceodi*. Ainsi ce qui paroît le plus probable est que ce lieu situé sur une petite montagne à six lieues de Paris a pris le nom de son Seigneur qui s'appelloit *Ceodus* : ensorte que ce seroit par une altération qui n'est pas extraordinaire dans notre langue, que de *Mon* on a fait Mou, & de *Ceot*, sou.

Il ne paroît pas qu'il y ait deux siécles que l'Eglise de ce lieu a été rebâtie & elle est assez nouvellement voutée en Pierre. S. Sulpice Evêque de Bourges est le premier patron, & S. Jean l'Evangeliste le second. Il n'y reste qu'une seule sépulture du XIII siécle, située devant le sanctuaire du côté du nord. C'est une tombe retrecie du côté des pieds, sur laquelle est figuré un bouclier avec le crochet qui sert à l'attacher, & sur laquelle on lit en capitales gothiques : CI GIST MONSEIGNEUR HEVDE DE LA QUEUE CHEVALIERS : On le verra ci-après qualifié Seigneur de Moncehot en 1275. Ce bouclier est armorié de trois pals lozangés.

Dans l'aile de cette Eglise qui est du côté

septentrional se voit devant l'autel de la Vierge cette épitaphe : *Cy gist Noble Homme Anthoine le Bussy dit Piquet Escuyer Sr de Gournay en France, en son vivant Maistre d'Hostel de Mons. e Légat d'Amboise.* Il y est représenté vêtu de es anciens habits ressemblant à une dalmatique, & sur ses épaules se voyent des billetes angées par quatre, trois, deux & un.

Le nom de sa femme n'a pû être lû.

Au même endroit se voit celle de Nicolas e la Grange-Cornuau Auditeur en la Chamre des Comptes de Paris, décedé le 21 eptembre 1692. L'Eglise de Moussou a été édiée en 1543 par Charles Boucher Evêue de Megare, suivant la permission à lui acordée par Jean des Ursins Vicaire-Général, la Requête du Curé & Marguilliers le 23 août. Reg. Ep. Par.

Le devant de cette Eglise est décoré d'une ès-belle croix, la Cure est à la pleine & pure ollation de l'Ordinaire. C'est sur quoi les 'ouillés ne varient point. Celui du XIII siécle appelle Monceot. Celui de 1626 *Moussetum* : en françois Moussat. Du Breuil a mis dans on catalogue latin *de Monsoto.*

Les anciens Registres de l'Evêché nous aprennent que les Seigneurs de ce lieu avoient ondé dans leur château une Chapelle du titre e S. Eustache dont ils s'étoient reservé la préentation, & dont le titulaire ne devoit pas re installé par l'Archidiacre. On en a une résentation du 3 Avril 1469 & des collations 1 22 Avril 1478, du 7 Décembre & 12 Féier 1523, & du 14 Décembre 1534. Reg. Ep. Par.

Dans le denombrement de l'Election de aris de l'an 1709 ce village écrit Montsoubs t dit composé de 129 feux : le dernier deombrement n'en compte que 82. Ce n'est

point un pays de vignes. On y travaill
soye.

Un des plus anciens Seigneurs, au m
d'une partie du territoire de Montceou
Burchard de Montmorency qui fit en 118
Preuv. de Montmor. p. 58. échange de son bois de *Montçoot*, ainsi
l'écrit avec les Religieux de Grammont
meurant au Menel à demie lieue de Montce
Ibid. p. 96. Il paroît ensuite en 1231 un Hervé de M
çout Chevalier comme plege & garant
autre Burchard Sire de Montmorenci. En
Odon de la Queue Seigneur de Montce
choisit sa sépulture à l'Abbaye du Val &
du bien du consentement d'Isabeau sa fem
Tabul. Vallis-Gonier fol. 26 Suivit en en 1233 un Raoul *de Monte-*
Chevalier, qui vend à Gui de Bailleil Ec
Ibid. fol. 32. une portion de terre. Après lui *Odo de C*
est qualifié Seigneur de Moncehot dan
titre de 1275. J'ai rapporté ci-dessus la te
de son épitaphe. Il vivoit encore en 1
Sa femme étoit une Agnès. C'est celui
fut inhumé à Monceoud. Matthieu de M
Preuv. de Montmor. p. 269. morenci se disoit Seigneur de Monsou
1350, & reçut des denombremens en 1
& 1267.

Quelques-uns de ceux qui ont été Seign
de Monceoud au moins en partie dans le s
suivant sont connus d'ailleurs. Jean Poste
avoit la Seigneurie d'Ormoye proche Co
se disoit Seigneur de Monceoud sous L
XI. Il mourut en 1469. Il y a apparence
fut fondateur de la Chapelle de S. Eust
Reg. Ep. Par. du château. En 1523 Magdelene Sanguin
Dame de Mouceould & de Maffliers, co
veuve de Claude de la Fayette. En 1534
fils Claude de la Fayette jouissoit de cette
Hist. des Gr. Offic. T. 2. p. 107. sous la tutelle de Jean Sanguin Seigneur d'
gervilliers Maître des Requêtes.

En 1540 & 1550 cette Seigneurie étoit possédée par François Pajot reçû Conseiller en Parlement en 1549, puis Ambassadeur en Suisse.

On ne trouve point le Seigneur de Mouceould dans le Procès verbal de la Coûtume de Paris de l'an 1580. Les archives de l'Abbaye du Val qualifient de Seigneur de Mouceoud en 1656 François du Bois Maître d'Hôtel ordinaire du Roy.

Les Seigneurs actuels dans Mouceoud sont M. Camus de Pont-carré Seigneur en partie du fief de la Pierre-Marguerite & du grand Gournai, étant aux droits de M. de Rebours ou Arbours : & M. Berenger Seigneur du Pied-de-Fer a la place de M. de la Salle. M. le Prince de Condé est Haut-Justicier.

Mouceoud qui est la derniere Paroisse du Diocèse de Paris de ce côté-là, confine avec Mafflée qui est du Diocèse de Beauvais. De Fer marquant les limites dans sa carte du Diocèse de Paris a renfermé dans celui de Beauvais un lieu dit la Tuillerie qui est de la Paroisse de Mouceoud. On m'a assuré que c'est le chemin de Villiers-Adam qui fait la séparation des deux Diocèses; ensorte que les dernieres maisons de la longue rue de Mouceoud à main droite tirans vers le couchant, sont du Diocèse de Beauvais, étant sur la Paroisse de Mafflée & sur la Justice de M. de Pontcarré Premier Président de Rouen.

Nonobstant cela le Prieuré des Bons-Hommes du Menel qui avoit été adjugé au Diocèse de Beauvais dans le XIII siécle, se trouve avoir été reputé quelquefois de celui de Paris dans l'avant-dernier siécle, puisque la Duchesse de Montmorency présenta en 1582 Jean Ardier Augustin de Paris pour desservir ce Prieuré, & que l'Evêque de Paris donna le

Reg. Ep. Par. Visa le 28 Janvier. D'autre part le château de Mafflée a aussi été reputé au moins en partie de la Paroisse de Mouceoud suivant l'exposé du Président Boulanger du 16 Septembre 1697

Ibid. à M. le Cardinal de Noailles pour y avoir une Chapelle domestique.

BAILLAY OU BAILLET

ANCIENNEMENT BAILLEIL.

L'Auteur de la description de la Haute-Normandie croit T. 1. p. 368. que tous ces noms Bailly, Bailleul & semblables noms de lieu viennent du Celtique *Bali* qui signifie une avenue d'arbres : ensorte que selon lui *Baliolum* doit être regardé comme un diminutif & signifie une petite avenue. Hilduin Abbé de saint Denis faisant en 832 le partage des

Diplomat. p. 520 & 537. biens de ce Monastere avec ses Religieux leur donna pour servir à leurs vêtemens & à leur chaussure plusieurs terres en entier, entre autres Franconville, Mafflée, Moisselles, Belloy ; & quant au lieu dit *Baliolum* dans le titre, il ne leur en assigna que la moitié, peut-être parce que l'Abbaye n'y possedoit que cela. Peu de temps après, cette portion de terre revint à l'Abbé avec d'autres par échange pour la terre de Nogent-sur-Seine. Or il est constant par des titres des siécles suivans, que par ce *Baliolum* il faut entendre le village dont il s'agit ici que quantité d'actes du XIII siécle déterminent sous le nom de *Balliolum*, comme voisin de Mouceoud, de Fayel.

Le Pouillé de Paris du commencement du même siécle en designe l'Eglise sous le même nom latin ; & un titre de l'an 1280 l'appelle

pr

en françois *la Paroisse de Balluel.* C'est par altération que des Pouillés modernes l'ont appellée *Cura de Bailleto.*

Ce lieu est un pays de bons labourages. Il n'y a cependant que 20 feux taillables. Le denombrement de l'Election de Paris n'est pas juste lorsqu'il en marque 66. Le Dictionnaire universel de la France assure qu'il y a 103 habitans. Sa distance de Paris est d'environ six lieues.

L'Eglise de Bailleil est dédiée sous le titre de S. Martin : On en solemnisoit autrefois la Dédicace le 14 Septembre qui étoit le jour qu'elle avoit été faite par Gui Evêque de Megare ou de Magarence l'an 1529 du temps qu'Etienne Farcilly en étoit Curé ; mais on la remet à présent au Dimanche d'après. *Reg. Ep. Par.*

C'est un bâtiment tout neuf ou très-proprement renouvellé, excepté la tour qui peut avoir 200 ans d'antiquité, & qui ne montre pas beaucoup de solidité. En reblanchissant l'Eglise on a conservé une des peintures à fresque qui furent peintes sur le mur, & qui représentoient les douze Apôtres dans le temps de la Dédicace selon l'ancien usage. Les épitaphes qui se lisent dans cette Eglise sont dignes d'attention. A un pilier du choeur est celle-cy :

Cy gist haut & puissant Seigneur Messire Charles d'O (a), *descendu en premiere origine de la maison de Bretagne, en son vivant Chevalier de l'Ordre du Roy, Gentilhomme de la Chambre & Capitaine de cinquante hommes des Ordonnances, Seigneur chastelain des Chastellenies, Terres & Seigneuries de Franconville-au-Bois, Baillet en France, Bazemont, Avernes, Moliens, Villers, la Muette de Fresne,*

(a) Ce nom singulier, composé d'une seule lettre, est d'un village du Diocèse de Seez en Normandie entre Seez & Argentan.

May 1584 âgé de 65 ans.

Et haute & puissante Dame Magde l'Ospital-Vitry, Dame de Galetas, desce premiere origine des Ducs de Milan & ples, en son vivant femme dudit Messire d'O; laquelle trépassa en ce lieu de B 22 May 1597 âgée de 73 ans.

Ils sont tous les deux figurés sur une

Au sanctuaire est une représentation e d'un Chevalier à genoux avec sa fem deux pilastres d'ordre Corinthien. L' tion marque que c'est *Jacques d'O Che Gentilhomme ordinaire de la Chambre d Seigneur de Baillet, Franconville, Mar venel & Vienne sous l'Eglantier; & Anne Lullier son Epouse; lequel a fond Franconville le premier Couvent de la du Tiers-Ordre de S. François.* Il mou Janvier 1613 âgé de 56 ans, & elle le 3 1628 âgée de 64 ans. Au bas se lit e que c'est Jacques d'O Marquis de Fr ville, Seigneur de Baillet qui a fait éri monument en 1644.

La Cure de ce lieu a toujours été à la

quelques Novales : mais il y eut en 1226 une Sentence de Barthelemi Evêque de Paris qui adjugea cette dixme au Curé. Ceci est tiré d'un titre de l'Abbaye du Val, où pareillement l'on doit trouver un abandon fait en 1251 par Robert de Courtenay Doyen de l'Eglise de Chartres, & par Jean son frere Chanoine de la même Eglise, d'une moitié de toute la dixme de Bailleil que ces deux Ecclésiastiques avoient donnée en fief aux deux Chevaliers susdits. On y voit aussi un traité fait en 1462 sur les dixmes par Louis le Gay Curé de Bailleil.

Les archives de l'Abbaye du Val nous apprennent que dès le XII siécle un Simon du Bois Clerc de S. Jacques à Paris lui avoit donné le tiers d'une dixme qu'il avoit à Bailleil : témoin Maurice Evêque de Paris en 1195, avec deux Prevôts de Paris nommés Jean Morel & Guillaume Escuencol : & du consentement de Gaucher de Chatillon dont cette dixme étoit mouvante. Que de plus le même Gaucher Connestable de S. Paul donna en 1206 à ce Couvent *foraginem decimæ de Bailhol.* On ne voit point dans le Glossaire ce qu'on doit entendre par *foraginem.*

Quant aux Seigneurs Chevaliers de Baillel, le premier que j'aie trouvé s'appelloit *Varnerus de Baillolio*; il est connu pour avoir aussi donné en 1213 à l'Abbaye du Val un bois, du consentement de Cornelie sa femme. En 1285 Gui de Bailliolo est mentionné dans les titres de l'Abbaye du Val : On trouve aussi vers ce temps-là deux Seigneurs nommés Hugues & Guy. *Tabul. Vallis.* *Ibid.*

On a vû ci-dessus à l'occasion des dixmes de ce lieu que cette terre a été durant le XIII siécle en bonne partie dans la maison de Courtenay & possedée par des Ecclésiastiques distingués qui ont été dans ce temps-là Archi-

vêques de Reims. En cette qualité Robert de
Ibid. Courtenay accorda aux Moines du Val l'an
1299 la main-morte du bien qu'ils y avoient:
Jean de Courtenay en avoit auſſi été Seigneur;
& en 1275 Guillaume de Courtenay dont la
qualité n'eſt pas ſpécifiée.

Dans les deux ſiécles ſuivans cette Seigneurie fut entre les mains des ſieurs le Baveux. Huin le Baveux fils de Gui le Baveux Chevalier en étoit Seigneur ſous le regne de Charles V. Il étoit Chambellan du Duc de Bourgogne, auquel il fit hommage de cette terre & de quelques autres le 15 May 1379, à cauſe de ſa Comté de Clermont. En 1446 Jeanne la Baveuſe étoit Dame de Bailleil. Son fils Robert d'O rendit hommage pour elle à Charles Duc de Bourgogne & d'Auvergne dont il étoit Chambellan. Jean d'O Chambellan du Roy Charles VIII en 1486 fut auſſi Seigneur de Bailliel par ſucceſſion de Jeanne le Baveux ſon ayeule, & il en fit hommage à Pierre Comte de Clermont en 1484. Il eſt mentionné dans les titres de l'Abbaye du Val aux années 1487 & 1492.

Meſſieurs d'O eurent cette terre durant tout le ſiécle ſuivant, ainſi qu'il paroît par ce qui en eſt dit ci-deſſus, enſorte que Louiſe de Boutillat veuve de Charles d'O en afferma encore des dixmes en 1643.

Nicolas du Bois Secrétaire du Roi avoit cette Seigneurie en 1649, ſuivant un rolle de taxes
Tabul. Valliſ. de cette année-là. Sa veuve tranſigea en 1656
avec les Feuillens au ſujet de leur revenu. Jean
du Bois ſon fils étoit Seigneur en 1661.

On m'a dit dans le lieu en 1738 que M. le Duc de Lauragais avoit hérité de Meſſieurs d'O des deux tiers de cette terre, & que M. Dagueſſeau de Valjouan jouiſſoit de l'autre tiers. C'eſt maintenant M. Pelletier de la Houſ

re qui est co-Seigneur de Baillay avec M. le
uc de Lauragais.

M. de Valois parlant de Bailleil dit qu'une *Not. Gall. p.*
rtie de cette Paroisse est appellée Fayet, *410.*
om qui lui vient des hêtres (autrefois ap-
llés Fays) qui y étoient plantés. Après
oi ce sçavant ajoute un passage du Concile
Soissons de l'an 862 touchant un lieu nom-
é Fay *Fagidum.* Mais il ne faut pas s'y laisser
omper, attendu que ce *Fagidum* de la charte
Concile regarde un Fay du pays Vexin,
nsi que cela seroit évident aux lecteurs de
. de Valois s'il n'avoit pas tronqué le texte.
. Lancelot autre sçavant qui a laissé quelques
marques critiques non-imprimées sur la No-
ce d'Hadrien de Valois refute la premiere par-
e de son observation touchant Fayet, disant
'il n'y a point de lieu de ce nom-là dans
ut le Diocèse de Paris; & il lui passe son
reur sur le *Fagidum* du Concile de Soissons.
ais M. Lancelot s'est trompé à son tour, en
royant que Fayet ou Fayel est un nom in-
onnu dans tout le Diocèse de Paris.

L'Abbaye de saint Martin de Pontoise avoit
ans ce lieu de Fayel un bien que Guillaume *Tabul. Vallis.*
on Abbé échangea en 1233, contre d'autre
ien de l'Abbaye du Val.

En 1237 trois Chevaliers appellés Gui de
engy, Jean Hellequin & Jean de Chauvery
avoient une censive.

En 1248 Adam de Bougival donna à la
nême Abbaye du Val ce qu'il avoit dans la
ixme de Fayel. En 1259 il y avoit un diffé-
end entre cette Abbaye & un nommé Manassé
cuyer, au sujet de la Haute-Justice de ce lieu
no pilario, ce qui fut reglé par un arbitre:
)n lit encore qu'en l'an 1280 Simon de Chau-
ery Ecuyer vendit à ces mêmes Religieux des
rez situés en la Paroisse de *Balluel* mouvans

de la censive de Fayel. Ainsi l'exist
Fayel est très-certaine. Les Feuillens
qui ont succedé aux Moines du Val, :
Seigneurs de ce Fayel, & ils y ont u
belle ferme. En 1628 le 1 Juillet l'A
que de Paris permit à Claude Ménag
devant Greffier des Finances de faire
en l'Oratoire de sa maison de Fayel.

Tabul. Vallis. L'Abbaye de Malnoue du Diocèse
avoit des dixmes à Bailleil sous le re
Charles VII en 1453.

BOUFÉMON

& le Prieuré

DU BOIS-SAINT-PER

LA Paroisse de Boufémont est à cin
& demie de Paris sur le revers d'
montagnes de la forêt de Montmoren
a apparence que ce lieu tire son nom
ticuliers qui y faisoient leur demeure. I
constamment des Bouffé sous les re
Louis VII & de Philippe-Auguste.
Buffatus vivoit en 1150, & vers 117
Tabul. Vallis. appellé Drogo Buffé.

Preuv. de Montmor. p. 55. En 1174 Gautier Bufé fit remise à l'
de saint Victor de Paris des droits de
qu'il auroit pû exiger sur des bois do
cette maison & qui étoient situés vers
mont. Odon Bufé est pareillement
dans un acte redigé vers l'an 1185. J
pas que ce soient ces Bufé qui ayent don
nom à cette terre, puisqu'alors elle éto
de leur famille; mais leurs ancêtres qui
vécu dans les siécles précédens.

L'Eglise Paroissiale est sous le titre de S.
:orges ; elle a été rebâtie assez nouvelle-
nt. La Cure est à la pleine collation de l'E-
que Diocèsain, suivant tous les Pouillés Pa-
ens, même celui du XIII siécle où elle est
pellée *Cura de Bosesmunt*. Le cimetiere de
lieu avoit été au haut de la montagne dans
forêt de Montmorency : l'Archevêque de
ris permit le 2 Décembre 1727 de le rapro- *Reg. Archiep.*
er & de le mettre dans un pré voisin du
lage.

Selon le dénombrement de l'Election de
ris, ce village avoit en 1709 cinquante-
nq feux. Le Dictionaire universel de la Fran-
y marque 214 habitans. On assure que ce
mbre est diminué. Comme le terrain est
oid à cause qu'il regarde le septentrion, il
a peu de vignes : on y voit des labourages
des vergers & bocages. Les femmes comme
plusieurs villages de ces quartiers y travail-
nt à la dentelle.

Un Seigneur de cette Paroisse appellé Hu-
ues Tirol ou Tirel en donna la Seigneurie
Prieuré de saint Martin des Champs de
aris ce qui fut confirmé par Etienne de Senlis
vêque Diocèsain l'an 1137. C'est pourquoi *Gall. Chr. T. 7. col. 63.*
rsqu'on trouve un Lambert de Bossesmunt
omme témoin à l'an 1148 dans un acte de
latthieu de Montmorenci, il ne faut le pren-
e pour un Seigneur de ce lieu. C'est le Prieur
ommendataire de S. Martin qui en est Sei-
neur. M. de Lionne qui a été Prieur depuis
665 jusqu'en 1718 a donné cette terre à bail
nphitéotique. Un M. Rigault en a joui ; en-
iite sa veuve qui a épousé M. Parent qu'on a
ualifié de Seigneur. Elle avoit eu de son pre-
ier mariage deux filles qui ont hérité de cette
eigneurie.

Un titre de l'Abbaye du Val de l'an 1241 *Portefeu. Gaignieres p. 133.*

A Une demie lieue ou environ d
de Bouſémont eſt celle du Bo
Pierre, ſur laquelle je m'étendrai d'a
d'autant que la matiere eſt aſſez abond
eſt ſituée dans un fond très-ſolitaire &
tourée de bois. Cette Egliſe reduite à
pelle avec le logis d'un fermier repré
reſtes d'une Communauté que l'Abbay
Victor de Paris avoit autrefois en ce li
Chapelle eſt rebâtie depuis cent ans
rien par conſéquent d'ancien ; elle e
ſur le côteau pour éviter l'incomm
eaux qui ſont dans le bas durant un
partie de l'année. A l'autel eſt repré
ſainte Vierge premiere Patrone, ave
degonde & la Veronique. Aux vît
peint S. Pierre avec les armes de Mont
& S. Victor Martyr. Le peuple appe
Chapelle plus communément du nor
Radegonde, & y va en pélérinage p
quer cette ſainte Reine. Auprès de la
Prieur eſt une fontaine ſuivant l'ordi
lieux de devotion où il y a concou
comme c'eſt M. le Duc qui l'a fait f

Eccleſia B. Mariæ de nemore S. Petri Titre de 1197.

a Châsse qui est tout voisin lequel avoit tiré son nom d'un semblable usage lorsque les Seigneurs de Montmorency y chassoient, reste abandonné & désert, n'y subsistant plus que les mazures d'une ronde tour découverte.

On ne voit pas bien pourquoi ce lieu s'appelloit *Nemus sancti Petri* lorsque Matthieu de Montmorency premier du nom le donna à l'Abbaye de saint Victor, à condition qu'on y célébreroit l'Office Divin tous les jours. Burchard son fils nous aprend dans une lettre qu'il écrivit à Ernise Abbé de ce Monastere entre les années 1161 & 1165, que les Religieux avoient dès-lors quitté ce lieu, & qu'en le quittant, ils avoient emporté le calice & les vêtemens sacerdotaux. Il le prie d'y renvoyer le tout avec Radulfe qui lui avoit été & à son frere d'une grande utilité pendant leur maladie. En effet les Seigneurs de Montmorency avoient un Hôtel en ce lieu. On a un acte de Bouchard de l'an 1185 qui finit par cette date : *Actum publicè apud Nemus sancti Petri*. Comme ces Seigneurs étoient non-seulement fondateurs de ce lieu, mais encore voisins, ils le prirent en affection, & y firent successivement beaucoup de bien. Dès l'an 1189 Bouchard y fit une donation : mais comme c'étoit des biens qu'il avoit usurpé sur l'Abbaye de saint Denis, il chargea à la fin de sa vie Hervé Doyen de Paris son frere de les restituer, & de donner en place aux Chanoines du Bois-saint-Pierre cinq sols à prendre annuellement sur la cense de Sarcelles. Matthieu de Montmorency son fils II du nom fut plus liberal en 1197, & donna vingt sols à lever sur la même cense. En 1211 il donna huit livres de rente à prendre sur son revenu de saint Marcel à saint Denis. Le même seur fit présent en 1214 de toute la piece de bois située devant la porte de son Hôtel entre

Epist. Historica Duchêne T. 4. p. 765.

Preuv. Montmor. p. 60.

Ibid. p. 62.

Ibid. p. 71.

les deux chemins, & qui commençoit à la croix
Ibid. p. 86. de pierre placée *in bivio de Buffemunt*, jusqu'à leur propre bois appellé l'Aleu, à condition qu'ils ne l'essarteroient point, & qu'ils ne couperoient point de pommiers, poiriers ni nefliers *. Il déclara que cette concession étoit pour l'aumône que Dame Richolde de Grôley leur avoit faite, & aussi en partie pour les dédommager de l'usage qu'ils reclamoient dans la forêt de S. Pierre. En son particulier il légua par son testament vers l'an 1230 vingt arpens de bois. Enfin Bouchard son fils leur donna aussi par le sien de l'an 1237, un muid de bled de rente annuelle à percevoir sur le moulin d'Espaillart : C'est peut-être le même muid de bled que celui qui avoit été assigné par les Montmorency sur leur grange d'Ecoüen.

* Mespilus.

Ibid. p. 98.

Tab. S. Vict. ad 1273 & 1278.

Richolde dont on vient de parler étoit femme de Gui de Groley, & sœur de Matthieu de Montmorency. Elle avoit transporté en 1174 à l'Abbaye de saint Victor par la médiation de S. Pierre Archevêque de Tarentaise, tout ce que ses ancêtres avoient donné à l'Eglise du Bois-saint-Pere. Et de plus se joignant à Matthieu de Roissy elle avoit encore fait don à saint Victor de dix arpens de bois situés entre deux ruisseaux, & l'usage de ces deux mêmes ruisseaux : à l'occasion de quoi Pierre Laiguillon & Gautier Busé remirent leur droit de gruerie. Un bienfacteur de cette maison qui paroît moins lié à la famille des Montmorency fut Hugues de Bailleil, lequel de l'aveu d'Etienne Chevalier de Tour dit depuis *S. Prix* son frere, les gratifia en 1209 d'une redevance de deux septiers de bled, sur ses moulins situés proche Mestigier.

Ibid. p. 55.

Ibid. p. 78.

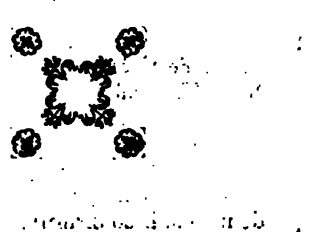
Je laisse à ceux qui composeront l'Histoire de l'Abbaye de saint Victor à publier la liste des Prieurs de cette maison. Je n'en ai pû con-

Ibid. p. 62 & 78.

être que deux ; sçavoir Robert qui l'étoit en 1189, & Ericius en 1193. Dubreul m'a aussi indiqué Jean Simonis décédé en 1541. Ce que j'ai lû dans le Nécrologe de saint Victor au 20 Avril m'a appris qu'outre les Chanoines Reguliers qui étoient au Bois-saint-Pere, il y avoit aussi une petite Communauté de Sœurs. *XII Calendas Maii.... Commemoratio Sororum de Nemore.* On marqua au 12 Juillet 1564 dans les Regiſtres de l'Evêché de Paris qu'alors Nicolas Baudoyn Prieur du Bois-saint-Pere fit échange d'une mazure & jardin sis à Margency avec Claude Patrouillart Marchand à Paris. Antiq. de Paris p. 1036

J'ai vû dans un Recueil de Factums imprimés un Mémoire intitulé : » Pour l'Abbaye » de saint Victor prenant fait pour Etienne Favieres Prêtre Profez en ladite Abbaye, commis à l'administration du Prieuré de Bois-saint-Pere, & pour M. l'Evêque d'Orleans Abbé ; contre Jean Guillot Chanoine Régulier Profez du Mont-aux Malades Diocèse de Roüen, prétendant droit audit Prieuré, vers l'an 1678.

Ce Prieuré est reduit depuis long-temps à un seul Chanoine Régulier de saint Victor, lequel à cause du danger qu'il couroit dans la solitude du vallon où est la Chapelle, fait sa demeure à saint Prix, où il a une belle maison.



DOMONT.

LE nom de cette Paroisse éloignée de Paris de cinq lieues se trouve écrit anciennement de bien de différentes manieres. Dans les titres du XII siécle il y a *Ecclesia de Dootmonte*, quelquefois en françois *Doomont* & *Doomunt* aussi-bien que *Dosmunt*, & d'autres fois *de Dolomonte*, & encore *de Dohamonte*, & que dans ceux du XIII siécle on trouve aussi *Domuntum* & *Doomont*. Après tant de variantes il est assez surprenant que M. de Valois qui en connoissoit une partie se soit contenté de marquer qu'on dit Dómont, parce qu'il est situé au revers de la montagne de Montmorency, qui forme une espece de dos: *propterea quod in dorso montis quod* dos *vulgo vocamus est constitutum.* On peut lui contester l'étymologie latine qu'il donne & lui en donner une teutonique de *Dal* & de *Mund*, qui feroit *Vexillum defensoris*; ensorte que ce seroit le lieu où les anciens Seigneurs de la montagne de Montmorency auroient élévé du côté du nord l'étendard qui marquoit leur attention à défendre la vallée des incursions des ennemis.

Not. Gall. p. 416.

On ne peut douter que ce village ne soit très-ancien, puisque dès le commencement du XII siécle il y avoit un peuple & une Eglise. L'Eglise du titre de Notre-Dame fut donnée au Prieuré de S. Martin des Champs du temps du Prieur Thibaud premier du nom, c'est-à-dire vers l'an 1108, par Radulfe le Bel & Lisvia sa femme, & les Religieux y établirent un Prieuré. Cette Eglise ne manqua pas d'être mise dans le catalogue des biens dont les Papes donnerent la confirmation aux Prieurs sub-

Preuves de Montmor. p. 38.

quents. Dans la Bulle de Calixte II de l'an Hist. S. Martini à Campis.
119 on lit, *Ecclesiam de Dootmonte cum appenditiis suis*. De même dans celle d'Innocent
de l'an 1142 & dans celle d'Eugene III de
l'an 1147. Les lettres de Thibaud Evêque de
Paris qui sont de quelques années après expliquent ces appendices, & mettent : *Ecclesiam
de Doomont cum atrio & Decima; Decimam
vini totam & dimidiam leguminis*. Henri de
...igny Chevalier ayant acquis de Matthieu de
...oissy aussi Chevalier quelques arpens de terre
sur le territoire de Dômont les donna librement aux Religieux du lieu : ce que Burchard Preuv. de
de Montmorency ratifia parce que c'étoit dans Montmor. p.
son fief. L'acte est de l'an 1134. Un autre 97.
Burchard fils du précédent leur donna vers l'an
1190 deux muids de vin à prendre annuellement dans ses pressoirs de Montmorency : il
approuva comme suzerain ce que le Seigneur
Adam leur avoit donné, à sçavoir six muids Ibid. p. 60.
de grains à percevoir dans sa grange de Dosmunt, la rente des deniers que les gens de
Dosmunt avoient coûtume de payer à l'Assomption ; le bois de Champ-Mainard qu'il leur
avoit cédé en échange de celui qu'on appelloit Remmolu : aussi-bien qu'un étang que
Jean fils de cet Adam leur avoit donné du
consentement de sa mere Idonea. Adam de
Villers autre fils du même Adam voulant faire
prier Dieu pour la même Idonea & pour son
mari, leur fit un legs de six sols : ce que confirma Matthieu de Montmorency en 1214. Ce Ibid. p. 80.
fut dans ce même siécle que Jean de Villers
fonda par son testament une Chapellenie dans
le Prieuré, voulant qu'un Moine du lieu célébrât tous les jours la Messe à son intention
à l'autel de S. Jacques. Les biens qu'il destina
pour cette fondation produisoient quarante livres de revenu. Jean de Villers Seigneur de Ibid. p. 114.

Ibid. p. 114. Doomont Ecuyer reconnoît cette disposition en 1266.

Ces monumens nous apprennent le nom de quelques Seigneurs de Dômont, & combien ils étoient affectionnés pour le Prieuré bâti dans le lieu. Leur piété les porta aussi à faire quelques concessions à d'autres Monasteres voisins. Elisabeth femme d'Adam de Doomont donna en 1205 à l'Abbaye du Val qui en est voisine six arpens de terre situées à Villiers-le-sec. Adam leur donna encore en 1214 vingt sols de rente sur la censive de feu sa mere Idonea pour faire prier Dieu pour elle & son mari. Le même Adam de Doomont Chevalier donna en 1241 à cette maison des terres situés dans un canton de Bosémont appellé Reemolée. En 1275 Jean de Villers Sire de Doomont & Perrenelle de Chaumont sa femme confirmerent encore à ces mêmes Religieux un bien assis à Ezenville, dont Adam autrefois Sire d'Ezenville leur avoit fait présent. Je ne doute point que l'un ou l'autre de ces Adam surnommés de Villers ou de Domont, n'eût aussi fait part de ses biens au Prieuré du Bois-saint-Pere, puisque dans le Nécrologe de saint Victor dont ce Prieuré est un membre on lit au 2 Décembre *Obiit Adam Miles de Doemont Frater noster.* Cette confraternité suppose un don considérable de sa part. Au moins il est constant que les Bons-Hommes du Menel qui sont à l'extrémité du Diocèse de Beauvais du côté de Paris, eurent de Jean de Villers-le-Bel un demi muid de bled à lever annuellement sur sa grange de Domont: & qu'Adam son frere ratifia cette donation. C'est Matthieu de Montmorency qui nous l'apprend par sa charte de l'an 1206.

Tab. Vallis. Portef. Gaignieres p. 156.

Preuv. de Montmor. p. 80.

Ibid. p. 133.

Preuv. de Montmor. p. 77.

Dans l'Histoire des grands Officiers de la Couronne est fait mention de Philippes de Dumont (l'auteur écrit toujours ainsi ce nom à

lieu, ce qui fait voir qu'il ne goûte point l'étymologie hazardée par Hadrien de Valois.) Il le dit aussi Seigneur de Villers-le-Bel: Il ajoûte qu'il mourut en 1204, & que sa tombe est à Domont dans le chœur près la chaire du Prieur. Adam Seigneur de Domont & Villiers-le-Bel fit selon lui une fondation au Prieuré en 1218. Il continue en disant qu'Adam Seigneur de Villers mort en 1339 fut inhumé sous les cloches du Prieuré de Domont, & que Jeanne de Beauvais Dame de Macy femme de Pierre Seigneur de Villers fut inhumée à Domont à côté du chœur. Si les tombes de cette Eglise avoient été mieux conservées, on pourroit s'assurer davantage de tous ces faits. J'ai appris par un acte de l'an 1319 qu'en cette année Jean de Villers étoit Sire de Domont: cet acte est le consentement qu'il donne à ce qu'un particulier tienne de lui un fief à Versailles. *Tab. Ep. Par.*

L'Eglise Priorale de Domont est titrée de Notre-Dame; & il y a un autel dans la croisée du côté du septentrion qui sert pour la Paroisse & qui est sous l'invocation de Ste Marie Magdelene. Le chœur & la croisée demontrent une structure du XII au XIII siécle. On peut tourner derriere le sanctuaire au-dessus duquel on voit un reste de galeries murées. La tour qui est du côté de l'autel paroissial paroît avoir été bâtie au XIII siécle. Au grand portail est en relief une figure de l'entrée de J. C. en Jerusalem si grossiere que je la crois du XII siécle: Le portail septentrional n'est que de l'an 1574. Les vitrages de la nef sont du temps de François I. Le bâtiment du Prieuré est au midi de l'Eglise, & la maison Seigneuriale est de l'autre côté à l'angle du même portail.

La plus ancienne des inscriptions de cette Eglise est sur une tombe placée dans le chœur entre l'aigle & le banc des choristes. Cette

tombe est retrecie du côté des pieds & représente une femme couronnée ayant une robe vairée & une bourse pendante à son côté: les lettres de l'épitaphe sont capitales gothiques. Le tout démontre le XIII siécle; mais ce qu'on y peut lire se reduit à ce peu de mots : ALIENOR LA FAME........ VILERS. PRIEZ PR LAME.

Les anciens Seigneurs de Villers du XIV siécle ont leur sépulture dans la Chapelle du fond de l'Eglise & dans l'aîle du chœur ou du sanctuaire. Dans la Chapelle du fond dite de saint Jean sont trois tombes l'une à côté de l'autre, desquelles l'inscription est en petit gothique: sur la premiere à droite on ne peut lire que ceci : *Noble Homme Ancel de Villiers Chevalier d'Esenville qui trespassa l'an mille .... le Vendredi devant Noël. Priez Dieu qu'il ait l'ame de luy.* Il est représenté armé ; & sur son bouclier est figurée une main de laquelle pend un manipule : c'étoient ses armoiries.

Sur la second on lit : *Icy gist Noble Jehan de Villiers Chevalier qui trespassa l'an mil* CCC .... *le Dimanche devant Pâques flories. Priez Dieu pour l'ame de luy.* Son bouclier est comme celui du précédent. C'est apparemment celui qui est nommé cy-dessus comme vivant en 1319.

Sur la troisiéme on ne sçauroit lire que la date qui est *M CCC LXIX le XIV May. Priez Dieu qu'il ait l'ame de lui :* Mais comme les armes de l'écusson ou bouclier sont les mêmes, il s'agit sans doute d'un Seigneur de la même maison.

Dans le collatéral du sanctuaire est une tombe qui représente deux figures, & au-dessus de ces figures sont trois épitaphes en petit gothique dont l'une porte ce qui suit :

Cy gist Jehan de Vilers Chevalier dit Alumelle

fils de M. Pierre de Vilers qui trespassa en la bataille de Guadrix. . . . . a l'igneu du Connestable de France.

L'autre :

» Cy gist Madame Jeanne de Bauvais fille
» de Jehan Pillet de Lutinauve, femme de
» Pierre de Vilers Grand Maître d'Hostel du
» Roi nostre Sire, qui trespassa l'an de grace
» M. CCC L VIII (*ou LXIII*).

La troisiéme regarde leur fils, & elle n'est pas lisible.

Il y a encore dans le chœur une tombe un peu plus étroite aux pieds qu'à la tête & qui ne peut être que du XIII siécle. Quoiqu'elle soit sans inscription ; comme c'est un Chevalier qui y est figuré avec un bouclier qui le couvre presque entierement, & que les armoiries sont la main & le manipule des armes des Villers, il est indubitable que c'est la tombe de Pierre de Villers qui avoit épousé Alienor dont j'ai rapporté l'inscription la premiere.

Le chœur de cette Eglise est dans la croisée qui est voutée ainsi que le sanctuaire. Dans la Chapelle méridionale à côté de ce chœur on voit la figure d'un Chevalier sur une tombe, accompagnée de cette inscription gothique. *Cy gist Noble Homme Arthus de Champluysant Escuyer, en son vivant Seigneur de Magnynes & de Recourt, qui trespassa le XXIX jour de May M. V. C. cinquante. Priez Dieu pour son ame.* Ses armes sont une croix chargée de cinq étoiles & écartelées de Villers à la main chargée de manipule. ×

Au pied du grand autel de cette Eglise est une belle tombe quarrée qui a peut-être été transportée de la Chapelle de la croisée. Il est gravé sur cette pierre : *Cy gist Noble Homme Antoine de Champluysant en son vivant Escuyer Seigneur de Domont, Magnine & Mousoult, Montigny-sur-*

× Mais ce sont les armes d'une branche des Vi[illegible]

Vigenne, Renemifontaine & de Meſſieres-ſur-Amauce en Baſſigny, & l'un des cent Gentils-hommes de la Maiſon du Roy qui treſpaſſa le 19 d'Aouſt l'an MV^c LVII. Priez Dieu pour ſon ame. Le défunt eſt repréſenté armé.

A côté droit proche ſes jambes eſt figuré un homme en habit court & ſans armes avec cette inſcription : *Cy giſt Gabriel de Champluyſant fils aimé dudit défunt.* Et proche ſa jambe gauche deux jeunes gens en habits courts avec cette épitaphe : *Cy giſent Loys & François de Champluyſant fils dudit défunt.*

La Cure de Dômont eſt à la nomination du Prieur de ſaint Martin des Champs ſelon tous les Pouillés à commencer par celui du XIII ſiécle. On lit dans l'Hiſtoire de ce célébre Prieuré que dans le Prieuré de Domont qui en dépend il doit y avoir ſept Religieux en comptant le Prieur. Il y eſt auſſi fait mention de la Chapellenie de ſaint Jacques qui y fut fondée en 1266 par Jacques de Villers. On apprend par un manuſcrit de l'Abbaye de Ste Geneviéve qu'en 1246 & 1270 le Prieur de Domont avoit des mazures à Vemarz ſur la cenſive de Ste Geneviéve. En 1267 J. Prieur de Domont promit à Renaud Evêque de Paris de faire ſon anniverſaire pour avoir donné cent ſols au Prieuré.

page 385. *Ibid.* *Liber de Juſtic. S. Gen. fol. 97.*

Parmi les ſépultures qui ſe voyent autour du chœur de Notre-Dame de Paris eſt celle de Germain Vialart Prieur de Domont Conſeiller au Parlement, & tréſorier de la ſainte Chapelle du Palais mort en 1574. Ce Prieuré fut donné en 1579 à Louis Seguier. Il a été poſſedé de nos jours par le Pere Vidier de la Borde de l'Oratoire décédé en 1748. En 1726 avoit été fait un reglement entre lui & le Curé.

Reg. Archiep. Pariſ. 10 *Dec.* 1726.

Le dénombrement des Paroiſſes de l'Election de Paris comptoit 138 feux à Domont;

& le Dictionnaire universel de la France y marque 460 habitans ou communians. On voit par d'anciens titres qu'il y avoit autrefois dans ce lieu plus de vignes qu'il n'y en a aujourd'hui. L'exposition du côteau sur lequel ce village est situé, regardant le septentrion, n'est pas favorable à la maturité du raisin : mais les fruits y viennent plus heureusement. Après les vergers & les bocages qu'on y voit, le reste est en terres labourées. Les femmes & filles y travaillent en dentelle. On m'a dit sur le lieu que M. de Gaillarbois Comte de Marcouville est aujourd'hui Seigneur de cette Paroisse, & a droit de Haute-Justice.

L'Histoire de Montmorency fait mention du fief de CEPOY assis à Domont, pour lequel Philippes d'Aulnay paya le relief en 1469 à Jean Baron de Montmorency, comme étant situé en sa terre & Baronnie. Ce fief a droit de Haute-Justice, & appartient aujourd'hui à M. le Comte de Marcouville : De lui releve le fief de Piedefer sans Justice, lequel appartient à M. le Marquis de la Salle. Preuv. Montmor. 336.

MANINE écrit anciennement Magnines, est un hameau de la Paroisse de Domont. En 1221 Hervé de Munceod donna aux Moines du Val tout ce qu'il avoit de terre *in cultura de Magninis*. Le fief en a été réuni à Domont. *Tabul. Vall*

Le fief d'OMBREVAL qui n'a point de Justice y est aussi situé. Il appartenoit à feu M. Ravot d'Ombreval Conseiller au Parlement : Le tout est nord-ouest de Domont.

LA RUE est un fief sans Justice appartenant aux sieurs Bonnet & aux Damoiselles Geoffroy. Il releve de Domont.

LA CHANCELLERIE est une partie du village de Domont, assez éloignée de l'Eglise, entre le levant & le midi. Tout ce quartier est de la censive de Cepoy.

PIGAL ou Pigalle étoit un hameau d
mont situé au couchant & au-delà de Ma
Il n'y a plus que des mazures & des jardi

On lit dans l'Armorial général de M.
zier Registre III page 102 qu'il y a à D
un fief appartenant à la maison de Braque.
Benoît Braque Gouverneur d'Auxerre
en 1739 l'a possedé.

Il falloit que Domont fut au XIV
un lieu plus fréquenté & plus célébre qu'
maintenant. On voit au trésor des chart
lettres de Jean fils aîné du Roy de Fra
Duc de Normandie dont la date est *à la*
lez Doomont en l'an 1338 *au mois de*
Les ruines du Château de la Chasse sul
encore dans un vallon de la fôrêt de
morency à une demie lieue de Do
J'en parle plus au long à l'article de
Prix. T. 1. p. 429.

J'ai trouvé dans mes recherches sur l
de Paris quelques preuves que l'Hôtel
appelle l'Hôtel d'Aumont situé sur la P
de saint Paul étoit nommé en 1511 l'H
Daumont.

Tab. Ep. Par. in S. Elig.



SAINT-BRICE.

L est ordinaire, qu'à l'égard des saints qui ont été honorés d'un culte public immé-atement après leur mort, de trouver plusieurs glises construites sous leur invocation, & eme des villages & des bourgs qui portent ur nom. Saint Martin, saint Hilaire, saint ermain d'Auxerre, saint Remi, saint Me-ard, saint Sulpice en fournissent des exem-es. Saint Brice Evêque de Tours après saint lartin doit aussi être mis dans ce nombre. On ompte en France dix ou douze lieux consi-érables qui portent le même nom, tel qu'on prononce communément, outre ceux qu'on ppelle *saint Brisson*, ou *Briçon*. Ces lieux ont ommencé sans doute par un Oratoire ou Cha-elle dans laquelle la devotion de quelques Sei-neurs avoit fait apporter de ses reliques ou u moins des linges ou étoffes qui eussent tou-hé à ses ossemens ou couvert son tombeau. 'ar la suite il y a eu des maisons bâties au-our de la Chapelle: & plus elle étoit voisine l'un grand chemin, plûtôt il s'y en est formé in village. Telle est l'origine de plusieurs vil-ages qui portent le nom d'un saint: & je suis persuadé que c'est en particulier celle du Bourg de saint Brice duquel nous ne trouvons rien avant le regne de Louis le Gros au com-mencement du XII siécle.

Dictionn. Univ. géogr. de la France T. 3.

Ce lieu est à quatre lieues de Paris sur le chemin qui conduit de Paris à Beaumont-sur-Oise route de Beauvais & du Beauvaisis & d'une partie de la Picardie. Ce pouvoit n'être ori-ginairement qu'une dépendance de Grolay qui est un lieu très-ancien: mais l'augmentation

des habitans y aura fait établir une Paroisse ; & les hôtelleries s'y seront multipliées anciennement, avec d'autant plus de raison que c'étoit à la moitié du chemin de Paris à Beaumont, c'est-à-dire à quatre lieues de l'une & de l'autre ville. On ne peut pas dire positivement de quel temps est l'érection de la Paroisse sinon qu'elle peut être d'environ l'an 1100. Son territoire étoit alors plus grand qu'il n'est maintenant, parce qu'il comprenoit ce qu'on en a détaché par la suite pour établir Pissecoc en Paroisse. Mais il y avoit aussi moins d'habitans, puisqu'à remonter seulement à l'an 1470 ce lieu n'avoit alors que 50 habitans.

Regist. Visit.

Aujourd'hui saint Brice comprend 150 feux. Le dénombrement de l'Election de Paris y en a mis 258, & le Dictionnaire universel de la France y a compté 740 habitans. C'est un pays plus en plaine qu'en côteaux, dans lequel il y a terres labourables, vignes, prairies, bocages. Il n'est qu'à une petite lieue de Montmorency dont il fait partie du Duché. On peut juger par la petitesse dont étoit l'ancienne Eglise que ce lieu n'étoit au XIII siécle qu'un simple village ordinaire. Cette ancienne Eglise n'est autre que l'édifice sur lequel est élevé le clocher qui est du siécle que je viens de spécifier. Depuis l'augmentation des habitans, on a bâti à côté de cette vieille Eglise deux aîles consécutives, toutes les deux du côté du midi; & l'une d'entre elles sert de chœur. Ces deux augmentations sont d'un travail dans le goût dont on commença à travailler sous François I, & que l'on voulut perfectionner sous Henri II. Cette Eglise n'est ni carrelée ni pavée mais seulement enduite de plâtre par-dessus la terre. Il n'est pas besoin de repéter ici que S. Brice Evêque de Tours en est le Patron. La Dédicace & la consécration de cinq autels fut faite

n 1525. L'Anniversaire avoit été fixé au 10 Juillet, mais en 1528 il fut accordé au Curé & habitans de la remettre au Dimanche d'après le dix, ou au dix s'il étoit un Dimanche. *Reg. Ep. Par. 29 Junii 1528.*

La premiere Eglise qui subsistoit au XII siécle fut donnée alors à l'Abbaye de Chanoines Réguliers de saint Victor par Etienne de Senlis Evêque de Paris suivant l'intention de Radulfe le Bel qui la lui avoit remise; & comme celui qui en jouiroit étoit tenu de payer une rente à l'Abbaye, il résulte qu'aucun des Religieux n'y a gouverné la Cure. Il est parlé de la présence du Curé comme nécessaire à l'audition de certains comptes dans le Dictionnaire des Arrêts de Brillon au mot *Fabrique*. Ce Radulfe étoit un laïc qui avoit possedé pareillement l'Eglise de Villiers-le-Bel. *Ex charta Barthol. Decani Paris.*

L'Evêque Etienne qui siégea depuis 1124 jusqu'en 1142 attesta la premiere année de son Episcopat que l'un des Seigneurs de Montmorency avoit donné au Prieuré de saint Martin des Champs du temps que Matthieu I du nom le gouvernoit, la moitié de la dixme de féves du territoire de saint Brice. Matthieu le Bel parent de Radulfe reconnut dans le dénombrement qu'il fournit l'an 1125 à l'Abbaye de Saint-Denis, qu'il possedoit ce qu'on appelloit *Atrium sancti Bricii*, & le bois de Reimomunt: & qu'un nommé Hubert de saint Brice tenoit de lui un fief de quart de dixme à Villiers. Ce même Matthieu ayant reconnu qu'il ne pouvoit tenir régulierement en sa qualité de laïc la moitié de la dixme de saint Brice, qui étoit du fief de saint Denis, la remit entre les mains de Thibaud Evêque de Paris; & du consentement de l'Abbé Suger, il pria l'Evêque de la donner au Prieuré de saint Martin des Champs. Matthieu de Montmorency du fief duquel relevoit une troisiéme partie de cette

Preuv. de Montmor. p. 38.

Chartul. S. Dion. Reg.

Hist. S. Mart. p. 182.

Prob. Hist. Montmr. pag. 49. Duchêne T. 4. p. 555.

dixme dont jouissoit le me Matthieu l
donna pareillement son consentement p
transport qu'il en vouloit faire à l'Egl
saint Martin. Ce qui étant approuvé par
le Bel fils de Matthieu le Bel, par A
son aîné & sa femme Isabelle, aussi-bi
par ses freres Radulfe le Bel & Jean ; fut
d'une charte de l'Evêque Thibaud de l'an
Ces donations des trois quarts de la dix
saint Brice au Prieuré de saint Martin s'
dent assez bien avec ce qu'on lit dans
crologe des Chanoines de saint Victor
Juillet, que Radulfe le Bel avoit donné
glise de saint Brice la quatriéme partie
grosse dixme, & une troisiéme de celle
avec la menue dixme, & un muid de fr
de rente annuelle : Mais cela ne convie
avec le témoignage d'une autre charte d
baud Evêque de Paris, où sont énoncé
les revenus dont jouissoit le Monastere d
Martin; car on y lit parmi les biens qu'i

Hist. S. Mart. p. 187.

firme : *Decimam totam de S. Bricio præt*
dium unum frumenti quod est S. Victor
néanmoins plus bas il y a *Partem deci*
sancto Bricio. Je me contente de rappor
textes sans entreprendre de les concilier.
le même temps que l'Evêque Thibaud fit

Gall. Chr. nova col. 65.

dier cette charte, Achard Abbé de saint
obtint du Pape Adrien IV une Bulle qu
firmoit à sa maison l'Eglise de saint
Tous les Pouillés à commencer par cel
XIII siécle mettent cette Cure à la pré
tion de l'Abbé de saint Victor.

Il y eut dès le XIII siécle à saint Bri
Maison-Dieu, ainsi qu'on disoit alors,

Preuv. de Montmor. p. 98.

à-dire une Maladerie ou Hôpital. Bo
Seigneur de Montmorency s'en souvint
son testament de l'an 1237, en ces te

Pouillé p. 144.

Domui Dei de sancto Bricio x libras. Le P

de Paris de l'an 1648 dit que cette Maladerie est de fondation Royale, & que le revenu est de 110 livres. Elle fut visitée en 1351 par le Commissaire de l'Evêque, Pierre de saint Lo étant alors Curé du lieu. *Regist. Visit. Domor. Dei. Paris. fol. 2.*

Il existoit aussi sur le territoire de saint Brice il y a trois cent ans une Chapelle du titre de saint Nicolas dont on trouve une permutation du 29 Mars 1491, & une resignation faite par un Religieux de saint Lazare à un autre du même Ordre du 25 Janvier 1505, & enfin une collation du 18 Mars 1517. Il n'en reste plus de vestige que par une croix à droite en approchant de saint Brice par le midi.

Les Seigneurs de Montmorenci avoient dès le XII siécle un droit sur certaines denrées qui passoient par saint Brice. Lorsque Burchard de Montmorenci fils d'Hervé répandit ses largesses sur les Religieux de saint Florent venus à Dueil, il leur donna entre autres choses soixante sols à prendre sur ce péage, comme l'atteste une charte de Maurice de Sully Evêque de Paris. Saint Brice est une des terres où le Seigneur de Montmorency fit quelque échange l'an 1294 avec Renaud Abbé de saint Denis. Ce Seigneur qui étoit Chambellan de France voulant dédommager le Roy Philippe le Bel de ce qu'il venoit de mettre en fief de l'Evêque de Paris & en celui de l'Abbé de saint Denis certains biens qu'il tenoit en fief de la Couronne, mit en fief du Roy trois autres terres, dont la derniere est *la Ville de S. Brice:* Jacques Seigneur de Montmorency fut maintenu en 1391 dans le droit de faire prendre du poisson de ceux qui l'apportoient de la mer & passoient par saint Brice, en payant le prix ordinaire. L'Arrêt qui est du mois de Mars se trouve parmi les plaidoyers de Jean le Coq. Cette terre a passé de la famille de Montmo-

Preuv. de Montmor. p. 36.

Ibid. p. 129.

Ibid. p. 132.

Ibid. p. 3.

rency, à la maiſon du Prince de Condé où elle eſt toujours reſtée depuis.

Quelques fiefs ſitués à ſaint Brice ayant été poſſedés par la famille de Braque, c'eſt pour cela que quelquefois ils ont été qualifiés de Seigneurs de ſaint Brice ainſi qu'on voit dans les Mercures de France & ailleurs.

Avril 1740. p. 818.

Ces fiefs ſont HEUGOT & LA MOTTE; dont l'un ou l'autre communement étoit dans cette maiſon, & quelquefois tous les deux enſemble. Nicolas Braque tué en 1415 à la bataille d'Azincourt en a joui. Jean Braque en fit hommage le 31 Octobre 1430 à Jean de Luxembourg Seigneur de Montmorenci, & Philippe Braque Conſeiller au Parlement poſſeda le fief de la Motte en 1451.

Le Laboureur Tomb. des Ill. au mot Braque. d'Hozier au même mot.

GODIN eſt un fief dont François Braque fut Seigneur en partie vers l'an 1600.



PISCO, OU PISCOT.

EN fait de noms de lieu il en est peu d'aussi rares que l'est de Pisco. Cependant il y a deux lieux ainsi appellés dans le Diocèse de Paris; l'un dans l'Archidiaconé de la Brie & qui est un fief mouvant de Torcy; l'autre qui est dans le grand Archidiaconé & qui est celui-ci, distant de Paris de quatre lieues. Mais comme la terminaison de ce nom est insolite, chacun l'a écrite comme il a jugé à propos. Pissecoc, Pissecoch, Pissecho, Piscos, Piscot, Piscop (*a*), & Piscaud : j'ai hazardé à la tête de cet article de l'écrire Pisco tout simplement sur le fondement d'un texte bien ancien rapporté par Frodoard en son Histoire de l'Eglise de Reims. Cet écrivain rapporte le testament de S. Remi ou tel que cet Evêque l'avoit redigé, ou avec les additions qui y ont inserées dans les siécles qui précéderent le dixiéme : On y lit que deux villages que Clovis lui avoit donné l'un s'appelloit Pisco & l'autre Fesheim, & que ces deux noms étoient du langage franc. Je conviens qu'il ne s'agit point dans ce testament de Pisco du Diocèse de Paris; mais puisque voilà un témoignage de l'antiquité du nom parmi les François, il est à présumer que celui dont je traite a tiré sa dénomination de quelques François des premiers fixez dans les Gaules. Cependant comme on peut inférer de ce qu'il y a en France plusieurs lieux qui s'appellent

Sauval T. 3.

(*a*) Biscop étoit un nom propre en Angleterre au VII siécle, mais un nom personnel & non de lieu. Voyez Bollandus au 12 Janvier, vie de S. Benoît Biscop.

Pisseleu & Pisseloup, & quelques-uns même nommés Pissechien, que c'est en place de Pisteleu, Pisteloup & Pistechien, c'est-à-dire retraite de loup, retraite de chien, rien n'empêche qu'on ne puisse également conjecturer que Pissecoc a été écrit pour Pistecoc, c'est-à-dire une espece de Basse-cour où l'on nourrissoit de la volaille. On apprend par un article des Capitulaires de Charlemagne que *Pista* étoit le synonyme de *tugurium* & de *casa*. M. de Valois paroît avoir cru que le nom latin du village de Piscot étoit *Piscosum*: mais il a été trompé par un nouveau catalogue des Paroisses qui n'est pas exact. Je ne connois qu'un seul titre ancien où le nom de Piscot ait été latinisé. On auroit tort d'ailleurs de croire que ce nom vienne du poisson; le lieu n'étant pas propre à des étangs.

Ca[n]g[i] Gloss. [voce] Pista.

[Not.] Gall. p. 427.

Ce village est situé sur un côteau un peu plus élevé que le bourg de saint Brice: son exposition est vers l'orient. On y cultive de tout ce que la terre produit communément. Il y a même quelques petits bois qui rendent le terrain fort varié. En 1470 il n'y avoit à Pisco que six feux. Le denombrement de la France par Elections tourne ainsi l'article de cette Paroisse *Piscop*, *Poncel & le Luat* 63 *feux*. Les trois mêmes noms sont également réunis dans le rolle des Tailles. Mais le Dictionnaire universel met simplement *Piscop en l'Isle de France* 180 *habitans*, sans parler de Poncel ni de Luat qui sont sous-entendus, & le dernier denombrement du Royaume n'y met que 40 feux. Je dirai cy-après un mot de ces deux écarts.

Reg. Visit.

Tous ces lieux étoient de la Paroisse de saint Brice avant l'an 1214 que Pierre de Nemours Evêque de Paris érigea en Cure la Chapelle qui étoit à Pissecot, cela se fit du consentement

:rt Curé. La Cure fut dotée par Pierre
cot Chevalier & autres particuliers du
tom de Pissecot, qui donnerent des
qui dedommagerent le Curé de saint
ar une rente. Je me contente de nom-
emburge de *Bra*, pour de *Bria* ou
laquelle donna aussi du bien avec ses
:re & Renaud Chevaliers (*a*) La charte
êque déclare qu'il y avoit dèslors deux
ı nom de Pissecot qui devoient être de
elle Paroisse aussi-bien que *Villa qua*
Luat & illa quæ appellatur Blamu. C'est
ı appelle aujourd'hui Blemur. Le Pouil-
apparemment déja arrêté alors, puis-
te Cure ne s'y trouve pas. Elle est à
entation de l'Abbé de saint Victor sui-
: Pouillés du XV & du XVI siécle des
1626, 1648 & 1692; & c'est une suite
e du démembrement qui a été fait de
: saint Brice appartenante à la même
. J'en ai vû des provisions sur la no-
n de cet Abbé de l'an 1479, & du 14
499 à Adam Pluyette Prêtre. La Cure
ommée *de Pisconio*, quoique dans le
latin d'environ l'an 1450 elle soit dite
ecop.

lise de Pisco telle qu'elle est aujourd'hui
beaucoup d'antiquité. Elle a été presque
ment rebâtie vers le milieu de l'avant-
siécle par un Curé qui se nommoit Be-
ique, ou de Braque. Il étoit issu des an-
eigneurs du Luat, château situé sur la
e; il possedoit le Prieuré de sainte Ce-
Meaux & étoit Protonotaire du saint
Le Laboureur marque avoir appris tou-
circonstances de son épitaphe posée au
ı fut mis son cœur & ses entrailles. Il

Tombeau des Illustres *Braque*

rmorial général d'Hozier Regist. 3. in Bra-
3. 4.

ajoute que ce qui prouve encore qu'il avoit fait rebâtir cette Eglise, sont les armes de Stuart qu'il y fit mettre en plusieurs lieux. Il descendoit de cette maison du côté de sa mere appellée Guyonne Stuart. Il mourut le 11 Décembre 1571. La sainte Vierge est patrone de cette Eglise avec un saint Gunifort qu'on y honore le 26 Août, mais dont je crois que le culte a été apporté en ce lieu par quelqu'un des Seigneurs Ecossois. Sa legende qui le fait naître en Ecosse, puis passer en France avec Gunibolde son frere & deux de ses sœurs, & delà en Italie où Gunibolde fut martyrisé à Cumes, & Gunifort à Milan, a été jugée si mauvaise par les Bollandistes, ausquels je l'avois envoyée, qu'ils n'ont pas daigné en faire mention. Cette Eglise ayant été achevée en 1556 l'Evêque de Paris permit le 14 Avril d'y célébrer en attendant qu'elle fut dediée : & le 27 Juin 1560 il permit à Philippe Evêque de Philadelphie, d'en faire la dédicace avec la bénédiction de quatre autels, & d'en fixer l'anniversaire au 7 Juillet.

Voyez sur ce célébre Curé l'Armorial de France Regist. I. art. *Braque*.

auxquels

Reg. Ep. Paris.

Je vais produire les plus anciens Gentilshommes qu'on trouve en avoir pû être Seigneurs. J'écrirai le nom de leur terre de la même maniere qu'il est dans les titres du temps ainsi que j'ai déja fait. Anselme de Pissecoc Chevalier est nommé dans une charte de saint Maur de l'an 1124, comme Seigneur suzerain d'un terrain entre Bondies & Coudray proche les marais. Le huitiéme fief dont Mathieu le Bel rendit hommage en 1125 à l'Abbaye de saint Denis étoit situé à Espiès & possedé par cet Anselme de Pissecoc. En 116[illegible] Anselme & Henri de Pissecoc sont cités comme témoins en des lettres de Maurice Evêque de Paris pour l'Abbaye de Chaalis. En 1177 pour cautions de Burchard de Montmorenci [illegible]

Chartul. S. Mauri.

Chartul. S. Dion. Regium

Portefeuille Gaignieres 204 p. 25.

chant des biens situés à Heugot, sont produits Henri de Pissecoc & Thibaud son fils. Dans des chartes du même Seigneur de Montmorenci des années 1189 & 1193 paroît parmi les témoins Pierre de Pissecoch apparemment le même qui fut le premier fondateur de la Paroisse en 1214. Au XIII siécle on trouve d'autres Seigneurs sur le territoire de Pisco qui ne portoient pas le nom du Village. Dans le même siécle ou le suivant Amaury de Pissecoc Ecuyer & Agnès son épouse vendirent aux Religieux du Val des vignes de Jouy sises au lieu dit le Coudray. Vers le milieu du XIV siécle sous le Roy Jean, Arnoul de Braque annobli par Philippe de Valois avoit des Seigneuries à Piscot, & sa postérité en jouit, jusqu'à ce qu'une fille de Simon Braque veuve du sieur du Mesnil surnommé Marcelet en vendit une partie à Arnoul Boucher Maître des Comptes.

Preuv. de Montmor. p. 57. Ibid. p. 61 & 69. Ibid. p. 201. Généal. de Braque Armor. général d'Hozier Regist. 3. Hist. des Presid. p. 121.

Durant tout le XV siécle la Seigneurie de Pisco fut dans la maison des Boucher. Arnoul Boucher qui avoit épousé Jeanne Gentien la possedoit vers l'an 1400, sa veuve reçut encore en 1441 des droits de relief de cette terre. Bureau Boucher venu du Poitou vers 1418 en jouit par la suite. Il épousa Gilette Raguier Dame d'Orçay, & il fut Maître des Requêtes. D'eux naquit Jean Boucher qui fut Seigneur de Piscot & d'Orçay, Maître des Requêtes, élu premier Président en 1497. De son mariage avec Denise de Harlay procéda Pierre Boucher qui ajouta la Seigneurie d'Houilles à celles de Piscot & d'Orçay. De Pierre a été issu Arnoul Président au Grand Conseil aussi Seigneur de Piscot. Je n'ai pas trouvé la suite des Seigneurs de cette partie de ce village. Je sçai seulemeut que de nos jours elle a été possedée par M. de la Grange qui a manoir en

Hist. des Gr. Off. T. 6 p. 340, 381 & 410. Eloge des Conseillers p. 26. Hist. des Presid. p. 233.

chateau proche l'Eglise; qu'à sa mort il a
deux filles qui jouissent de cette terre par in
L'aînée a épousé le Seigneur du Tillet
Etampes.

PISCOT-CHATEAU-VERD, ou
plement CHATEAU-VERD, est le
formé de ce qui étoit resté à Mrs de Br
après l'aliénation faite à Arnoul Boucher
je viens de parler. Le dernier Seigneu
ce présent siécle l'a aussi été du Luat, sç
le Comte de Braque qui mourut en 17
ce lieu de Château-verd. Cette Seigneur
échue en partage à sa fille cadette mariée
de Cheresy Gentilhomme de Normandie.

LE LUAT est une Seigneurie avec ch
proche Ecouen; mais sur la Paroisse de P
On a vu ci-dessus qu'elle fut attribuée en
à la nouvelle Paroisse. Vers 1370 une I
de Beaumarchais le vendit à Arnoul B
qui le posseda avec Piscot en partie vers 1
& il en devoit hommage à Thomas de Br
Nicolas son fils lui succeda. Jean Braque
valier étoit Seigneur du Luat en 1427.
apprend par Sauval que quoiqu'il tint le
du Roy d'Angleterre, comme il demeu
Lille en Flandres, son Hôtel du Luat fut c
par ce Prince à Albert de Rosengarden &
tequin Wales Anglois, & à Adenet T
rand, dit Chapelier. Bernard Braque C
bellan du Roy étoit Seigneur en 1441, il
le 22 Novembre à Jeanne la Gentienne I
de Piscot dix livres tournois pour le rel
Luat. Philippe Braque Conseiller au Parle
rendit hommage le 5 Août 1445 de la r
Seigneurie. Il épousa Marguerite de Ca
qui vivoit encore en 1497 & se qualifioit I
du Luat. Jean Braque fut ensuite Seigne
cette terre. L'un de ses fils nommé Pier
la Seigneurie de Blesmur aussi située sur I

Le Laboureur Tombeau des Illustr. p. 309.
Antiq. de Paris T. 3. p. 325 & 584.

'oisse de Pisco. Son second fils appellé Phi-
ippe fut Seigneur du Luat & de la Motte fief
itué à saint Brice. Il fut aussi Gouverneur &
Capitaine de Harfleur & de Montivilliers. Il
portoit pour armes d'azur à la gerbe de bled
l'or bordure engrelée d'or, & pour devise :
n homine virtus oppressa resurget. Il écartela
l'azur à trois fleurs de lis d'or, &c. comme le
Laboureur assure l'avoir vu en plusieurs lieux
lu Château du Luat. Il avoit épousé Guyonne
Stuart, dont il eut Robert Seigneur de Luat,
qui fut échanson de Catherine de Medicis mere
le François II. Il gît à Piscot avec Jeanne
Tretel sa femme Dame de Misy sur Yonne.
Sa devise étoit *Tunc satiabor.* Son second fils
ut Beraut Braque Curé de Piscot dont j'ai parlé
i-dessus ; & le troisiéme François Braque, du
mariage duquel sortit François Seigneur de
Piscot & du Luat, qui épousa en premieres
nôces Marie Bouette sœur de Robert Bouette
Seigneur de Blemur par contrat du 29 Jan-
ier 1600, & en eut Marie Braque, & en se-
condes nôces Madelaine Briçonnet d'où sortit
François Braque Seigneur du Luat & de la
Motte, lequel épousa Elisabeth le Fevre.

La Seigneurie du Luat & plusieurs autres du
voisinage sont restées dans la maison de Bra-
que. François de Braque Seigneur du Luat,
la Motte, Saint Brice, Piscot, &c. n'est dé-
cédé qu'en 1691, laissant deux fils, Christo-
phe en 1740 en sa Terre de saint Brice, Paul-
Benoît Seigneur du Luat du fief de Domont,
ancien Gouverneur de & la Ville & Château
d'Auxerre décédé en 1739 dans son Château
du Luat & inhumé à Piscot le 15 Novembre.
Son fils Paul Emile connu sous le nom de
Comte de Braque lui succéda & mourut le 6
Octobre 1744 à Piscot-Château-vert. L'aînée
qui avoit été mariée à M. de Flogny Gentil-

Guyonne Stuart ... 15 9bre 1760

homme de Bourgogne & qui avoit eu le Lua dans son lot, l'a vendu vers 1752 à Dᵉ. de la Roche veuve de M. Boucher Receveur de la Capitation de la Cour.

Ce fut dans cet ancien Château du Luat que Beraud Braque cy-dessus nommé mit en sureté les reliques de son Prieuré de sainte Celine du faubourg de Meaux dans le temps des guerres des Calvinistes en 1567. C'étoit la châsse de sainte Celine; une partie de son chef enchâssé séparément, un os du bras de S. Barthelemi & autres. Elles ne furent reportées au Prieuré qu'en 1572 le 20 Octobre par Jean de Maubuisson Grand Prieur de saint Denis, & rendues à Nicolas David Religieux de Marmoutier.

BLEMUR est une autre Seigneurie sur la Paroisse de Piscot & nommé Blamu dans l'acte d'érection de cette Paroisse en 1214. En l'an 1239 un Adam de Blemur Ecuyer permit avec Isabeau sa femme aux Moines du Val de tenir en main-morte ce qu'ils avoient acquis dans son fief, sçavoir six arpens dans les aunayes de Piscot. Les Mrs. Braque acquirent des fonds à Blemur dès l'an 1456, & ils étoient qualifiés Seigneurs de ce lieu en 1472. En 1540 Robert Bouette Conseiller au Parlement obtint de faire célébrer en sa maison. C'est lui ou son fils qui comparut à la Coutume de Paris en l'an 1580 avec Eustache Bouette Gentilhomme ordinaire de la Maison du Roy, dont une fille nommée Marie épousa en 1600 François Braque sieur de Piscot & du Luat. Sur la fin du dernier siécle Magdelene Gedoyn épouse de Jean Bouette chevalier Seigneur de Blemur fonda par son testament du 18 Février 1698 un Chapelain à Piscot à condition qu'il viendroit célébrer la Messe au Château de Blemur, lorsqu'il en seroit requis, excepté les jours de grandes Fêtes; ce qui fut admis par M. le Cardinal de

Tab. Vallis Portefeuil. Gagnieres p. 261.

D'Hozier in Braq. p. 70 & 75.

Tab. Ep.

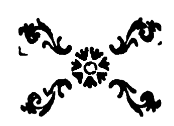
Reg. Archiep. *ar.*

es le 8 Septembre 1700. Mais en 1727 it une reduction de cette fondation du tement de Françoise - Julienne Talon de Jean Bouette Seigneur de Blemur. Seigneurie appartient actuellement à un enfant posthume de M. de Blemur. C'est te famille qu'étoit Jacqueline Bouette e par tant d'ouvrages de piété sous le le Madame de Blemur décédée en 1696 Benedictine du saint Sacrement à Châ-sur-Loüain. *Ibid.*

NCEL est un hameau de Piscot situé sur nd chemin de Paris à Beaumont au-e saint Brice. Ce lieu existoit dès la fin I siécle. On trouve Guillaume du Pon-Cecile sa veuve qui fonderent vers l'an i l'Abbaye de saint Denys la Chapelle de Hippolyte, cause pour laquelle ce Guil *de Poncello* est marqué dans le Nécrolo-Monastere, & de plus un Chanoine de aussi appellé *Wilhelmus de Poncello* est me livre des bienfacteurs. Hist. de S. Denis p. 217. *Ibid. ad calcem VIII Id. Oct. & V. Id. Oct.*

elque temps après un Adam de Poncel lier reconnut devoir chaque année à l'Ab-de sainte Geneviéve de Paris la veille Fête d'hiver un cierge de cinq sols. Mais e la charte de reconnoissance est passée t l'Official de Meaux, il s'agit peut-être utre Poncel. *Chartul. S. Genov. p. 242 ad an. 1219.*

' a à Grolay un fief appellé Piscop, du-ef releve un autre fief du même nom de is à Epiney-sur-Seine. Affiche de 1741 sur Epinay & Villetaneuse.



CERCELLES
OU SARCELLES.

Hist. S. Denis p. 101.

Rodonus.

Diplomatica lib. IV.

POur ne rien rapporter que de certain au sujet de l'antiquité de ce village, je ne remonterai pas plus haut que l'année 894. Le Roy Eudes étant à l'Abbaye de saint Denis pendant le mois de Mai fut supplié par Heriman qui en étoit Trésorier, de lui accorder une ferme située sur le territoire Royal de Cercelles. Ce Prince la lui accorda avec sept familles serves & un moulin situé sur la petite riviere de Rone, & cela pour l'entretien du luminaire de cette Eglise. Je me suis servi de ces termes : *Territoire Royal de Cercelle* ; parce que le Roy s'exprime ainsi dans le titre : *Ex fisco nostro Cercilla.* Cercelle étoit si bien reputé terre Royale dès-là qu'il étoit qualifié *du fisc* qu'en vertu de cette expression Dom Michel Germain l'a placé parmi les terres où nos Rois avoient un Palais. Pour ce qui est de l'étymologie, il ne faut point esperer de la donner.

Cercelles est aujourd'hui une des Paroisses les plus considérables de l'Archidiaconé de Paris. Elle est située à trois lieues & demie de cette Ville sur la pente douce d'une montagne qui la sépare d'Ecouen ; son exposition est au midi & au couchant, pays des vignes pour la plus grande partie avec beaucoup d'arbres fruitiers. Le denombrement de l'Election y comptoit 39 feux en 1709 : & le Dictionnaire universel de l'an 1726 assure qu'il y a 1060 habitans.

L'Eglise qui est sous le titre de S. Pierre & S. Paul a été bâtie à diverses reprises. Le chœur qui est en forme quarrée & ses deux

teraux approchent fort de la structure de du XII siécle, c'est-à-dire d'environ l'an . Au sanctuaire qui se termine en pignon oit au-dessus de l'autel une galerie fort . Les quatre gros piliers qui forment le r supportent une flêche de pierre qui con- cinq grosses cloches : Les arcades de flêche prouvent par leur cintre absolu- rond, que cet ouvrage est ce qu'il y a us ancien dans cette Eglise. La nef & le il paroissent n'être que de cent cinquante u environ. La Dédicace s'y célébre le 18 On lit sous le banc des Chantres l'épi- suivante en lettres gothiques.

gisent honorable homme Jehan Soudain, n vivant Huissier du Roy, Capitaine de la de Senlis, & Consierge du Chasteau du qui trespassa le 12 Juillet 1582. & Hono- femme Colette Blondel femme dudit Sieur lle trespassa le 12 Décembre 1557.

ns l'aile méridionale du chœur est repré- en marbre blanc à genoux Roland de ourg, que son épitaphe dit avoir été tou- fidele à Henry III & Henry IV, avoir dmis au rang des Conseillers d'Etat par s XIII, puis avoir travaillé *Paci Julio- nsi*, c'est-à-dire au Traité de Loudun de 1616, & être mort en l'an 1629. Ce Mau- du sieur de Neubourg a été dressé par oins de Marthe le Roy sa veuve. On a é d'y marquer qu'il étoit Seigneur de elles.

Cure de Cercelles est à la pleine col- n de l'Archevêque de Paris, suivant tous ouillés. Dès le XIII siécle le Pouillé écri- en latin *Sarcella* au singulier: mais lorsqu'il 'énumeration des Abbayes, Chapitres & rés, il l'écrit *de Sarcellis* au plurier, & place sous le Doyenné dit *de Sarcellis*

que des Prieurés, sçavoir ceux d'Argentueil, de Conflans, de Taverny, de Tour ou saint Prix, de Doumont, de Dueil, de Villiers le Bel, de Roissy. de Marly-la-Ville, de Moncy le-neuf, du Bois-saint-Pere; les Chapitres de Montmorency & de Lusarches, avec les Abbayes d'Herivaux & de Notre-Dame du Val. Dans un des titres de l'Abbaye de N. D. du Val qui est écrit au XIII siécle, est nommé *G. Decanus de Cercella:* le même apparemment qui certifia en 1219 en sa qualité de Doyen *de Sarcelle* la donation d'un bien faite au Monastere de saint Denis.

Chartul. S. Dion. Reg. Arr. de Dagny f. 160.

Tab. Car. loci

Quant à la Seigneurie de cette Paroisse; je ne dirai point qu'un *Radulfus de Serferla* du Cartulaire de Chaalis l'ait possedée; le titre de 1163 qu'on y voit ne le fait point entendre. Je ne puis commencer les vrais Seigneurs de Cercelles qu'au XV siécle. Jean de Popincourt Avocat au Parlement l'étoit en 1456. Il fut en l'an 1465 vers le 8 Juillet l'un des Commissaires-Capitaines aux portes de la Ville de S. Denis pour la garder contre les Bourguignons. Il mourut revêtu de la dignité de Président au même Parlement le 25 May 1480. Il eut pour fille Claude de Popincourt qui fut mariée en 1468 à Jean du Plessis Maître d'Hôtel des Rois Louis XI & Charles VIII, lequel fut Seigneur de Cercelles & de Liencourt: elle mourut le 25 Novembre 1510 & fut inhumée à Cercelles proche son mari. Jean du Plessis eut plusieurs fils; mais Guy par transaction passée avec ses freres eut la terre de Cercelles avec un fief assis à Villiers-le-Bel. On apprend par son testament qui est de l'an 1518 que sa mere Claude avoit fondé une Messe à Cercelles pour tous les Dimanches. Après sa mort, Charles & Guillaume du Plessis se trouvent qualifiés freres & Seigneurs de Sarcelles

Chron. S.Denis sur Louis XI.

Son Epitaphe à Ste Croix de la Bret. sous le Lutrin.

Ibid.

Blanchard p. 507.

Hist. des Gr. Offic. T. 4 p. 746.

A leur priere le Roy François I par Lettres datées de saint Fuscien au mois da Septembre 1545 établit quatre Foires à Cercelles, sçavoir le mercredi d'après les Rois, le premier mardi d'Avril, le premier jour d'Aoust s'il ne tomboit au Dimanche, auquel cas le premier mardi, & le premier mardi d'après la Toussaint; & outre ces quatre foires un marché tous les mardis de l'année. Dans ces Lettres outre la Seigneurie de Cercelles que Charles du Plessis possedoit en commun avec ses freres, il est qualifié Seigneur de Savonnieres, Maître d'Hôtel ordinaire du Roy, Général de ses Finances; & Guillaume du Plessis est dit Seigneur de Liencourt, Valet tranchant de Sa M. & Maître d'Hôtel ordinaire du Daufin. On verra cy-après que sur la fin du dernier siécle il y eut d'autres Lettres pour des Foires à Sarcelles: c'est ce qui fait douter si les Lettres de 1545 eurent leur exécution. J'ai parlé plus haut de Roland de Neubourg Seigneur de Cercelles, on trouve dans l'éloge des Conseillers de Paris un Roland de Neubourg premier Maître d'Hôtel de la Reine mere de Louis XIV, & Seigneur de Cercelles. Ce fut sans doute le fils de Roland dont je viens de parler qui étoit décédé dès l'an 1629. Ce même Roland second du nom porte les deux mêmes qualités dans les Lettres qu'il obtint de Louis XIV pour l'établissement de deux Foires par an à Cercelles, chacune de deux jours, & d'un marché tous les mardis. Dans l'enregistrement de ces Lettres fait en Parlement le 17 Janvier 1681 il est observé qu'elles avoient été portées à la Cour des Aydes qui avoit donné un interlocutoire, & que le Prince de Condé Louis de Bourbon Seigneur de Montmorenci y avoit été opposant. Quelques années auparavant ce même Roland de Neu-

Quatriéme Volume des Bannieres du Châtelet fol. 193.

Page 37.

bourg avoit fait ériger cette terre en titre de Marquisat.

Cercelles est entré dans la maison de Hautefort. Le Seigneur & la Dame de Hautefort y établirent dès l'an 1690 deux Sœurs Grises dans un petit Hôpital ; & cet établissement fut approuvé par M. le Cardinal de Noailles en 1697.

Reg. Archiep. Paris. 3 Sept.

Ils eurent en 1700 un fils appellé Emmanuel-Dieudonné qui a joui depuis de cette terre & qui est qualifié Marquis de Hautefort & de Surville, Chevalier de Malte.

Hist. des Gr. Offic. T. 7. p. 339.

Dès le siécle de Louis le Gros quelques autres Seigneurs que ceux de Sarcelles même y possedoient des fiefs sur la Paroisse, & ce sont les plus anciens dont on ait connoissance. Par exemple Adam de Neisanz en tenoit en l'an 1125 un de Matthieu le Bel, lequel relevoit de l'Abbaye de S. Denis selon l'aveu de ce même Matthieu. Or la Seigneurie de cet Adam qui comprenoit le village de Neisanz détruit il y a long temps, & s'étendoit sur S. Brice & sur Grolay, étoit aussi située en partie sur Cercelles; c'est là déja une marque de démembrement de Cercelles. On en apperçoit de plus grands indices dans les Comptes de la Prevôté de Paris du temps de Charles VII, pendant que les Anglois étoient les Maîtres de cette Ville. On y voit que Jean Braque Chevalier possedoit l'Hôtel du Luat avec Justice & fief à Cercelles. Il tenoit le parti du Roy d'Angleterre & demeuroit alors à Lille en Flandre. Ce même Roi donna depuis cet Hôtel avec le fief & les dépendances sises à Cerselles à deux Anglois nommés Albert Rosengarden & Watequin Wales, & Adenet Tixerand dit Chapellier, à laquelle donation s'opposa Jean Broutin changeur. Vers l'an 1550 Nicolas Hardi étoit Seigneur de la Cour-lez-Cercelles. Le Procès-verbal de la Coûtume de Paris redigé en 1580 fait mention de plusieurs fiefs ou petites Sei-

Chartul. S. Dion. Reg.

Voy. le Tom. III de cet ouvrage p. 366. 367.

Sauval T. 3. p. 584.

Ibid. p. 325.

Hist. des Maîtres des Req. p. 111.

Cout. Edit. 1678. p. 637.

gneuries situées à Cercelles, & qui apparte-noient au sieur Fiacre Guesdon : sçavoir, la Cour lez-Cercelles dont je viens de parler, le fief dit Robillac, Merlefontaine, le Val, Villiers & Moulin-couppe assis aux environs du même lieu de Cercelles. Dans la même Coûtume le Grand Prieur de France est qualifié Seigneur en ce même Village. Il y a aussi sur cette Paroisse une maison appellée Giraudon qui appartenoit en 1706 à M. Gilles le Sourt Curé de saint Paul de Paris. Elle est à présent à M. l'ancien Evêque de Quebec. Une nouvelle carte des environs de Paris marque au sud est de Cercelles un lieu nommé le Haut du Roy. Une affiche m'a appris qu'il y a pareillement sur cette même Paroisse un fief appellé *Bertrandi*. M. de Raincy Auditeur des Comptes jouit aujourd'hui d'une des Seigneuries situées à Cercelles.

Cercelles fut l'une des terres où le Seigneur de Montmorenci avoit à la fin du XII siécle des cens les plus exactement payés. Matthieu l'un de ces Seigneurs donna par pure aumône aux Chanoines Réguliers du Bois-saint-Pere vingt sols à prendre chaque année dans le produit de sa cense de Cercelles *in proprio censu meo de Cercella*, dit-il. Le même étant informé en 1200, que les soixante sols assignés par Burchard son bisayeul pour le luminaire de saint Martin des Champs avec d'autres redevances envers l'Eglise de Cluny étoient mal payées, à cause que la levée s'en devoit faire en divers lieux, » je les assigne, dit-il, dans un lieu » sûr, à sçavoir à Sercelle dans ma cense ou » censive. Le Chapitre de Notre-Dame de Paris acheta au XIII siécle une dixme à Sarcelles : ce fut de l'argent provenant des legs non-déterminés de plusieurs Chanoines. Il n'y eut que Guillaume d'Auneau Chanoine neveu

Preuves de Montmor. p. 71.

Ibidem p. 72.

d'Ives de Mellou Archidiacre, qui donnant quarante livres, déclara que c'étoit *ad emendum partem decimæ de Sarceles :* & Regnaud de Viceors Prêtre acheta lui-même & de son propre argent une portion de cette dixme pour l'Eglise de Notre Dame. Le nouveau Gallia Christiana fait aussi mention du tiers des dixmes de Cercelles, & cela à l'occasion d'un compromis que firent Geoffroy de Pontchevron Doyen de Paris & Jean d'Orleans Prieur de Dueil pour ce tiers, au mois de Février de l'an 1266.

Necrol. Paris. in Bibl. Reg. ad 15 Julii

Ibid. ad 19 Decemb.

Gall. Chr. nova col. 205.

Pastorale Magnum.

M. du Pré de saint Mor dans un nouvel ouvrage, fait mention par deux fois des dixmes que le Chapitre de Paris a à Sarcelles, qui se payent, dit-il, à la mesure de Montmorency plus foible d'un quart que celle de Paris : & dans son article des variations page 73, il insere en son livre ce fragment des Regiſtres du même Chapitre de l'an 1474. *Firmarii decimarum de Sarcellis habeant bladum pro 12 solidis pro quolibet sextario.*

On lit dans Sauval T. 1. p. 613 que le moulin haut du Roy situé à Sarcelles, dépend de la Commenderie de Bellé Paroisse de Nully-en-Telles, Diocèse de Beauvais.

Ce n'est pas seulement par rapport aux biens temporels situés à Cercelles que les Nécrologes font mention de ce village : le nom de Sarcelles ainsi écrit s'y trouve encore pour avoir été porté par plusieurs personnages qui y étoient nés. Les monumens de l'Abbaye de saint-Victor de Paris parlent d'un Hugues de Sarcelles Chanoine Régulier de cette maison, qui étoit devenu illustre dans la vie spirituelle vers l'an 1171. Un Pierre *de Sarcella* est mentionné au 7 Octobre dans l'ancien Nécrologe de l'Abbaye de saint Denis. Je croy qu'il est le même Pierre de Sarcelles Docteur en Medecine dont

Hist. MS. T. 2. cap. 32.

de saint Victor met au XII Février *Anniversarium Magistri Petri de Sarcellis, Magistri edicina, nostri specialis amici.* Le Né-ge ancien de sainte Geneviéve marque emier Janvier la mort de Frere Adam rcelles: au 19 Février celle de Gui Blon-e Sercelles, & au 23 du méme mois celle aître Gui de Sarcelles qui donna à la mai-rante livres & une bible. C'étoit un legs dérable il y a quatre ou cinq cent ans. e sçais si l'un de ces deux Gui de Sar-ne seroit point l'illustre Medecin qui emps de Saint Louis abandonnant la ssion se fit Religieux à sainte Cathe-le la Coûture l'an 1260. Il est appellé un *Guido de Cercelles.* Sur la fin du XIII , l'une des Religieuses de Longchamp t sa déposition sur la vie de la bienheu-Isabelle sœur de S. Louis, est appellée Historienne contemporaine, *Sœur Eremle Cercelles.*

Hist. univ. Paris. T. V. p. 8:2.

Du Cange Vie de S. Louis p. 175. 178.

rmi les Curés de ce lieu je n'ai trouvé narquable que Philippes Briault, qui étoit ême temps Chanoine de Notre Dame de , Archidiacre de Josaïe, Doyen de saint l & Chanoine de saint Maur. Il mourut Novembre 1572 & il repose à N. D. i Ruel qui y est mort Curé il y a quelques es âgé de plus de 80 ans, ne doit pas être é, puisqu'il a composé une Histoire de s sa patrie qu'il se disposoit à donner au , lorsque la mort l'a enlevé. Je parle l'avoir vue entre ses mains.

Ex Registro Bibl. Reg.

VILLIERS-LE-BEL.

LE nom de ce village ne renferme rien qui de soi-même dénote une haute antiquité. Villiers étoit la dénomination que l'on donnoit à toute sorte de maisons de campagne. *Villare* & *Villa* s'employoient indifféremment, & l'on se contentoit pour distinguer ces sortes de maisons ou terres les unes des autres, d'y joindre le nom du propriétaire ou Seigneur. Villiers-le-Bel est dans ce même cas. Le Bel n'est point là pour signifier que c'est un beau village, un bel endroit, quoique M. de Valois l'ait cru. Ce n'est pas un épithete comme dans Villiers-le-sec: c'est que cette terre appartenoit à une famille noble dont le nom étoit *le Bel*.

Not. Galliar. p. 437.

Le plus ancien de ces le Bel que j'aye trouvé jusqu'à présent dans les titres, vivoit vers le commencement du XII siécle. Il se nommoit Matthieu le Bel. Il étoit l'un de ces Chevaliers qui se reconnoissoient Vassaux de l'Abbaye de saint Denis. Par le dénombrement qu'il donna en 1125, on voit combien il tenoit de terres de ce Monastere, & combien il en avoit cédé à d'autres pour être tenues en arriere fief. Je crois assez volontiers que c'est de lui que le Villiers dont je traite prit son surnom de Villiers-le-Bel. Il y dit pour ce qui le regarde personnellement & qui concerne cet article: *In proprium possideo Villam de Villers & hospites de atrio ejusdem.*

Chartul. S. Dion. Bibl. Reg.

Cette Paroisse est toute rassemblée vers l'extrémité d'un grand vignoble qu'elle borne du côté de l'orient. Sa situation est à trois lieues & demie de Paris, & à demie lieue ou e...

viron tant d'Ecoüen que de Cercelles. Ce lieu domine sur ce dernier village, mais aussi à son tour il est dominé par la montagne d'Ecoüen du côté du nord-ouest. En 1470 ce lieu étoit l'un des plus peuplés du Diocèse de Paris, puisqu'il y avoit 80 feux. Dans le denombrement de l'Election de Paris, Villiers-le-Bel a été marqué peut être faussement pour 640 feux : car aujourd'hui il n'y en a que la moitié ou environ. Les auteurs du Dictionnaire universel de la France ont oublié cette Paroisse. *Reg. Visit.*

L'Eglise est remarquable par ses piliers fort élévés & par sa croisée, le tout avec des galeries sans appui & des vitrages, ce qui ressent parfaitement le goût de structure du XIII siécle. Les quatre piliers de cette croisée soutiennent un clocher en pavillon couvert d'ardoise, mais qui probablement étoit primitivement une flêche de pierre suivant l'usage ancien. Le sanctuaire est terminé en pignon & non en apside ou demi cercle. La nef a des pilastres d'ordre composite. Elle paroît refaite depuis 200 ans ou environ, & elle est soutenue en dehors par des arcsboutans. Le retable d'autel est orné de quatre colonnes de marbre. Saint Didier Martyr Evêque de Langres patron de cette Eglise y est représenté d'un côté, & S. Victor Martyr de Marseille de l'autre. Le chœur est très-proprement pavé. On conserve dans cette Eglise un ossemeut de S. Didier long de quatre ou cinq pouces, de couleur tirant sur le cendré & qui paroît être une portion de quelque os du bras. Il est qualifié petit focile dans les Registres de l'Evêché, où l'on lit qu'Anne Duc de Montmorenci, Frere Raoul Gaignier Chanoine de saint Victor Curé & les Paroissiens l'avoient obtenu de l'Eglise de son nom à Langres le 19 Mai 1561 suivant un acte dressé par un Notaire; & que l'Evêque de Paris permit *Reg. Ep. Par. 11 Julii 1561.*

de l'enchâsser & de faire la fête de la Susception le 30 Mai, avec 40 jours d'Indulgences. L'Abbé Chastelain n'avoit point vu cette relique en 1685; mais il vit le buste dans lequel sont renfermés quelques ossemens de saint Etern Evêque d'Evreux apportés de Lusarches, dont la reception y est célébrée le premier Septembre. On croit que tout le chef y est, & M. Chastelain l'ayant ainsi marqué dans son Martyrologe, cela a passé jusques dans le nouveau Breviaire d'Evreux de l'an 1738. Un habile homme m'a assûré avoir vu à Domont un ancien mémoire dans lequel il étoit marqué que c'étoit Radulfe le Bel qui les avoit données avec des reliques de Ste Venice. On montre aussi à Villiers-le-Bel des reliques de saint Eutrope & de sainte Opportune. L'Abbé Chastelain a observé comme une singularité, que dans cette Eglise le chœur est rond, parce que chaque côté forme un demi cercle : que le Prieur avoit fait des Statuts de ce qu'il appelloit l'*Association fidele*, lesquels étoient tous tirés mot à mot de l'Ecriture sainte. Cette association n'étoit composée que de trois personnes avec lui, qui étoient l'Abbé de la Brisse, l'Abbé Anselme & M. Taconnet. Il faut se souvenir qu'il s'agit ici de l'année 1685. Je tiens du fils d'un ancien Procureur Fiscal de ce lieu, qu'il y a eu un temps où il demeuroit en ce Prieuré cinq Religieux de l'Ordre.

Martyrol. universel. 15 Juillet.

Voyages manuscrits de Chastelain.

Ce Prieuré-Cure fut donné à la maison de saint Victor de Paris presque dans les premiers temps de sa fondation. Raoul ou Radulfe le Bel est mentionné dans le Nécrologe de l'Abbaye au 11 Juillet pour en avoir été le donateur. (*a*) On croit qu'il en avoit fait la remise à Etienne de Senlis qui fut sur le siége Epis-

(*a*) M. Gourdan a quelquefois défiguré le nom de Radulfe en celui de Renaud.

copal de Paris depuis l'an 1124 jusqu'en 1142, & qui en transporta la desserte à la nouvelle Abbaye. Achard qui fut Abbé de saint Victor depuis l'an 1155 jusqu'en 1162 obtint du Pape Adrien IV une Bulle au sujet de cette Eglise & de celle de saint Brice. Depuis ce temps-là Amaury de Villiers-le-Bel, Chevalier, que le Nécrologe de saint Victor appelle Maurice, fit présent à la même Eglise de quatre arpens de terre labourable. Il vivoit vers l'an 1170 ou 1175. En 1263 Robert Abbé de saint Victor autorisa une échange de biens que le Prieur de Villiers-le-Bel avoit faite avec le Monastere de saint Denis. Le Pouillé de Paris manuscrit d'environ ce temps-là met la Cure *de Villari Bello* à la présentation de l'Abbaye de saint Victor. Mais les Pouillés manuscrits du XV & du XVI siécle, & les imprimés chez Alliot tant en 1626 qu'en 1648 ne font aucune mention de ce Bénéfice, ni comme Cure ni comme Prieuré. Le Pelletier dans le sien donné au public l'an 1692 n'en ayant rien trouvé, confond cette Paroisse avec celle de Villiers-le-Bacle du Doyenné de Châteaufort, croyant que le Bel & le Bacle se disoient indifféremment. Du Breul a observé que ces Prieurs tirés de la maison de saint Victor sont seulement Administrateurs du Prieuré, & qu'ils sont revocables au gré des anciens de la maison, & que cela fut confirmé par Arrest du Parlement du 11 Juillet 1470 contre frere Jean d'Escouys qui s'étoit fait pourvoir à Rome du Prieuré & Cure de Villiers-le-Bel, & en vouloit débouter Frere Mathurin de la Folie institué par les Senieurs de saint Victor. Il auroit pû citer à cette occasion les Lettres d'Absalon Abbé de saint Victor de l'an 1202 dans lesquelles l'Eglise de Villiers-le-Bel est marquée comme ayant été des premieres dans le cas. Elles se

Gall. Christ. nova T. 7. col. 665.

Necrol. MS. S. Vict. ad 21 Martii.

Chartul. S. Dion. Reg. fol. 372.

Page 83.

Antiq. de Paris p. 350. Edit. 1639.

trouvent au Gallia Christiana. Cet ancien Arrest sur Villiers est rappelle dans un Factum sur le Prieuré du Bois-saint-Pere d'environ l'an 1678.

Gall. Chr. nova T. 7. Instrum. col. 80.

On lit dans un nouvel ouvrage que les deux tiers de la dixme de tous les biens du territoire de Villiers-le-Bel appartient aux Peres de l'Oratoire de Montmorency comme Chanoine de ce lieu.

Freminville Pratique des Droits Seigneuriaux T. 2 p. 144.

Il reste ici par rapport au spirituel une chose singuliere à remarquer; c'est la tradition qui subsiste que Villiers-le-Bel étoit autrefois de la Paroisse de Lusarches. Ce sentiment se trouve marqué dans le nouveau Breviaire d'Evreux. J'ai de la peine à le croire bien appuyé. On n'en trouve rien dans les anciens Registres; & il est difficile de se persuader que la Paroisse de Lusarches se fut étendue jusqu'à trois lieues de l'Eglise Paroissiale: il n'y a aucun exemple de pareille chose. Ce qui a fait naître cette opinion, est qu'à Lusarches proche l'Eglise Paroissiale il y a plus d'un arpent de terrain où l'on n'inhume plus personne, qu'on dit avoir été le cimetiere des habitans de Villiers-le-Bel. Mais voici le sens dans lequel je pense qu'il faut entendre que Villiers-le-Bel avoit son cimetiere à Lusarches; c'est que le transport de quelques Reliques de S. Etern conservées à Lusarches, fait autrefois à Villiers-le-Bel, avoit établi quelque relation entre les deux Paroisses. Cette relation durant encore dans le temps que les Calvinistes se multiplierent à Villiers-le-Bel, détermina les Catholiques de ce lieu à se retirer à Lusarches pendant les grands troubles, ensorte qu'on leur destina une place particuliere dans le cimetiere où ils ont été inhumés à mesure qu'ils y sont décédés. Ce village de Villiers-le-Bel étoit autrefois peuplé d'Huguenots, & on dit qu'il y

Brev. Ebroïc. 1738. ad 16 Julii.

en reste encore un assez grand nombre.

Pour donner une liste des Seigneurs de Villiers avec quelques circonstances historiques sur leur territoire & Seigneurie, il est besoin de remonter jusqu'à Matthieu devenu fameux dans le Cartulaire de saint Denis par son aveu & denombrement amplement détaillé de l'an 1125. Il y déclare que Hubert de saint Brice tient de lui le fief du quart de la dixme de Villers, & le droit de resider dans le même Villers pendant trois mois. Il avoit dit plus haut que Raoul de Mesiafin y avoit aussi droit de residence. Ce droit s'appelloit *Status*. On disoit *habere statum apud Villers per tres menses*. Le même Matthieu le Bel remit en 1148 à Thibaud Evêque de Paris la dixme de saint Brice. Il paroît qu'alors la Seigneurie de Villiers étoit passée à Raoul qui étoit son frere ou son fils, puisque ce fut lui qui remit l'Eglise du même lieu à l'Evêque Etienne mort en 1142. On a vu ci-dessus un Amaury de Villiers-le-Bel bienfacteur de la même Eglise. Son fils nommé Gui Seigneur de Villiers & son épouse Elisabeth transigerent en 1196 avec Matthieu de Montmorency touchant ce qu'ils tenoient de lui en fief dans le territoire du même Villiers. Les Chanoines de saint Victor étoient en difficulté avec le même Gui au sujet de la justice de leur maison & de leurs terres : mais Eudes de Sully Evêque de Paris décida l'affaire en leur faveur. Quelques mémoires marquent ici un Philippes Seigneur de Villiers-le-bel & de Domont, mort en 1204. Il est plus certain qu'en 1206 un Jean de Villiers-le-Bel qui avoit une grange ou ferme à Domont la donna en aumône aux Freres du Mainel, c'est-à-dire aux Bons-hommes ou Grammontins voisins de Mafflée. Vautier de Villers Chevalier & Helloïde sa femme donnerent en

Gloss. Cang. nova Edit. voce Status 9

Preuv. de Montmor. p. 49.

Ibid. p. 71 & Hist. p. 226.

Gall. Chr. nova T. 7. col. 80.

Preuv. de Montmor. p. pag. 77.

Chart. S. Dion. Reg. p 360.

Chartul. Ep. Parif.

Not. Gall. t. 437. col. 2.

Sauval T. 3. p. 123. ex Chartul. S. Mauri & porte Gagnieres p. 424.

1219 aux Moines de faint Denis un pacage fitué à Dugny & contigu à leur maifon. Vers l'an 1230 Adam de *Villers le Bel* Chevalier rendit hommage à Guillaume d'Auvergne Evêque de Paris pour le fief de quarante livres parifis qu'il avoit fur le Travers de Conflants & que lui avoit vendu Adam de Garges Clerc. En 1263 Guillaume de Villiers-le-Bel Ecuyer & Euftache fa femme donnerent à l'Eglife de faint Maur des Foffés pour leur anniverfaire le cinquiéme d'un fief qu'ils tenoient de la même Abbaye. C'eft apparemment le même Seigneur qui eft appellé Pierre dans quelques mémoires où fon époufe eft nommée Euftache de Courtenay. Ces mémoires les difent inhumés l'un & l'autre à Villiers-le-Bel en la Chapelle de faint Nicolas. Guillaume mourut vraifemblablement en 1263, ou au commencement de l'année fuivante, puifqu'on trouve qu'en 1264 la Seigneurie étoit tenue par une femme. Cette Dame de Villiers-le-Bel fe plaignit en Parlement de ce que le Prevôt de Paris s'oppofoit à ce qu'elle eût des fourches patibulaires, quoiqu'elle eût la Juftice de larcin, qu'elle eut exercé celle de la coupure d'oreiles, & celle d'enterrer vives les larronneffes. Sur ce que le Prevôt repréfenta que ceux qui avoient droit de fourches les dreffoient feulement lorfque le cas y échoioit, & qu'auffitôt ils les abbattoient, il fut jugé qu'il en feroit de même à Villiers. Quelques années après la terre de Villiers-le-Bel fut tenue par Pierre Chevalier Baron de Macy. On le dit inhumé avec Mahaud de Gamaches fa femme l'an 1286 en la Chapelle de Notre-Dame du même lieu de Villiers où eft leur tombe. En 1339 le Seigneur de Villiers-le-Bel s'appelloit Adam. Il eft fans doute le même Adam de Villiers-le-Bel qui fut tué à la bataille de

Reg. Parl. Candelofe 1264.

Navarret en Espagne l'an 1365. Vers l'an 1380 Marguerite d'Aunay fille de Philippe Maître d'Hôtel du Roy Charles V, avoit épousé le Seigneur de Villiers-le-Bel. Nous lisons ailleurs, qu'il se nommoit Pierre, & qu'il rendit aveu en 1387 de la terre d'Oignon. Dans le siécle suivant, quelqu'une des branches des Montmorency posseda cette terre. Il me paroît qu'il y a quelque erreur de la part de ceux qui mettent parmi ces Seigneurs de Villiers-le-Bel Jean de Villiers fils de Pierre & de Jeanne de Chatillon : lequel Jean fut créé marechal de France en 1418, servit Henri VI Roy d'Angleterre en 1432 puis Charles VII, & fut tué l'an 1437 à Bruges dans une émeute populaire. Je soupçonne qu'ils ont pris Villiers-le-Bel pour Villiers-Adam Bourg voisin de l'Isle-Adam dont ce Jean de Villiers étoit Seigneur. Car je trouve en 1425 un Jacques de Villiers Seigneur de Villiers-le-Bel, qui avoit des pretentions sur les dixmes de Sarcelles, & en 1460 Jacques de Villiers Seigneur de l'Isle-Adam & Valmondois, est dit aussi Seigneur de Villiers-le-Bel en partie. Néanmoins il est certain que le Connestable Anne de Montmorency passe pour avoir été en même temps Seigneur Chastelain de l'Isle-Adam & Seigneur de Villiers-le-Bel, selon des Lettres de l'an 1527. François son fils lui succeda & possedoit Villiers-le-Bel vers l'an 1567. Aussi dans le Procès-verbal de la Coûtume de Paris le Seigneur de Montmorency est-il dit Seigneur de Villiers-le-Bel.

Preuv. de Montmor. p. 527.

Hist. des Gr. Offic. T. 8 p. 883.

Invent. Spir. f. 148.

Tab. Vall.

Preuv. de Montmor. p. 278.

Hist. de Montmor. p. 438.

Madame de Joyeuse a possedé la terre de Villiers-le-Bel, & depuis elle cette terre appartient à M. le Prince de Condé.

Le Grand Prieur de France se disoit aussi Seigneur à Villiers-le-Bel en 1580; mais nous ignorons en vertu de quoi, n'y ayant point

Coutume de Paris.

d'Histoire de l'Ordre de Malte ou des successeurs des Templiers qui entre dans le détail de leurs biens. A l'égard du Prieuré de saint Martin des Champs, il avoit à Villiers dès le XII siécle une dixme de vin. Dans l'énumeration des revenns de cette maison faite par la charte de Thibaud Evêque de Paris vers l'an 1150, il y a : *Decimam vini apud Villers.* L'Abbaye de saint Magloire y avoit en 1341 & 1360 un revenu sur des terres situées aux lieux dits Champ-long & le Gelinier. Le titre porte que la mesure de ce lieu est celle de Montmorency : par quoi un muid d'avoine mesure de Paris faisoit à la mesure de Villers quatorze septiers. Il y a de plus à Villiers-le-Bel un fief appellé le Fief de la Quatorziéme dont M. Charles Amelot President en la troisiéme des Enquêtes avoit la dixme inféodée. Sa fille héritiere obtint le 16 Mai 1702 un Arrêt du Parlement qui condamnoit à payer la dixme à raison de quarante sols par arpent du terrain enfermé dans un enclos auparavant ensemencé. Dans cet Arrêt la mense Abbatiale de saint Denis & l'Abbaye de saint Victor sont dits gros Décimateurs de Villiers-le-Bel.

Hist. S. Martini p. 188.

Chartul. S. Magl. Ganier Portef. 221 f. 199.

Code des Curez T. 1 p. 212.

En 1465 le jeudi 31 Octobre, le Roi Louis XI ayant reconduit avec le Comte de Charolois jusques bien avant sur le chemin de Pontoise le Duc de Guyenne Charles son frere qui alloit en Normandie, ils vinrent passer ensemble les Fêtes de la Toussaint à Villiers-le-Bel ; après quoi le Comte de Charollois alla en Picardie, & le Roy revint à Paris. On a des Lettres de Louis XI datées de Villiers-le-Bel le 2 Novembre de cette année-là, qui portent commission pour recevoir le serment des Ducs de Normandie.

Chronique de saint Denis par Jean Castel.

Tables de Blanchard.

Il est sorti de ce lieu un homme illustre à la fin du XIV siécle. C'est André Barré qui

s'étant fait Chanoine Régulier à saint Victor de Paris, en devint Abbé l'an 1423, & gouverna sagement cette maison durant vingt-cinq ans en des temps très-difficiles. Il mourut le 25 Octobre 1448. Il est inhumé au côté droit du chœur de saint Victor. *Gallia Chr nova T. 7 col. 685.*

Un Prieur Curé de Villiers-le-Bel doit être dit nommé en qualité d'auteur. C'est Charles de la Grange qui a composé un livre intitulé: *Les Mysteres sacrés de N. S., &c. selon le cours de l'année* en plusieurs in-12. Paris, Couterot 1697. Sa mort arrivée en 1709 donna occasion à un memoire contre les prétentions de M. Augustin Perrochel en sa qualité de grand Archidiacre de Paris, lequel est à voir.

ECOUEN

ET EZANVILLE.

IL paroît qu'on ne peut gueres refuser de reconnoître après Dom Mabillon la Terre & Seigneurie d'Ecouen dans le titre que ce sçavant Religieux a donné en son livre *de re diplomatica* à l'an 632, par lequel Dagobert fait présent à la Basilique de saint Denis du village appellé en latin *Iticinisçoam* ou *Iticinoscoam*, lequel auparavant appartenoit à deux Seigneurs nommés Landry & Ga.. nery, avec les bois, prez, pacages & cours d'eau. La même terre semble être pareillement nommée par l'auteur des Gestes de ce Roy, mais d'un nom fort abregé sçavoir *Idcina*. Il met cet *Idcina* dans le nombre des terres que ce même Prince donna à l'Eglise de saint Denis. Comme Ecouen & Esanville ne forment de tout temps qu'une seule & même Paroisse, il y a

page 465.

Duchêne T. 1. *Gesta Dagob. num.* 37.

l'Hist. de Montmor. p. 27.

froy qui dura depuis l'an 1060 jusqu'en
Une Dame alliée aux Montmorency t
de piété se rendit Religieuse dans le
tere de Notre-Dame & de saint Paul en
voisis, & y fit présent de sa terre d'
ville. Quelque temps après; la Comm
ordonna que par obéïssance elle iroit
rer dans cette terre. Elle le fit, & de
venoit assiduement chaque jour à l'Egl
roissiale. Mais étant devenue infirme a
ge, elle obtint de l'Evêque Geoffroy
Drogon Archidiacre de bâtir un oratoir
terre au cas que Robert son Curé y co
Ce Prêtre le permit à condition que so
se ne perdroit point ses droits les prin
jours de Fête (*b*), qu'on n'y célébrero
ces jours-là ni le jour natal de saint A
qu'on n'y célébreroit aucun mariage, &
n'y releveroit point les femmes de leu
ches. Il est vrai que le nom d'Ecoue

(*a*) Le titre l'ortographie ainsi, ce qui n'
pas que cela ne vienne d'*Iticin*.

(*b*) *In Nativitate Domini, neque in Octavis*
in Apparitione, neque in Purif. S. Mariæ,

point dans cet acte ; mais la désignation de la Fête de S. Acheul actuellement encore patron d'Ecouen fait voir qu'il ne s'agit point ici d'autre Eglise que de celle-là.

La position du bourg d'Ecouen rélativement à Paris est une des plus faciles à indiquer. Ce lieu est situé directement au septentrion de cette Ville, c'est-à-dire deux lieues par-delà saint Denis, & par conséquent à quatre lieues de Paris. Il est bâti sur un côteau assez élévé qui regarde aussi le septentrion ; l'air en est pur & vif, & le territoire fertile en tous biens. Le château & les Seigneurs qui l'ont possedé l'ont rendu célébre. J'en parlerai ci-après.

Comme les Barons de Montmorency eurent par la suite des temps plusieurs terres de l'Abbaye de saint Denis, il se trouve que dès le XI ou XII siécle, ils jouissoient de celle d'Ecouen ; & même sous le regne de Louis le Gros, ils se disoient possesseurs de l'Eglise de ce lieu. En conséquence de cette possession Burchard de Montmorency accorda cette Eglise avec toute sa dixme au Prieuré de saint Martin des Champs ; ce que l'Evêque Etienne certifia en 1124, quoique cela eût déja été confirmé par une Bulle de Calixte II de l'an 1119 en ces termes : *Altare Ecclesiæ, atrium & decimam de Escuen.* Une Bulle d'Eugene III de l'an 1147 employe à peu près les mêmes expressions : Mais la charte de Thibaud Evêque de Paris d'environ l'an 1150 détaille mieux le tout, en mettant : *Ecclesia de Escuem cum tota decima & atrio & tortellis* (a) *Nativitatis Domini & Capella de Esenvilla*, & un peu plus bas : *tertiam partem Altaris de Escuem.* Desorte que Matthieu de Montmorency ayant voulu

Prob. Hist. Montmor. p. 38.

Hist. S. Martini Camp. p. 157.

Ibid.

Ibid.

(a) C'étoient des pains en forme de tourteaux, espece d'offrande que les habitans faisoient à l'Eglise aux Fêtes de Noël.

: été fini. On voit aux vitrages le
1544 & 1545, aussi-bien que le mot
qui étoit familier aux Montmorenc
temps-là pour montrer qu'ils ne s'étoie
écartés de leurs devoirs; leurs armes f
pareillement aux voutes. Il n'y a poi
vers le midi. On voit de ce même
vitrage du chœur un Ecclésiastique re
avec S. Paul son patron derriere lui,
être un Cardinal ou un Dignitaire d
ment ou d'un Chapitre. Aux vitres d
côté est un Chanoine représenté à g
robe violette, avec son aumusse sur
droit; c'est apparemment quelque C
de Montmorency qui étoit Curé d'Ecou
me il y en a eu un dans le siécle dern
l'épitaphe est au chœur.

On a vu cy-dessus que la Fête patr
l'Eglise d'Ecouen étoit *Natale sancti*
& l'on a dû conclure par l'endroit
Fête est placée entre le jour des ce
la semaine sainte, qu'elle tomboit
rement en Carême. C'est encore le mê
Acceolus que l'on y revere comme pat

dicateurs attribuent à ce ſaint les actions de S. Andeol martyriſé dans le Vivarez le premier Mai. Il eſt vrai que l'on célébre ſa Féte à Ecouen le même jour : mais comme c'eſt auſſi celui auquel le martyrologe de S. Jerôme marque à Amiens le martyre des ſaints *Acius* & *Aciolus*, il paroît plus ſimple de croire que c'eſt de ce dernier ſaint d'Amiens que ſont les reliques qui ont fait donner à la premiere Egliſe bâtie à Ecouen le nom de ſaint Acceul, & que ces reliques furent tirées du Monaſtere de ſaint Denis où nos Rois en avoient fait apporter de divers lieux de la France, entre autres d'Amiens qui furent reçûes ſous le titre de Saint Firmin, &c. On a vû ci-deſſus que la Terre d'Ecouen étoit dans le lot des Moines de ſaint Denis lors du partage en 832. Le jour de la reception des reliques de S. Acceul étant le 10 d'Août, quelques-uns ont imaginé que S. Laurent étoit le ſecond patron d'Ecouen.

Cette Egliſe a été aggrandie ſur le devant en 1737, mais cette augmentation de la nef eſt ſans aucun goût d'architecture. Il n'y a dans cette Egliſe de ſépulture remarquable que celle de la famille appellée Chardon, attachée de temps immémorial aux maiſons de Montmorency & de Condé. » Sur une épitaphe ſont » mentionnés Nicolas Chardon ſieur de Vil- » legray, Capitaine du Château, Terre & » Seigneurie d'Ecouan, Villiers-le-Bel, &c. » fils de Pierre auſſi Seigneur de Villegray, » qui étoit fils du Capitaine Chardon dont il » eſt fait glorieuſe mention au ſecond livre de » l'Hiſtoire de M. du Bellay. Pierre Chardon » Ecuyer Seigneur de Villegray, auſſi Capi- » taine. Nicolas Chardon Docteur de la So- » ciété de Sorbonne, Curé d'Ecouan. Et contre l'ordinaire des épitaphes on n'y marque ni

le jour ni l'année de leur mort. Mais au bas se lisent ces deux vers :

Chardoneæ gentis cernis commune sepulcrum :
Conspicuos Clero, Marte, Togâque viros.

Leurs armoiries sont trois étoiles.

A un autre pilier on lit l'épitaphe suivante. *Hic jacet D. Nicolaus Christophorus de Chardon in Theologia Licentiatus è Regia Navarra, Domni-Martini Decanus ac Prior Razinnensis. Obiit* 1708 *ætatis* 33. De plus est nommé au même endroit un *Petrus de Chardon olim Canonicus Suessionensis* mort en 1691.

Le Pouillé de Paris du XIII siécle s'accorde avec les titres ci-dessus allégués pour donner au Prieur de saint Martin des Champs la nomination à la Cure d'Ecouen, & les autres Pouillés écrits depuis y sont conformes. La seule différence entre les Pouillés modernes & l'ancien sur cet article consiste en ce que l'auteur de l'ancien très-reservé dans l'usage de latiniser les noms de lieu, aime mieux imiter tous les titres du XII siécle & dire comme eux en langage vulgaire *Escuen* que d'y donner une terminaison latine. Cela marque en passant que dans ces deux siécles on avoit perdu de vue le nom latin primitif qui étoit resté caché dans les archives de saint Denis. Dans le XIV siécle on passa par-dessus le doute & l'on écrivit en latin *Eschonium* ou *Eschovium*, comme il paroît par l'acte de nomination faite l'an 1331 de Bertrand de Pomieres Curé *Ecclesiæ Eschovii Paris. Diœc.* a une Chapelle de S. Jacques de la Boucherie : Ce qui a été suivi par le Pouillé de l'an 1626.

Hist. S. Mart. Camp. p. 446.

On me dispensera de donner ici un catalogue des Seigneurs d'Ecouen. Il faudroit pour cela transcrire une partie trop considérable de la généalogie des Montmorency qu'on peut

oir dans Duchêne & ailleurs. Il suffit de dire ue les Seigneurs de Montmorency ont posédé la terre d'Ecouen durant cinq ou six cent ns. L'un des plus fameux qui l'a tenue a été nne le célébre Connétable qui l'avoit eu de olland de Montmorency en 1527. C'est lui ui fit bâtir le château, & probablement aussi Eglise excepté la nef. Cette terre avoit été nie au Duché de Montmorency : mais comme lle se trouva mouvante de l'Abbaye de saint Denis, elle en fut distraite peu de temps après, savoir en 1551. Par les Lettres Patentes, le oy quitta les foy & hommage qu'il s'en étoit etenu & les remit à l'Abbaye de saint Denis our lui être rendus comme avant la jonction. rançois de Montmorency eut en 1563 la terre 'Ecouen en vertu du partage ordonné par son ere le Connétable. Cette terre & celle de 'reau fut confisquée sur le Duc de Montmorency, & donnée par Louis XIII à la Duchesse d'Angoulême en 1633.

Hist. de la Maison de Montmor. p. 265.

Reg. Parl. 4 Sept. 1551.

Histoire de Montmor. p. 438.

Reg. Parl. 9 Mars 1633.

Le château d'Ecouen consiste en quatre gros orps de logis qui forment un corps quarré, ux angles duquel sont quatre pavillons quarrés lus élévés d'un étage que le reste de l'édifice. Dans leurs angles rentrans sont des tourelles ui se terminent en cone. Ceux qui souhaiteront un plus grand détail sur l'architecture e ce château, le trouveront dans M. de Piganiol. Ils en trouveront aussi la représentation ans Androuet du Cerceau en ses tomes in folio es anciens châteaux publiés vers l'an 1580; & ans la topographie de France par Zeiller. Saual a écrit qu'on y admiroit les vitres peintes n camayeu d'après les desseins de Raphaël a table faite d'un seps de vigne d'une grandeur demesurée *. La Chapelle environnée d'un mbris de bois de rapport & de différentes coueurs, mais plus admirable encore cy-devant

Description de Paris T. 8.

Tome 1 Francford. 1655.

Antiq. de Paris T. 2. p. 142.

* J'ai vû cette Table

pour quelques bustes & figures antiques, & par ces deux captifs de marbre du dessein & de la main même de Michel Ange qu'Henry dernier Duc de Montmorency donna en mourant l'an 1632 au Cardinal de Richelieu. D'autres y ont remarqué un Christ mort que le Rosso avoit peint pour le Connétable Anne avec beaucoup d'étude & de perfection. Ce Peintre Italien étant venu en France fit plusieurs tableaux des actions de François I, & ce Prince lui fit donner un Canonicat de Notre-Dame de Paris. Il mourut en 1541. Comme le Connétable vécut dans un temps où l'on commença à voir beaucoup de remuemens, on lui suggera de faire mettre sur la principale porte de ce Château ce commencement d'une Ode d'Horace dont le premier mot faisoit une allusion puerile au nom d'Ecouan.

vers l'an 1700. Elle avoit environ trois pieds de long sur deux pieds & demi de large.

Voyage de France chez le Gras 1724.

Æquam memento rebus in arduis
Servare mentem.......

Ou plûtôt je croirois que le Connétable Anne de Montmorency ayant bâti ou rétabli le Château d'Ecouan au temps de sa disgrace qui dura depuis 1540 jusqu'à la mort de François I. Il a voulu se rappeller lui-même ce Vers d'Horace, pour s'animer à soutenir son exil avec dignité.

Théatre des Villes.

Le pavé de la cour étoit autrefois fort estimé pour sa beauté, & par une espece de labyrinthe qu'on y avoit formé de pierres de diverses couleurs.

Table de Blanchard.

Merc. Juin 1733. p. 282.

On a une déclaration du Roy François I donnée à Escouen le 4 Juillet 1527, quelques Edits & Déclarations dátés pareillement de ce lieu par Henry II au mois de Mars 1547 ou 1548. C'est aussi à Ecouen que fut donné par le même Prince le fameux Edit du mois de Juin 1559, qui punit de mort les Luthériens.

Les Ducs de Bourgogne & de Berry furent reçûs en ce Château par M. le Prince le 6 Juin 1705, & y dinerent.

Cette terre eſt l'une de celles ſur leſquelles les Montmorency aſſignerent le plus de revenu pour les Monaſteres & pour les Pauvres. En 1205 Matthieu de Montmorency donna à l'Abbaye du Val un muid de froment du meilleur à lever chaque année en la grange d'Eſcouen. Le même en 1213 accorda aux Religieux du Menel de l'Ordre de Grammont fondés proche Mouceout cinq muids de grain à prendre au même endroit. Enfin par ſon teſtament il voulut qu'on prît ſur la même grange cinq muids de bled chaque année pour en faire du pain qui ſeroit diſtribué aux pauvres tous les jours du Carême par les Chanoines de la Collégiale de ſaint Martin de Montmorency. Il mourut le 24 Novembre 1230. Le Prieuré du Bois-ſaint-Pere ſitué entre ſaint Prix & Bouffémont avoit auſſi le droit de percevoir tous les ans un muid de bon bled ſur le revenu du Seigneur d'Ecouen à la S. Martin d'hiver. Ce qui fut reconnu par les Montmorency en 1273 & 1278.

Preuv. de Montmor. p. 76.

Ibid. p. 80.

Hiſtoire de Montmor. p. 143.

Preuv. de Montmor. p. 123 & 125.

Le livre imprimé du dénombrement des Elections ſpécifie ainſi ce lieu : *Eſcouen & Neufmoulin Château 295 feux*. La Deſcription du Royaume de France n'y en met que 230. Le Dictionnaire Univerſel du même Royaume joignant auſſi Neufmoulin avec Eſcouen y compte 1036 habitans ou communians. Le Rolle des tailles joint auſſi Neufmoulin avec Ecouen, ſi c'eſt la même choſe que la Carte de de Fer & autres appellent Moulineuf, ce lieu eſt tout proche Ezanville. J'ai trouvé un fief du nom de Neufmoulin donné par échange au Prieuré de ſaint Martin des Champs dès l'an 1408 par Jean Caillot demeurant à Ezan-

Preuves de l'Hiſtoire de Montmor. p. 159.

ville : dont Jacques Seigneur de Montmorency donna les lettres d'amortissement.

Il y a des Vignes au voisinage d'Ecouen en tirant sur le chemin de Villiers le-Bel, & sur le même chemin se voit une jolie Chapelle du titre de sainte Anne.

Antiq. de Paris T. 2 p. 335.

Sauval rapporte d'après Paul Petau une découverte de tombeaux faite à Paris, qui prouve que la pierre d'Ecouen y étoit employée dès le IV siécle de J. C.

Compte de la Prev. de Paris Sauval T. 3 p. 325.

Entre Ecouen & saint Brice est l'étang du Chaufour avec un moulin qu'on assure être sur la Paroisse d'Ecouen. Ce bien fut regardé comme considérable par le Roy d'Angleterre Henri V vers l'an 1423 : Il le donna avec les prez qui en dépendoient & la basse Justice à Me. Jean le Clerc qui tenoit son parti, après les avoir ôté à Maître Bureau Boucher absent, qui étoit attaché au Roy Charles VII.

ESANVILLE.

Preuv. de l'Histoire de Montmor. p. 27.

ON a vû ci-dessus les commencemens d'Esanville lesquels ne sont pas nouveaux si c'est ce lieu en particulier qui s'appelloit *Idcina Villa* au VII siécle. Dans le XI siécle on disoit & on écrivoit Aysen-Ville. Ce fut alors qu'il commença à y avoir une Chapelle en cette partie de la Paroisse d'Ecouen par les soins d'une Dame à qui cette Terre appartenoit, & le Curé eut soin de faire mettre des bornes à l'usage qu'on auroit pû faire de cette Chapelle.

Il semble par la teneur de la charte par laquelle Thibaud Evêque de Paris confirma vers l'an 1150 au Prieuré de saint Martin des Champs tous les biens qu'il avoit dans son Diocèse,

que la Chapelle d'Esanville y fut comprise ; on y lit *Capella de Esenvilla*. Cependant suivant le Pouillé Parisien du siécle suivant, un peu avant le temps de S. Louis, c'étoit au Prêtre d'Ecouen à donner cette Chapelle *de donatione Presbyteri de Escuem, Esenvilla*. Le Pouillé du XV siécle sans dire à qui elle appartient, met simplement *Capella B. Mariæ de Essenvilla in Parochia de Esconio*.

L'édifice que l'on voit aujourd'hui à Ezanville ressemble aux Eglises ordinaires de village, n'étant plus une simple Chapelle, mais regardé comme celui d'une succursale. L'Eglise est d'un goût d'architecture ressemblant assez à la maniere dont on bâtissoit sous François I ou Henri II. Elle est toute voutée avec une seule aîle du côté où est la tour du clocher ; mais on ne tourne point derriere le sanctuaire. Le portail & quelques piliers de la nef du côté du septentrion sont du XIII à XIV siécle. Ainsi il ne faut pas s'attendre à y rien voir du regne du Roy Philippe I, temps auquel la premiere Chapelle fut construite. Le chœur est boisé & pavé à neuf très proprement. Cette Eglise est sous la titre de l'Assomption de la sainte Vierge. Il y a un Chapelain titré qui a le chœur à lui, mais qui ne peut pas exercer les fonctions Curiales. La desserte de la succursale se fait dans le nef par un Prêtre que le Curé d'Ecouen y commet pour prêcher & administrer les Sacremens.

Ce village est situé sur une petite éminence qui est fort dominée par les montagnes d'Ecouen & autres. On n'y voit point de vignes, tout est cultivé en grain ou autrement : De là à Villiers-le-sec est une plaine d'une grande lieue, presque entierement en bleds. Ce lieu est à une demie lieue d'Ecouen & placé un peu plus haut sur le ruisseau de Rône.

Le dénombrement de l'Election de Paris y marquoit 76 feux, qui sont maintenant reduits à moitié suivant l'observation du Sieur d'Oisy. Il y a un rolle particulier pour la Taille.

M. le Prince de Condé est Seigneur en partie du lieu d'Esanville. C'est à lui le petit bois quarré situé au sud-ouest de ce village avec une grosse ferme. Les Religieuses Benedictines de l'Abbaye de saint Paul proche Beauvais ont l'autre partie de la Seigneurie qui leur vient du don de la Dame dont j'ai parlé ci-dessus.

Pour ce qui est des anciens Chevaliers, Ecuyers ou autres qui sont surnommés d'Esanville, on trouve d'abord à l'an 1177 Reric d'Esanville avec Renaud, Gui & Pierre ses freres.

Preuv. de Montmor. p. 76.

Robert d'Esanville Chevalier, tenoit en 1230 de Pierre de Marly des pêcheries dans la Seine. Il vivoit encore en 1239.

Chart. S. Dion. Reg. p. 265.

En 1272 Pierre des Barres Chevalier, & Marguerite de la Guierie sa femme avoient un fief à Esanville.

Tab. Vallis. Gaiga. p. 260

Adam Sire d'Esanville avoit donné à l'Abbaye du Val Notre-Dame du bien situé à Esanville, dont Jean de Villers Sire de Domont accorda la confirmation l'an 1275.

Tab. Vallis. p. 110.

Jean Bureau Evêque de Beziers étoit Seigneur d'Esanville en 1472, & Pierre Bureau Chevalier l'étoit en partie l'an 1487.

Ibid. p. 370 Gall. Chr. T. 6. col. 362.

Charles d'Orgemont décédé en 1502 avoit été Seigueur de la même Terre.

Son Epitaphe à Ste Cath. de la Couture.

Louise d'Orgement veuve de Rolland de Montmorency mort en 1505, se qualifioit Dame de Baillet sur Esche & d'Esanville.

Histoire de Montmor. p. 250.

Depuis ce temps-là le Connétable de Montmorency posseda cette Terre avec plusieurs autres du voisinage; puis François son fils aîné, &c. Et enfin de la Maison de Montmorency

elle passa à celle de Condé à laquelle elle appartient maintenant.

Dans le rolle imprimé d'une taxe imposée en 1649, sur toutes les terres d'autour de Paris, est spécifié le sieur Prélabbé pour sa Terre d'Esanville.

MOISCELLE.

Lorsque Hilduin Abbé de saint Denis fit en 832 un partage de ses terres avec les Religieux, une de celles dont il assigna le revenu pour être employé à l'achat des habits & des chaussures des Moines fut Moiscelle qu'il appelle *Muscella*, nom qui ne fait naître aucune idée qui puisse en rappeller l'étymologie. Mais quelques années après, les Religieux désirant avoir dans leur lot la terre de Nogent-sur-Seine au Diocèse de Troyes, cederent à l'Abbé pour cela la moitié de Bailleil, la terre de Moiscelle & d'autres dont il sera parlé en leur lieu. Voilà ce qu'on sçait de plus ancien sur Moiscelle situé à cinq lieues de Paris.

De re Diplomat. p. 520.

Diplomat. anni 862. ibid. 537.

Delà on n'en trouve rien jusqu'à l'an 1150 ou environ, qu'on lit dans une charte de Thibaud Evêque de Paris la confirmation du don de l'Eglise de Moiscelle au Prieuré de saint Martin des Champs & de toute la dixme tant grande que petite. Dans ce titre latin ce lieu est appellé *Moisella*. Il faut croire que quelque Evêque revoqua depuis ce don & qu'il se fit quelque échange ; puisque dès le XIII siécle cette Eglise étoit de plein droit à l'Evêque de Paris quant à la nomination du Curé, selon le témoignage du Pouillé de ce temps-là où elle est nommée en françois Moisselles, sans que son nom y soit aucunement en latin. On la

Hist. S. Mart. Camp. p. 187.

trouve pareillement au rang des Cures de la nomination de l'Evêque dans les Pouillés manuſcrits du XV & du XVI ſiécles, dans ceux qui ont été imprimés au XVI, & elle n'eſt point à tout dans celui du Prieuré de ſaint Martin.

L'Egliſe a été primitivement au bout d'une rue qu'on a appellée la rue du Moutier, & qui tiroit vers Atteinville à l'endroit où il y a une croix, parce que le grand chemin tortillant alors, paſſoit de ce côté-là. En la rebâtiſſant ſur le bord du nouveau grand chemin on l'a expoſée aux humidités que cauſe la chûte des torrens. L'ancienne Egliſe avoit été dédiée le 12 Juillet 1551, par l'Evêque de Megare, mais les moiſſons ayant paru être un obſtacle à la ſolemnité, le Curé & les habitans avoient obtenu permiſſion en 1571 de la remettre au Dimanche d'après la S. Barthelemi.

L'ancien Patron eſt, dit-on, auſſi S. Barthelemi; le nouveau & le plus ſolemniſé eſt S. Maclou. La rencontre de ces deux ſaints pour Patrons, me porte à conjecturer que l'Egliſe de ſaint Barthelemi de Paris dans laquelle le corps de S. Maclou Evêque d'Alet en Bretagne fut apporté pour la crainte qu'on avoit des Normans, auroit eu du bien ſur le territoire de Moiſcelle; & que ce fut ce qui y procura de ſes reliques. Mais comme depuis ce temps-là le peu qui y avoit été porté s'eſt trouvé perdu, les Chanoines de ſaint Victor de Paris qui poſſedent aujourd'hui la plus grande partie du corps de ce ſaint en ont donné au Curé en 1706 un oſſement qui a été placé le 11 Juillet derriere le grand autel. Dans des proviſions de l'an 1538 cette Cure eſt appellée *S. Macuti de Moiſellis*. Cette Egliſe telle qu'elle eſt aujourd'hui n'a gueres qu'un ſiécle d'antiquité; on y voit dans le fond le chiffre de

Brev. Pariſ. 15 Nov.

Chaſtelain Martyrol. univerſel p. 993.

Permiſſ. de diſtraction par le Card. de Noail. du 20 Mars 1706.

645. Elle est avec le defaut commun à plu-
eurs autres de n'avoir qu'une aile. Il n'y paroît
ucune sépulture remarquable : & pour toute
nscription, je n'ai vû que celle d'une fonda-
ion faite vers l'an 1650 par Jacques Habert
Maître des Comptes.

Le testament latin de Bouchard Seigneur de Montmorency de l'an 1237, fait mention de eux Hôpitaux de Moiscelles sans latiniser le om de ce lieu. Ce Seigneur donna à la Maion-Dieu dix livres, & aux Lepreux cent sols. *Domui Dei de Moissellcs decem libras :* & plus as : *Leprosis de Moissellcs centum solidos.* Je e puis assurer si les Seigneurs de Montmorenci voient fondé ces deux Hôpitaux : mais j'ai lû u'en 1561 le Seigneur de Montmorenci préenta Requête au Parlement, exposant que ses ncêtres étoient fondateurs des Hôtels-Dieu e Montmorenci & de Moiscelles, & que c'éoit à lui à veiller sur la régie des revenus & non u Prevôt de Paris ou Lieutenant Civil, ni au ubstitut du Procureur Général au Châtelet : n quoi il fut autorisé par Arrêt du 23 Décembre. L'acte de la visite faite en 1351 de la Maison-Dieu par le Commissaire de l'Evêque le Paris, marque que cet Hôpital étoit pour es Pauvres de Moiscelle, d'Atteinville & de Domont. Jean de Montmorenci qui en étoit dministrateur en 1500 fit sa demission le 2 Juin entre les mains de l'Evêque.

Hist. Eccl. Par. T. 2 p. 332. Hist. de Montmor. Preuv. p. 86.

Reg. Ep. Par.

Le village de Moiscelles est entierement ranassé dans une espece de fond sur le grand chenin de Paris à Beaumont. Il n'y a nuls écarts, nais bien quelques petits fiefs relevant comme e village de M. le Prince de Condé Haut-Justiier. On n'y voit aucunes vignes : Tout est n plaines labourées. Les femmes y trafiquent n dentelles. Le denombrement de l'Election e Paris imprimé en 1709 y met 50 feux, & un

autre plus nouveau y en compte 43. Il n'y en a gueres davantage. Le Dictionnaire de tous les villages de France a oublié celui-ci. Le petit ruisseau qui y passe & qui prend sa source dans le voisinage, & coule ensuite vers Esanville, s'appelle Rône, nom qui n'est point inventé de nos jours, mais qui se trouve dans un titre par lequel le Roy Eudes donne au Monastere de saint Denis l'an 894 un moulin situé *super fluvio Rodono*. Ce nom de *Rodonus* ou *Rosdonus* n'etoit pas inconnu aux anciens. On lit encore ailleurs au sujet de Frodoïn Abbé d'un Monastere dont le nom s'est perdu, qu'il donna la septiéme année de Charlemagne, c'est-à-dire l'an 775, à l'Abbaye de saint Germain-des-Prez, dite alors saint Vincent & saint Germain, une terre située *super fluvium Rosdon*: mais comme cette terre y est désignée sous le nom de *Filchtrolas*, il paroît que ce doit être le ruisseau qui passe à Dampierre proche Chevreuse, & qui vient de Senlisses & des Vaux de Cernay.

Hist. de S. Denis Preu- p. 101.

Annal. Bened. T. 2. p. 233.

En 1628 Claudine le Moine étoit Dame de Moiscelle, & faisoit sa demeure à Domont. Il s'agit de la Seigneurie subordonnée à celle de M. le Prince de Condé Haut-Justicier. Aujourd'hui le Seigneur est le Sieur Matha Procureur Fiscal d'Enguien, & Receveur Général de M. le Prince de Condé pour le Duché d'Enguien.



ATTEINVILLE.

LE plus ſouvent les villages dont le nom ſe termine en *Ville* n'ont été originairement qu'une Terre ou Ferme d'un particulier dont ils ont pris le nom, cela eſt certain à l'égard d'une infinité de Villages de Normandie.

Il eſt à préſumer que le nom d'Atteinville a été formé de la même maniere; cependant comme il eſt difficile d'entrevoir de quel nom perſonnel Gaulois, Romain ou Teutonique peut avoir été formé le mot Attein, j'aime mieux ne rien avancer là-deſſus. Tous les titres latins que j'ai pû voir du XII & XIII ſiécles nomment ce lieu aſſez uniformément, & avec de legeres différences dans l'écriture. Il eſt donc écrit *Atteinvilla, Atheinvilla, Ateinvilla, Atenvilla*, & plus communément de la premiére maniere. Les habitans prononcent aujourd'hui Tainville. Avant le XII ſiecle, il n'eſt fait aucune mention de ce lieu.

Cette Paroiſſe eſt à cinq lieues ou un peu plus de Paris vers le ſeptentrion à un quart de lieue de la route de Beaumont-ſur-Oiſe. C'eſt un pays de labourages. Une partie du village & Egliſe ſont bâties ſur une éminence ſi petite que ceux qui la voyent de loin ſe figurent que la Paroiſſe eſt dans une plaine. Au commencement du dernier ſiécle c'étoit encore un bourg muré. Il y avoit en ce lieu 98 feux en 1709, ſuivant le denombrement alors imprimé. Le ſieur Doiſy en a redonné un autre où il en marque ſeulement 72. Le Dictionnaire Univerſel de la France aſſure qu'il y a 314 habitans à Atteinville. Le territoire s'é-

tend jusqu'auprès de Mo ſcelles qui n'en eſt qu'à un quart de lieue ſur le grand chemin.

C'eſt ſous l'invocation de S. Martin qu'eſt l'Egliſe de cette Paroiſſe. L'ancienne Egliſe avoit été dédiée ſeulement l'an 1529 le Dimanche dans l'Octave de la nativité de N. D. par Gui de Montmirail Evêque de Megare en préſence de Pierre Jourdan Curé : le même Evêque avoit béni le cimetiere le 13 du mois. Mais cette Egliſe eut peu de temps après le beſoin d'être rebâtie, & la bénédiction de la nouvelle Egliſe fut faite par Henry le Meignen Evêque de Digne avec celle de trois autels au mois de Septembre 1576, avec ordre d'en célébrer l'anniverſaire le Dimanche d'après la Nativité de la Vierge. L'édifice eſt accompagné de deux aîles ſans contour derriere le ſanctuaire ; il eſt auſſi ſans fenêtres ni au chœur qui eſt vouté ni à la nef qui n'eſt cintrée qu'en plâtre. Les vitrages du ſanctuaire ſont de l'an 1575. La tour ou clocher de cette Egliſe eſt baſſe mais très-bien bâtie. On y voit dans la nef une tombe ſur laquelle eſt figurée une Dame qui a une eſpece de guimpe ſur la tête, & dont le corps eſt couvert d'une robe d'hermine. On lit autour de cette tombe cette inſcription en lettres capitales gothiques : *Ici giſt Madame Ydoine Dame d'Atainville qui treſpaſſa l'an de grace mil deux cent IIIIxx & V. le ſamedi d'après la ſaint Martin d'eſté. Priez Dieu pour l'ame.* Elle a vers ſa tête deux anges ou enfans en aubes qui l'encenſent ſelon l'uſage du XIII ſiécle. Il y a à ſes côtés quatre écuſſons : A ſa droite quatre oiſeaux ſéparés par une bande concave. Le ſecond écu eſt chargé de trois fuſeaux. A ſa gauche un écu parti loſanges 3. 2. 3. 1. L'autre écu chargé de trois bandes de gauche à droite.

Reg. Ep. Par.

Cette Egliſe avoit été donnée par un Evê-

e de Paris au Prieuré de saint Martin avant n 1147, puisque le Pape Eugene III con- mant en cette année-là les différentes do- tions faites à ce Monastere, marque *Eccle- m de Attenvilla cum decimâ*; cela est expli- é plus amplement dans la charte de Thibaud vêque de Paris postérieure de quelques an- es, & donnée à même fin. On y lit cet ticle: *Ecclesia de Attenvilla cum decima tota tortellis.* Plus bas est un autre article qui fait point de sens de la maniere dont il est nctué dans l'imprimé; c'est pourquoi j'ai u devoir le restituer ainsi: d'autant plus qu'il paroit pas y avoir jamais eu de vignes à teinville & que c'est le bien principal d'Ar- nteuil. *Partem decimæ de sancto Bricio: & cimam frumenti de cultura Hugonis filii Gar- ri apud Attenvillam. Tertiam partem de sua rte decimæ. Tertia vini annonæ & leguminis decimam vinearum apud* Argentuel. Mais ême avec cette correction le mot *sua* n'en ra gueres plus intelligible.

Hist. S. Martini p. 180.

Ibid. p. 187.

En conséquence de la donation de l'Eglise te & confirmée aux Religieux de saint Martin s Champs, ils ont eu le droit de présenter la Cure d'Atteinville, comme en font foy us les Pouillés de Paris à commencer par celui XIII siécle. Cette Cure n'a aucuns écarts, le revenu passe pour être fort considérable. i Philippe de Corbie en étoit Curé en 1483.

V. Pouillé de Pelletier.

Reg. Ep. Paris. 24 *Jun.*

Les anciens monumens fournissent le nom quelques Seigneurs d'Atteinville avant que tte terre appartînt aux Célestins de Paris. Le rtulaire de S. Denis dont une des plus ancien- s pieces est l'aveu que Matthieu le Bel rendit e Monastere en 1125, nomme un Rodulfe de sfiafin qui tenoit de ce Matthieu quelque bien *d Atteinvillam.* Cela ne prouve pas cepen- nt qu'il en fût Seigneur. Mais on ne peut

Chart. S. Dion. in Bibl. Reg.

Ibid.

ligne de la même Abbaye en 1246,
été mis dans le Nécrologe du lieu a
vier. Les mêmes archives du Val font

Ibid.. Portefeuil Gaignieres p. 369

à l'an 1249 de Jean *de Atteinvilla* qual
valier : & de Robert *de Atteinvilla* aya
d'*Armiger*, lesquels en 1271 donn

Ibid. Gaign. p. 369.

même Monastere un sextier de bled
dans le moulin d'Atteinville. Madam
Dame d'Atteinville, dont j'ai rapp
dessus l'épitaphe, étoit apparemmen
fille de ce dernier, étant décédée
En 1310 Jeanne de Lusarches veuv
de Laon Chevalier tenoit cette terr
les plaintes portées contre elle en P
par un particulier, auquel elle avo

Reg. Parl. Paris.

des terres en Lardiller & à Semilly.
le Parlement regla plusieurs contendar
terre, adjugeant à cette Dame & à Jea
dres & sa femme les trois quarts &
de Tarenne Chevalier le quart. En
terre d'Atteinville étoit possedée p
d'Atteinville & par le même Jean
dres Chevalier. Cette particularité
dans les Registres du Châtelet de Pa
casion d'un Procès entre Jean dit

& non un Bailly. Le Seigneur de Goussainville avoit aussi alors beaucoup de bien à Atteinville. Ces biens ayant été confisqués par le Roy en 1332 pour satisfaire à une amende, furent saisis à la Requête de Charles Seigneur de Montmorency. L'estimation de leur valeur fut de quatre cent livres parisis. Le dernier acte qui se trouve touchant les anciens Seigneurs d'Ateinville est encore tiré des titres de l'Abbaye du Val. Il y est parlé à l'an 1337 d'un Jean de Laon Chevalier Sire d'Atteinville, qui déclara que ses prédécesseurs avoient donné à ce Monastere vers l'an 1300 les cens de ce village. Ce Jean de Laon est peut-être le même qui est nommé ci-dessus Jean de Landres. Quoiqu'il en soit, il ne vivoit plus en 1341.

Preuv. de Montmor. p. 143.

Tabul. de Valle B. M. f. 23 Gaïgn.

Ibid.

Les Céléstins de Paris ont succédé après le milieu du XIV siécle aux Seigneurs laïcs d'Atteinville. Du Breul ne dit la chose que d'une maniere obscure. Il marque seulement que Philippe de Mezieres acheta pour eux cent livres de rente & plusieurs censives sur la terre d'Atteinville qu'il qualifie de Bourg fermé de murs. Ce Philippe qui avoit été l'un des principaux Conseillers du Roy Charles V, s'étoit retiré chez ces Céléstins pour y finir ses jours, & ne mourut qu'au commencement du XV siécle. Dans les Mémoriaux de la Chambre des Comptes on trouve à l'an 1400 ou environ les Céléstins de Paris mentionnés touchant l'amortissement de la terre d'Atteinville. On lit aussi dans l'Histoire des Grands Officiers, qu'en 1425 & 1426 ces mêmes Religieux se défirent d'une partie de leur bien d'Atteinville & d'une maison, & qu'ils vendirent ces *portions* à Jean Bureau Commissaire au Châtelet, depuis Chambellan du Roy.

Du Breuil Antiq. de Paris. p. 681.

Hist. des Gr. Off. T. 8. p. 135.

BELLOY *ou* BÊLOY.

IL n'est point parvenu jusqu'à nous de plus ancien titre qui parle de Belloy qu'un acte d'échange que fit un des Nobles du Royaume sous Louis le Débonnaire avec les Moines de saint Denis. Ce Seigneur nommé Lantfride donna à cette Abbaye l'an 829 des biens qu'il possedoit à Houdancourt au Diocèse de Beauvais pour d'autres biens que l'Abbé Hilduin lui céda, qui étoient situés dans le Parisis au territoire de Bêloy. Cet acte aussi-bien que celui du partage des terres de l'Abbaye fait en 832 entre l'Abbé & les Religieux, dans lequel la terre de Bêloy est comprise avec d'autres pour les vêtemens & la chaussure des Moines, fait voir que le Monastere y avoit des revenus considérables. Il nous apprend en même temps le nom que l'on donnoit alors à ce lieu, qui est *Bidolidum*, dont je croy qu'on chercheroit en vain l'étymologie; ce terme paroissant être Celtique. Les biens que l'Abbaye de saint Denis a eu à Belloy lui venoient apparemment de la donation de quelques Rois: Car par une Charte de l'an 840 il est constant que Bêloy étoit une terre du Fisc, dont les Rois avoient fait beaucoup de distractions en faveur des Eglises. Je ne puis me dispenser de mettre ici un abregé de cet acte.

Diplomat. Mabill. pag. 251 & 526 in nota.

ibid. p. 520.

C'est une donation que fait à l'Abbé Hilduin le même Lantfrid avec sa femme Teutgilde, de fermes ou métairies situées dans le territoire de Bêloy. Il y avoit non-seulement des terres labourables, mais aussi quelques bois. Les différentes pieces de terre y sont spécifiées par la quantité de *bunnaria* ou d'arpens qu'elle

Ibid. p. 517.

voient, il y en a qui tenoient & aboutissoient aux terres de saint Denis, d'autres aux terres de saint Gervais, à celles de saint Pierre, à celles de saint Germain, à celles de saint Salve, (a) & quelques-unes à des terres du Fisc. Il y est aussi fait mention de prez & de quelques pieces d'eau, mais jamais de vignes; ce qui dénote que le pays étoit dèslors comme il est aujourd'hui. La conclusion de cet acte est en ces termes: *Acta est donatio apud Bidolidum vicum publicum prope Basilicam S. Georgii Martyris. Data mense Februario die nono ipsius mensis anno XXVII regnante Domno nostro Hludowico Serenissimo Augusto, in Dei nomine feliciter.* Je rapporte ici cette conclusion afin de prouver au lecteur que Dom Michel Germain avoit d'abord fort bien pensé en écrivant que ce pouvoit être de Bêloy que cette charte étoit datée, & qu'il n'auroit pas dû ajouter l'alternative de Béloy ou Bissueil qu'il dit dépendre en partie de l'Abbaye de saint Denis. Il n'auroit aucunement hésité s'il avoit sçû que l'Eglise de Béloy est encore actuellement sous le titre de saint Georges: (b) outre que l'analogie est fort sensible entre Bêloy & *Bidolidum*, & qu'il n'y en a aucune avec Bissueil village du Diocèse de Reims. Ceux-là se sont encore trompés qui au rapport de Dom Fé-

S. Salvii

Ibid. p. 251.

Hist. de S. Denis p. 179.

(a) Je n'ose décider de quel S. Gervais, ni de quel S. Pierre, ou S. Germain il s'agit ici. Pour ce qui est de S. Salve, Ansegise Abbé de Fontenelle fait mention dans son testament d'une Eglise de saint Salve située dans le pays de Bray. Quiconque la découvrira fera plaisir aux curieux. Il paroît par le livre de l'Abbé Irminon que l'Abbaye de S. Germain avoit du bien considérablement à Belloy.

(b) On voit par cet exemple de quelle utilité il est quelquefois de connoître les saints Titulaires des Eglises de la campagne, & combien il est important pour la conservation des faits historiques, de ne les pas changer.

libien ont cru que ce *Bidolidum* étoit aux environs de Villiers-le-Bel. La charte de 832 & celle de 862 qui en est la confirmation en désignent assez la position, lorsque dans l'énumeration des revenus appliqués à l'entretien des Religieux, elle observe cet ordre *Maslare, Muscellam, Bidolitum, Villarem*, &c. ou bien *Maslarem, Villarem, Bidolitum*. Il suffit de jetter la vûe sur la carte, pour voir que Béloy est situé entre Maffliée, Moiscelle & Villers-le-sec, à la distance d'environ six lieues de Paris. Dans ce dernier titre de 862 qui fut confirmé la même année au Concile de Soissons, il est marqué qu'alors la Dame Teurgilde jouissoit de Béloy par précaire de la part des Religieux de Saint Denis : Apparemment qu'elle étoit veuve dans ce temps là, & que le Seigneur Lantfride étoit décédé.

Diplom. p. 537.

J'ai déja marqué ci-dessus par occasion que l'Eglise de Béloy est du titre de saint Georges. Cette Eglise est à trois fonds. C'est-à-dire qu'elle a deux aîles completes; sa structure paroît être du XIV siécle, excepté le grand portail qui est d'un goût d'édifice d'environ le temps d'Henri II, & très-bien travaillé. Au-dessus de ce portail étoient des orgues qui ont été détruites. Le chœur qui est étroit a été boisé depuis peu; mais l'Eglise n'a pas d'autre pavé que le plâtre. La Cure est à la pleine collation de l'Evêque Diocésain selon le témoignage du Pouillé écrit au XIII siécle, où le village est nommé seulement en françois & appellé Baalai. Les Pouillés redigés depuis, tant les manuscrits que les imprimés marquent aussi que cette Cure est à la pleine collation Archiépiscopale. Le Pelletier est le seul qui dans le sien de 1692 en attribue faussement la présentation à l'Abbé d'Hérivaux.

Le territoire de cette Paroiſſe conſiſte principalement en terres labourables. Aux approches du village du côté d'Atteinville ou de Villaines ſont de petits vallons où croiſſent des oziers. L'ancien denombrement de l'Election de Paris marque à Belloy 138 feux, & le dernier n'y en reconnoît que 88 Le Dictionnaire Univerſel y compte 425 habitans.

Depuis Lantfride Seigneur françois nommé ci-deſſus qui avoit du bien à Béloy au IX ſiécle, & depuis l'acte où ſa veuve eſt mentionnée, on ne trouve plus les noms des poſſeſſeurs de cette terre pendant trois cent ans. L'Abbaye de ſaint Denis jouiſſoit apparemment de la plus grande partie des Domaines, & ce qui étoit du Fiſc fut peut-être donné en récompenſe à des particuliers. Au IX ſiécle l'Abbaye de ſaint Germain des Prez avoit une Egliſe à Béloy laquelle jouiſſoit d'un certain revenu & poſſedoit des Hôtes. Peutêtre eſt-ce celle de Villaine qui la repréſente aujourd'hui. *Cod. Irminon. Abb. f. 45.*

Sur la fin du regne de Philippe-Auguſte vécut un nommé Guillaume qualifié *Miles* de Beeloy frere de Baudoin Prieur de ſaint Martin des Champs. Ce Chevalier de Bêloy avoit donné au Monaſtere de ſaint Martin tant pour lui que pour Pierre ſon autre frere un muid de bled à percevoir par chaque année ſur la dixme de Bêloy dans la grange qu'il y avoit, pour raiſon de quoi on y célébroit ſon anniverſaire. Ce Pierre de Bêloy paroît le même contre lequel les Religieux de Royaumont plaidoient ſur la fin du regne de S. Louis, voulant qu'il détruiſit le moulin à vent qu'il avoit fait conſtruire à Bêloy, ſous prétexre qu'il nuiſoit à leurs moulins de Goneſſe. Ce qui ne l'empêcha pas de gagner contre eux au Parlement de Pentecôte 1275. *Hiſt. S. Mart. p. 204.* *Reg. Parl.*

Quelques années après un Gui de Bêloy Geneal. des

Sieurs de Belloy p. 23 in 4-to 1747 Paris Thiboust. possedoit cette terre en partie. Matthieu de Béloy en jouissoit en 1327 selon un aveu rendu par lui au Seigneur de Vierme pour son manoir, &c. & vingt-huit arpens de terre sis entre *Ibid. p. 17.* la Croix de saint Georges & le moulin à vent de Bêloy, &c. L'an 1351 Philippe de Bêloy Ecuyer plaidoit en Parlement contre l'Abbaye *Reg. Parl.* de Maubuisson près Pontoise. En 1362 Jacques de Bêloy est au rang des héritiers de Matthieu de Montmorenci. Il étoit petit-fils de Gui nommé ci-dessus. Il vivoit encore en 1368. On croit qu'il avoit succédé à Jean son pere en la terre de Bêloy.

Preuv. de Montmor. p. 368.

Geneal. de Belloy p. 25.

Le partage étant fait entre ses enfans en 1389, Anseau en devint Seigneur. Il épousa Marie des Essarts fille de Philippe Seigneur de Thieux en 1391. Il vivoit encore en 1410, & étoit mort en 1415. Jacques son fils rendit en 1416 hommage au Seigneur de Vierme. Ce Seigneur de Bêloy est du nombre des Généraux de l'armée de Charles VII qui furent tués à la bataille de Verneuil gagnée par les Anglois le 17 Août 1424.

Ibid.

Ibid. p. 27 29.

Ibid. p. 32

Comme ces Seigneurs ne sont quelquefois qualifiées que Seigneurs en partie de Bêloy, de la vient que sur la fin du XIV siécle un Jean le Bouteiller de Senlis pouvoit se dire & se disoit Seigneur de Bêloy. En 1425 & 1426 un Jean Chevalier Seigneur de Candas, qui avoit épousé Marguerite de Montmorenci est dit pareillement Seigneur de Bêloy. On lit aussi dans Sauval que quelques années après un Seigneur de Bêloy s'appelloit Pierre Gentien, & qu'il l'étoit devenu par sa femme. En 1475, & 1476 & 1482 Michel de la Grange Trésorier du Roy, Général de ses Monnoyes étoit en partie Seigneur de Bêloy. Il eut pour successeur Sébastien de la Grange aussi Seigneur en partie d'Ermenonville. Il vivoit en

Hist. des Gr. Offic. p. 399

Reg. Consil Parl. 22 Decemb. 1425.

Preuv. Montmor. p. 359.

Sauv. T. 3. p. 584.

Tab. B. Mariæ de Valle.

t & 1525. J'ai trouvé de plus qu'en 1495 Antoine de Villers étoit Seigneur de ...i. Sauv. T. 3. p. 552.

...omme la ligne des Seigneurs du nom de ...y en France seroit difficile à suivre dans ...vre de leur généalogie, je suis obligé de ...r tout-à-coup à Guillaume de Béloy fils ...toine ; il vivoit en 1517. Antoine son ...lui succéda en 1538. Il mourut en 1567 ...t inhumé à Belloy. Il avoit épousé Ju...e de Montmirail dont il eut Michelle de ...y Dame de Bêloy en France, laquelle ...sa vers 1552 Antoine Seigneur de Béloy-...-Lienard au Diocèse d'Amiens. Jean leur ...uccéda sous la tutelle de sa mere où il ... en 1571. Il eut de son premier mariage ... Marie de Soissons un fils nommé Char... Il fit son testament en 1590. Charles épou...a 1607 Valentine le Clerc fille de Robert ...lerc Seigneur d'Armenonville, & d'Anne ...nequin. Hercules leur fils aîné fut marié ...1649 avec Marie de Villemouté. Il de...roit en sa terre de Bêloy en France lors... fit preuve de sa Noblesse en laquelle il fut ...tenu le 2 Octobre 1668. Il possеda le fief ...stien de la Grange dont il vendit les deux ... & sa terre de Béloy en France aux Cha...es de Notre-Dame de Paris le 12 Juin .... Les Chanoines la possédent & ont une ...ie de la Justice. Tab. Ep. Parif. Spirit. Liasse 32 n. 20. Geneal. pag. 38. p. 40. p. 105. p. 136. Ibid. Ibid. p. 109 110.

...n des Seigneurs d'une partie de Belloy ...doit étre joint à ceux dont j'ai interrompu ...essus la ligne à l'an 1495, est Christophe ...rocq, Chevalier, qui dans le Procès-ver... de la Coûtume de Paris de l'an 1580 est Seigneur de la Haute-Justice de Bêloy & ...a moitié de la moyenne. C'est apparem...t la portion dont on dit que Messieurs ...us de Pontcarré sont possesseurs. Jean-

Dict. de Moreri au mot *Camus*.

Baptiste-Elie Camus de Pontcarré reçû Conseiller au Parlement en 1721 est Seigneur de Béloy avec le Chapitre de Paris.

Les dixmes possédées dans cette Paroisse par l'Abbaye du Val ont été quelquefois prises à bail par des Seigneurs de Béloy ; & c'est ce qui a fait connoître par les titres les époques de ces Seigneurs.

Il y a à Béloy un fief qui a été acheté par M. de la Croix grand Archidiacre de Paris : & qui par succession est tombé à sa niéce, épouse de M. Chassepot de Beaumont, Conseiller au Grand-Conseil.

Monsieur Thiers écrivant sur le droit de dépouilles qu'ont les Archidiacres, dit qu'en 1474 le Curé de Béloy étant mort, François Hallé Archidiacre de Paris en demanda le lit avec les draps & la couverture ; de plus le surplis, l'aumuce, le breviaire & la ceinture d'argent.

Suppl. Moreri au mot *Archidiacre* p. 63.

Outre ce Bêloy, il y en deux autres dans le Royaume, tous deux situés en Picardie, l'un au Diocèse de Beauvais, l'autre au Diocèse d'Amiens. Je les ai nommé quelquefois cy-dessus dans ce présent article.

Dict. univ. de la France.



VIL-

VILLAINES.

LE nom de ce Village éloigné de Paris de cinq à six lieues, paroît être un diminutif du mot latin *Villa*; & il n'est pas rare dans le Royaume. Il est certain que ce lieu n'existoit point encore au XIII siécle lorsqu'on dressa le Pouillé des Paroisses du Diocèse de Paris. Il y a apparence que le terrain où la Paroisse se trouve étoit une dépendance de Béloy qui est une des plus anciennes Paroisses de ce Diocèse. Villaine en Parisis est nommé dans le testament de S. Aldric Evêque du Mans écrit sous le regne de Louis le Débonnaire. Ce saint Prélat disposant de ses biens, veut qu'on distribue aux Prêtres & aux pauvres le produit des bestiaux qu'il a en différentes terres, ausquelles il ajoute pour la derniere : *Et in Villena in Parisiaco.* Une charte du Roy Robert qui comprend le détail des terres du Prieuré d'Argentueil, marque qu'il y a une métairie à Villaines, *In Villena mansum :* mais comme il n'est pas spécifié que ce fut un Vilaines situé en Parisis, ce peut être Villaines au-delà de Poissy.

Miscellan. Baluz. t. 3. p. 89.

Opera Abaelardi ad calcem.

Il y avoit au reste une Eglise à Villaines en France dès le milieu du XIII siécle. On lit que Damoiselle Marie femme de Jean surnommé Sans-pitié, Ecuyer, donna en aumône à la fabrique de l'Eglise de Villaines proche Maflée un demi arpent de terre l'an 1253. L'Eglise de Villaines est proportionnée au peuple. C'est une espece de Chapelle dont le sanctuaire paroît avoir été vouté vers l'an 1600, assez proprement. La sainte Vierge est patrone

Tab. Eccl. à Val e. Po tef. (gniec.

de cette Eglise. L'Evêque de Paris François de Poncher y vint en personne le 10 Octobre 1528 bénir le cimetiere. Les Pouillés du XV & XVI siécle ceux de 1626 & 1640 certifient que l'Archevéque de Paris confere la Cure de plein droit. C'est ce qui confirme qu'elle a été démembrée de Bêloy, dont la collation appartient pleinement à l'Evêque Diocésain, plûtôt que d'Attainville dont la Cure est à la présentation du Prieur de saint Martin des Champs. Il y avoit une Cure à Villaines au moins dès l'an 1384 qu'il est fait mention de Jean Terrée qui la possédoit.

Reg. Official. Paris.

Ce lieu est l'un des six Villages où Matthieu de Montmorenci Chambellan de France & Jeanne sa femme cédérent du bien à Renaud Abbé de saint Denis & au Couvent moyennant quatre mille quatre cent livres tournois : ce qui fut confirmé par Lettres de Philippe-Auguste au mois de Décembre 1294.

Preuv. de Montmor. p. 129.

La Paroisse est assez petite. Dans le dénombrement de l'Election de Paris on ne lui donne que 29 feux : Elle en a même moins actuellement. Le Dictionnaire géographique universel y compte cent dix habitans. Ce lieu est pays plat, terres de labourage & sans aucunes vignes. M. le Prince de Condé & M. de Pontcarré sont en contestation pour la Seigneurie, & l'affaire est indécise. Je n'ose pas compter parmi les anciens Seigneurs de cette Paroisse un Gui de Villaines qui vendit en 1236 aux Moines du Val ce qu'il avoit de droit dans la dixme d'Espeluches & de Courcelles. Mais surement il faut mettre de ce nombre Jean de Brinon Conseiller au Parlement vers l'an 1545; ensuite Jean de Vignolles Doyen des Secrétaires du Roy, ainsi que je l'ai appris par l'épitaphe d'Anne Guyart sa femme morte le 14

Tab. B. M. de Vallis.

Epit. des SS. Innoc. recueil. à la Bibl. du Roy p. 552.

Octobre 1569. On lit qu'ils avoient eu ensemble dix-sept enfans. Ibid. p. 651.

Je n'ai point trouvé ce lieu parmi ceux qui sont régis par la Coûtume de Paris.

LUSARCHES

*Et l'Abbaye d'*HERIVAUX.

MAlgré l'obscurité qui se trouve dans les origines de ce lieu, on peut assurer certainement qu'il est ancien de plus de mille ans, pourvû qu'on se contente d'entendre simplement par Lusarches un Palais de nos Rois. Il reste en effet des monumens, qui font voir que sous la premiere race le Roy Thierry fils de Clovis II tint les plaids la septiéme année de son regne, c'est-à-dire l'an 680 de J. C. le 30 Juin au Palais dit en latin *Lusareca*. Pareillement Clovis III fils de Thierry vint l'an 692 tenir ses plaids dans le même Palais, le 1 Novembre avec Sigofroy Evêque de Paris, Constantin Evêque de Beauvais, & Ursinien Evêque d'Amiens suivis des grands de sa Cour. En ce dernier acte ce Palais est nommé *Lusarca*.

Diplomatic. p. 470.

Ibid. p. 474.

Mais nous ne voyons aucun indice qu'il y eut aussi un village de ce nom, qu'environ cent ans après. On cite de Charlemagne une une charte de l'an 775, par laquelle à l'occasion de la cérémonie de la Dédicace de l'Eglise de saint Denis faite le 23 ou 24 Février, il donne à cette Eglise les métairies qu'il avoit à Lusarches : *Villas nostras nuncupantes Lusarcha, quæ ponitur in pago Parisiaco super fluvio . . . . una cum illa Ecclesia in honore S. Cosmæ & Damiani.* Voilà trois diplomes qui

Doublet Hist. de saint Denis p. 710.

Le nom du ruisseau est resté en blanc

constatent l'antiquité de Lusarches ; & même le dernier nous apprend qu'il y avoit dès le XIII siécle en ce lieu une Eglise de S. Côme & S. Damien. Mais avec l'aide de ces sortes de monumens quoiqu'anciens, il est encore très-difficile de dire pourquoi ce lieu est ainsi nommé ; son nom est unique en France, & l'on n'en voit point l'origine. Il ne reste rien sur quoi l'on puisse appuyer pour l'étymologie de Lusarches que le nom de la petite riviere la plus voisine laquelle passe au bas de la montagne après avoir arrosé Chaumontel : Elle s'appelle Luze, & cela suffit pour avoir donné le nom de *Lusareca* au château le plus notable au bas duquel elle passoit.

...e ne peut ...re que celui ...ui passe à ...haumontel.

Laissant à part l'étymologie, ce lieu mérite une description particuliere. Il est situé au nord de Paris à la distance de six à sept lieues sur la route de Chantilly, de Creil, Clermont en Beauvoisis, &c. Cette petite Ville ou Bourg est presque entierement dans un vallon évasé auprès duquel sont plusieurs sources & étangs. Il en faut excepter le château & le chemin qui y conduit ; ce château est sur une éminence à la partie occidentale du lieu. Il est construit entierement à l'antique, & renferme une Eglise Collégiale du titre de S. Côme. A la partie opposée, c'est-à-dire à l'orient, est bâtie l'Eglise Paroissiale qu'on appelle saint Damien. Lorsqu'on vient de vers Paris, cette petite Ville paroît former une espece de vaisseau dont les deux Eglises construites aux deux extrémités forment la pouppe & la proüe. Un titre du Chapitre de ce lieu de l'an 1204 marque qu'alors la Paroisse comprenoit 400 feux. On lit dans le denombrement de l'Election de Paris de l'an 1709 que l'on comptoit alors 337 feux. Celui de 1745 y en marque seulement 222. Dans le Diction-

naire universel on a marqué qu'il s'y trouve mille habitans. Ce Dictionnaire universel dit mal-à-propos que cette Ville est du Diocèse de Senlis : mais il dit plus vray quand il ajoute qu'on y travaille beaucoup en dentelles. Il y a des vignes proche Lusarches vers le couchant d'hiver, quelques bois, des prairies, & terres labourables ; mais la proximité de plusieurs villages fait que les façons de ces biens ne produisent pas beaucoup d'exercice aux habitans de Lusarches qui sont dans le cas de plusieurs autres lieux situés sur les grandes routes, c'est-à-dire qui la plûpart tiennent des Hôtelleries. On assure que ce lieu a été autrefois muré, & il en reste des vestiges, avec quelques portes.

Il ne m'appartient pas de décider s'il existoit une Paroisse à Lusarches, avant qu'il y eût un Chapitre. Selon le titre ci-dessus allégué de Charlemagne, on doit dire que la Paroisse est plus ancienne que le Chapitre : Car Charlemagne n'auroit pas donné aux Moines de saint Denis une Eglise où il y auroit eu des Chanoines. Or selon ce titre il leur donne en l'an 775 l'Eglise de saint Côme & saint Damien de Lusarches. De ce que les Chanoines de Lusarches nomment à cette Cure ; il ne s'ensuit pas non plus qu'elle soit plus nouvelle que l'érection du Chapitre, parce qu'on a beaucoup d'exemples par lesquels il est évident qu'en érigeant une Collégiale dans un lieu, les Evêques Diocèsains accordoient aux Chanoines la nomination de la Cure déja subsistante auparavant. Dans l'incertitude qui reste sur l'antiquité de la Paroisse de Luzarches, je commencerai par dire ce qu'on sçait sur la Collégiale.

Le premier auteur qu'on sçache en avoir parlé est Dusaussay qui assure qu'un Gentil- COLLEGIALE.

homme François nommé Jean de Beaumont étant allé avec les croisés au secours de la Terre sainte sous le Pontificat d'Alexandre III rapporta d'Orient en France les corps de S. Côme & S. Damien qu'il mit à Luzarches. Il y fonda, dit-il, une Eglise en leur honneur, & y établit un Chapitre de Chanoines pour veiller à la garde de ce nouveau trésor. Il se présente une difficulté dès ce premier article. Ce n'est pas du côté du nom de Beaumont. Il est certain que dès le temps de Louis le Gros un Matthieu de Beaumont jouissoit de la moitié de Luzarches à cause de son mariage avec la fille de Hugues Seigneur de Clermont en Beauvoisis. Mais il est aussi très-certain qu'il n'y eut point de Croisade pour la Terre sainte sous le Pontificat d'Alexandre III. Ainsi la tradition sur laquelle du Saussay s'est fondé est fort suspecte: On lit dans le fond du sanctuaire de cette Collégiale en grosses lettres gothiques & néanmoins non capitales, mais qui peuvent avoir deux à trois cent ans d'antiquité, l'inscription suivante peinte sur le mur: *Monsieur Jehan de .... ault Comte d'Eu & Agnes de Lusarches sa feme fondateurs de cette Eglise.* Mais cette inscription mutilée ne peut faire foi. Le second article qui forme de la difficulté est au sujet de l'apport des corps de S. Côme & de S. Damien, lequel ne peut subsister, si le voyage de celui qu'on dit les avoir apportés est un voyage chimérique.

Sauss. Martyrolog. pag. 663 & 272, & Baillet 27 Sept.

Suger in vita Ludov. Grass.

Je crois pouvoir dire là-dessus que le laps de temps depuis qu'on posseda à Lusarches, ou aux environs les ossemens de S. Etern Evêque d'Evreux, qui avoit été assassiné dans le voisinage par des impies vers l'an 653, aura été cause que depuis qu'on les eût enchâssés & mis dans l'Eglise de saint Côme & de saint

Damien de Lusarches, cette châsse étant appellée la *châsse de la Collégiale de saint Côme & de saint Damien*, ceux qui voulurent abréger cette expression dirent : *La Châsse de saint Côme & de saint Damien*; ce qui a pû faire naître l'opinion par laquelle on a prétendu avoir en cette Eglise les corps de S. Côme & S. Damien, qu'un Jean de Beaumont Seigneur de Lusarches auroit apportés de bien loin. Sçait-on aussi si S. Etern étoit seul lorsque les impies le massacrerent? N'avoit-il pas quelque pieux Diacre ou Clerc avec lui selon la coûtume des saints Prélats dans ces anciens temps? Si son Clerc fut assassiné avec lui, il s'ensuivroit qu'au lieu d'un corps saint inhumé dans la Chapelle de l'ancien Palais de Lusarches, il y en auroit eu deux. Cette duplication de corps aura encore plus naturellement insinué que l'on possedoit en cette Eglise celui de S. Côme & celui de S. Damien. Au reste il est toujours vrai de dire que l'on y conserve environ deux ou trois corps saints, & que si l'apport de reliques d'orient par un Comte de Beaumont est réel, il peut avoir apporté des ossemens des compagnons de ces saints martyrs. Pour ce qui est de s. Etern, on sçait que sa tête n'y est pas, parce qu'elle a été transportée autrefois au village de Villiers-le-Bel, où on la conserve dans l'Eglise de saint Didier. *Breviar. Par. & Ebroic.* Il y manque aussi l'ossement qui fut donné en 1682 à deux Chanoines d'Evreux que le Chapitre avoit députés pour le demander. Depuis cette concession, le Chapitre d'Evreux a statué que les Chanoines de Lusarches seroient regardés comme Chanoines Honoraires d'Evreux.

Je crois devoir aussi faire observer ici qu'à Lusarches pour preuve de l'antiquité du culte de S. Etern on fait remarquer qu'il subsiste dans

les ruines du Château de la montagne un reste de Chapelle de son nom, & où l'on croit que le Chapitre a eu ses commencemens avant que d'être dans la grande Eglise. Pour moi je ne regarde cette Chapelle que comme un mémorial de l'ancienne où le saint Evêque avoit été inhumé. Il en est des Chapelles comme des tombeaux que l'on renouvelle quelquefois: car il s'en faut de beaucoup que ces restes de château & de la Chapelle soient du temps même de la seconde race de nos Rois.

L'Eglise Collégiale de Lusarches est un bâtiment gothique de structure d'environ l'an 1200. Il a une croisée, le sanctuaire finit en pignon *ex abrupto* à cause de la pente de la montagne qui est vers le soleil levant, le clocher est à côté du fond de l'Eglise. Quand on bâtit la nef qui paroît du même temps, on l'embellit de galeries sans appui (ce qu'on n'avoit pas fait au chœur) mais ces ornemens d'architecture ont été fort endommagés dans le côté méridional. Les deux aîles finissent avec la nef sans qu'on puisse tourner derriere le sanctuaire. Il y a une espece de tribune ou continuation de galeries au dessus du grand autel. Ce qui servoit autrefois à placer les musiciens aux Fêtes particulieres dans laquelle situation ils faisoient face à l'orgue qui est sur la grande porte. Au dehors de cette porte sont trois figures de pierre, qui paroissent aussi être du temps de Philippe-Auguste; sçavoir celle d'un saint Evêque au pilier qui sépare les deux batans de la porte; & qu'on dit être de saint Etern; & deux à chaque côté sçavoir de deux saints tenans chacun un livre & vêtus comme on représente ordinairement les Apôtres: & au dessus de chacun d'eux un meurtrier ou bourreau qui les met à mort. On dit dans le pays que ce sont S. Côme & S. Damien; mais ce peuvent

être aussi deux Ecclésiastiques compagnons de S. Etern. On ne voit point de boëtes dans leurs mains qui puissent engagé à croire nécessairement que ce soyent les deux saints freres medecins. On lit que Jeanne de Bourgogne Reine de France épouse de Philippe le long, par devotion pour ces martyrs vint honorer leurs Reliques à Lusarches, & que les ayant trouvées renfermées dans des châsses peu décentes, elle en fit faire d'autres d'argent. Que la Translation qu'il fallut faire donna occasion d'appeller à Lusarches les Chirurgiens de Paris pour prononcer à la maniere accoûtumée sur la nature des ossemens. Cette Translation fut faite par l'Evêque de Paris le 3 Octobre 1320, en présence de la même Reine & de sa fille Duchesse de Bourgogne, des Abbés de saint Denis & de sainte Geneviéve. La châsse de S. Etern est aussi d'argent, & construite en forme de coffre. On y voit représentés un Roy & une Reine à genoux. Proche la Reine est un écusson miparti champ d'azur à bandes d'argent, & de l'autre côté miparti de gueules & d'or, ce qui peut venir d'une châsse précédente. Dans la croisée du côté du septentrion reste couchée la figure en pierre d'un chevalier, mutilée par les jambes. A son bouclier est un lion qui se montre par le côté gauche. La statue de sa femme aussi couchée est restée en entier. Ce sont sans doute les fondateurs du Chapitre. A l'autre côté de la même croisée dans la Chapelle est pareillement figuré un chevalier armé ayant un lion à ses pieds. Ses armoiries sont trois bandes d'argent entremêlées de six oiseaux deux à deux.

Iudex funer. Chirurgor. Paris. édit. 1544. p. 537.

Dans la nef proche la porte du chœur se voit sur une tombe l'inscription suivante en caracteres gothiques minuscules, dans laquelle il y a un ou deux mots qui ont été effacés à des-

mots remplis par ces étoiles & qui se tr
biffés sur la tombe sont *les François* ;
cela peut s'entendre de la prise de Lu
en 1429.

Dans la même nef se voit aussi la to
de Jean Coiffier Seigneur de Roquem
paroît être du XVI siécle.

Dans le sanctuaire enfin se voit une i
tion qui porte qu'en ce lieu gisent Nicol
le sieur de Cervilliers & Lusarches m
1654 à Sedan des blessures qu'il avoit
au siége de Stenay ; & sa femme Anne
morte en 1655.

Le Château où cette Eglise est constr
dans la partie la plus élevée du lieu. Il
puis longtemps en ruine & inhabité sir
le bas où sont restés les logemens de qu
Chanoines.

Il est prouvé par une Bulle du Pape
III datée de la seconde année de son P
cat qui revient à l'an 1183, que le C
Tab. Lusarch. de Lusarches étoit dèslors fondé. Ce Pap
firmant aux Chanoines les biens qu'ils
doient suivant leur énoncé se borne a

Et un demi muid du don d'Adam de Vezelai. Le souverain Ponife y comprend ensuite une Chapellenie fondée par Jean le Moine & Valentin de l'Etang ou de Stain, qui leur avoit été donnée pour y nommer; ce qui étoit ratifié par l'Evêque de Paris ainsi que la Bulle ajoute: De plus il leur confirme l'Annuel des Canonicats vacans pour en appliquer le revenu à la Fabrique de l'Eglise & à l'entretien des livres. Le droit qu'ils ont dans la trésorerie, & celui de prendre dans la forêt voisine de Lusarches, soit du bois à brûler soit pour bâtir. Les Evêques de Paris ont donné depuis à ces Chanoines le droit de présenter à quelques Cures du voisinage outre celle du lieu, & apparemment qu'ils les desservoient eux-mêmes primitivement. On lit dans le Pouillé de Paris du XIII siécle: *De donatione Canonicorum de Lusarchis; Ecclesia de Lusarchis, de Spineto; de Laci*, & par une addition un peu postérieure *De Plesseyo juxta Lusarchias*. Les Pouillés du dernier siécle y ajoûtent la Cure de Chaumontel. Le Chapitre de Lusarches est Curé primitif de ces Eglises. Il est composé de sept Chanoines ayant un Prevôt à leur tête. Ils sont tous à la nomination alternative de M. le Prince de Condé & de M. le Président Molé Seigneurs par indivis: Droit que plusieurs Jurisconsultes ont regardé comme semblable à celui du Roy dans les Chapitres de fondation Royale. Le Prevôt se fait par l'Election du Chapitre qui choisit ordinairement le plus ancien du corps.

Mem. du Clergé T. XI p. 1094. & T. XII p. 15. 19

Ce n'est qu'au XIV siécle après la Translation des Reliques de l'an 1320, qu'à commencé la rélation des Chirurgiens de Paris avec l'Eglise Collégiale de Lusarches. On lit que c'est par une fondation de ces temps-là faite à la Requête des Chanoines de Lusarches

Index funer. Chirurgor. Parif. p. 537 & 538.

qui proposerent de réunir la Confrérie des Chirurgiens de Paris à l'ancienne Confrérie de Lusarches : Ces Chirurgiens y députerent quatre de leur Corps en qualité de Recteurs de la Confrérie pour faire la visite & les opérations nécessaires aux malades qui y viennent de divers endroits : Cela se fait deux fois l'année, sçavoir le jour de S. Côme 27 Septembre & le jour S. Simon S. Jude. Ils y ont leur banc qui a été construit proche la porte de l'Eglise du temps de M. le Maréchal.

Reg. Ep. Par.

Reg. Archiep. Par. 22 Aug. 1714

Reg. du Parl.

Il y avoit dans cette Collégiale plusieurs titres de Chapelles. Celle de saint Jean-Baptiste a été réunie au Chapitre le 17 Décembre 1498 par l'Evêque de Paris du consentement de Bernard Roillet Licentié en droit qui en étoit Titulaire. En 1714 ce Chapitre ayant exposé qu'il étoit composé de sept Chanoines, deux Chantres, six Enfans de chœur & d'un Bedeau ; & que tout son revenu n'alloit qu'à 882 livres, ce qui faisoit à chacun 126 livres, M. le Cardinal de Noailles y unit la Chapelle de la Trinité de 15 livres de revenu, celle de N. D. de 190 livres, & celle de S. Nicolas de 110 livres, afin que le produit fut converti en distributions manuelles. Son decret fut confirmé par Lettres Patentes enregistrées le 20 Septembre 1715.

Tab. Ep. Par. Spiritul. Invent. fol. 148.

Chartul. maj. Ep. f. 252.

Quelques-uns des plus anciens titres de cette Eglise sont le traité que le Chapitre & le Curé firent en 1204 touchant leur revenu, & par lequel il fut réglé que le Curé ne prendroit aucune dixme. Puis la création d'une petite rente en faveur de Ranulfe Evêque de Paris faite l'an 1282, à cause des amortissemens qu'il avoit accordé des cens & rentes que le Chapitre avoit en sa Seigneurie, mouvans de lui en fief & arriere-fief, & dont quelques-unes lui venoient d'Emenjarde Dame de Lusarches,

ε de Jean Ecuyer Seigneur du Château d'en-
laut, comme les rentes ſur le moulin de l'é-
ang., ſur ceux de Becherel & de Coye. Une
inquête de l'an 1581 nous apprend que cutte
nême Collégiale fut pillée, ravagée & ruinée
n partie par les Huguenots.

Quoique l'Egliſe Paroiſſiale de Luſarches ôit ſous l'invocation de S. Côme & S. Da- nien conjointement; comme elle l'étoit dès e temps de Charlemagne; néanmoins on l'ap- elle plus communement du nom de S. Da- nien par oppoſition à la Collégiale qu'on ap- elle S. Côme. Autrefois, dit-on, elle s'ap- elloit S. Barthelemi, & on en fait la Fête e rit ſolemnel. Dans le ſynode de l'an 1460 lle eſt ſimplement denommée *S. Damiani*. Elle eſt ſituée au bout oriental de la Ville. EGLISE PA- ROISSIALE

C'eſt un grand vaiſſeau où il y a différens enres de ſtructure. Il n'y a d'ancien que le anctuaire qui n'eſt point terminé en rond mais n pignon, & le fond des deux collateraux ui finit en rond point: Ces morceaux ſont u XIII ſiécle. Le chœur & la nef ſont d'une implicité qui n'indique aucun temps. Le por- ail & le haut de la tour paroiſſent être bâtis u milieu du XVI ſiécle vers le regne d'Hen- y II.

On y voit dans la nef devant le Crucifix épitaphe de quelques Curés qui m'ont paru iériter que j'en fiſſe mention. L'une eſt de hilippe-le-Bel né à Borrenc-ſur-Oiſe au Dio- èſe de Beauvais, lequel ayant été élevé par on oncle Abbé de ſainte Geneviéve de Paris evint principal du College de Calvy-Sor- onne, puis Docteur de la maiſon des Cho- ets, & enfin Curé de Luſarches où il mourut ctogenaire le 27 Septembre 1626. L'autre eſt e Claude Bazot Pariſien très-habile dans le rec & l'hebreu qui fut choiſi par M. le Bel.

Il avoit été Procureur de la Nation de France; puis Recteur de l'Université : ensuite de la Société de Sorbonne. Il décéda le 2 Octobre 1652 âgé de 70 ans, laissant pour son successeur Jean Dufour son neveu.

On voit aussi dans la même Eglise les épitaphes de Messieurs le Coq & Baron qui étoient Seigneurs de Chauvigny au siécle dernier.

Dans l'aîle droite ou méridional à côté du chœur est l'épitaphe de Claude-Albert d'Arbois Seigneur de Romeny, Lecheries, Largilliere, Blanchefontaine, &c. Lieutenant de ses Gardes du Corps de sa Majesté, Brigadier des armées, Grand Bailly du Soissonnois, Chevalier de l'Ordre de S. Louis. » On y marque » qu'il fut d'une probité généralement reconnue, d'une valeur qui alloit jusqu'à l'intrépidité. Le sang froid qu'il conservoit dans » les combats lui faisoit toujours utilement » employer son courage .... Il étoit » naturellement bienfaisant, ne pouvant souffrir une médisance, ce qui lui fit mériter » à la Cour le nom de *Protecteur des absens.*

On ajoûte » qu'il eut l'honneur d'être regretté du Roy qui eut la bonté de dire qu'il » avoit perdu un de ses meilleurs Officiers. Il » mourut à Lusarches le 8 Juin 1698.

J'ai déja observé cy-dessus que cettte Cure étoit à la nomination du Chapitre du lieu dès le XIII siécle; ce qui est également marqué dans tous les Pouillés. Il y a un titre dans les archives de l'Abbaye d'Herivaux qui consiste en une donation que Guy le Bouteiller confirme l'an 1209 : Cet acte finit ainsi : *Actum apud Lusarchias in Monasterio Parochiali.* Il n'en faut point inferer qu'il y ait eu des Moines dans cette Eglise. *Monasterium* signifie en cet endroit la même chose qu'*Ecclesia.*

Gall. Chr. T. 7. col. 818.

Plus de trente ans auparavant parut comm

témoin dans un acte de l'Evêque Maurice de Sully *Godefridus Presbyter de Lusarchiis*. Proche la même Eglise est une grande place qu'on dit avoir servi à inhumer les gens de Villiers-le-Bel, lorsqu'ils étoient de la Paroisse de Lusarches. Voyez ce que j'en dis à l'article de Villiers le-Bel.

Tabul. Caroli loci Gaignieres p. 211.

Il y a plusieurs autres petits bénéfices ou Chapelles à Lusarches, les unes subsistantes, les autres réünies, ainsi que j'ai dit. La Léproserie ou Maladerie est une des plus anciennes. Elle existoit dès le commencement du regne de Philippe-Auguste vers la fin du XII siécle. On trouve dans les titres de l'Abbaye du Val proche l'Isle-Adam que les Lepreux de Lusarches possedoient une piece de terre à Fontenay en France, lieu dit Pomereth l'an 1190. Cette Maladerie est encore actuellement comprise au rôle des Décimes. Il falloit qu'elle fut riche, puisque selon le livre ces visites des Léproseries faites en 1351 neuf villages ou hameaux avoient droit d'y placer leurs malades; sçavoir après Lusarches, » Gascourt, Tymercourt, Lacy, le Plessis-Trianon, Espinay, Champlastreux, Chaumontel & Janny. Il est fait mention dans les Registres du Parlement au 17 Mars 1383 d'une Chapelle de Lusarches dont la collation est dite appartenir à l'Evêque de Paris; à l'occasion de quoi on ajoute, que l'Archidiacre de Paris, quoique grand Clerc du Conseil du Roy n'avoit pû la conférer en Régale, & que ses lettres seront rompues.

CHAPELLES.

Tabul B. M. de Valle Gaignieres p. 158.

Reg. Visit. Leprof. Paris. 1351.

Il semble qu'il y ait eu à Lusarches une autre maison hospitaliere outre la Léproserie. Il est fait mention de son Hôtel-Dieu dans le Pouillé du XV siécle, à l'occasion d'une Chapelle qui y étoit *Capella ad altare S. Jacobi in Domo Dei de Lusarchiis*. Il en est aussi fait mention l'an

Reg. Ep. Parif.

1585, auquel temps par lettres du 28 Septembre Arnoul du Mesnil ordonna comme Vicaire Général de l'Evêque à Sœur Paule le Jay Religieuse de Maubuisson d'aller demeurer à cet Hôtel-Dieu pour y recevoir les Pauvres.

C'est aussi sur le territoire de Lusarches qu'est situé le petit Prieuré ou Chapelle de saint Nicolas de la Grange du Bois dépendant de l'Abbaye d'Herivaux qui a été ordinairement possedé par un Chanoine Régulier, & qui a été quelquefois permuté pour une Cure.

Reg. Ep. Par. 9 Jul. 1477. Prov. 1656. Reg. Archiep. Comp. Ep. Par. 13 Aug. 1573.

Vers l'an 1658 les Pénitens du Tiers Ordre de S. François obtinrent permission * de s'établir à Lusarches, à condition de ne faire aucune quête ni rien qui puisse préjudicier aux Chanoines. Les Registres du Parlement font foi que cette permission fut enregistrée cette année-là le 7 Septembre avec modification. De fait ces Religieux s'y sont établis, & y ont une petite maison. Elle est située dans le canton dit Roquemont dont le Seigneur leur fit présent. Ceci pourroit convenir à René Coiffier Prieur de S. Paul-ès-lions que je trouve avoir obtenu en 1653 de faire célébrer en sa maison de Roquemont. On a vû ci-dessus par l'épitaphe de Jean Coiffier, que Roquemont étoit une Seigneurie réelle. Ces Pénitens sont appellés dans le lieu *les Religieux de Roquemont*, de même qu'à Paris on les appelle les Picquepuces.

* On la dit être du 17 Janv. 1653.

Reg. Archiep. Par. 15 Nov.

TEMPOREL DE LUSARCHES.

CATALOGUE DES SEIGNEURS.

Il est resté tant de preuves des hommages rendus aux Evêques de Paris pour la Terre de Lusarches, au moins en partie, & sur-tout pour la Forteresse, qu'il n'y a presqu'aucun sujet de douter que quelqu'un de nos Rois de la seconde race n'eût fait présent à l'Eglise de Paris du Palais qu'il avoit en ce lieu, & du terrain adjacent: On ne peut pas prouver que tous

tous les Seigneurs qui possedoient quelque portion de Domaine à Lusarches ayent relevé de l'Evêque de Paris ; mais on va voir par la liste de tous ceux que j'ai pû trouver désignés avec la qualité de *Dominus Lusarchiarum* (a), que plusieurs ont reconnu l'Evêque de Paris pour leur Seigneur suzerain. Quant à la partie de Lusarches qui relevoit de lui (si tout n'en relevoit pas) le plus ancien possesseur connu est Hugues Comte de Clermont en Beauvoisis, qui vivoit vers l'an 1100, & qui mariant Emme sa fille à Matthieu Comte de Beaumont-sur-Oise & Seigneur de Chantilly, lui donna la moitié de la Terre de Lusarches. Matthieu s'étant emparé du reste au préjudice de son beau-pere, Hugues de Clermont alla s'en plaindre à Louis VI qui venoit d'être désigné Roy : Ce Prince vint à Lusarches à main armée, ayant repris la tour il y mit une forte garnison & la rendit en cet état au même Hugues ; Raoul ou Radulf, son fils lui succeda dans la portion qu'il s'étoit retenu ; puis à Radulf succeda Gui son fils, & un second Gui fils du premier ; Guy pere & fils sont mentionnés dans le Calendrier Nécrologique de l'Abbaye d'Hérivaux, comme Chevaliers & Seigneurs de Lusarches vers les années 1165 & 1180. L'un des deux donna à cette nouvelle Communauté cinq sols dans son cens de Lusarches. Gui I avoit une sœur nommée Marguerite de Lusarches qui épousa en 1152 Gui de Senlis Bouteiller de France, & lui porta une partie de la Seigneurie de Lusarches. Ces deux Seigneurs sçavoir Raoul Comte de Clermont, & Gui prétendirent à cause de leur Sei-

Suger. in vita Lud. Grossi. Duchêne T. 4 p. 284.

Gall. Chr. T. 7. col. 817.

(a) Je trouve dès l'an 1087 un *Raredus de Lusarchiis* présent à Saint-Denis avec les Seigneurs de Marly-sur Seine ; mais il n'est pas dit *Dominus*. Preuves de l'Hist. de Montmorency p. 30.

du Roy & du Comte Thibaud.

Du côté des Beaumont il reparoit u
ſeur de la moitié de Luſarches dans la p
de Jean de Beaumont qui ſe dit *Dom*
Gall. Chr. T. 7. col. 820. *ſarchiarum* en 1213. Ce furent lui & J
femme qui donnerent à l'Abbaye d'H
la place où l'Egliſe eſt bâtie. Thibaud
mont lui ſucceda avec la même qualit
minus de Luſarchiis, qu'il prenoit en 1
la donation qu'il fit des Bois de Fo
Ibid. col. 821. 822. aux Chanoines d'Herivaux, pour que
ſa femme eut une Chapelle perpétuell
Egliſe. Il avoit été inveſti de la moiti
ſarches en 1228 le 28 Juillet par la
d'un anneau d'or. En 1236 il approuv
Chartul. S. Gen. p. 244. fait à l'Abbaye de ſainte Geneviéve d
tres de ſes terres.

Gall. Chr. T. 7. col. 821. 822 & 823. Dans la branche alliée aux Bouteille
lis, Raoul de Senlis ſe diſoit *Domin*
chiarum en 1227 & 1238. Il fit pluſi
ceſſions à l'Abbaye d'Herivaux en d
forêts. Lorſqu'il fut mort, un Thi
Beaumont, différent du précédent, fi
hommage à Etienne Evêque de Paris
Chartul. Ep. qui lui étoit advenue dans la moiti

trée. Il est nommé dans les titres de l'Abbaye du Val à l'an 1266. Outre cela il s'étoit formé depuis l'an 1227 une nouvelle branche d'héritiers dans cette Terre, qui dès l'an 1236 paroît sous le nom de *Joannes de Turre de Lusarchiis miles*, *& Eufemia uxor*. Cette Dame Eufemie vivoit encore en 1263.

Tabul. B. M. de Valle Gaign. tr. 150 & 201.

La part dans la moitié de Lusarches dont avoit joui en 1268 Thibaud de Beaumont, échut peu de temps après à Jeanne de Beaumont, laquelle s'étant alliée avec Jean de Tillay, ce dernier en fit hommage au même Evêque Etienne Tempier l'an 1271.

Chartul. Ep. Parif. f. 135. Hist. Eccl. Par. T. 2 p. 584.

D'un autre côté une Aliz Dame de Lusarches épousant Lancelot de Saint-Maard, Maréchal de France, lui apporta la moitié de Lusarches : C'est pourquoi ce Lancelot fut obligé d'en faire hommage au même Prélat Etienne en 1273. Cette Alix a donné son nom à un Bois appellé *Nemus Aalis*, ou Bois Laix. Elle & son Epoux sont encore mentionnés à l'an 1276 dans les titres de l'Abbaye du Val. En 1278 Ansel Bouteiller de Senlis est qualifié Seigneur de Lusarches dans une vente qu'il fait à l'Abbé de la Victoire de Senlis. En 1279 Matthieu de la Tournelle prenoit le titre de Seigneur de Lusarches ; son écu étoit chargé de cinq tours.

Gall. Chr. T. 7. col. 820.

Tab. B. Maria de Valle. Gaign. p. 162

Gall. Chr. nova 7. 9 col. 1504.

Tab. Vallis.

Avant que d'aller plus loin il y a une chose importante à observer par rapport à S. Louis. Le Comté de Clermont, auquel étoit attachée une partie de la Terre de Lusarches sous l'hommage dû à l'Evêque de Paris, étant retourné à la Couronne par la mort de la derniere héritiere arrivée sans laisser de lignée en 1251, le Comte de Beaumont qui possedoit Lusarches en partie, avoit voulu en faire hommage à S. Louis. Mais ce Prince ne voulut pas recevoir cet hommage de Lusarches, de crainte que s'il le re-

Chartular. Ep. Parif. fol. 227.

cevoit, l'Evêque de Paris ne fût en droit de à lui demander hommage son tour; il déclara qu'il ne vouloit pas être vassal de l'Evêque de Paris, *Homo Episcopi Parisiensis*, & renvoya le Comte de Beaumont directement à cet Evêque pour la moitié de Lusarches dont il jouissoit. La Forteresse du lieu étoit comprise dans cette portion.

Ibid. fol. 126.

Dans le siécle suivant ce qui est connu sur Lusarches est que Jeanne de Beaumont épouse de Jean de Tillay étant Dame de Lusarches entreprit de faire lever sur les gens du pays tous les vivres dont elle avoit besoin au prix qu'elle vouloit; sur la résistance qu'ils apporterent, le Bailli du lieu décida que cette affaire devoit être mise ès mains du Roy. Le Parlement confirma le prononcé, & la Dame fut condamnée à cinquante livres d'amende, *parvorum bonorum Parisiensium.* Ce fut la même qui fit sous le regne de Philippe le Bel l'échange de Lusarches & de Coye pour des Terres que Pierre de Chambly son Chambellan tenoit de ce Prince. Jean vivoit en 1311. Mais depuis ce temps-là Charles le Bel qui commença à regner en 1322, souhaitant avoir Lusarches aussi-bien que Coye en traitta avec Thibaud de Tillay fils de Jean, & de Jeanne de Beaumont; ce Prince lui remit les terres de Pierre de Chambly qui étoient retournées au Domaine; & lui Thibaud cede au Roy Lusarches & Coye à Paris le 28 Octobre 1322.

Reg. olim 1306. in festo S. Andreæ.

Deux Evêques de Paris quelques années après pour avoir plus de sujet de veiller sur Lusarches dont ils étoient Seigneurs suzerains, y firent des acquisitions. Hugues de Besançon ayant eu une somme de 600 livres du Chapitre de Paris, à l'occasion de l'érection de l'Eglise du Sépulcre, y acheta en 1329 le Château de la Motte. C'est celui qui est auprès de la Paroisse. Guillaume de Chanac son successeur est

Gall. Chr. T. 7 in Hugone col. 128. Hist. Eccl. Paris. T. 2. p. 607 & seq.

dit pareillement avoir employé en 1333 au mois d'Août la somme de mille florins d'or pour l'achat du Château de Lusarches suivant un titre écrit dans le logis que les Evêques de Paris avoient à saint Marcel. Ce dût être aussi vers ces temps-là que Marguerite de France Comtesse de Flandre, & fille de Philippe le long rendit à l'Evêque de Paris son hommage pour ce qu'elle devoit à Lusarches. *ibid. col. 1304.*

Le nom de Beaumont n'étoit point encore cessé parmi les Seigneurs de Lusarches. On trouve que Jean, Geoffroy & Philippes de Beaumont prirent cette qualité depuis 1323 jusqu'en 1383. En 1346 l'un des deux Châteaux de ce lieu étoit tenu par Geoffroy de Beaumont, l'autre par Jean de Lusarches. Ils furent sommés alors par Foulques Evêque de Paris comme ses vassaux d'aller à l'ost du Roy à Rouen. En 1387 Philippe de Beaumont Seigneur de Lusarches & Jeanne Bracque sa femme donnerent à l'Abbaye de S. Maur le fief de Villiers près Tournan pour faire prier Dieu pour eux & pour Jean de l'Hôpital premier mari de ladite Bracque. *Tab. Ep. Par. in feodis.* *Tabul. S. Mauri.*

Après ces anciens Seigneurs, nous n'avons connoissance que de deux Seigneurs de Lusarches d'un nom nouveau durant ce même siécle. L'un s'appelloit Gilles Galloys : Du Breul en fait mention, lorsqu'il parle de ceux qui fonderent des Chapelles chez les Chartreux de Paris. Il reconnoît qu'il augmenta le revenu de celle de S. Jean avec Jeanne sa femme. Dans leur Nécrologe au 25 May ce Chevalier est dit Protecteur du Temporel de cette maison, & outre la dot de la Chapelle de S. Jean, leur avoit encore donné un joyau où sont les Reliques de plusieurs Saints. L'autre Seigneur de Lusarches sur la fin de ce siécle fut Jean de Dicy, Capitaine de Corbeil Antiq. de du Breul p. 355. Hist. des Gr. Offic. T. 8 p. 470.

Hist. des Gr. Offic. T. 6 p. 470.

tes de Beaumont reconnoissent parm
gneurs de Lusarches un Blanchet de I
en 1406. Un Charles de Beaumont
& un Jean de Beaumont Seigneur e
lequel céda ce qu'il avoit en ce lieu
Duc d'Orleans l'an 1491.

Reg. Ep. Paris.

Le Duc de Bretagne fit hommag
sarches à l'Evêque de Paris le 13 Jui
par Robert-Jean en présence de Jacq
Bailly de l'Evêché. Deux jours apr
Bureau Ecuyer Seigneur en partie
aussi hommage dans la Salle de l'Ev
sent Pierre Bureau Chevalier de Mo
Pierre le Clerc Ecuyer le rendit pa

Compt. de Prev. de Par. 1483. Sauval T. 3 p. 473.

pour sa part. Le Roy Louis XI vo
la portion que Simon Bureau avoit
ches, & il en fit présent aux Chano
Collégiale du lieu, donnant en pla
Bureau qualifié Maître des Comptes,
de la Boucherie de Beauvais de Paris

Jean de Challon, Prince d'Ore
aussi une part de la Seignenrie de L
ce bien & d'autres furent confisqués

Reg. Parl. 22 *Jul.* 1478.

1478 & donnés par Louis XI à Jean
Sieur de Lude son Chambellan : 8

à l'Evêque de Paris pour lui en rendre hommage, mais au lieu de ce Prince l'hommage en fut fait le 17 Juin 1486 par Jean de Ronchault Ecuyer, qui vènoit de l'acheter de lui. *Reg. Epi Par. 1 Martii* *Ibid.*

En 1488 le 11 Mars Eustache Allegrin Avocat en Parlement, prêta foy & hommage pour une portion de fief ou Seigneurie encore moindre que les précédentes. C'étoit pour soixante-dix arpens de bois de la forêt de Coye en deux pieces tenant au bois d'Herivaux, & pour le droit de faire mener ses foins par corvée à Lusarches de la prairie assise entre la Ville de Lusarches & le lieu de Saugy (apparemment Cheusy.) *Reg. Epi Paris.*

A la fin du XV siécle Marc Cenesme Elu de Paris, étoit Seigneur de Lusarches pour la partie qui avoit appartenue à Nicolas Ballue Seigneur de Villepreux, & à Philippe Bureau sa femme, auparavant au Sieur de Montmorency. Le 18 Août 1513 Daufine de Condan sa veuve étoit Dame de Lusarches. Il eut pour fils & successeur en 1514 Jean de Cenesme Ecuyer, lequel avec Louis son frere possedoit les deux Châteaux en 1533, suivant une sommation de l'Evêque ses enfans Pierre & autres firent rendre hommage à l'Evêque de Paris par François de Cenesme leur tuteur le 11 Janvier 1537. Depuis en 1575 au mois d'Août Suzanne de Cenesme rendit son hommage pour un quart; Audoin de Thurin pour un autre quart; François Prudhomme pour le troisiéme quart, & l'Evêque accorda souffrance à Sidoine de Cenesme pour le restant. *Reg. Epi Par. 4 Jun. 1499.* Sauval T. 3 p. 562. *Reg. Parl.* *Reg. Epi Par.*

Dans le Procès-verbal de la Coûtume de Paris de l'an 1580 comparut François Prudhomme Ecuyer comme Seigneur en partie de Lusarches. Il conserva ce titre jusqu'à sa mort arrivée en 1587.

En 1582, le Sieur d'Erquinvilliers & Su-

zanne de Cenesme sa femme possesseurs d'un tiers de la Seigneurie de Lusarches l'échangerent pour des rentes.

Il y eut le 28 Mars 1600 un fameux Arrêt rapporté par tous les auteurs, au profit du Cardinal de Gondi contre le Seigneur de Lusarches sur la prorogation de la saisie féodale.

Vers ce temps-là les deux fiefs de Lusarches, l'un dit la Motte, l'autre le Château de S. Côme, étoient possedés par indivis par Dame Ambroise Avrillot veuve d'Audoin de Thurin, & par les enfans mineurs de Bernard Prudhomme Chevalier, comme il se voit par leurs hommages de l'an 1607. Il y eut le 28 Novembre 1611 un Arrêt donné en la Cour des Aydes qui maintenoit cette Dame dans la jouissance du droit de Banvin depuis le lendemain de Pâques jusqu'à six semaines après; à la charge qu'elle ne pourra vendre d'autre vin que de son cru.

Offices de Chenu. Tit. 23 chap. 39.

En 1617 le 19 Octobre Bernard Prudhomme Chevalier Seigneur en partie de Lusarches, comme héritier de Marguerite de Cenesme sa mere rendit foy & hommage à l'Evêque de Paris.

Tab. Ep. Paris.

En 1636 Charles du Bec jouissoit comme époux de Claudine Prudhomme de la moitié de la Terre de Lusarches, & en fit hommage à l'Evêque le 21 Janvier. Puis en 1641 pour une moitié Anne de Preaux héritiere de Marie du Bec sa cousine, qui avoit hérité de Charles du Bec & de Claudine Prudhomme: L'autre moitié procédant de Marie du Bec fille dudit Charles appartint à Robert de la Blouere Ecuyer Sieur de Saulet son héritier. Il fit hommage au même Evêque le 29 Juin 1641.

Ibid.

La Comtesse de Soissons possedoit l'une des moitiés en 1642, & la donna par son Testament au Chevalier fils du Comte de Soissons. Puis

Puis en 1646 Louis-Henri Prince de Bourbon en eut la moitié par indivis : L'Archevêque de Paris attendit pour ſon hommage qu'il eut l'âge de majorité.

Dans la ſuite du même ſiécle Nicolas Viole porta la qualité de Seigneur de Luſarches. Cet Officier d'armée mourut en 1654. Voyez ſon épitaphe ci-deſſus.

Cette Terre eſt aujourd'hui pour la plus grande partie à M. le Préſident de Molé, ou plûtôt comme j'ai dit ci deſſus, M. le Prince de Condé & ce Préſident ſont Seigneurs par indivis. Concord. des Brev. p. 211.

FOIRES. Ibid.

Il y a à Luſarches deux Foires de beſtiaux & étoffes par chacune année; l'une eſt le lendemain du jour de S. Côme & S. Damien 27 Septembre; l'autre un mois après; le jour S. Simon. Il y a auſſi un marché les Vendredis de chaque ſemaine.

HAMEAUX

Les Ecarts & Hameaux de Luſarches ſont l'Abbaye d'Herivaux & la Grange-au-Bois, deſquels je parlerai ci-après, Chauvigny, Timécourt, Gacourt, Bertinval, la Ferme de Montmartre à Chaumontel.

Le nom de GACOURT eſt un peu alteré; car on a dû dire primitivement Goucourt. Il ne paroît pas en effet qu'on doive chercher ailleurs que dans ce Gacourt le *Curtis Guldulfi* du pays Pariſis dont il eſt parlé dans une Charte du Roy Charles le Chauve de l'an 867 conſervée dans les Archives de l'Abbaye de Saint-Maur des Foſſez. Il eſt dit que Herpuin Evêque de Senlis, & Godefroy Abbé de Saint-Maur firent un échange. Herpuin donna à Godefroy des biens de l'Egliſe de ſaint Rieule de Senlis ſitués dans le lieu dit *Erulfi Curtis* du pays de Meaux vraiſemblablement Court-Evroul, & réciproquement Godefroy donna à Herpuin pour l'Egliſe de ſaint Rieule des *Ex autogr. in tabul. Foſſat.*

biens que son Abbaye avoit au pays de Paris dans le lieu dit *Curtis Guldulfi*. Ce diplome est daté de Senlis le XVI des Calendes d'Avril, Indiction I. Il y avoit eu d'ancienneté à Gacourt une Chapelle du titre de S. Jean Baptiste. Lorsqu'elle eut été détruite par les guerres, Aimeric de Magnac Evêque de Paris en fit la réünion à la Collégiale pour l'augmentation du culte divin par acte du 6 Novembre 1377. Lorsqu'elle eut été rébatie en 1609 les Chanoines continuerent d'y aller célébrer l'Office le jour de S. Jean, & l'Evêque permit au Seigneur d'y faire célébrer la Messe. Ce Seigneur est aujourd'hui M. Molé. Il y a sept ou huit maisons en ce hameau.

Reg. Ep. Par. 7 Aug.

BERTINVAL est une Seigneurie située au nord de Lusarches. On lit que Jean Viotel donna en 1238 à l'Abbaye d'Herivaux un sextier de froment à prendre sur le moulin de ce lieu. J'ai vu dans un Cartulaire de l'Abbaye de S. Denis qu'en 1283 Gilles de Compiegne Prevôt de Paris vendit à ce Monastere la Croix-Brisié en Bertinval. Est-ce le même Bertinval? Il est fait mention des Seigneurs de Bertinval près Lusarches dans les Registres de l'Archevêché, de Nicolas Camus en 1607, de Michel le Camus & Catherine de Braque sa femme en 1667. De M. de la Bonnerie en 1697. De nos jours elle a appartenu aux Demoiselles d'Ussel; & aujourd'hui à M. d'Arsilly Soûfermier.

Gall. Chr. t. 7 col. 823.

Cod. Reg.

Perm. de Chap. domest.

TIMECOURT a été dans la famille de Braque au dernier siécle, & appartenoit en 1661 à M rguerite de Besançon veuve d'Alexandre de Baillon Chevalier Seigneur de Forges. Présentement en partie à M. de Molé.

D'Hozier Reg. 3 p. 92 93.

CHAUVIGNY est mentionné ci-dessus comme Seigneurie dans l'épitaphe des Sieurs le Coq & Baron. M. Molé en est aussi Seigneur.

Je n'ai pas trouvé que beaucoup d'Egliſes ayent eu du bien ſur le territoire de Luſarches, ſi ce n'eſt peut-être le Prieuré de Longpont ſous Montlhery ; j'ai lû que Garſilius fils de Payen Serlon de Dordenc prenant l'habit de l'Ordre à la mort, donna tout ce qu'il poſſedoit à Luſarches au XII ſiécle, du conſentement de ſa mere qui avoit ce bien dans ſa dot.

Egliſes qui y ont des droits

Chartul. Longipont. fol. 5.

On aſſure que l'Abbaye de ſaint Victor de Paris retire une redevance de grain ſur le Chapitre de Luſarches, apparemment à cauſe de Lacy.

Voyez Lacy.

Quant aux événemens arrivés à Luſarches, ce que j'en ai trouvé ſe reduit à la priſe que les Armagnacs en firent l'an 1429 ſur le parti du Duc de Bourgogne. Le Journal qui marqué ce fait porte que les troupes commirent alors du dégat en l'Egliſe Collégiale.

EVENEM.

Journal de Paris ſous Charles VII p. 124 & 133.

Luſarches a produit pluſieurs perſonnes qui peuvent paſſer pour célébres par leurs connoiſſances ou par le rang qu'elles ont tenu.

ILLUSTR. DU LIEU.

Henry de Luſarches Chanoine de Chartres fut Clerc ou Aumônier de Charles I d'Anjou, Comte de Provence, frere de S. Louis.

Matthieu Evêque de Riez en Provence décédé en 1288 paſſe pour avoir été de la famille des Seigneurs de Luſarches, d'autant que dans un acte paſſé devant lui à Riez en 1284, on lit parmi les témoins *Teſtibus .... Johanne de Luſarchis nepote dicti Domini Epiſcopi*. On trouve auſſi à Riez dans divers actes du Chapitre en 1288, 1289 & 1306 *Baldoynus de Luſarchis Regenſis Canonicus*.

Memoires de M. Solomé Bénéficier à Riez & Hiſtoriographe des Evêques.

Nicolas de Luſarches étoit Doyen de ſaint Germain l'Auxerrois à Paris en 1289, & le fut juſqu'environ l'an 1300. On le trouve fait Evêque d'Avranches en 1306. On dit qu'il mourut en 1310, & qu'il eſt inhumé à ſainte

Gall. Chr. t. 7. *col.* 260.

Gall. Chr. vetus.

B. M. Paris. fol. 35.

Gall. Chr. t. 7 col. 769.

Philippe le Bel fait Chanoine R
sainte Geneviéve en 1508 & qui en de
en 1534, après avoir été Curé-Prieu
sy-en-France & de saint Etienne d
étoit natif de Lusarches. Il eut pour
lippe le Bel Curé de Lusarches de
duquel j'ai donné l'Extrait. On con
une traduction du livre du Pere Jerô
Jesuite Italien, *De bono Status Relig*
dedia à Henry de Gondi Evêque
& depuis Cardinal de Retz. Il avo
Docteur le 8 Octobre 1582.

Voici quelques habiles Artistes na
sarches.

Félibien trait. des Archit.

Robert de Lusarches étoit Archi
fin du regne de Philippe-Auguste.
qui commença vers l'an 1220 l'éd
Cathédrale d'Amiens l'une des plus
Royaume,

Index Funer. Chirurg. p. 556.

David de la Corbiniere aussi né à
a été Prevôt des Chirurgiens de Pa
mort le 20 Novembre 1635.

Le Sieur Tardif qui a été Ingéni
est mort Maréchal de Camp des A

HERIVAUX

ABBAYE.

C'Est le nom que porte une Abbaye du Diocèse de Paris située à une lieue de Lusarches & à sept ou environ de Paris vers nord-est. Ce n'est point un village *Vicus* ainsi que M. de Valois l'a cru, mais un lieu très-solitaire enfoncé dans un vallon où il ne se trouve précisement que le Monastere & ses dépendances avec un reste d'étang dont les sources font tourner un moulin. Ce vallon est couvert par une haute montagne du côté du midi. Des autres côtés par une forêt, qui fait partie de la forêt de Halate, & il n'est découvert que du côté du couchant où Lusarches est situé : ce qui forme un point de vûe fort agréable. *Notit. Gall. p. 420 col. 1*

Ce lieu fut d'abord habité par Ascelin qui tout Seigneur qu'il étoit de Marly-la-Ville en partie, se retira pour y mener une vie solitaire. Après y avoir demeuré avec quelques compagnons environ trente ans, & avoir obtenu des Comtes Renaud de Clermont en Beauvoisis & Matthieu de Beaumont-sur-Oise, Seigneurs en partie de Lusarches, une augmentation de territoire, il voulut s'assurer que le lieu ne retournât pas dans l'affreux état de solitude où il l'avoit trouvé. Du consentement des Ermites qu'il y avoit réünis, il se rendit près de l'Evêque de Paris Maurice de Sully l'an 1160, & lui remit sa petite Communauté pour y introduire la Régle des Chanoines de l'Ordre de S. Augustin & l'usage de l'Office Divin comme dans l'Eglise de Paris, se soumettant à sa Jurisdiction. Ce que l'Evêque agréa. Et c'est, à ce que je pense, toute la

part que ce Prelat a eu à cette fondation; quoique Rigord & Nangis marquent à l'an 1196 que Maurice avoit doté cette Abbaye de ses propres fonds. Peut-être aussi faut-il dire qu'il lui donna une partie des dixmes à Marly-la-ville, & que ce don occasionna la construction d'un Prieuré en ce lieu, dans lequel on établit depuis une Paroisse. Avant l'an 1188 & avant que cet Evêque fut mort, l'Eglise d'Herivaux avoit pris l'institut de l'Abbaye de saint Victor, ce qui ne changeoit pas beaucoup les dispositions du pieux Ermite Ascelin. Mais en 1234 l'Evêque Guillaume la déclara exempte de la Jurisdiction de chef de Congrégation. Quant aux bienfaicteurs leurs noms seroient trop longs à rapporter. On compte jusqu'à vingt quatre Seigneurs des cantons qui ont répandu leurs largesses sur cette maison.

Voyez l'art. de Marly.

Gal. Chr.

L'Eglise de cette Abbaye n'est que comme une longue Chapelle sans aîles, mais avec une croisée garnie de divers autels. Sa structure paroît être de la fin du XII siécle ou plûtôt du commencement du suivant, ce qui se connoît plus visiblement à la mitre des Evêques figurés dans les vitrages, lesquels vitrages sont ou d'un rouge foncé de ces tems-là, ou d'un blanc sur lequel on a jetté une couleur pâle comme dans les Eglises de l'Ordre de Cîteaux d'environ l'an 1200, & que l'on qualifie de grisailles. Ces vitrages peints représentent la mort de J. C. L'autel a été avancé dans ces derniers temps vers le milieu de la croisée, & le chœur a été placé au fond de l'Eglise. Il y a des Fonts baptismaux pour les enfans des Fermiers. On y administre aussi le Sacrement de mariage : cependant ce n'est point une Paroisse puisque la maison paye vingt sols par an au Curé de Lusarches, en reconnoissance de ces droits. Il y a apparence, qu'à cause

de l'éloignement & des mauvais chemins l'Abbaye & le Curé traiterent ensemble. Mais il faut aussi qu'il y ait eu autrefois des habitans dans ce vallon, puisqu'on trouve qu'entre 1470 & 1475 il y eut un affranchissement accordé aux gens de la vallée autour de l'Abbaye d'Herivaux jusqu'au nombre de douze menages. Outre cela il est sûr que l'on compte jusqu'à quatorze feux à la Grange au bois qui est au-dessus. Mem. de la Chambre des Comptes.

L'Histoire des Grands Offices de la Couronne nous a transmis des épitaphes de deux personnes illustres inhumées dans le chœur du côté méridional, & qui n'y sont plus: *Cy gist Messire Thibaud de Puiseux Chevalier Seigneur de Puiseux qui trèspassa l'an M. CCC. XIIII.* Hist. des Gr. Off. T. 6 p. 666.

Cy gist Madame Agnes de Trie femme dudit Messire Thibaud laquelle gouverna le Roy Charles VI à l'âge de VII ans, laquelle trèspassa l'an MCCCLXXIIII. On apprend aussi, que Jeanne de Meudon femme de Guillaume le Boutillier de Senlis décédé en 1353 est inhumée dans la même Eglise, & qu'on y a vû son épitaphe. *Ibid. p. 158.*

On y a vû pareillement au bas des degrés du sanctuaire la tombe de Jean de Puiseux Chevalier décédé en 1330. Au milieu du chœur celle de Jean Puiseux Chevalier mort en 1399. Dans la partie septentrionale du même chœur, celle de Pierre de Puiseux aussi Chevalier décédé en 1332, & enfin dans le sanctuaire est la sépulture d'Arnoul de Puiseux Maître d'Hôtel du Roy mort le 17 Août 1400.

Dans le sanctuaire de la même Eglise du côté septentrional repose René le Rouillé Evêque de Senlis Abbé de Notre-Dame du Val & d'Herivaux, & Chanoine de la sainte Chapelle de Paris; qui décéda le 13 Septembre 1559: son neveu du même nom, aussi Abbé

d'Herivaux, & mort en 1624, repoſe à l'autre bout du ſanctuaire. J'y vis en 1739 dans le côté ſeptentrional de la croiſée une ſtatue de pierre repréſentant un Magiſtrat en robe rouge à genoux, & poſée à terre, que l'on aſſure être celle de René le Rouillé Conſeiller-Clerc du Parlement Abbé de ce lieu, & dont je viens de parler.

Lorſqu'on a placé l'autel où il eſt, le clocher a été tranſporté ſur le même croiſon, de peur que les cordes des cloches ne tombaſſent ſur l'autel s'il eut reſté au milieu.

Le Couvent a été rebâti depuis peu à neuf, & avec une eſpèce de magnificence; peu s'en faut qu'il ne ſoit auſſi élevé que l'Egliſe.

On compte juſqu'à préſent trente & un Abbés à Herivaux, dont le premier fut Thibaud dit de ſaint Victor, parce qu'il en étoit Chanoine. Il commença à ſiéger vers l'an 1175. Odon pareillement Chanoine de ſaint Victor lui ſucceda vers 1200. Enſuite Pierre l'an 1223 juſqu'environ l'an 1240. Ce fut ſous ces trois Abbés que furent faites à cette maiſon preſque toutes les donations des biens dont elle jouit. On fut fort exact dans cette Abbaye à faire graver ſur les tombes de preſque tous les Abbés, des épitaphes en vers latins. On peut les voir dans le Gallia Chriſtiana. Ils étoient la plûpart natifs des villages voiſins ſoit du Diocèſe de Paris, ſoit de celui de Senlis. Il faut y ajouter l'Abbé Pierre qui en 1283 obtint de l'Evêque de Paris l'amortiſſement des biens de ſon Abbaye ſitués ſur ſes Fiefs & arriere-Fiefs. Il y avoit des bois entre autres qui étoient un don de Barthelemi de Meru Chevalier.

Tab. Ep. Par. in Amortiſſem.

Jean Cirot (mal écrit Ciret) eſt marqué au Gallia Chriſtiana pour le dernier Abbé Régulier. Sous cet Abbé, Louis d'Argouges Vicaire Général de l'Evêque de Paris, fit en 1474

& annéées suivantes, la visite au nom de l'Evêque. Les Religieux qui étoient an nombre de sept se plaignerent en 1476 de ce que cet Abbé retenoit pour lui les fruits d'un Prieuré dépendant de la maison au lieu d'en pourvoir un Religieux. Comme les dernieres guerres avoient mis les bâtimens en mauvais état, ce même Abbé commença en 1475 à rebâtir le Cloître. Il mourut vers l'an 1490. En cette année-là fut pourvû de cette Abbaye en commende par le Pape, Jean de Montmorency, bâtard des Seigneurs de ce nom, Prêtre, Maître-ès-Arts & Protonotaire du saint Siége. *Reg. Ep. Paris. 10 Jul. 1490.*

Il y a eu ensuite à Herivaux quatre de Messieurs Rouillé consécutivement Abbés, sous l'un desquels en 1565 fut homologué à l'Evêché un partage qu'il avoit fait avec les Religieux. Après eux l'Abbaye passa à Pierre de Vaudetar neveu du dernier. Le feu ayant presqu'entierement reduit en cendres la maison l'an 1632, cet Abbé la rebâtit à ses frais dans l'espace de deux années. *Tabul. Ep. Paris.*

Il n'avoit pas été besoin de reforme dans ce Monastere depuis sa fondation jusques dans le XVI siécle ; & même encore l'an 1528 l'Evéque de Paris ayant envoyé deux Commissaires pour y faire visite en son nom pendant qu'il faisoit celle de la Collégiale de Lusarches, ils y trouverent les cinq Religieux qui composoient la Communauté, célébrans très-bien l'Office Divin. Ce ne fut qu'en 1561 qu'il y eut le 5 Juillet un Arrêt du Parlement qui commettoit un Conseiller pour travailler avec l'Evêque de Paris à la reforme de cette maison. On ignore ce qui fut fait alors : mais on sçait qu'en 1639 la reforme des Chanoines Réguliers de la Congrégation de France, dite de sainte Geneviéve, y fut introduite. *Reg. Ep. Par. Domin. 11 Oct. 1572.* Reg. du Parl.

Quatre Cures dépendent de cette Abbaye,

ſçavoir, Foſſes, Mirly-la-Ville, & Bellefontaine du Diocèſe de Paris; & Montepiloix du Diocèſe de Senlis.

LA GRANGE-AU-BOIS n'eſt plus qu'une ſimple Ferme ſituée ſur le ſommet de la montagne adoſſée à l'Abbaye, & éloignée de Bellefontaine d'un grand quart de lieue du côté du ſeptentrion. Il y a ſubſiſté une Chapelle du titre de ſaint Nicolas fondée en 1247 par Adam Bigne. J'ai vu des Proviſions de cette Chapelle quelquefois qualifiée Prieuré, expédiées au Secrétariat de Paris au XV & XVI ſiécle à des Chanoines Réguliers d'Herivaux. Depuis long-temps il n'y reſte plus de veſtige de cette Chapelle; & le hameau dans lequel on a compté juſqu'à quatorze menages n'en a plus qu'un ſeul.



EPINAY-LEZ-LUSARCHES,

Dite selon d'autres

EPINAY-LE-SEC.

CE sont les buissons & broussailles qui selon M. de Valois en sa notice des Gaules ont donné le nom à ce lieu comme à plusieurs autres: aussi en latin sont-ils nommés *Spinolium* ou *Spinoilum*, ou quelquefois *Spinetum*. Ce dernier nom est celui que l'auteur du Pouillé Parisien du XIII siécle a employé, pour nous apprendre que la Cure du lieu est à la présentation du Chapitre de Lusarches.

Je n'ai point trouvé le Catalogue des Bénéfices où M. de Valois dit que l'Eglise d'Epinay proche Lusarches n'est qualifiée que *Capella de Spineto*. Il falloit cependant que ce fût une Cure dès le temps du regne de S. Louis, puisqu'elle se trouve dans le Pouillé de Paris redigé un peu avant ce temps-là.

Il ne reste aucun vestige de cette ancienne Chapelle ni de l'ancienne Eglise Paroissiale. L'édifice de la Paroisse qu'on voit aujourd'hui ne paroît avoir que deux siécles au plus d'antiquité. Elle est sous le titre de S. Eutrope premier Evêque de Saintes. On y montre un buste de bois doré avec quelques morceaux de ses reliques qui consistent en six esquilles de tibia ou d'autres gros ossemens de couleur de cendres. Un Registre de visite d'Archidiacre de l'an 1471 fait mention que dèslors il y avoit en ce lieu une Relique du bras de ce saint enfermée dans un reliquaire d'argent.

Par Arrêt du Parlement de 2 Mars 1687,

rolles de l'Election que sous l'article d
platreux, & de même dans le Dict
Universel de la France ce village pris
ticulier ne paroît être composé que d
ou vingt feux. Il est situé sur une é
à six lieues ou environ de Paris, un
deçà de Lusarches sur la gauche. Le
consiste en labourages avec beaucoup
neaux à plâtre. Le denombrement
donne à Champlatreux, Epinay &
pris conjointement 55 feux, on n'e
que 34 dans le dernier. Le Dictionn
versel avoit évalué cela à 151 habit

CHAMPLATREUX étant le lie
considérable de la Paroisse au rappo
nombremens, je le ferai passer avant
Son nom désigne assez la nature de
sans qu'il soit besoin de s'expliquer
long. Je n'ai vû aucun titre latin où
fait mention. Ce que j'en ai appris
ancien, est qu'en 1524 Nicolas A
étoit Seigneur, & que vers l'an 1530
il est qualifié Maître des Comptes,
de Marie Luillier. C'est encore Nico
lot qui est dit Seigneur de Champlat

Permiss. de Chap. dom. du 17 Févr.

quoquomodo vacet. La postérité de M. Avrillot est recommandable du côté de Barbe Avrillot sa fille, qui étant veuve de M. Acarie Maître des Comptes grand Ligueur, se retira aux Carmelites de Pontoise où elle mourut en odeur de Sainteté le 18 Avril 1618, ayant pris l'habit de Sœur converse. Sa vie écrite par André du Val Docteur de Sorbonne a été imprimée, aussi bien que celle de Marguerite Acarie leur fille morte pareillement Religieuse Carmelite.

Messieurs Molé possederent depuis cette terre qu'ils joignirent à celle de Lassy & de Trianon, qu'ils avoient auparavant. Edouard Molé mort Président à Mortier en 1614 l'avoit apparemment acquise de la succession de M. Avrillot. Son fils Matthieu Molé étant Procureur Général vers l'an 1620 obtint permission d'y retablir les fourches patibulaires qui tomboient de vieillesse. Monsieur de Gondi premier Archevêque de Paris lui permit & à Renée Nicolaï son épouse, d'avoir à Champlatreux une Chapelle domestique pour la Messe. Il devint ensuite premier Président du Parlement, & pendant l'intervalle de temps qu'il fut Garde des Sceaux, sçavoir depuis l'an 1651 jusqu'à sa mort arrivée en 1656, le Roy Louis XIV logea une fois à Champlatreux étant dans les derniers temps de sa minorité; en memoire de quoi une des chambres du château est encore appellée la chambre du Roy. Cette terre a passé aux descendans de Matthieu Molé premier Président de pere en fils, sçavoir Jean-Edouard Molé décédé en 1682, Louis Molé décédé en 1709, Jean-Baptiste-Matthieu Molé, tous Présidens à Mortier.

Reg. du Parl.

Perm. du Juin 1623.

TRIANON est une très-ancienne Seigneurie sur la Paroisse d'Epinay. Ce nom étoit connu dès la premiere race de nos Rois si on en croit M. de Valois. Ce sçavant conjecture,

que c'eſt le *Drionnus Vicus*, où fut battue une monnoye de ce temps-là gravée dans Bouteroue, & qui porte DRIONNO VICO. Dès le XII ſiécle le lieu de Trianon s'écrivoit *Triaſnum*. Dans des lettres données l'an 1175 par Maurice de Sully Evêque de Paris en faveur de l'Abbaye de Chaalis près Senlis, pour des biens qu'elle avoit vers ces quartiers, eſt nommé parmi les témoins *Mainerius de Triaſnum*. Ce terrain relevoit de Luſarches : puiſqu'il fut beſoin pour deux arpens de terre que Gilbert Clerc avoit donné à l'Abbaye d'Herivaux, que Raoul Seigneur de Luſarches confirmât la donation en 1238. Mais ſi Trianon près Luſarches n'eſt pas le lieu où a été frappée la monnoye ci-deſſus, ce peut être Trianon proche Verſailles, lequel Trianon étoit une Paroiſſe du Diocèſe de Chartres avant que le territoire eut été incorporé au Domaine de Verſailles.

Gall. Chr. nova col. 823.

Par la ſuite des temps, on eſt venu à dire en parlant de ce Trianon ſitué ſur la Paroiſſe d'Epinay, la Grange-Trianon, parce que ce lieu étoit poſſedé par Meſſieurs de la Grange. De ce nombre fut Michel de la Grange Tréſorier du Roi, Général de ſa monnoye en 1475 & 1482, qui épouſa Françoiſe de Longueil. Il avoit été Prevôt des Marchands dès l'an 1466, ſelon un titre de l'Abbaye du Val de l'an 1525. Sebaſtien de la Grange étoit alors Seigneur de Trianon. Il fut inhumé dans l'Egliſe d'Ermenouville proche Garges, où l'on voit encore ſur ſa tombe ſa qualité de de Seigneur Treanon-lez-Luſarches. Il avoit épouſé Marguerite du Val Dame de Villers-le-ſec. Je trouve dans la Généalogie de MM. Huault un Sebaſtien de la Grange, (apparemment leur fils) qui épouſa Iſabeau Viole fille de Nicolas. La fille de Sebaſtien premier appellée Marie de la Grange-

Hiſt. des Préſid. p. 465.

Trianon, fut la troisiéme femme de Nicolas Molé Conseiller au Parlement décédé en 1542 & qui fut l'ayeul du célébre Matthieu Molé premier Président & Garde des Sceaux. Charles de la Grange Conseiller au Parlement & Chanoine de l'Eglise de Paris dans ce présent siécle descendoit de ces Messieurs de la Grange-Trianon. Il avoit un frere Ecclésiastique, qui étoit surnommé Trianon.

Monsieur le Président Molé a aussi acquis la Seigneurie d'Epinay : & l'a jointe à ses autres Seigneuries voisines, après en avoir traitté avec un des Messieurs Crozat.

LACY *ou* LASSY.

ON compte six lieues & demie de Paris à Lacy. Le peu de distance qu'il y a de ce village à Lusarches donne lieu de croire que la Cure qui y a été érigée n'est qu'un démembrement de celle de Lusarches qui étoit le chef-lieu du canton : à moins qu'il ne fût prouvé que Lacy étoit la Paroisse de tout le canton, & que Lusarches n'eût été qu'un château fortifié auprès duquel seroit formé un bourg dont les habitans auroient recouru originairement à Lacy pour le spirituel : mais ce qui s'oppose à cette pensée estque Mons. de Valois observe qu'i la vû un ancien Pouillé où au sujet d'une Chapelle d'Epinay cette Chapelle est écrite *inter Ecclesiam de Lusarchis & Capellam de Laci.* Je prefere de l'écrire Lacy, parce les plus anciens titres que j'aie vû tel qu'est le Pouillé du XIII siécle & un titre de 1212 conservé à Herivaux (*a*) l'écrivent de cette sorte, sçavoir : *Notit. Gall. p. 431 col. 1.*

(*a*) *Helvis de Laciaco nobilis mulier.* Gall. Chr. T. 7. col. 820.

& pour la ſalubrité de l'air ; & les hal
blis ſur le côteau qui regarde le ſept
le couchant s'en ſont bien trouvés.
des Catalogues de du Breul ce lieu
Laſſis, dans le premier Pouillé d'A
a en latin *De Luciaco*, & en franç
ciac. Le Pelletier fait une autre faut
Lary.

Quoiqu'il en ſoit de l'étymologie
de Laci, on ne peut nier que c
ne ſoit ancien puiſque la Cure ſub
moins dès le XIII ſiécle, auquel le P
temps marque que ſa nomination
du Chapitre de Luſarches. L'Egliſe d
petite : Le chœur m'a paru être de la
du XIII ſiécle, mais les vitrages ne
du dernier. La nef comme dans beau
petits villages n'eſt que de pur plâtre

Une choſe ſinguliere, eſt que la
prêcher eſt placée directement au-d
confeſſional. Je n'ai pas trouvé l'acte
dicace de l'Egliſe ; mais ſeulement c
bénédiction du cimetiere faite le D
24 Juillet 1524 par François Ponche

versel. On m'a certifié qu'on y comptoit encore 35 feux ou environ : C'est un pays de labourages ou pacages. On n'y voit aucunes vignes. Etienne de Senlis Evêque de Paris mort l'an 1140 & inhumé à saint Victor, donna à cette maison de Chanoines Réguliers une partie de la dixme de Lacy à la priere de Payen de Prêles, comme le témoigne une charte de Barthelemi Doyen de Paris neveu de cet Evêque que j'ai vue à saint Victor. Ce petit village fut l'un de ceux qui resterent inhabités durant le temps des guerres des Anglois depuis l'an 1422 jusqu'en 1430. Sauval T. 3 p. 585.

La terre de Lacy étoit au commencement du XVI siécle dans la famille des Seigneurs de la Grange-Trianon. Nicolas Molé Président au Parlement de Paris en devint Seigneur par son mariage avec Jeanne de la Grange-Trianon. A sa mort arrivée en 1545 Edouard son fils aussi Président la posseda & mourut en 1616 : Puis Matthieu Molé fils d'Edouard, lequel fut premier Président & Garde des Sceaux, & décéda en 1656. Ensuite Edouard son fils, Abbé de S. Paul, puis Jean & Louis Molé, la plûpart réunissant ensemble la terre de Champlatreux qui en est voisine. Ce dernier est mort en 1709. Laci est toujours dans la famille des MM. Molé, & est possedé aujourd'hui par M. le Président de ce nom. Hist. des Presid. par Blanchard.

J'ignore pourquoi dans le Procès-verbal de la Coutûme de Paris dressé en 1580 Matthieu Chartier Conseiller au Parlement est qualifié Seigneur de Lassy. Apparemment que la terre étoit alors partagée entre deux Seigneurs.



nombre de lieux comme l'a f
quer M. de Valois, & comme on
Dictionnaire Universel de la Franc
signifie qu'un lieu fermé de branch
& entrelacés tels que les parcs à parç
distinguer ces différens Plessis on leu
le nom d'un ancien possesseur, ou
situation proche tel ou tel lieu. Ce
versement été nommé le Plessis-lez-
ou le Plessis sous Lusarches, ou
le petit Plaissié; d'autres l'appellent
Vallée. Ce qui a été défiguré dans
Diocèse de Beauvais en ces mots *Le*
Valets. Le Dictionnaire universel
te que 121 habitans ou communiai
revient à trente feux ou environ.

Du Breul en ses deux Catalogues met *de parvo Plesseio* & *Plessis le petit*

Il est situé à six lieues de Paris
lieue de Lusarches vers l'orient d'
malgré cette proximité il y a encore
de Lacy entre deux. Il n'est distan
que d'une portée de mousquet. sa si
un peu plus haut sur le côteau, q
le nord. Situation qui paroît prop
santé. Le territoire n'est qu'en terre

ce demembrement ſoit ancien, puiſque ces deux Cures ſe trouvent dans le Pouillé du XIII ſiécle où elles ſont dites à la nomination du Chapitre de Luſarches. Dans l'incertitude du temps de leur érection, on peut, ce ſemble, conjecturer que Lacy fut la premiere demembrée de Luſarches, & que par la ſuite le Pleſſis fut démembré de Lacy. Ce qui porte à le croire eſt qu'il n'y a pas d'apparence qu'en érigeant en même temps deux différentes Egliſes, on les eût toutes les deux dédiées ſous l'invocation de la ſainte Vierge. Mais comme Lacy comprenoit le Pleſſis, & que l'Egliſe de ce Lacy fut ſous le titre de la ſainte Vierge; l'Egliſe qu'on bâtit par la ſuite dans le lieu du demembrement prit le même nom, ſelon l'uſage appuyé de divers exemples. Au reſte Notre-Dame du Pleſſis n'a rien dans ſon édifice qui paroiſſe ancien: le chœur qui eſt fort petit quoique vouté n'eſt que du dernier ſiécle. On m'a aſſuré dans le lieu que M. le Préſident Molé de Champlatreux en eſt Seigneur avec les Céleſtins de Paris à raiſon d'un fief qu'il y a. Dans le temps de la redaction de la Coûtume de Paris, c'eſt-à-dire en 1580, Matthieu Chartier Conſeiller au Parlement poſſedoit cette terre. Elle étoit en 1649 à M. Molé Seigneur de Champlatreux ſuivant le rolle imprimé au ſujet d'une taxe impoſée ſur les Seigneurs.

Il y avoit eu au commencement du XIV ſiécle une conteſtation ſur la haute Juſtice de ce lieu, quelques-uns prétendant qu'elle devoit reſſortir à Gonneſſe: Mais il y eut Arrêt le 18 Mars 1327 qui décida qu'elle devoit reſſortir au Châtelet de Paris. Petit Livre blanc du Châtelet fol. 260.

Je n'ai rien trouvé dans les ſiécles précédens touchant cette terre, ſinon que l'an 1220 Adam Evêque de Teroüenne, auparavant Ar-

Pelletier faisant imprimer en 1692 le
lé de Paris, a placé au Plessis-lez-Lu
une Chapelle dont il dit que la nom
est au Chapitre de la Collégiale. O
trouve point désignée ailleurs.

CHAUMONTE

CE que l'on peut produire de plus
touchant ce village éloigné de P
six lieues & demie ou environ, est, q
voit denommé parmi les biens de l'
de Montmartre, dans une Bulle d'Eug
de l'an 1147 en ces termes: *Capellan*
in Calvo monticulo, cum feudo Pagani
bise.

Cette Chapelle & ce fief appartint e
trente ans après à Constance Comtesse d
louse. Cette Princesse ayant donné au
vent de Montmartre la somme de cent
& vingt sols de cense annuelle pour l
dation de l'anniversaire de Guillaume fc
l'Abbesse Elisabeth lui céda ce lieu le

fondation du Chapelain de Chaumontel fut approuvée par Henry Evêque de Senlis. Elle a dû être faite vers l'an 1180, mais je ne vois pas pour quelle raison on s'adressa à l'Evêque de Senlis au sujet de la confirmation de cette fondation, sinon que cet Evêque auroit prétendu que la partie de Chaumontel située au rivage droit de la riviere étoit de son Diocèse? Peut-être en étoit-elle effectivement, & qu'elle faisoit partie de celle de Coye qui en étoit en 1138 & 1147, comme on verra dans l'article de ce lieu.

Les auteurs des Pouillés de Paris des trois derniers siécles ont appellé ce lieu en latin *calidus Mons*, & en françois Chaumont; & en effet quelques Titres du XIII siécle que je citerai ci-après expriment aussi ce même lieu par *calidus Mons*. *Gall. Chr. ib. col. 823.*

Le village dit Chaumontel par abregé de Chauvemontel est situé dans le bas du côteau qui lui a donné le nom sur le bord du ruisseau de Luze formé par les sources qui viennent de Lusarches, de Lacy & des environs de l'Abbaye de d'Hérivaux, lequel, après avoir passé proche le Monastere, se jette dans l'Oise.

La Chapelle dont je viens de parler & les maisons du voisinage formant le hameau de Chaumontel étoient sur le territoire de la Paroisse de Lusarches. C'est pourquoi lorsque les habitans solliciterent l'érection d'une Eglise Paroissiale auprès de Guillaume Evêque de Paris vers l'an 1232, il fut besoin que le Chapitre & le Curé de Lusarches nommé Clement y consentissent. L'Acte de cette érection qui est du mois de Juillet 1233, porte les charges suivantes, sçavoir que la présentation du Curé de Chaumontel appartiendra au Chapitre de Lusarches: Que cette nouvelle Eglise Paroissiale payera au Curé de Lusarches quarante *Tab. Ep. Paris.*

livres par an en quatre payemens de dix livres, qui se feront à Noël, à Pâques, à la Pentecôte & à la Toussaint, & que le nouveau Curé & ses successeurs se rendront processionellement avec les Paroissiens à l'Eglise Paroissiale de Lusarches pour y assister à la Procession du Dimanche des Rameaux, & à celle du jour de l'Ascension.

L'Eglise de Chaumontel est fort petite, on y apperçoit encore dans le chœur du côté méridional un pilier de la construction du XIII siécle. La Dédicace en a été faite sous le titre de la sainte Vierge le Dimanche 11 Octobre 1528 par François Poncher Evêque de Paris.

Au côté gauche du chœur se voit une tombe sur laquelle sont représentés deux Ecuyers avec cette inscription en petit gothique :

Cy gist Oudart de Bercheires Escuyer qui trespassa l'an de grace M. CCC. LXIX. le XXVIII jour d'Avril. Priez Dieu pour l'ame de lui. Cy gist Jean de Bercheires fils dudit Oudart qui trespassa l'an M. CCCC & douze le vendredi après la Toussaint. Priez Dieu pour l'ame de lui.

Ces Ecuyers ont sur leur chaperon ou haubort quatre oiseaux figurés, deux de chaque côté.

On voit au même lieu cette autre épitaphe sur une tombe : *Cy gist Bonaventure de la Chaussée Sieur du Boucheau qui décéda le 7 Mars* 1613.

Et dans la Chapelle de S. Claude au côté septentrional du chœur se lit sur une autre tombe l'inscription suivante : *Cy gisent Maistre Jehan Troncon en son vivant Seigneur de Chaumontel, & Claude de Fichepain sa femme.* Leur mort est assignée l'an 1590 & 9 Mars 1612.

La nomination à la Cure de ce lieu appartient suivant le traité ci-dessus de 1233 au Chapitre de Lusarches, & les Pouillés marquent la même chose.

Il y a quelques vignes à Chaumontel, le reste consiste en labourages ou prairies. Le pont qui y est sur la Luze sert à passer les voitures, &c. qui vont à Chantilly & plus loin. Le denombrement de l'Election de Paris marque en ce lieu 76 feux: & le Dictionnaire Universel de la France y met 209 habitans. Mais le nom y est défiguré sous celui de Chaumont. Dans la carte des environs de Paris donnée par l'Academie des Sciences il est écrit Chamontal.

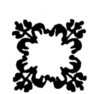
Je n'ai point trouvé d'autres anciens Seigneurs de ce village, que ceux qui sont mentionnés dans quelques Cartulaires. J'ai apperçû dans celui de S. Nicolas de Senlis à l'an 1236 *Gerardus de Chaumontel miles*. Dans celui de l'Abbaye du Val est nommé Nicolas de Chaumontel Chevalier, comme ayant ratifié en 1297 la vente qu'il fit à cette Abbaye de sa portion au territoire de Fayel qui relevoit de lui. On lit aussi dans le Gallia Christiana à l'Article de l'Abbaye d'Herivaux que Pierre *Miles de calido Monte* lui avoit donné une redevance de bled qu'il avoit dans le moulin de Glume, & cela avant l'an 1238. On a encore d'autres exemples du même temps, de l'expression *de calido Monte*. Les biens que l'Abbaye d'Herivaux y eut vers ce temps-là étoient dans le fief de Raoul Seigneur de Lusarches. *Gall. Chr. t. 7. col. 823.*

Après ces anciens Seigneurs de Chaumontel, je suis obligé de venir à Louis de Souchay qui l'étoit en 1520 en même temps qu'il prenoit la qualité de Clerc des fiefs de l'Evêque de Paris. Marguerite de Sailly sa veuve vivoit en 1528. Un autre Louis de Souchay Ecuyer se qualifioit en 1548 Seigneur de Chaumontel-la-Ville-lez Lusarches; c'est dans l'acte de partage d'une maison sise à Paris fait *Tab. S. Magl. in Archiv. Ep. Paris.*

entre Gaston du Souchay Seigneur de
montel, & Marie du Souchay veuve de
Janvier Avocat, après la mort de Loui
Ibid. ils sont héritiers. Ce second Louis du
chay eut deux fils Gaston & Pierre, &
épouse de Matthieu de la Porte en 15
Pierre Mercier Procureur, étoit Se
de cette Terre au temps de la rédactio
Coûtume de Paris en 1580; ensuite Jear
çon, suivant son épitaphe ci-dessus rapp
Pierre l'Escuyer Secrétaire du Roy, po
cette terre en 1632 & 1640. Après
Reg. Ep. Parif. & Hist. de la Chancell. Seigneur Jean l'Escuyer qui étoit décéd
l'an 1689. Je trouve aussi Anne Boye
lifiée vers ces temps-là Dame de Cha
Mercure Avr. 1739. p. 822. tel-la-ville & d'une partie de Lusarche
avoit épousé Nicolas Viole Capitaine
giment des Gardes Françoises.

Dans le siécle présent toute la Seig
de Chaumontel appartient à M. le Pr
Condé, depuis la vente que lui a fai
Damoiselle Moreau.

Il ne faut point confondre Chaumont
Chaumoncel du territoire de Sucy en
dont il est fait mention dans quelques
de l'Abbaye de S. Maur des Fossez de
du XIII siécle.



JA

